صكا من الاعمال

Le Monde

QUARANTE-DEUXIÈME ANNÉE – N° 12449 – 4,20 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — JEUDI 7 FÉVRIER 1985



Le «mauvais exemple» néo-zélandais

Les Etats-Unis ont réagi avec vigueur au refus de la Nouvelle-Zélande d'accueillir dans ses ports des navires américains qui pourraient être porteurs d'armes nucléaires. Ils ont annulé les manœuvres navales prévues le mois prochain dans le Pacifique sud dans le cadre du pacte de l'ANZUS – qui les lie à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande. Et le département d'Etat a lancé un avertissement très ferme à toute «nation alliée» qui serait tentée de ne pas respecter ses obligations en matière de sécurité. La menace est à peine voilée de faire «payer» d'une manière ou d'une autre son intransigeance au gouvernement de Wellington.

L'inquiétude des Américains se situe à deux niveaux. Sur le plan régional, la question est de savoir si le pacte de l'ANZUS est encore opérant. Pris au pied de la lettre, le traité signé en 1951 ne fait pas strictement obligation aux membres de l'alliance d'ouvrir leurs ports, dans n'importe quelles conditions, aux navires de guerre de leurs partenaires. L'accord sur ce point était cependant implicite, et le problème ne s'était pas posé tant que des conservateurs étaient aux affaires en Nouvelle-Zélande comme en Australie. Il a surgi avec l'arrivée au pouvoir dans ces deux pays de dirigeants travaillistes dont l'électorat comprend une proportion notable de militants antinucléaires.

Le premier ministre néo-zélandais, M. Lange, vient de rappeler très nettement ses engagements à ce sujet. Son collègue australien, M. Hawke, qui doit justement rencontrer jeudi 7 février le président Reagan, s'est montré jusqu'à présent beaucoup plus conciliant à l'égard de Washington mais ne peut ignorer les critiques dont il est déjà l'objet dans son pays. Que vaudrait l'ANZUS pour la défense du Pacifique sud si les deux alliés des Etats-Unis dans cette région se réservent de fixer des limites à leur coopération militaire ?

Il est clair d'autre part que la Maison Blanche redoute l'éventuel effet de contagion du «mauvais exemple» néo-zélandais. Plus au nord, le problème est déjà posé au Japon, où une large partie de l'opinion reste hostile – y compris chez les conservateurs et malgré de fortes pressions américaines – à une intégration plus poussée dans la stratégie globale des Etats-Unis, en particulier à l'accueil sur le territoire national d'armes nucléaires.

Mais des résistances se font également sentir en Europe. La Norvège et le Danemark, qui n'ont jamais voulu de troupes étrangères, fussent-elles alliées, sur leur sol, refusent aussi l'installation d'engins nucléaires en temps de paix. La Belgique et les Pays-Bas retardent l'implantation de missiles de croisière qu'ils ont en principe accepté d'accueillir. La Grèce vient tout juste de refuser la modernisation des armes nucléaires américaines qu'elle abrite déjà.

Dans ce contexte, le comportement du gouvernement travailliste néo-zélandais ressemble à la goutte d'eau qui fait déborder le vase. Devant cette dernière manifestation d'indocilité, Washington a choisi la fermeté.

La visite de M. Mitterrand en Picardie

Notre supplément spécial

Pages 9 à 16

M. Marchais dénonce la politique du gouvernement «depuis trois ans»

- *La plupart des mesures sociales de 1981 ont été peu à peu grignotées puis annulées*
- *M. Mitterrand a renforcé le caractère anti-démocratique de la Constitution*
- *La responsabilité des difficultés actuelles n'incombe pas au Parti communiste*

Le XXV[e] congrès du PCF, qui s'est ouvert mercredi 6 février, au centre sportif de Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis) en présence de mille sept cents délégués, a entendu, dans la matinée, la première partie du long rapport de M. Georges Marchais.

Refusant à la fois l'«*autosatisfaction*» et le «*catastrophisme*», le secrétaire général a admis qu'«*il peut paraître paradoxal*» de tirer de «*deux sévères échecs électoraux*» en 1981 et 1984 la conclusion que la stratégie appliquée «*est la bonne*».

M. Marchais a développé, pour expliquer ce paradoxe, l'idée selon laquelle cette stratégie, hypothéquée par le «*retard de 1956*» ne peut être «*encore véritablement mise en œuvre*». A ceux qui reprochent à la direction actuelle de se retrancher ainsi derrière les erreurs de celle qui l'a précédée, M. Marchais a répondu qu'ils se laissent «*totalement abuser*» par les «*adversaires*» du PCF, lesquels cherchent à «*semer le doute sur l'utilité du Parti communiste en tant que tel*».

Ainsi le secrétaire général a-t-il d'emblée, placé le débat sur le terrain de la fidélité au parti, de la lutte contre les «*illusions du programme commun*» et contre le PS, qui, selon lui, avait, dès juin 1977, «*opté en faveur d'une orientation social-démocrate*». Répliquant à M. Pierre Juquin sur la nécessité de l'autocritique, M. Georges Marchais a répondu «*non*» à la question de savoir si «*les raisons principales de la situation actuelle*» doivent être cherchées dans l'«*activité du PCF*».

Par son effort d'explication, et un ton modéré, le rapport du secrétaire général tend à répondre à certaines des questions soulevées dans le débat préparatoire au congrès par les «contestataires». Cependant, il ne modifie nullement les choix introduits dans le projet de résolution.

P. J.

(Lire la suite page 7.)



Les entreprises supporteront le coût des risques industriels

Les industriels français vont être mis à contribution pour les risques occasionnés par leurs usines et leurs déchets toxiques. Des mesures en ce sens devaient être examinées, ce mercredi 6 février, au conseil des ministres, après des communications de M[me] Huguette Bouchardeau, ministre de l'environnement, et de M. Haroun Tazieff, secrétaire d'Etat à la prévention des risques naturels et technologiques majeurs.

Le nuage toxique de Seveso, en 1976, a servi de déclencheur. Les fûts de dioxine retrouvés en France en 1983 ont été l'accélérateur. Les catastrophes de Cubatao (Brésil), Mexico (Mexique) et Bhopal (Inde), en 1984, ont mobilisé les administrations chargées de parer aux risques industriels et obligé le gouvernement à prendre des mesures.

Les plus gros risques, aujourd'hui, ne paraissent plus venir du nucléaire ni même des marées noires. C'est la chimie qui est dans le collimateur. Qu'il s'agisse de produits stockés avant fabrication (comme à Bhopal), des procédés de fabrication (comme à Seveso) ou des résidus de la production, moins spectaculaires, mais plus pernicieux à long terme. Aujourd'hui, le gouvernement français tente de réduire ces risques en responsabilisant leurs «producteurs», c'est-à-dire les industriels eux-mêmes.

Le premier dossier, présenté par M[me] Huguette Bouchardeau, fait le point de l'action menée depuis le 11 mai 1983, lorsqu'un précédent conseil des ministres avait décidé la constitution d'un groupe de travail sur les déchets, présidé par M. Jean Servant, président du conseil de surveillance de l'Entreprise minière et chimique (EMC) et ancien patron de la Sûreté nucléaire. Au vu des conclusions du rapport Servant, le ministère de l'environnement propose une nouvelle réglementation obligeant tout producteur de déchets dangereux à «suivre» sa production jusqu'à son élimination complète.

Chaque envoi de déchets à un éliminateur sera accompagné d'un bordereau que ce dernier devra renvoyer au producteur dans un délai d'un mois pour confirmer l'élimination. Faute de quoi, le producteur devra demander des comptes et, le cas échéant, alerter l'administration. Le gouvernement ne veut plus voir se reproduire une affaire comme celle des quarante et un fûts de Seveso, en 1983, ou celle des fûts de PCB retrouvés en 1984 dans un entrepôt de Saint-Quentin.

ROGER CANS.

(Lire la suite page 30.)

LA CONVENTION DES NATIONS UNIES CONTRE LA TORTURE

L'identification du mal

par PHILIPPE BOUCHER

Montesquieu, Voltaire, Montaigne, quelques noms parmi les plus illustres de ceux qui ont condamné la torture, nommée aussi, à leur époque, «question», «gêne» ou «tourment» et qui ne fut abolie en France qu'en 1788.

Les institutions ont pris le relais des consciences individuelles et se font mieux entendre de cercles d'opinion qui se sont considérablement élargis. Ainsi la vieille Ligue des droits de l'homme, ou la plus neuve, Amnesty International, qui réunissait récemment un colloque sur l'isolement sensoriel, cette torture sans traces (*le Monde* du 22 janvier).

L'Organisation des Nations unies s'en est mêlée à son tour. Depuis 1977, elle débattait de ce sujet. Les travaux furent lents, mais le 5 décembre 1984, la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants – c'est son intitulé officiel – était adoptée, mieux qu'à l'unanimité de l'Assemblée générale, sans vote. Le lundi 4 février, à New-York, la Convention a été ouverte à la signature des Etats membres. Elle entrera en vigueur dès que vingt d'entre eux y auront adhéré ou l'auront ratifiée.

L'approbation unanime du 5 décembre inciterait à se récrier, à s'étonner que tant de pays aux inexcusables méthodes de gouvernement aient eu le front d'adopter un texte qui les condamne si manifestement. A moins qu'il ne s'agisse pour l'ONU de présenter aux Etats sans morale une référence qu'ils pourraient avoir envie de suivre...

La Convention, dès l'abord, s'essaie à une définition de la torture *(voir encadré)*. Elle pèche par sa complication – et par la nécessité de ne mentionner que par prétérition la peine de mort ainsi que les peines corporelles pratiquées en terre d'Islam. C'est le sens de la dernière phrase de l'article premier. Mais il s'agissait, avant tout, pour les Nations unies, de combiner l'identification de l'acte *stricto sensu* avec la responsabilité des Etats en la matière.

C'est incontestablement l'une des lacunes de la Convention, puisque n'est ainsi prise en compte qu'une vision partielle du phénomène lorsqu'il met en cause les gouvernements. Il faut prouver l'existence d'un but et l'ordre ou la permission de l'Etat incriminé.

La faille existe. L'Etat accusé par un autre Etat ou par un particulier aura beau jeu de soutenir, après coup, que les faits constatés ont été accomplis contre son consentement entre des particuliers. La porte est ainsi ouverte aux usurpations de fonctions commises avec la bénédiction tacite des autorités.

Plus ardue encore sera la tâche du plaignant, qui devra obligatoirement prouver que la torture avait un but, une finalité, qu'elle n'était pas une des ces étranges «distractions», l'un de ces «actes gratuits» qu'affectionnent parfois les militaires perdus ou les policiers dévoyés.

(Lire la suite page 31.)

«LE MONDE DES ARTS ET DES SPECTACLES»

Charlotte Perriand architecte d'intérieur

Pour un art d'habiter dans la modernité du XX[e] siècle

«Dune» à l'écran

David Lynch a tourné la saga des nouveaux mondes

Peintres français du XVII[e] au Petit Palais

Le Grand Siècle est moins classique et plus pittoresque que l'on ne croit

Pages 17 à 28

AU JOUR LE JOUR

Centre

Le terrorisme n'est pas une idée neuve en Europe. Et la France, une fois de plus, est accusée par ses voisins d'en être la plaque tournante, la base, le centre. La presse allemande se fait accusatrice, en Italie des dirigeants politiques nous montrent du doigt, l'Espagne lorgne du côté du Pays basque français...

Nous expliquera-t-on bientôt que la bande à Baader et ses avatars ne furent jamais allemands, que les Brigades rouges et les terroristes noirs n'ont rien de commun avec l'Italie, et que l'ETA ne sévit en Espagne que par le plus grand des hasards?

La vérité est sans doute plus pascalienne : l'euroterreur est une sphère dont le centre est partout et l'innocence nulle part.

BRUNO FRAPPAT.

LIRE



débats

Feux croisés sur le Conseil d'Etat

par JACQUES ROBERT (*)

IL ne faut pas tout confondre : le droit, la justice et la politique. Il est, surtout, dangereux de procéder, à partir d'une succession de faits ou de décisions que l'on relie pour les besoins de la cause, à des assimilations hâtives, à des amalgames hasardeux qui, bourrés de sous-entendus désobligeants et de contre-vérités malveillantes, n'ont en fait qu'un objectif : porter atteinte au prestige et à la crédibilité de la justice.

Ce qu'on a appelé un peu témérairement l'« affaire Braibant » est un exemple éloquent de ces douteux dévoiements. Sans s'attarder sur des questions de personnes, qui sont pourtant jetées quelque peu complaisamment en pâture à l'opinion, on rappellera, non sans une certaine malice, que le Conseil d'Etat qui, hier, se voyait reprocher par le Parti communiste sa partialité à son égard dans plusieurs décisions d'annulation d'élections municipales contestées, se trouve aujourd'hui accusé, à l'inverse, d'être « infiltré » par le même PC...

A ce Conseil d'Etat qui avait naguère rendu une décision fameuse (1) par laquelle il annulait le refus d'inscription sur la liste des candidats à l'Ecole nationale d'administration de quelques étudiants soupçonnés d'appartenir au Parti communiste français, voici qu'on fait aujourd'hui grief de se renier en écartant l'un des siens d'un poste en vue parce qu'il milite au sein de la même formation.

Ces feux croisés d'accusations qui convergent vers le Palais-Royal atteignent une juridiction dont l'objectivité et la sérénité ne sont niées par personne et que *nous* envient de nombreux pays étrangers. C'est probablement à raison même du prestige qui l'entoure que d'aucuns s'essaient à « politiser », pour mieux discréditer l'institution, les dernières nominations effectuées en son sein.

Nul n'ignore pourtant, au Conseil d'Etat, que bien avant la désignation de M. Braibant à la présidence de la commission du rapport, il était — et depuis longtemps — question d'étoffer le rôle et la fonction de cette dernière en lui confiant non seulement la réflexion sur d'éventuelles propositions de réforme du Conseil, et le règlement des difficultés rencontrées dans l'exécution des décisions des juridictions administratives, mais surtout le développement des relations extérieures et des contacts avec les Cours suprêmes étrangères. Pour la présidence d'une telle commission, nul doute que, par les responsabilités internationales qu'il avait naguère assumées, soit à Paris soit à Bruxelles, M. Braibant était particulièrement qualifié.

Quant à la section du contentieux, qui pourrait sérieusement contester la désignation à sa tête de M. Laurent, plus ancien au Conseil que M. Braibant, déjà président d'une section importante, dont la notoriété, l'autorité personnelle et le non-engagement militant ont à peine besoin d'être rappelés ?

Certains ont cru alors pouvoir mettre en doute la régularité juridique de la décision prise par le conseil des ministres d'élever la commission du rapport au rang de section du Conseil d'Etat et, donc, de son président au rang de président de section, en invoquant la jurisprudence du Conseil constitutionnel. Il faudrait, là aussi, être sérieux.

La jurisprudence du Conseil constitutionnel n'a jamais dit ce qu'on voudrait lui faire dire. Sa position est parfaitement claire. Le Conseil constitutionnel a explicitement rappelé qu'il résulte des dispositions de l'article 64 de la Constitution en ce qui concerne l'autorité judiciaire, et des principes fondamentaux reconnus par les lois de la République en ce qui concerne, depuis la loi du 24 mai 1972, la juridiction administrative, que l'indépendance des juridictions est garantie, ainsi que le caractère spécifique de leurs fonctions sur lesquelles ne peuvent empiéter ni le législateur ni le gouvernement (2).

Mais, le cadre ainsi fixé, il prend soin de préciser que si l'article 34 réserve au législateur le soin de fixer les règles concernant la création de nouveaux ordres de juridiction, la détermination du nombre, du siège, du ressort et de l'organisation de chacune des juridictions créées dans le cadre des principes définis par la loi est de la compétence réglementaire (3).

Par conséquent, en admettant même que, conformément à sa décision du 20 juillet 1977 par laquelle il considère la Cour de cassation comme constituant à elle seule un « ordre de juridiction », il en viendrait à estimer que le Conseil d'Etat doit se voir reconnaître la même qualification et, de ce fait, que l'ensemble de ses règles constitutives relèvent du domaine législatif, il n'en demeurerait pas moins que ne font partie de ces règles que celles qui ont trait à sa structure et à sa composition. Ne figurent donc point dans ces « règles constitutives » — qui ne visent que l'établissement des caractéristiques essentielles du type de juridiction — ce qui a trait à la procédure et surtout à l'organisation interne de la juridiction.

Or élever une commission au rang de section n'intéresse que l'organisation interne du Conseil d'Etat.

Il y a donc mieux à faire que d'appeler un droit abusivement sollicité au secours d'une opération politique de dénigrement.

1 500 dossiers en retard

Le vrai problème du Conseil d'Etat — le seul qui devrait retenir l'attention des juristes, et plus encore, des justiciables — se trouve ailleurs : dans sa nécessaire adaptation à l'importance grandissante des divers contentieux qui l'assaillent.

L'afflux des dossiers est tel, aujourd'hui, que, malgré le surcroît de travail infligé à ses formations d'instruction et de jugement, le Conseil d'Etat accumule chaque année un retard de mille cinq cents dossiers. Ce n'est pas acceptable. Il faut trouver — vite — une solution pour liquider un tel arriéré, en évitant que, pour l'avenir, de trop nombreuses affaires restent encore en souffrance trop longtemps.

Mais, pour alléger la tâche des sections contentieuses, il ne saurait être question d'amputer les sections administratives. Aider, certes, le contentieux mais sans dégarnir pour autant les autres sections au risque de rompre avec la double et traditionnelle vocation du Conseil, qui est d'être à la *fois — les deux tâches* sont, par nature, complémentaires — conseiller du gouvernement et censeur de l'administration.

Il faut donc entrer courageusement dans la voie de réformes fondamentales qui pourraient consister, par exemple, à créer une ou plusieurs cours adjointes chargées de contentieux spécifiques.

La section du contentieux garderait, bien entendu, la compétence des affaires que le Conseil d'Etat connaît aujourd'hui en premier et en dernier ressort et sans doute aussi le contentieux électoral qui, par sa résonance politique, soulève fréquemment d'âpres controverses, dont le Conseil d'Etat — qui en a fait récemment les frais — mesure plus qu'aucun autre les périls. Les autres contentieux (fiscal, immobilier, pensions...) pourraient être pris en charge par les nouvelles cours, sans que cette répartition emporte la moindre distinction ou classification de valeur entre les différents contentieux.

L'essentiel est que, au travers d'une réflexion menée en commun par tous ceux (magistrats, avocats, professeurs de droit...) *qui s'intéressent* à la justice de leur pays, soient, en fin de compte, accordés à la vieille dame fort digne du Palais-Royal les moyens de son efficacité, de sa grandeur et de son rayonnement.

L'avenir d'une institution a plus d'importance pour le pays que l'interprétation polémique — rarement bien intentionnée — que l'on peut toujours donner de la promotion — *flatteuse* ou non — de certains de ses membres.

(*) Professeur de droit public à l'université Paris-II.

(1) Conseil d'Etat. 28 mai 1954. Barel. Les grands arrêts de la jurisprudence administrative. 8e édition. p. 419.

(2) Conseil constitutionnel. 22 juillet 1980. *Les grandes décisions du Conseil constitutionnel*. 3e édition. p. 472.

(3) Conseil constitutionnel. 18 juillet 1961. *Les grandes décisions du Conseil constitutionnel*. 3e édition. p. 135.

LU

« Les Meilleurs amis du monde », de Raymond Castans

Le temps où l'on savait rire

« *LE seul moyen d'avoir un ami,* disait Emerson, le chantre inégalé de l'optimiste et de la générosité américains, *c'est d'en être un.* » On songe à ce mot en lisant le joli livre que Raymond Castans consacre à honorer quelques-uns de ceux qui eurent le privilège d'être de ses amis : ils ne l'auraient pas été s'il n'avait pas été si amical à leur égard.

Il faut dire *que* s'il existe des Méridionaux tristes, ce n'est pas précisément le cas de l'actuel *directeur des programmes de* RTL. Ses boutades, assaisonnées d'une bonne dose de l'accent de sa Sète natale, rendraient *le sourire* aux plus cafardeux. Son art de conteur éclate, *en tout cas*, dans ce livre de souvenirs et de portraits.

Les Meilleurs amis du monde, hélas! sont morts. Ce n'est pas par hasard que le premier chapitre est consacré à Jean Prouvost et le dernier à Gaston Bonheur, *deux bêtes de presse d'un calibre* peu commun, dont les noms sont inséparables de la grande aventure de *Paris-Match*. « *La littérature, c'est la solitude,* écrit Castans; *le journalisme, c'est les copains... pendant dix ans grâce à Gaston Bonheur* (le rédacteur *en chef qui) « aimait faire briller les autres... nous sommes allés à* Paris-Match *comme au collège, retrouver des amis.* »

Auparavant, il y avait eu *Samedi-Soir,* où régnait Max Corre, qui prétendait avoir ramené d'Amérique la règle, selon lui essentielle, au journalisme, des trois *where* : (où, en anglais) : « *Where is the fact ? Where is the story ? Where is the trabalo ?* » « *Jeunes gens qui avez l'ambition de faire carrière dans le reportage,* commente l'auteur, *essayez de répondre toujours à ces trois exigences, vous ferez rarement de mauvais articles.* » Certes.

Raymond Castans nous dit avoir toujours été « *heureux au milieu des gens de théâtre* », aimer « *leur fragilité, leur outrance, leur folie* ». Grâce à lui, Jean Nohain, Guitry, Pagnol, Fernand Raynaud, André Frédérique, bien *d'autres* encore, revivent sous nos yeux et nous font rire *par-delà* le tombe. Et aussi des photographes comme Walter Carone, des dessinateurs comme Chaval. Il faut savoir qu'à l'époque on proposait à *Paris-Match* des dessins « *par milliers* ».

Certains de ces personnages étaient la générosité même. D'autres des misanthropes voués au suicide. Beaucoup forçaient nettement sur la bouteille. De tous, on peut dire qu'ils avaient du tempérament et, pour mieux dire, une sacrée classe. Et surtout ils savaient rire. Savoir rire est une manière de savoir-vivre. Pourquoi donc rit-on si peu maintenant ?

ANDRÉ FONTAINE.

★ J.-C. Lattès. 238 p., 75 F.

COURRIER DES LECTEURS

Déontologie

Le Monde du 24 janvier dernier a présenté un appel lancé par certains anciens responsables de la police et quelques fonctionnaires en activité en vue d'apporter un « soutien actif » aux agents de l'Etat chargés de *la protection des biens et des personnes.*

Pour être intervenus publiquement, sous deux majorités successives, au sujet du fonctionnement des services publics, sans nous être fait reprocher de manquer à la déontologie, nous tenons à compléter les commentaires faits sur cette initiative, car elle nous paraît grave à plusieurs titres.

1) Nul groupe n'a le droit de s'approprier l'Etat, et surtout pas un groupe de fonctionnaires. Or, alors qu'ils se réfèrent à un Etat dégagé de toutes « pressions politiques, syndicales ou idéologiques », les auteurs de l'appel se réservent le droit de « définir et fixer » par eux-mêmes les « règles du jeu », c'est-à-dire, apparemment, les règles de comportement des agents de la force publique et des magistrats.

2) Cet appel véhicule des idées simplistes sur la sécurité : la vraie défense des services chargés de la paix publique ne passe pas par l'ignorance des statistiques de criminalité et l'affirmation d'un « laxisme pénal » imaginaire.

3) La menace apparaît derrière l'appel au dialogue. *Les* auteurs *se* servent publiquement de leurs titres de fonctionnaires pour constituer une « force de protestation et de contestation » à l'égard des responsables de l'ordre et des libertés publiques.

En fait, à la suite des commentaires faits par certains des dirigeants de *l'association, on peut se* demander s'il ne s'agit pas d'un appel insidieux à la désobéissance des fonctionnaires. Comment prétendre à la défense des règles de la vie en société si, dans le même temps, on manque à une déontologie qui est pourtant la garantie des citoyens ?

ROBERT FRAISSE,
président de l'association Services publics, Paris.

Un « Figaro » raisonnable ?

Beaucoup de vos lecteurs *le Monde* du 30 janvier) veulent un journal de « référence ». Certes. Mais y manquez-vous ? Donnez-vous de fausses informations ? Que ces lecteurs le montrent, s'ils l'ont constaté. Oubliez-vous dans vos commentaires les arguments de l'autre partie ? Je ne m'en suis jamais aperçu. Vous ne manquez jamais, il me semble, de leur ouvrir la porte, souvent par des artifices de style comme « même si... » ou « sans oublier que... ». Il m'est même arrivé de penser un peu trop que l'éléphant sentencieux que vous êtes parfois balançait un peu trop complaisamment sa trompe prudente de droite à gauche et de gauche à droite entre les parties contraires.

Ce *que veulent* ces *lecteurs, c'est* un *Figaro* raisonnable, ouvert, certes au mouvement des idées, libéral (au vrai sens du mot) mais point dérangeant pour la bonne société, celle des gens éclairés et bien installés, soucieux de justice, bien sûr, mais à condition que leur confort matériel et moral n'en soit point affecté. Ils veulent un journal bien-pensant. Quelque *chose, peut-être,* comme *le Temps* d'avant-guerre.

Je vous en conjure. Ne soyez pas cela. Vous y gagneriez peut-être des lecteurs du côté droit de la trompe (vous en perdriez de l'autre côté), mais vous y compromettriez ce qui fait votre honneur depuis votre fondation, lors d'une cassure de l'histoire : votre indépendance à l'égard des pouvoirs et aussi des *intérêts*, votre ouverture à une société en changement et à ses besoins, votre respect de la vérité et votre souci de la justice.

LOUIS PONS
(Paris).

Les pratiques des falachas

C'est avec une étrange hâte que le docteur Georges Valensin déduit (*le Monde* du 26 janvier), l'*Encyclopaedia judaica* à l'appui, que les premiers Hébreux auraient pratiqué la clitoridectomie... Non content d'avoir commis un fâcheux contresens en citant un article où une telle circoncision est bien mentionnée à propos des falachas, mais à l'exemple de celle pratiquée dans les populations environnantes (« as it is in most part of Africa ») l'auteur de *les Juifs et le Sexe* veut assimiler cette pratique à celles — rituelles — observées par les falachas et qui seraient toutes antérieures à la destruction du Temple de Salomon. Une lecture plus attentive de l'article cité, de la remarquable étude de Leslau : « Coutumes et croyances des Falashas » (publié avec le concours du CNRS, Paris Institut d'Ethnologie, 1957) et des textes *éthiopiens pseudo-épigraphiques* publiés et traduits par J. Halevy (bibliothèque de l'Ecole des hautes études Paris 1902) suffirait à démontrer nombre d'observances postérieures à l'époque pré-exilique (liturgie, monogamie, rites de pureté, rites de deuil, jeûnes, etc.) ainsi que l'existence (...) de traditions talmudiques et d'interprétations rabbiniques (Midrash).

R. GUTMAN, rabbin
(Besançon).

Transformons l'essai sur la flexibilité

par JACQUES BARROT (*)

CERTAINS partenaires sociaux ont pris trop vite leur parti de l'échec des négociations sur la flexibilité, parce qu'ils se trompent sur leurs véritables intérêts et sur ceux de la société française.

Ce sont d'abord certains chefs d'entreprise qui ont estimé négligeables les fruits d'une telle négociation. Ils préfèrent miser sur l'alter*nance politique* parce qu'ils la considèrent comme plus efficace pour balayer tous les obstacles qui entravent leur liberté d'action : suppression des seuils, de l'autorisation de licenciement, du monopole syndical, etc. Ils font un pari hasardeux. En demandant aux hommes politiques de l'opposition de refaire entièrement le droit du travail et de proposer en quelque sorte des contre-lois Auroux, ils sollicitent sans s'en rendre compte un nouvel interventionnisme politique peu compatible avec l'idée qu'ils se font du pouvoir libéral. Ils devraient au contraire tout mettre en œuvre pour faciliter la poursuite du dialogue entre les partenaires sociaux, car la voie de la négociation conventionnelle amorcée à propos de la flexibilité constitue la méthode la plus novatrice et la plus prometteuse pour l'avenir.

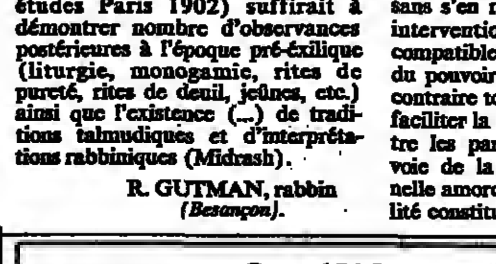
Cette tentation de parier sur la seule alternance et de négliger la négociation n'épargne pas à leur tour certains hommes de l'opposition. Ils redoutent qu'un accord conclu aujourd'hui ne soit mis à l'actif du gouvernement actuel, et ils préfèrent sans doute reprendre en charge une France plus enfermée dans ses rigidités et ses archaïsmes pour mieux se poser en libérateurs. *Mais* il serait bien naïf et téméraire de leur part d'imaginer que les routines et les conservatismes qu'ils laissent subsister aujourd'hui se dissiperont demain comme par enchantement. La CGT saurait bien alors s'appuyer sur la ligue des droits acquis pour susciter un front syndical hostile au futur gouvernement, qu'elle accuserait immédiatement d'organiser la revanche du patronat sur les salariés.

Ne rien entreprendre avant l'alternance, c'est conforter les apparatchiks d'un syndicalisme vieilli plus attaché à préserver sa clientèle qu'à s'engager dans des perspectives économiques efficaces. Le syndicalisme ne peut que s'affaiblir en refusant de poursuivre des négociations sur la rénovation de l'entreprise. Il court le risque de se couper des jeunes générations qui attendent de lui autre chose que la défense au jour le jour d'intérêts catégoriels. Il court le risque d'approfondir le fossé entre ceux qui ont trouvé leur place dans la *société* et ceux qui attendent désespérément le droit d'y entrer.

En fait, seule une négociation sociale active est capable de relayer l'Etat, qui n'est plus en mesure de faire évoluer tout seul la société française. Seul un accord des partenaires sociaux peut donner à l'entreprise la souplesse nécessaire pour prendre pied sur les nouveaux marchés et retrouver la croissance. Seule la négociation permettra à la fois d'emporter l'adhésion des salariés à de nouvelles règles du jeu et d'obtenir la détermination des entrepreneurs à jouer à fond la carte du développement et de l'embauche.

La négociation sur la *flexibilité* doit impérativement reprendre. Certes, la *flexibilité ne produira* pas immédiatement des miracles, mais tout permet de penser que, en France comme ailleurs, elle dissipera la méfiance et la peur de l'avenir. Outre les emplois nouveaux qu'elle pourra susciter et que les partenaires sociaux pourront s'engager à comptabiliser, elle ouvrira la voie au renouveau contractuel. C'est à ce prix que *pourra réussir* l'expérience libérale de demain. Faute de quoi la France s'enfermerait dans des luttes sociales archaïques, l'Etat reviendrait en force, et l'alternance ne serait qu'une revanche.

(*) Député UDF-CDS de la Haute-Loire, président du conseil général.



5, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Tél. : 246-72-23

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant : André Fontaine, directeur de la publication

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985)

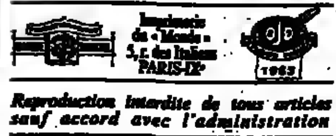
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social : 500.000 F

Principaux associés de la société : Société civile « *Les Rédacteurs du Monde* », MM. André Fontaine, *gérant*, et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Rédacteur en chef : Daniel Vernet.

Corédacteur en chef : Claude Sales.



Reproduction interdite de tous articles sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09

3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE			
341 F	644 F	915 F	1 150 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE			
674 F	1 309 F	1 913 F	2 480 F
ÉTRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS			
386 F	734 F	1 050 F	1 330 F
II. — SUISSE, TUNISIE			
491 F	944 F	1 365 F	1 750 F

Par voie aérienne : tarif sur demande. Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

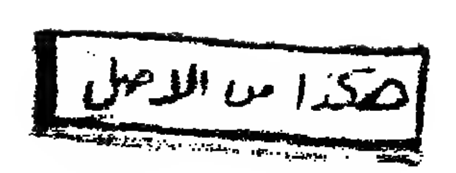
Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dr. ; Tunisie, 380 m. ; Allemagne, 1,70 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 28 fr. ; Canada, 1,20 $; Côte-d'Ivoire, 300 F CFA ; Danemark, 7,50 kr. ; Espagne, 110 pes. ; E.-U., 1 $; G.-B., 55 p. ; Grèce, 65 dr. ; Irlande, 95 p. ; Italie, 1 700 L. ; Liban, 500 P. ; Libye, 0.350 DL ; Luxembourg, 28 f. ; Norvège, 8,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 85 esc. ; Sénégal, 300 F CFA ; Suède, 7,75 kr. ; Suisse, 1,60 f. ; Yougoslavie, 110 nd.

هكذا من الاصل





étranger

La coopération européenne contre le terrorisme

Les déclarations sur la nécessité d'une coopération à l'échelle européenne de la lutte antiterroriste se multiplient. Mardi 5 février, alors que MM. Fabius et Joxe rencontraient, à Bonn, les dirigeants ouest-allemands, le gouvernement italien a publié un communiqué dans lequel il se dit partisan d'une *« stricte coordination des informations et des actions préventives entre pays européens menacés ».* Le conseil des ministres a, d'autre part, passé en revue les initiatives que le gouvernement italien a déjà prises et *« entend prendre à nouveau »* pour obtenir l'extradition des « terroristes » italiens réfugiés en France et dans d'autres pays.

A Madrid, le ministre italien de l'intérieur, M. Scalfaro et son homologue espagnol, M. José Barrionuevo, ont exprimé leur intention de multiplier leurs contacts personnels et les échanges d'informations entre leurs services. Les contacts pris ces derniers jours par M. Scalfaro avec les ministres d'autres pays européens devraient déboucher sur l'organisation d'une conférence internationale consacrée à la lutte contre le terrorisme.

Le chancelier Kohl et M. Laurent Fabius pour un « front uni »

De notre correspondent

Bonn. – La France et la République fédérale ont scellé, mardi 5 février, à Bonn, une nouvelle alliance contre le terrorisme européen. Face au défi lancé par la Fraction armée rouge et Action directe, le chancelier Kohl et le premier ministre français, M. Fabius, ont chargé leurs services de police d'intensifier leur coopération, sans exclure celle d'autes pays européens. *« Nous sommes décidés ô former un front uni contre le terrorisme »*, a déclaré M. Fabius à l'issue de sa première visite officielle à Bonn.

Cette visite avait à l'origine pour objectif de présenter aux partenaires ouest-allemands les nouvelles orientations de la politique économique de la France. M. Fabius s'était fait accompagner à Bonn par les dirigeants d'one dizaioe des ploes grandes entreprises françaises. Les dossiers en litige, concernant notamment la pollution automobile ou le renforcement do sytème monétaire européen, ne manquaient pas non plus. Sous la pression des événements, les responsables des deux pays ont finalement donné à leur rencontre un air de grand-messe antiterroriste. M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur, s'était joint au dernier moment à la délégation française. Les conversations au plus haut niveau entre les deux gouvernements avaieot été précédées, la veille, d'une réunion des « patrons » de la lutte antiterroriste des deux pays. M. Joxe et son collègue allemand, M. Friedrich Zimmermann, ont décidé de créer une nouvelle structure opérationnelle conjointe et d'augmenter les échanges eotre la place Beauvau et les services compétents allemands. Les polices des deux pays o'avaient pas attendu cette rencontre entre les deux ministres pour échanger des informations, mais tout sera fait désormais pour intensifier leur collaboration. *« Il faut organiser des moyens de contacts rapides, des réunions régulières »*, a déclaré M. Joxe.

Les terroristes sont ainsi arrivés à susciter une « union sacrée » là où il y a quelques mois encore régnait la suspicion, comme l'ont montré les protestations entendues ici et là lors de la décision de Paris et de Bonn de supprimer progressivemeot les contrôles aux frontières.

De la pollution au TGV

Cet élan onitaire était, en revanche, absent des conversations entre M. Kohl et M. Fabius sur la pollution automobile. Les deux gouvernemeots ont toujours des objectifs contradictoires. La veille, le porte-parole de la chancellerie, M. Peter Boenisch, avait rappelé qoe, à défaut d'un accord rapide entre pays membres de la CEE, la RFA, qui a décidé de rendre obligatoires, dès 1989, de sévères normes aotipollution pour les véhicules à essence, souhaitait ao moins être autorisée par ses partenaires à prendre seule ces mesures.

Le premier ministre français a fait savoir qu'il continuait de s'y opposer catégoriquement. Il a rappelé qoe la limitation de la vitesse pouvait constituer une première réponse rapide ao problème de la pollution automobile et proposé que l'on différencie dans la recherche d'une réglementation commune entre les véhicules de différentes puissances. Les Français estiment que les petites cylindrées (l'essentiel du parc européen et des exportations françaises en RFA) devraient supporter des surcoûts trop importants pour être conformes aux normes définies par les Allemands et font valoir qu'elles sont de toute façon moins polluantes. Cette subtilité échappera vraisemblablement à l'opinion publique ouest-allemande pour laquelle la lutte contre la pollution constitue, désormais, un véritable défi national en raison de la détérioration rapide des forêts.

Autre sujet délicat de la coopération entre les deux pays : la création d'une liaison ferroviaire à grande vitesse entre la France et l'Allemagne fédérale. Le problème est d'articuler la technologie du TGV français avec les projets expérimentaux des Allemands. M. Fabius, qui s'adressait mardi après-midi à quelque deux cents iodustriels ouest-allemands réunis au siège de l'assemblée des chambres de commerce et d'industrie (DIHT), a placé le train à grande vitesse en tête des projets qui doivent symboliser le développemeot de la coopération industrielle eotre les deux pays.

Félicité par le président de la DIHT, M. Wolff von Amerongen, pour *« le courage et l'énergie »* dont fait preuve son gouvernement dans la solution des problèmes structurels de l'économie française, M. Fabius a réaffirmé son ietention de poursuivre dans cette voie. Il en a profité – sans rencontrer un écho aussi favorable – pour plaider une nouvelle fois en faveur du renforcemeot du rôle de la monnaie européenne, l'ECU, que Paris estime nécessaire à la stabilité monétaire en Europe. *« Au lieu de se perdre dans des développements théoriques, il nous faut mener de pair le renforcement de lo monnaie européenne et le démantèlement de certaines réglementations »*, a-t-il souligné eo estimaet que le rapprochement des politiques économiques des différents pays européens était aujourd'hui suffisamment avancé pour pouvoir aller de l'avant dans ce domaine.

HENRI DE BRESSON.

● *La grève de la faim a cessé.* – Les trois derniers grévistes de la faim, membres de la Fraction armée rouge (RAF), détenus à la prison de Celle, près de Hanovre, ont arrêté mardi 5 février leur actioo. Ils avaient cessé de s'alimenter le 5 décembre dernier. Le front de la grève collective de la faim, à laquelle avaient participé trente détenus membres de la RAF, avait commencé à s'effriter vendredi dernier, quelques heures après l'assassinat par un commando de la RAF de l'industriel ouest-allemand Ernst Zimmermaoo, près de Muoich. – *(AFP.)*

Diplomatie officielle et réalité policière

De notre envoyé spécial

Bonn. – Quand M. Piarra Joxe descend sur l'aéroport de Bann-Calagne, mardi matin 5 février, du Myetàre-20 du GLAM, il dédaigne les Mercedes attendant au pied de l'avion. Le ministre de l'intérieur français monte dans une Renault-25 blindée, venue tout exprès de Paris dans la nuit. La diplomatie est aussi affaire de symboles : une façon de signifier d'emblée, pour cette première rencontre policière franco-allemande au sommet, que la France fait ce qu'elle doit en matière de sécurité.

Officiellement, tout va bien. Les gouvernements français et allemand, par-delà leurs différences politiques, manifestent fermement leur volonté commune, résumée dans une formule de M. Fabius : « *Front uni contre le terrorisme.* » Il n'y a pas de nuages. M. Joxe, soucieux de marier efficacité policièra at libertés publiques, s'est apparemment bien entendu, durant un entretien d'une heure, avec son collègue allemand, M. Friedrich Zimmermann, bras draît da M. Franz-Josef Strauss, représentant l'aila droite de la coalition au pouvoir à Bonn et connu comme un homme d'ordre.

Officieusement, la réalité est plus camplexe. Elle dément l'image habituelle d'une France attentiste et naïve, tenant la lanterne rouge dans la coalition antiterroriste européenne face à une République fédérala d'Allemagne volontaire et efficace, adossée au formidable équipement informatique du Bundeskriminalamt (BKA) de Wiesbaden. Le « non-dit » des entretiens de mardi est que, en affat, depuis l'annonca, le 15 janvier, de la fusion d'Action directe et de la Fraction armée rouge (RAF) et les deux assassinats qui ont suivi – l'ingénieur général René Audran en France, l'industriel Ernst Zimmermann en RFA, – les policiers français pensent, en toute confraternité, pouvoir en remontrer à leurs collègues allemands.

L'essentiel, de ce point de vue, ne s'est pas dit lors des entretiens politiques de mardi, mais la veille, au siège du BKA, lors d'une rencontre entre spécialistes des deux pays. Côté français, étaient présents MM. François Le Mouël, chef de l'unité de coordination de la lutte antiterroriste (UCLAT) ; Michel Guyot, directeur central de la police judiciaire ; Yves Bonnet, directeur de la direction de la surveillance du territoire (DST) ; Pierre Chassigneux, directeur central des Renseignements généraux. La délégation allemande avait à sa tête M. Gerhard Siegele, directeur de la division de la lutte antiterroriste au ministère de l'intérieur fédéral.

On y a échangé des informations, mis au point des modalités de cantacts réguliers, mieux organisé les formes d'une collaboration bilatérale déjà existante, de façon pragmatique ou amicale, entre policiers des deux côtés du Rhin. Un travail somme toute traditionnel, que les officiels allemands ont tenu à résumer, mardi, dans une formule choc : mise en place d'un *« groupe opérationnel »* entre les deux pays.

Informations françaises

Cependant, durant l'échange d'informations, les policiers français ont fait part à leurs collègues allemands de leur conviction qu'Action directe a été « phagocytée » par la RAF renaissante et que l'assassinat de René Audran a été organisé par un commando franco-allemand. Il ne s'agit pas seulement d'une hypothèse : les spécialistes français avaient d'eux-mêmes rapéré, « filé » et photographié plusieurs extrémistes allemands à Paris ces dernières semaines. Leurs identités ont été établies et, à partir des infarmatians françaises, une nouvelle affiche de recherche devrait être prochainement diffusée dans toute la RFA.

S'ils sont admis par les policiers allemands, ces faits n'en pèsent pas moins sur la dimension politique du « front antiterroriste ». Il est, en effet, toujours délicat, surtout pour un pays comme la RFA qui croyait, avec l'arrestation de Christian Klar en 1982, en avoir fini avec la RAF, d'admettre que « son terrorisme s'exporte ». Ainsi M. Siegele, qui est un juriste de formation, s'est-il refusé à confirmer ces faits. Certes, reconnaît-il, le communiqué de revendication de l'assassinat de René Audran a été rédigé en allemand et traduit en français, mais, ajoute-t-il, *« ne sous-estimez pas Action directe ».* Il évalue à vingt-cinq personnes le « noyau dur » en liberté de la RAF, assure que les nouveaux venus ne proviennent pas des mouvements pacifistes, mais sont des « sympathisants » de la RAF passés au terrorisme actif et ajoute qu'aucun élément matériel ne confirme actuellement l'hypothèse d'une manipulation directe du nouveau terrorisme allemand par l'Est.

Réponses diplomatiques ? Sans doute, entre policiers, les explieatians sont-elles plus directes. M. Jacques Genthial, l'une des figures de la police judiciaire française, a dû le vérifier. Accompagnant M. Joxe en tant que sous-directeur scientifique et technique de la PJ, il était, ce mercredi, au siège du BKA afin d'évaluer financièrement la projet français de regroupement des moyens informatiques et scientifiques de la police nationale. A Bonn, il révisait son allemand dans un vieux lexique imprimé à Barcelone en 1958. On y trouvait, comme un clin d'œil policier, la traduction de cette phrase, à propos sans doute des chemins de fer : « *Où pourrais-je trouver un indicateur ?* »...

EDWY PLENEL.

DIPLOMATIE

Les commentateurs soviétiques s'en prennent aux Occidentaux qui veulent « sortir de Yalta »

De notre correspondent

Moscou. – Loio de penser comme M. Mitterrand qo'il faut *« sortir de Yalta »* les Soviétiques s'efforcent ao contraire de persuader les Occidentaux qu'il serait bon de *« revenir »* sur le jugement négatif que beaucoup d'entre eux portent rétrospectivement sur la célèbre conférence.

« Des décisions importantes et totalement nouvelles sur l'organisation du monde d'après guerre et la sécurité des peuples, avant tout sur les frontières entre les Etats européens, ont été prises à Yalta. Certains milieux aux Etats-Unis et dans d'autres pays de l'OTAN essaient aujourd'hui de les rejeter, de dénaturer leur sens, de prouver que l'URSS a obtenu des avantages unilatéraux. On attribue à Yalta la division de l'Europe alors que celle-ci n'est pas due à ces accords eux-mêmes mais à leur violation par les puissances occidentales. » M. Vladimir Lomeiko, porte-parole du ministère soviétique des affaires étrangères, a ainsi présenté lundi 4 février à Moscou, ao cours d'une conférence de presse, la version officielle concernant Yalta.

L'interprétation soviétique peut être résumée de la façon suivante : Yalta fut une « bonne conférence » parce que, malgré les intrigues des Anglais et des Américains, qui se préparaient déjà à la guerre froide, le réalisme incarné par Staline prévalut.

Le rôle « actif » de Staline

Dons le qootidien l'*Industrie socialiste* do 2 février, Valentin Berejkov, qui assista à la conférence écrit ainsi : *« Ceux qui demandent aujourd'hui la révision des accords de Yalta mettent en cause l'intégrité territoriale de la Pologne. Ils appellent à brader ses terres ancestrales et cherchent à y saper le socialisme. »* Le même auteur estime que *« le gouvernement polonais émigré de type fasciste, établi à Londres, était engagé* [au moment de Yalta] *dans des intrigues antisoviétiques ».* Valentin Berejko s'en était déjà pris le 22 janvier dernier, dans une dépêche de Tass, à *« certains politiciens occidentaux »* qui appelleot à *« sortir de Yalta ».* Le verdict est sévère : *« La thèse sur la suppression de l'héritage de Yalta n'est qu'un slogan de propagande à des fins peu louables. Prétextant le désir de « supprimer la division » de l'Europe qui aurait été sanctionnée par Yalta, on tente en réalité de faire revenir l'histoire en arrière sur le continent européen. »*

L'anniversaire de Yalta est en outre l'occasion de vérifier où en est la réhabilitation partielle et discrète de Staline opérée depuis l'accession de M. Tebernenko au pouvoir.

Au cours de sa conférence de presse, M. Lomeiko a estimé que *« Staline avait joué le rôle le plus actif* [parmi les participants] *dans la préparation de la conférence »,* qu'il avait fait des *« concessions »* sur la question du gouvernement provisoire polonais et qu'il avait *« soigneusement étudié ses textes »* à l'avance. Dans les *Izvestia* du lundi 4 février, Alexandre Bovine cite la toast prononcé par le généralissime le 8 février 1945 lors d'un *« temps fort de la conférence » : « Au sein d'une alliance, il ne faut pas se tromper l'un l'autre. Les diplomates aguerris diront peut-être : pourquoi ne pas tromper son allié ? J'estime qu'il ne vaut mieux pas. Il se peut que notre alliance soit si solide que nous ne nous tromperons pas les uns les autres. (...) Je lève mon verre à la solidité de notre alliance à trois. »* Il s'agit-là d'uo hommage iovaloetaire à l'humour très particulier du petit père des peuples.

Les médias soviétiques restent par ailleurs muets sur le protocole lié à Yalta, par lequel l'URSS s'engageait à entrer eo guerre avec le Japon trois mois après la capitulation de l'Allemagne.

DOMINIQUE DHOMBRES.

LES NÉGOCIATIONS ANGLO-ESPAGNOLES SUR GIBRALTAR

Un accord de coopération économique et culturelle a été conclu à Genève

De notre correspondante

Genève. – Les quatre heures et demie de négociations qui ont eu lieu le mardi 5 février entre le ministre espagnol des affaires étrangères, M. Fernando Moran, et son collègue britannique, Sir Geoffrey Howe, à Genève, o'ont pas abouti à un accord sur l'avenir politique de Gibraltar.

Le seul fait que des protagonistes de longue date aient réussi à se rencontrer, et soient même parvenus à signer un accord de coopération économique et culturelle, est qualifié ici de *« grand pas en avant ».* On s'est mis d'accord, en effet, sur la nécessité de faciliter par tous les moyens l'accès à Gibraltar, après la réouverture, quelques heures plus tôt, de la circulation automobile entre l'Espagne et le Rocher. Des groupes bilatéraux étudient des solutions aux problèmes des transports, du tourisme et de l'environnement ; ils examineront des projets – non encore précisés – de portée culturelle. Le groupe chargé des questions relatives à l'aviation devrait, en principe, fonctionner avant la fin de février.

Les questions d'ordre militaire o'auraient pas été abordées ae cours des pourparlers. En ce qui concerne le point le plus épineux du dossier, la souveraineté sur Gibraltar, la plus grande prudence a été observée. Le secrétaire au Foreign Office s'est borné à réaffirmer que son gouvernement tiendra compte avant tout des aspirations de la population du Rocher. M. Moran lui aurait assuré que Madrid avait à cœur les mêmes préoccupations. Le bruit court pourtant que la délégation espagnole a mis au point un projet prévoyant des étapes d'environ dix années chacune, devant aboutir... dans un demi-siècle, à la souveraineté de Madrid sur Gibraltar... Un tel projet devrait – si les plans de coopération technique se déroulent de manière satisfaisante – être soumis au ministre britannique lors d'une nouvelle rencontre. La prochaine réunion est prévue en 1986.

ISABELLE VICHNIAC.



EUROPE

Pologne

ANCIEN REPRÉSENTANT DE SOLIDARITÉ EN FRANCE

Seweryn Blumsztajn a été refoulé dès son arrivée à Varsovie

Seweryn Blumsztajn, ancien responsable du bureau de coordination de Solidarité en France, a été refoulé par les autorités polonaises à l'oéroport de Varsovie, mardi 5 février, et contraint à reprendre l'avion de Paris. Après avoir passé plus de trois ans en France, pendant lesquels il avait déployé une grande activité au service des militants de Solidarité agissant en Pologne, il avait décidé de « rentrer au pays », expliquant ses intentions dans un livre publié récemment (1). Arrivé à Paris peu avant la proclamation de l'état de guerre en décembre 1981, il disposait d'un passeport de service, selon lui toujours en cours de validité.

De nombreuses personnalités, qui ont toujours manifesté une sympathie active à Solidarité, parmi lesquelles Yves Montand, Simone Signoret, Michel Piccoli, André Glucksmann et aussi Edmond Maire, secrétaire général de la CFDT, lui avaient fait des adieux émus, mardi après-midi, à l'aéroport d'Orly, tandis qu'à l'aéroport de Varsovie une cinquantaine de ses amis, en particulier les anciens du KOR (Jacek Kuron, Adam Michnik, et beaucoup d'autres) l'attendaient pour l'accueillir. Mais dès sa descente d'avion, il fut pris en charge par six policiers qui lui signifièrent que son passeport n'était plus valable, et le maintinrent à l'écart jusqu'au redécollage de l'avion. Son passeport ne lui a été restitué, avec le tampon « annulé », que sur l'insistance du capitaine de l'appareil d'Air France. A Varsovie, une quarantaine de personnalités de l'opposition (J. Kuron, A. Michnik, B. Geremek, T. Mazowiecki, M. Edelman, etc.), ainsi que le cinéaste Andrzej Wajda, ont protesté contre *« cet acte de contrainte »*, en ajoutant : *« C'est la première fois dans l'histoire de la Pologne qu'un citoyen polonais est empêché de regagner son pays, sans même que cette décision ne soit étayée par la moindre tentative de justification juridique »*.

(1) *Je rentre au pays*, Calmann-Lévy (voir *le Monde* du 26 janvier).

A LA VEILLE DU VERDICT DU PROCÈS DE TORUN

Le procureur attaque violemment l'Eglise et Solidarité

Le verdict du tribunal de Torun, devant lequel comparaissent depuis six semaines quatre officiers de la police politique accusés de l'enlèvement et de l'assassinat du Père Popieluszko, sera rendu jeudi 7 février, a annoncé le juge principal. Dans son dernier réquisitoire, le procureur s'en est à nouveau pris avec violence à l'Eglise et à Solidarité, et a assimilé une nouvelle fois l'« extrémisme » supposé de la victime à celui de ses bourreaux. Les avocats de la partie civile ont réagi en accusant le procureur de *« diffamer la victime en plein tribunal »*.

Le capitaine Piotrowski, contre qui la peine de mort a été requise, a admis avoir commis *« une terrible erreur »*, mais a semblé surtout regretter le tort ainsi fait à la politique du parti. *« Je me sentais comme un soldat sans armes sur un champ de bataille politique »*, a-t-il déclaré pour se justifier — une manière de reprocher au pouvoir d'être trop faible à l'égard de ses adversaires. Le capitaine a affirmé n'avoir pas eu l'intention de tuer le prêtre, et il a eu cet argument : *« Si nous avions voulu le tuer, nous l'aurions fait de manière plus efficace. Nous sommes des agents de sécurité très compétents... »* Les deux lieutenants, contre lesquels le procureur a requis vingt-cinq ans de prison, ont manifesté plus de remords, l'un d'entre eux, le lieutenant Chmielewski, déclarant, secoué par des sanglots, qu'il porterait *« ce fardeau toute sa vie »*. Enfin, l'avocat du colonel Pietruszka, considéré comme l'instigateur du crime, et qui risque lui aussi vingt-cinq ans de prison, a affirmé que son client était parfaitement innocent. — *(AP, AFP, UPI.)*

Le premier « banni » ?

Ce qui vient de lui arriver, « Sewek » Blumsztajn se refusait à l'envisager. Il s'imaginait sans mal être conduit directement de l'aéroport à la prison, et bien sûr, autre hypothèse, il rêvait déjà de l'accueil que lui feraient ses amis. Mais l'expulsion immédiate, sans tambour ni trompette, il ne voulait pas y croire : *« Ce n'est pas dans la tradition polonaise, c'est un procédé soviétique. »*

C'est pourtant cette solution, la plus simple pour elles, qu'ont choisie les autorités de Varsovie. Cette issue est aussi la plus blessante pour l'intéressé, pas seulement parce qu'il s'est retrouvé, choqué, à Orly quelques heures à peine après y avoir reçu les adieux de grandes stars du cinéma — et du syndicalisme — français. Mais surtout parce que Blumsztajn aime passionnément son pays et qu'il refusait de devenir un émigré.

Son sort n'est peut-être pas définitivement scellé. Son refoulement a été présenté comme une mesure purement administrative, on ne lui a pas clairement signifié qu'il était indésirable en Pologne, et il lui est théoriquement toujours loisible de demander un nouveau passeport au consulat de Pologne à Paris. A-t-on seulement voulu lui faire comprendre qu'il avait eu bien tort de déclarer avant son départ d'Orly : *« La Pologne n'est pas la propriété de Jaruzelski »* ? Qu'il lui faut, à tout le moins, compter avec l'actuel « propriétaire » ?

L'autre éventualité — que ce refoulement ne soit pas une simple solution d'attente, mais une décision définitive, serait beaucoup plus grave.

Certains dirigeants de Varsovie, on le sait, caressent depuis longtemps l'idée d'un « bannissement » — qui leur permettrait de se débarrasser sans drame *des opposants les plus gênants*. Dès 1983, le ministre de l'intérieur, le général Kiszczak, avait essayé en vain de convaincre certains dirigeants du KOR et de Solidarité, alors emprisonnés, de « choisir » l'exil.

Leur refus catégorique contraignit finalement le pouvoir à se résoudre à une simple amnistie, en juillet dernier. Vint alors à la surface un vague projet de loi sur le « bannissement », — qui, cette fois, ne donnerait plus à ses victimes aucune liberté de décision. L'affaire suscita des réactions indignées, en particulier de la part de la hiérarchie de l'Eglise, et sembla faire long feu. Mais, visiblement, cette idée, mise en application depuis belle lurette par les Soviétiques (et accessoirement par le général Pinochet), continue à trotter dans la tête de certains responsables à Varsovie. Auraient-ils choisi Blumsztajn pour un nouveau coup d'essai ?

JAN KRAUZE.

Portugal

La démission du président du Parti social-démocrate affaiblit la coalition gouvernementale

De notre correspondant

Lisbonne. — A l'issue d'une réunion de la commission politique des sociaux-démocrates qui a eu lieu à Lisbonne, le mardi 5 février, M. Carlos Mota Pinto a donné sa démission de président du parti, afin de ne pas *« perturber la stabilité gouvernementale »*. Il a néanmoins décidé de conserver, provisoirement au moins, ses fonctions de numéro deux du gouvernement et de ministre de la défense.

Pour expliquer son geste, M. Mota Pinto a vigoureusement dénoncé les « minorités » qui, dans son parti, n'ont jamais cessé de l'attaquer, souvent bassement, depuis qu'il a assumé ses fonctions au PSD en mars 1983.

Quelques heures plus tard, des télégrammes de solidarité affluaient au siège du parti, et plusieurs fédérations sociales-démocrates exigeaient son retour. C'est donc dans un climat de grande tension que le conseil national du PSD doit se réunir, samedi, à Lisbonne. M. Mota Pinto chercherait, assure-t-on, à provoquer la convocation d'un congrès extraordinaire pour avril, dans l'espoir d'y conquérir une majorité plus confortable.

Cet affrontement risque d'avoir des répercussions sur la coalition gouvernementale Parti socialiste-PSD, déjà affaiblie par des crises successives. Il a pour origine le choix du candidat des sociaux-démocrates à l'élection présidentielle prévue pour décembre prochain. Lors du dernier congrès du parti, une forte majorité de délégués s'étaient prononcés pour un candidat *« civil et, de préférence, membre du PSD »* ; il devait être choisi au début de l'année 1985. Or M. Mota Pinto a discrètement entamé des négociations avec un militaire, le général Firmino Miguel, chef d'état-major adjoint de l'armée de terre. D'autre part, il se serait engagé auprès du premier ministre, M. Mario Soares, qui, vraisemblablement, se présentera au nom du PS, à retarder au maximum la désignation officielle du candidat du PSD. De telles tractations ont inévitablement tendu les relations entre les dirigeants sociaux-démocrates.

Face à la contestation, dont il était l'objet, M. Mota Pinto a décidé de jouer son va-tout. Il a, le 3 février, abandonné soudain une réunion du conseil national qui se tenait à Porto, après qu'une motion de confiance qu'il avait introduite n'eut reçu l'approbation que de trente-huit conseillers, trente-six se manifestant contre. C'est là une marge que M. Mota Pinto a considéré comme beaucoup trop faible.

JOSÉ REBELO.

URSS

Le caricaturiste Syssoïev doit être prochainement libéré

De notre correspondant

Moscou. — Le dessinateur satirique Viatcheslav Syssoïev, condamné à deux ans de détention pour ses caricatures de la vie quotidienne soviétique, jugées « pornographiques », devait être libéré, samedi 9 février, du camp situé à environ 140 kilomètres d'Arkhangelsk, près du cercle polaire, où il a fini de purger sa peine, a-t-on appris ce mercredi 6 février, à Moscou. Il serait en relative bonne santé.

Agé de quarante-sept ans, le dessinateur satirique est davantage connu du public occidental que de ses concitoyens. Ses caricatures n'ont, en effet, jamais été publiées officiellement en URSS, même si elles ont circulé sous le manteau au début des années 80.

Syssoïev a créé un univers bien à lui, dans lequel les orateurs officiels sont souvent culs-de-jatte, où règne l'obsession du saucisson et où les êtres humains ont la tête carrée. Il fut rapidement la bête noire du KGB. Il se cacha pendant quatre ans à la campagne, dans les environs de Moscou. C'est là qu'il est devenu à la fois écrivain et croyant. Il avait été arrêté le 8 février 1983.

D. Dh.

AMÉRIQUES

Les Etats-Unis entendent poursuivre et renforcer leur assistance militaire en Amérique centrale

De notre correspondant

Washington. — Les propositions d'aide à l'étranger dans le projet de budget de M. Reagan pour l'année fiscale 1986 (1) marquent une nette volonté de poursuite de l'effort militaire des Etats-Unis en Amérique centrale.

Alors que l'ampleur du déficit budgétaire a conduit la Maison Blanche à demander au Congrès une réduction importante de pratiquement toutes les dépenses autres que celles du Pentagone, l'austérité n'affecte pas les pays centre-américains « amis ». Le Honduras, dont la frontière sud borde sur toute sa longueur le Nicaragua sandiniste, devrait ainsi recevoir 231 millions de dollars, tandis que le Salvador, où la guérilla est dénoncée à Washington comme *« un élément d'une entreprise de déstabilisation soviéto-cubaine dans la région »*, devrait, lui, se voir allouer 483,4 millions de dollars contre 473,6 cette année.

Cette augmentation reste relativement modeste, mais des demandes de crédits supplémentaires pourraient être avancées dans les prochains mois si le gouvernement de M. Duarte faisait face, comme le craint l'administration américaine, à une trop forte pression, tant de la guérilla de gauche que de l'extrême droite, qui relève la tête.

Le Guatemala, enfin, devrait bénéficier de 35,3 millions de dollars au seul titre de l'assistance militaire — une somme très importante au regard des 300 000 dollars reçus cette année par un pays où le respect des droits de l'homme est suffisamment douteux pour que l'aide américaine ait uniquement été civile de 1977 à 1984. *Justifié par la perspective* d'une élection présidentielle qui pourrait déboucher, en octobre 1985, sur un régime civil, ce tournant aurait pour effet — s'il était accepté par le Congrès — de créer entre les frontières sud du Mexique et nord du Nicaragua une « chaîne » d'armées nationales soutenues par les Etats-Unis.

Parallèlement à ces aides officielles, le gouvernement Reagan veut encore tenter de convaincre les sénateurs et les représentants d'ouvrir de nouveau les vannes de l'aide dite « secrète » aux mouvements de lutte armée contre le gouvernement sandiniste. Actuellement, les fonds pour les *contras* sont bloqués par le Congrès depuis bientôt un an, mais M. Reagan et M. Shultz ont multiplié ces dernières semaines les déclarations sur la nécessité d'aider, *« par une voie ou par une autre, ceux qui résistent directement, sur le terrain, aux empiétements géopolitiques soviétiques »*.

L'une des options envisagées serait donc de susciter une unification — depuis longtemps souhaitée par Washington — des différentes organisations de guérilla antisandiniste et de leur fournir ensuite une assistance qui, au lieu d'être secrète et militaire, serait ouverte et « humanitaire » — c'est-à-dire destinée en principe à secourir les réfugiés et les familles des *« combattants de la liberté »* vivant au Honduras.

Une formule de ce type aurait l'avantage de recueillir sans doute l'assentiment des responsables républicains du Sénat qui veulent que soit respectées en cette affaire les lois américaines interdisant toute tentative de renverser par la force un gouvernement avec lequel les Etats-Unis entretiennent des relations diplomatiques. Elle pourrait aussi, mais c'est plus douteux, être acceptée par une partie au moins des démocrates qui contrôlent la Chambre des représentants.

L'objectif de la politique centre-américaine de M. Reagan reste d'éliminer tout développement révolutionnaire dans la région et d'inciter les sandinistes à un partage du pouvoir assez large pour qu'ils ne l'exercent plus. L'austérité ne saurait entraver ce dessein, aussi constant, depuis 1981, que la volonté de renforcer, face à l'URSS, la puissance militaire des Etats-Unis.

BERNARD GUETTA.

(1) L'année fiscale s'ouvre au 1er octobre précédant le début de l'année civile concernée.

L'aide américaine à l'Afrique

Le Soudan est le principal bénéficiaire en Afrique (Egypte mise à part) de l'aide américaine à l'étranger telle qu'elle figure dans le projet de budget pour l'exercice fiscal 1986 présenté, lundi 4 février, au Congrès par le gouvernement Reagan.

Celui-ci entend allouer au Soudan une aide de près de 254 millions de dollars pour l'exercice fiscal qui commencera le 1er octobre 1985. Sur cette somme, 59 millions doivent être consacrés à l'aide militaire et 115 millions à l'assistance économique, à la sécurité, le reste devant être consacré à l'aide au développement et à l'assistance alimentaire. Pour l'exercice fiscal en cours, l'aide américaine au Soudan (économique et militaire) est de 260 millions de dollars.

Outre le Soudan, les principaux bénéficiaires de l'aide américaine à l'étranger en Afrique sont les suivants :

MAROC : 138 millions de dollars, dont 50 millions de crédits à caractère militaire et 22 millions d'assistance économique à la sécurité ;

SOMALIE : 115 millions de dollars, dont 40 millions d'aide militaire et 35 millions d'aide économique à la sécurité ;

KENYA : 97 millions de dollars, dont 35 millions d'aide purement économique et alimentaire. L'assistance à caractère militaire se décompose comme suit : 26,8 millions d'aide militaire et 35 millions d'aide économique à la sécurité ;

TUNISIE : 95 millions de dollars d'une aide pour l'essentiel militaire, dont 53 millions de ventes de matériel militaire à crédit ;

LIBERIA : 88 millions de dollars, dont 48 millions d'aide économique à la sécurité ;

ZAIRE : 67 millions de dollars, dont 41 millions d'assistance purement économique ;

SENEGAL : 50 millions de dollars, dont 30 millions d'aide économique et 15 millions d'assistance économique à la sécurité ;

MOZAMBIQUE : 30 millions de dollars, dont 15 millions d'assistance économique à la sécurité et 3 millions d'aide militaire ;

ZIMBABWE : 28 millions de dollars, dont 15 millions d'aide économique à la sécurité et 13 millions d'aide au développement.

M. MEESE PROCHAINEMENT CONFIRMÉ PAR LE SÉNAT AU POSTE D'ATTORNEY GÉNÉRAL

Washington *(AFP)*. — La commission judiciaire du Sénat a approuvé le mardi 5 janvier la nomination de M. Edwin Meese comme attorney général (ministre de la justice). Ancien conseiller du président, M. Meese avait été choisi par M. Reagan pour occuper les fonctions d'attorney général en janvier 1984, mais sa nomination devait, comme il est de règle, être soumise à l'acceptation d'une commission du Sénat, puis du Sénat tout entier. Le vote en faveur de M. Meese par douze voix contre six constitue une forte opposition, la coutume étant une acceptation à l'unanimité. Les dix membres républicains de la commission ont voté pour et parmi les démocrates quatre ont voté contre.

M. Meese succédera, si le Sénat en séance plénière adopte le vote de la commission, à M. William French Smith, ancien avocat personnel de M. Reagan, qui a choisi de démissionner de son poste pour reprendre la direction de son cabinet de Los Angeles.



هكذا من الأصل

président
crate affaiblit
nementale

ondant

ssives. Il a pour origine le
du candidat des sociaux-
crates à l'élection présiden-
prévue pour décembre pro-
. Lors du dernier congrès du
une forte majorité de délégués
ent prononcés pour un candidat
l et, de préférence, membre du
; il devait être choisi au dé-
e l'année 1985. Or M. Mota
a discrètement entamé des né-
tions avec un militaire, le géné-
irmino Miguel, chef d'état-
adjoint de l'armée de terre.
re part, il se serait engagé au-
u premier ministre, M. Mario
s, qui, vraisemblablement, se
ntera au nom du PS, à retarder
aximum la désignation offi-
du candidat du PSD. De telles
tions ont inévitablement tendu
lations entre les dirigeants
x-démocrates.

e. à la contestation, dont il
'objet, M. Mota Pinto a décidé
ter son va-tout. Il a, le 3 fé-
abandonné soudain une réu-
u conseil national qui se tenait
to, après qu'une motion de
nce qu'il avait introduite n'eut
l'approbation que de trente-
onseillers, trente-six se mani-
t contre. C'est là une marge
M. Mota Pinto a considéré
e beaucoup trop faible.

JOSÉ REBELO.

Syssoïev
ment libéré

ndant

en effet, jamais été publiées
llement en URSS, même si
nt circulé sous le manteau au
des années 80.

soïev a créé un univers bien à
ns lequel les orateurs officiels
evient culs-de-jatte, où règne
sion du saucisson et où les
umains ont la tête carrée. Il
pidement la bête noire du
Il se cacha pendant quatre
a campagne, dans les environs
scou. C'est là qu'il est devenu
in écrivain et croyant. Il avait
été le 8 février 1983.

D. Dh.

Unis entretiennent des rela-
diplomatiques. Elle pourrait
mais c'est plus douteux, être
ée par une partie au moins
émocrates qui contrôlent la
re des représentants.

jectif de la politique centre-
aine de M. Reagan reste
ner tout développement révo-
aire dans la région et d'inci-
sandinistes à un partage du
assez large pour qu'ils ne
nt plus. L'austérité ne sau-
ntraver ce dessein, aussi
t, depuis 1981, que la vo-
renforcer, face à l'URSS, la
ce militaire des Etats-Unis.

BERNARD GUETTA.

L'année fiscale s'ouvre au 1er oc-
écédant le début de l'année c-
ernée.

EESE PROCHAINEMENT
FIRMÉ PAR LE SÉNAT
OSTE D'ATTORNEY GÉ-
AL

ington *(AFP)*. – La com-
judiciaire du Sénat a ap-
e mardi 5 janvier la nomina-
M. Edwin Meese comme
général (ministre de la jus-
ancien conseiller du prési-
Meese avait été choisi par
gan pour occuper les fonc-
ttorney général en janvier
ais sa nomination devait,
l est de règle, être soumise à
tion d'une commission du
is du Sénat tout entier. Le
faveur de M. Meese par
ix contre six constitue une
position, la coutume étant
ptation à l'unanimité. Les
bres républicains de la com-
ont voté pour et parmi les
tes quatre ont voté contre.
eese succédera, si le Sénat
pléniére adopte le vote de
ssion, à M. William French
ncien avocat personnel de
an, qui a choisi de démis-
le son poste pour reprendre
ion de son cabinet de Los

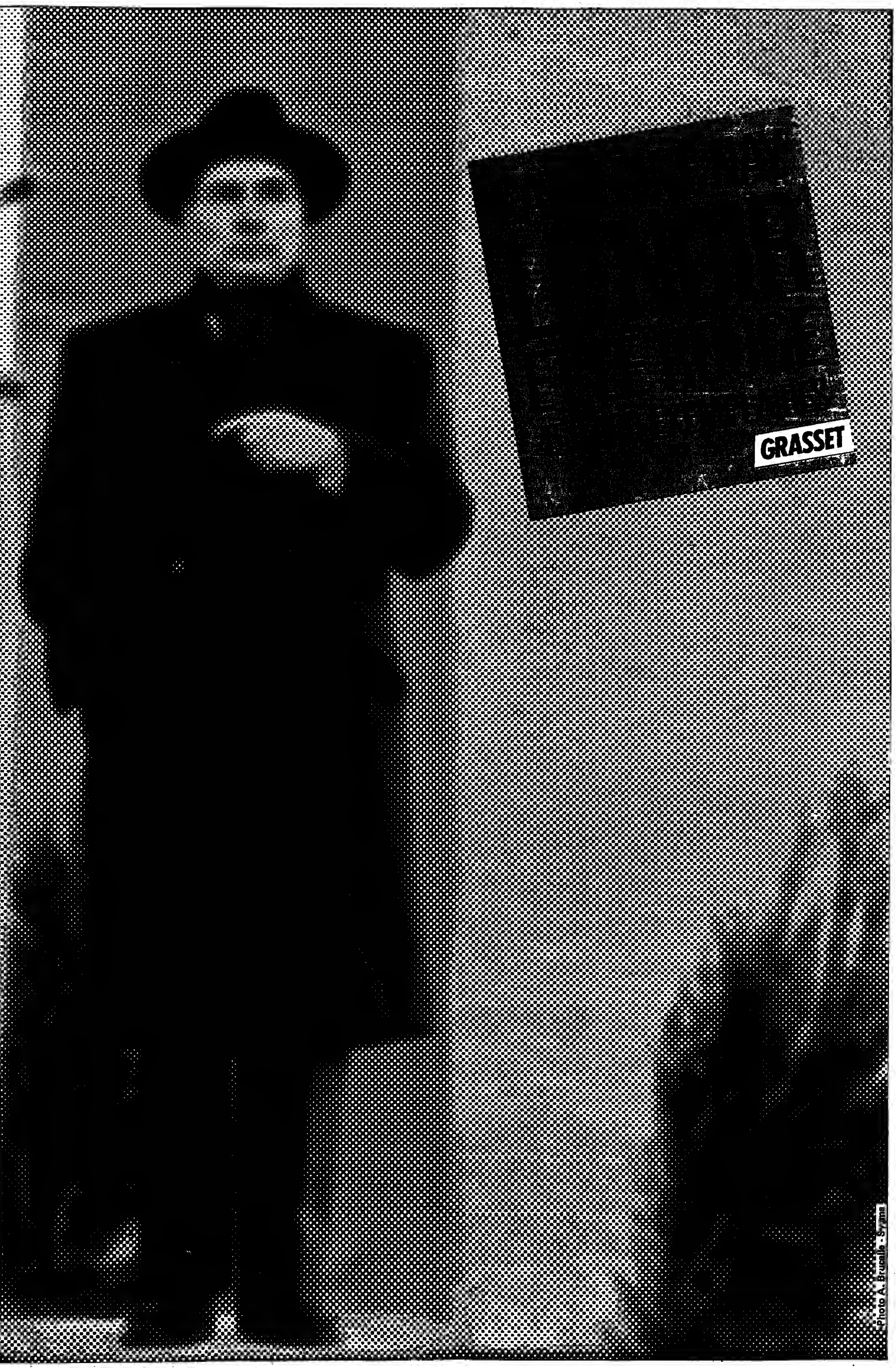


Photo A. Bruelle - Sygma

PROCHE-ORIENT

LE PROBLÈME DU RETRAIT ISRAÉLIEN DU SUD DU LIBAN

Jérusalem estime que les Libanais jouent avec le feu

Jérusalem. — « *Pourquoi les Libanais jouent-ils avec le feu ?* » Cette inquiétude d'un éditorialiste résume assez bien la perplexité mi-soucieuse, mi-résignée, ressentie à Jérusalem moins de deux semaines avant l'achèvement de la première phase du retrait israélien.

Vue d'ici, l'intransigeance libanaise, telle qu'elle est apparue lors de la négociation de Nakoura, prouve, s'il en était besoin, à quel point le gouvernement Karamé reste inféodé à la Syrie. Les dirigeants de Beyrouth, ajoute-t-on, préfèrent prendre le risque d'une guerre civile au Liban du Sud plutôt que favoriser une relève ordonnée ayant les faveurs de la communauté internationale, *mais pas celles de Damas.* « *Les Libanais ont perdu toute indépendance* », constatait récemment M. Shimon Pérès.

Les Israéliens sont évidemment bien placés pour redouter le pire après leur départ, le 18 février, de la région de Saïda. Mieux que d'autres, ils connaissent les foyers où peut se rallumer la guerre confessionnelle. Il y a d'abord l'Iklim-El-Kharroub, juste au nord de la rivière Awali, où druzes et maronites jouent du canon depuis longtemps. Il y a le port de Saïda, objet de convoitises entre chrétiens, milices sunnites et chiites d'Amal.

Il y a aussi les camps d'Ein-El-Helweh et Mieh-Mieh où plus de trente mille réfugiés palestiniens — dont mille deux cents anciens détenus de la prison d'Ansar — craignent des vengeances chrétiennes ou chiites. Il y a encore le chapelet de villages chrétiens entre Saïda et Jezzine dont certains apprécient la tutelle israélienne. Ici et là, l'heure des inévitables règlements de compte a sonné.

Une bonne douzaine de Libanais de toutes confessions et quelques Palestiniens d'Ein-El-Helweh, accusés de collaboration avec la puissance occupante, sont déjà tombés sous les balles de « justiciers » anonymes. Des tracts comportant des « listes noires » invitent les autres à décamper. Les plus sages ont trouvé refuge à Beyrouth ou s'apprêtent à gagner la frange frontalière contrôlée par l'Armée du Liban du Sud (ALS). *Israël, dit-on ici, assumera son* devoir moral en protégeant ses « *amis en danger* ».

Echaudé par l'évacuation bâclée du Chouf, qui, en provoquant des massacres en chaîne en septembre 1983, lui avait valu un blâme mérité, l'Etat hébreu tient à éviter une nouvelle méprise sanglante. En donnant à l'armée libanaise un délai de cinq semaines pour assurer la relève — avec l'appui des « casques bleus » de la FINUL — dans une région représentant 5 % du territoire national, Jérusalem estime s'être conduit cette fois de manière responsable. En emmenant dans ses fourgons les soldats de l'ALS et en se repliant avec méthode, l'armée israélienne pense favoriser une transition pacifique.

De notre correspondant

D'où le sentiment ici d'avoir fait, ces dernières semaines, le maximum pour faciliter la tâche future des Libanais, même si l'on n'avait en fait pas d'autre choix. « *Israël a renoncé tour à tour aux trois conditions qu'il posait à son retrait,* souligne M. Pérès : *l'exigence d'un repli syrien simultané, l'avènement à Beyrouth d'un régime ami, le redéploiement de la FINUL dans les zones évacuées.* » Peu importe si Damas tire gloire d'avoir contraint Jérusalem à ces reculades successives. « *Que les Syriens interprètent notre départ comme ils veulent,* ajoute le premier ministre. *Aucun soldat ne doit plus mourir au Liban.* »

D'où aussi l'indignation un peu lasse que suscitent les lourds soupçons émis à Beyrouth. Israël met sur le compte d'une rhétorique de l'impuissance les discours libanais l'accusant de préparer un mauvais coup, de favoriser les troubles, voire d'armer la main des assassins (comme lors du récent attentat contre M. Moustapha Saad, le dirigeant sunnite de Saïda). Bref, si les Israéliens *sont inquiets, ils n'ont pas,* semble-t-il, mauvaise conscience.

La main de Damas

Pour MM. Pérès et Rabin — son ministre de la défense, — la Syrie a *délibérément torpillé* la *négociation* de Nakoura en exigeant d'eux, via Beyrouth, un calendrier précis portant sur les trois étapes du retrait, autrement dit la seule condition *qu'ils ne pouvaient satisfaire sans* braquer leurs partenaires du Likoud et courir le risque d'une crise gouvernementale.

Les dirigeants travaillistes ont fait un geste en indiquant aux Libanais que les deux dernières phases du repli auraient lieu, au plus tard, en avril et octobre. Mais ces apaisements n'avaient aucune chance d'amadouer leurs interlocuteurs dès lors que ceux-ci tenaient un alibi pour saborder les entretiens.

Israël voit d'autant plus la main de Damas dans cette affaire que Beyrouth n'avait pas trop mal accueilli l'annonce officielle du retrait. A la mi-janvier, le Liban semblait assez satisfait. Après les pourparlers de Nakoura, Beyrouth avait même levé son opposition de principe à un redéploiement des « casques bleus » (*le Monde* du 24 janvier).

Mais il fallut vite déchanter. La balle, qu'on croyait dans le camp libanais, se trouvait, en fait, dans le camp syrien, dont elle n'est jamais revenue. Et le secrétaire général adjoint de l'ONU, M. Brian Urquhart, qui avait cru à ses chances de succès, dut remiser son optimisme déçu. Aujourd'hui, chacun a fait son deuil de Nakoura.

Israël répond aux soupçons en soulignant tout simplement qu'un retrait *sans accroc sert ses intérêts* car une ère de désordre ne pourrait que favoriser le renforcement de ses adversaires palestiniens ou chiites. La présence de la FINUL autour des camp de réfugiés, souhaitée aussi bien par M. Arafat que par Jérusalem, limiterait les risques, pense-t-on ici, d'un retour en force de l'OLP au Liban du Sud.

En attendant, le compte à *rebours* se poursuit et, du côté de Saïda, l'heure de vérité approche. Les bulldozers de l'armée israélienne ont démantelé les derniers avant-postes *fortifiés* et comblé les tranchées. La « ligne Awali » — qui marquait le « front » depuis dix-sept mois — n'existe plus que sur les cartes d'état-major.

J.-P. LANGELLIER.

Israël accuse la Jordanie d'être directement responsable du regain de tension en Cisjordanie et à Gaza

Le ministre israélien de la défense, M. Itzhak Rabin, au lendemain d'un attentat qui a coûté la vie à un soldat israélien à Ramallah, en *Cisjordanie*, a *accusé mardi* 5 février la Jordanie d'être directement responsable du brusque regain de tension dans les territoires occupés de Cisjordanie et de Gaza.

« *Amman est devenue le centre des activités terroristes* », a déclaré M. Shamir à la tribune de la Knesset. L'armée « *fera tout son possible pour empêcher les attentats de l'OLP* », a-t-il ajouté.

De son côté, le chef d'état-major de l'armée, le général Moshe Lévy, a estimé inutile d'accroître les effectifs pour assurer l'ordre dans ces régions. *Il a indiqué que* mille neuf cent sept atteintes à l'ordre public, dont deux cent soixante-dix-sept attentats ou tentatives d'attentats, avaient été signalées au cours des dix derniers mois dans les territoires occupés, affirmant que « *ces statistiques reflètent une baisse progressive très nette des incidents* » au cours des trois dernières années. Il a cependant noté une recrudescence des atteintes à l'ordre public à la fin janvier et au début février de cette année.

Ce point de vue est rejeté par les représentants de la droite israélienne, qui exigent « *l'adoption d'urgence d'une politique de poigne de fer contre les fauteurs de troubles* ».

Le premier ministre israélien, M. Shimon Pérès, s'est déclaré en outre déçu par le peu d'écho que rencontrent en Egypte, selon lui, les efforts du gouvernement pour améliorer les relations entre les deux pays.

Dans une interview publiée mardi par le *New York Times*, qui constitue, selon le journal, la première critique publique du président Hosni Moubarak de la part de M. Pérès, celui-ci ajoute : « *Je souhaite que* [l'Egypte] *aille un peu plus loin qu'elle ne le fait actuellement* » en direction d'Israël. Il souligne que, si l'attitude de l'Egypte envers *son* pays se prolongeait, « *les forces œuvrant pour la paix* » en Israël pourraient se décourager.

Répondant apparemment aux propos de M. Pérès, le président égyptien Moubarak a déclaré qu'il n'était « *pas satisfait de l'effort fait par Israël en faveur de l'établissement de la paix au Proche-Orient* » et a demandé au gouvernement de Jérusalem de faire preuve d'« *une plus grande souplesse* » au sujet du problème de l'enclave de Taba dans le Sinaï. — *(AFP.)*

M. EZER WEIZMAN SE DÉCLARE DISPOSÉ A RENCONTRER YASSER ARAFAT A CERTAINES CONDITIONS

L'ancien ministre de la défense M. Ezer Weizman, s'est déclaré prêt à rencontrer Yasser Arafat « *si celui-ci reconnait au préalable l'existence de l'Etat d'Israël* ».

Dans une interview publiée par Haaretz, et citée par l'Agence Télégraphique juive, M. Weizman, ministre sans portefeuille, chargé des questions spéciales, a précisé : « *Je suis prêt à parler de coexistence avec Arafat ou tout autre dirigeant palestinien représentatif qui admettrait explicitement les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité des Nations unies.* »

Ces deux résolutions stipulent notamment le droit de tous les Etats de la région à vivre à l'intérieur de frontières sûres et traitent de la question palestinienne en tant que problème de réfugiés. M. Weizman, jadis membre du Likoud et ministre de la défense de l'ancien premier ministre Menahem Begin, fut l'un des principaux artisans des accords israélo-égyptiens de Camp David.

● *Dix soldats israéliens* ont été blessés mardi soir par l'explosion d'une bombe au passage d'un convoi près de la localité de Bourj-el-Chemali, à l'est de Tyr, dans le sud du Liban. — *(AFP.)*

Liban

L'EFFONDREMENT DE LA LIVRE

« Allons-nous perdre aussi la guerre économique ? »

Beyrouth. — Le Liban assiste avec consternation à l'effondrement de *sa monnaie. En perdant,* le lundi 4 février, 15 % de sa valeur par rapport au dollar, après avoir reculé de 5 à 10 % par jour au fil de la semaine précédente, la devise libanaise a établi un triste record, dépassant par la rapidité de sa chute les monnaies les plus malades, dont le cruzeiro brésilien et le shekel israélien.

Au lendemain d'un « lundi noir » de la Bourse de Beyrouth qui avait vu un recul, sans précédent pour une seule journée, de près de 2 livres *dans la parité* avec le dollar, on en était, mardi 5 février, à échanger la monnaie américaine contre 13,75 livres libanaises.

Pour arrêter cette dégringolade, le Liban a demandé 500 millions de dollars d'aide à l'Arabie saoudite, qui, ayant donné un accord de principe, exigerait en garantie une partie des réserves en or de la Banque centrale. Exigence *a priori* dangereuse. Après avoir annoncé que l'aide saoudienne — qui ne serait finalement qu'un prêt — était *acquise*, les médias phalangistes proches du pouvoir laissent maintenant prévoir une visite à ce propos du président Gemayel à Ryad. L'issue des tractations n'est donc pas certaine.

Pour redonner confiance au public, les responsables jonglent avec les chiffres, en annonçant péremptoirement que la balance des paiements a enregistré un « *excédent de 100 millions de dollars* » en janvier 1985 — ce que l'on ne peut encore savoir — et en suggérant que la couverture de la monnaie augmente : 44 milliards de livres un jour, 49 le lendemain. Résultat flatteur, mais qui va de soi puisqu'on exprime en livres libanaises fondantes des réserves en or et en devises étrangères. Chacun le sait ici, la couverture en termes réels, tout en demeurant exceptionnelle par rapport à la masse monétaire, se réduit inexorablement. D'ailleurs, le public se montre incrédule, comme le prouve l'actuelle ruée sur les produits alimentaires et le petit équipement, ruée sans précédent même lorsqu'il s'agissait de constituer des stocks de ravitaillement aux pires moments de la guerre. « *A quel taux a clôturé le concombre ?* » est la plaisanterie favorite des Libanais ces jours-ci. Si la hausse des prix est déjà vive, elle n'atteint cependant pas encore le rythme de celle du dollar et devrait donc, en toute logique, s'accélérer. C'est pourquoi les consommateurs anticipent leurs achats.

Naguère objet de fierté, la belle résistance de la livre à un conflit interminable a fini par s'effondrer. Le dollar valait, en 1974, 2,30 LL et avait augmenté de 0,13 LL seulement en un an durant la pre-

De notre correspondant

mière année de guerre (1975), 0,50 en 1976, 0,07 en 1977. Il n'avait pas bougé en 1978 pour renchérir de 0,25 LL en 1979, 0,40 en 1980 et 0,96 en 1981.

En juin 1982, durant l'invasion israélienne, la monnaie avait atteint sa plus basse valeur et l'on échangeait 5,31 livres contre 1 dollar. Puis, la *même année,* dès qu'un espoir de paix — hélas illusoire ! — était apparu, la livre s'était ressaisie, le dollar ne valant plus que 3,77 LL. Pour la seule période du 28 *janvier au 4 février* derniers, il a renchéri de 4 livres, atteignant le taux record de 15,10 LL le « lundi noir ».

Trop d'échecs

La cause fondamentale de cette chute de la monnaie est simple : les Libanais perdent confiance dans leur pays. Plus rien ne va. Pis : il leur semble que rien ne peut plus aller. Les plans de sécurité, les retrouvailles intercommunautaires, *notamment au sein* d'un gouvernement dit « d'union nationale », la reprise en main par l'Etat des ports, source principale des revenus du Trésor : tout échoue lamentablement. Même le retrait des forces d'occupation israéliennes du Liban du Sud pose plus de problèmes qu'il n'en résout.

Les conséquences de cet état d'esprit se lisent dans les chiffres. Ainsi les rapatriements de fonds des émigrés libanais — individus et entreprises, — principalement ceux du Golfe, sont tombés de 150 millions de dollars par mois à moins du tiers. Essentiellement, certes, parce que le Golfe est en récession. Mais aussi parce que beaucoup de ces émigrés, *désespérant* du Liban, ont appelé leurs familles à leurs côtés et ne transfèrent donc plus une part de leurs revenus.

La couverture or et « réserves en devises » s'en est trouvé amputée d'un de ses deux fondements ; les devises. La Banque du Liban prétend aujourd'hui détenir 500 millions de dollars. Selon d'autres sources, ces réserves sont tombées au-dessous de 300 millions. Il n'est pas impossible que l'institut d'émission ait racheté des dollars durant le court intervalle d'octobre-novembre 1984 où la livre était remontée. Quoi qu'il en soit, il ne reste plus beaucoup de devises en caisse, en comparaison de l'inamovible couverture de 2 milliards de dollars de naguère, or non compris.

Par ailleurs, « *l'argent des Palestiniens* » a disparu avec eux. Il a représenté, la dernière année (1982) environ 700 millions de dollars, soit près de 60 millions par mois, d'argent frais injecté sur le marché libanais, sans sortie de biens en contrepartie. Plus généralement, la guerre était source de rentrées en devises ; elle est devenue source de lourdes dépenses. Les bailleurs de fonds et d'argent aux diverses factions (Irak, Syrie, Libye, Israël, pour ne citer que les principaux) se sont évaporés. A l'*opposé*, le gouvernement libanais a équipé en 1982-83 son armée, au prix fort et au comptant (900 millions à 1 milliard de dollars), aux Etats-Unis.

L'aide arabe, certes faible — 600 millions de dollars versés sur les 2 milliards promis en 1979 — n'en constituait pas moins un appoint utile puisqu'elle consistait en dons. Elle est désormais presque inexistante. Or les exportations industrielles et agricoles sont fortement perturbées par le morcellement du territoire et les difficultés de communication qui en découlent.

Du fait de l'addition de tous ces facteurs, la balance des paiements est devenue fortement déficitaire (900 millions en 1982 et 1,3 milliard en 1983) alors qu'elle était excédentaire aux pires moments de la guerre.

Un « clivage monétaire »

Au mince chapitre des consolations, on peut relever que la réserve d'or est intacte (22 millions d'onces, soit près de 3 milliards de dollars) et que le Liban n'a pratiquement pas de dette extérieure.

Un indice particulièrement inquiétant vient toutefois d'apparaître dans la crise monétaire : le clivage entre les deux Beyrouths, qui s'appliquait à tout, sauf à l'argent — « *les Libanais savent très bien se retrouver sur ce point* », disait-on — a atteint cet ultime bastion unitaire. La commémoration du 6 février, date de la rébellion qui a éliminé de Beyrouth-Ouest l'autorité de l'Etat et du président Gemayel pour créer un nouvel équilibre entre les « *seigneurs de la guerre* », tourne à l'épreuve de force sur le terrain de l'économie. Le secteur musulman accuse le secteur chrétien de « *manipuler la monnaie et les prix* ». Des tracts circulent et des manifestations *pourraient se dérouler.* « *Il n'y a pas une livre de l'Est et une livre de l'Ouest* », disait, il y a quelques jours encore, le chef d'Amal, M. Nabih Berri, mais cela risque de n'être bientôt plus vrai. Verra-t-on des Libanais se battre aussi à propos de leur bien commun le plus sacré : leur monnaie ? Ils auraient alors, après la guerre politique et communautaire, perdu la guerre économique.

LUCIEN GEORGE.

● *Les quatre Britanniques détenus en Libye sont libérés.* — Détenus depuis près de *neuf* mois, les quatre hommes ont été libérés le mardi 5 février, ont annoncé les autorités libyennes lors d'une conférence de presse relayée en direct de Tripoli par la chaîne de télévision britannique BBC. Ils ont été libérés à la suite de votes largement majoritaires des « *Congrès de base* », assortis de conditions d'ordre général *ayant trait* à l'amélioration des relations entre la Grande-Bretagne et la Libye. — *(AFP.)*

AFRIQUE

Ethiopie

La famine est un « crime politique »

affirme l'Union des travailleurs de l'alimentation

De notre correspondante

Genève. — L'Union internationale des travailleurs de l'alimentation et *des industries connexes* (UITA), qui groupe cent quatre-vingt-six syndicats représentant deux millions deux cent mille membres, et qui a fait beaucoup parler d'elle lors de la lutte qu'elle a menée en faveur des ouvriers de coca-cola persécutés au Guatemala (*le Monde* du 28 janvier 1981 et du 25 avril 1984) vient de lancer un nouveau pavé dans la mare. Selon un texte diffusé à Genève, siège de l'UITA : « *La famine en Ethiopie, sur laquelle l'attention du monde entier a été attirée, n'est pas un désastre naturel : c'est un crime politique.* » Tout en reconnaissant l'importance du phénomène naturel qu'est la sécheresse, l'UITA estime que le DERG, gouvernement au pouvoir à Addis-Abeba, « *a créé les conditions pour transformer un fléau en catastrophe* ». La raison principale en serait que, pour s'acquitter des dettes contractées pour acheter des armes destinées à ses opérations militaires contre les « rebelles », le régime éthiopien — qui devrait plus de 3 milliards de dollars à l'Union soviétique — a accordé la priorité aux cultures d'exportation, au détriment de la production des denrées alimentaires de première nécessité pour la population. Au surplus, *les bombardements* au *napalm* des récoltes dans les territoires tenus par les mouvements nationaux de libération de l'Erythrée et du Tigré, l'incorporation des paysans dans l'armée et une réforme agraire mal organisée ont contribué à aggraver la pénurie alimentaire.

D'autres allégations de l'UITA sont tout aussi graves : pour 90 %, l'aide économique (selon les principales organisations humanitaires qui se dévouent en Ethiopie) — l'aide des pays de l'Est et des Etats producteurs de pétrole est *insignifiante* — serait détournée par le DERG, avant tout pour nourrir l'armée.

Les syndicats de l'alimentation demandent qu'un soutien alimentaire soit apporté dans les plus brefs délais aux populations d'Erythrée et du Tigré. Ils estiment en outre que le mouvement ouvrier international doit exiger « *le rétablissement de la démocratie et des droits de l'homme en Ethiopie, y compris le droit, aboli depuis décembre 1975, de former des syndicats libres* ».

ISABELLE VICHNIAC.

A TRAVERS LE MONDE

Afghanistan

● QUARANTE CIVILS AURAIENT ÉTÉ TUÉS A KANDAHAR. — *Une quarantaine* de civils au moins auraient été tués à la mitraillette le mois dernier dans un bazar de Kandahar (sud de l'Afghanistan) par un détachement soviétique, en représailles à l'assassinat d'un cadre du Parti communiste par des maquisards, ont rapporté mardi 5 février des sources diplomatiques occidentales, à New-Delhi et à Islamabad. — *(AFP, AP)*.

Chili

● LE GOUVERNEMENT ORDONNE L'ARRESTATION DE DIX DIRIGEANTS DU MDP. — Dix dirigeants du Mouvement démocratique populaire (MDP) ont été arrêtés le mardi 5 février. Cette organisation regroupe le Parti communiste, le Mouvement de la gauche révolutionnaire (MIR) et un secteur du Parti socialiste. Elle a été déclarée inconstitutionnelle la semaine dernière.

République Dominicaine

● VIOLENTES ÉMEUTES CONTRE LA HAUSSE DES PRIX. — L'armée et la police dominicaines ont arrêté, le mardi 5 février, des responsables de gauche et des syndicalistes à la suite de manifestations contre la *hausse des prix* qui ont coûté la vie à deux protestataires. Ces émeutes font suite à la décision du gouvernement d'augmenter les prix des produits de première nécessité d'environ 50 %. Une politique imposée en janvier par le *FMI* en préalable à l'octroi d'un prêt-relais au pays.

هكذا من الأصل

politique

LE XXVe CONGRÈS DU PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS

M. Marchais dénonce la politique du gouvernement « depuis trois ans »

(Suite de la première page.)

En désignant pour cibles le Parti socialiste, le président de la République et les institutions de la Cinquième République, M. Marchais ferme la porte à toute réédition de l'union de la gauche souhaitée dans certaines fédérations novatrices. En refusant de relever la moindre potentialité dans la crise et dans son traitement depuis 1981, le secrétaire général va à l'encontre des idées exprimées dans certaines conférences fédérales. La direction semble donc avoir pris le parti d'un clivage dans les rangs du PCF. La séance du congrès consacrée dimanche matin à l'élection du Comité central, se déroulera à huis clos, disposition depuis longtemps inédite au PCF (nos dernières éditions datées 6 février). Au surplus, dans une interview à *l'Humanité dimanche* M. Gaston Plissonnier, membre du secrétariat du comité central souligne que les délégués doivent rayer sur la liste des candidats au Comité central « *les noms qui ne leur conviennent pas* ». La direction paraît vouloir ainsi confier au congrès lui-même, massivement favorable à ses positions, la tâche d'éliminer du Comité central ceux qui l'ont critiquée ou qui se sont opposés à elle au cours des derniers mois. La tonalité du débat sur le projet de résolution devrait montrer jusqu'où vont les intentions de la direction à cet égard.

P. J.

La direction place le débat sur le terrain de la fidélité au parti

En commençant son intervention, M. Georges Marchais remarque : « *Trois ans seulement ont suffi pour que l'espoir populaire, forgé au prix de tant d'années de durs combats contre la droite, fasse place à une inquiétude, à un mécontentement parfois, à un désarroi grandissants.* » Après avoir expliqué qu'une période était achevée et qu'une autre s'ouvrait, il souligne que dans la préparation du congrès, les militants communistes ont eu « *le moyen d'une discussion totalement démocratique où chacun et chacune ont pu librement exposer et faire prévaloir son point de vue, où aucun argument d'autorité n'a été employé* ».

Puis le secrétaire général du PCF détaille ce qui s'est passé au cours de la période politique dont il dit qu'elle est achevée, reconnaissant qu'il peut « *paraître paradoxal pour un parti qui, en trois ans, a subi deux sévères échecs électoraux, de tirer de cette expérience la conclusion que sa stratégie est la bonne et qu'il lui faut l'approfondir* ». Il reconnaît que le parti a tiré trop tard les conséquences de l'évolution des réalités françaises. Il explique notamment que dès les années 50, la « *grande bourgeoisie* » a su s'adapter à l'évolution économique et sociologique, alors que le PCF ne le faisait pas. Mais pour lui, cela ne veut pas dire que le PCF n'a pas de raison d'être : « *Imaginons la France sans PC ; sur quelle formation politique les travailleurs pourraient-ils compter pour mener avec eux le combat pour leurs revendications, pour des solutions nouvelles anticrise ?* »

M. Marchais explique que pendant longtemps « *l'idéal du socialisme s'est identifié (...) à la première société socialiste qui s'édifiait, le socialisme soviétique* », et que son parti a réagi trop tard aux travaux du vingtième congrès du Parti communiste de l'Union soviétique, a tardé dans l'analyse du stalinisme et du culte de la personnalité.

Réponse à M. Juquin

Le secrétaire général invoque à la décharge du PC la Constitution de la Ve République, qui a institué « *un régime quasi monarchique* » et qui a obligé à la bipolarisation, et l'action du Parti socialiste et de M. Mitterrand. Il dit d'eux : « *François Mitterrand et le Parti socialiste, après Epinay, ont critiqué le système institutionnel pour mieux l'utiliser et, une fois parvenus au pouvoir, en renforcer comme jamais le caractère antidémocratique. Ils se sont faits l'écho de toutes les aspirations à la transformation de la société pour freiner les luttes, conduire la volonté de changement dans l'impasse électorale et mener aujourd'hui une dure politique d'austérité et de chômage. Ils se sont posés en garants de l'union de la gauche pour diviser et démobiliser le mouvement populaire et pour réduire l'influence du Parti communiste français.* »

Après cela, M. Georges Marchais répond nommément aux analyses de M. Pierre Juquin.

Lorsque celui-ci affirme que « *la majorité de la direction sortante a écarté du projet l'autocritique de 1977-1984* », le secrétaire général répond que « *toutes les directions à tous les niveaux* » ne prétendent pas que leur action a été « *en tous points et en toutes circonstances sans défaut et sans insuffisances (...)* ». « *Qui pourrait d'ailleurs dire autrement pour lui-même ?* », ajoute-t-il. M. Marchais poursuit : « *Prétendre que la responsabilité des difficultés actuelles du mouvement populaire et du pays pourrait être imputée au Parti communiste, c'est raisonner comme si, dans la dernière période, nous avions été maîtres du jeu, comme si la vie politique ne nous avait pas imposé de multiples contraintes dont nous avons dû tenir compte. La droite et le Parti socialiste nous ont accusés de mener une politique en zigzag, mais quand la réalité change, devons-nous faire comme si de rien n'était ?* » M. Marchais reconnaît qu'il y a « *une différence entre ce que nous avons dit en 1981 pour expliquer notre participation au gouvernement et ce que nous disons depuis que nous l'avons quitté* ». Mais, ajoute-t-il, « *est-ce que c'est nous qui avons décidé de nous éloigner de plus en plus, à partir de l'été 1982, des engagements que nous avions pris en commun avec le Parti socialiste ? (...) Non, notre décision de participer au gouvernement, en juin 1981, était juste et celle de ne plus y participer, en juillet 1984, l'était aussi* ».

Le secrétaire général évoque la signature, le 1er décembre 1983, d'un accord PC-PS, destiné à vérifier la validité de l'union ; il estime qu'il y a eu « *contradiction entre les engagements et les actes du Parti socialiste* ». Mais, observe-t-il, « *ce que des millions de gens ont plutôt retenu en définitive, c'est que les communistes étaient associés à la mise en œuvre d'une politique allant à l'encontre des promesses faites* ».

« Les mesures sociales de 1981 ont été annulées »

Abordant la situation économique et sociale de la France, le secrétaire général déclare : « *Depuis notre dernier congrès, tenu il y a trois ans, la situation de la France s'est gravement détériorée.* » Selon lui, « *la plupart des mesures sociales décidées par le gouvernement* » auquel participait le PCF « *ont été peu à peu grignotées puis annulées.* » « *La crise, dit-il, est plus grave aujourd'hui qu'avant le changement de pouvoir il y a trois ans et demi (...) La dette extérieure s'est considérablement alourdie. En matière d'indépendance et de défense nationale, le glissement européen et atlantique est de plus en plus marqué.* »

Après avoir souligné que « *les difficultés que connaissent les pays socialistes n'ont rien à voir avec la crise des sociétés capitalistes* », M. Marchais répond aux récentes affirmations du président de la République selon lesquelles « *les bons résultats arrivent* » : « *Comment ajouter foi à une telle promesse ?* demande M. Marchais. *Ce constat optimiste néglige l'élément essentiel qui permet d'établir un diagnostic sérieux de l'état de notre économie : la situation de l'emploi.* »

Rappelant qu'en février 1982 le vingt-quatrième congrès du PCF indiquait dans sa résolution : « *Il n'est nullement fatal que la situation présente engage le pays dans une expérience social-démocrate* », il déclare : « *Nous n'avons pas eu les moyens de nous y opposer. C'est une politique social-démocrate de gestion de la crise au profit du grand capital que le gouvernement dirigé par Pierre Mauroy, puis par Laurent Fabius, a choisie.* »

Le secrétaire général dénonce ensuite l'« *immense campagne de propagande organisée* » pour « *tenter de convaincre notre peuple que la crise est fatale* ».

L'ère Marchais : la démarche brisée

Georges Marchais est entré en scène, mercredi matin 6 février, dans ce palais des sports de l'île des Vannes, à Saint-Ouen, où le Parti communiste a pris l'habitude, depuis neuf ans, de réunir ses congrès. Le premier de cette série, en février 1976, avait marqué l'apogée de la carrière du secrétaire général, en fonction alors depuis sept ans, en titre depuis quatre ans. Le vingt-deuxième congrès avait paru ouvrir, avec l'abandon de la notion de dictature du prolétariat, la dénonciation des atteintes aux libertés dans les pays socialistes, l'appel à l'union du peuple de France, une nouvelle période de l'histoire du communisme français.

Ancré dans l'union de la gauche, mais ayant pris conscience des risques qu'elle comportait pour lui et des évolutions nécessaires pour parer au danger d'être transformé en force d'appoint, le PCF semblait changer à vue d'œil. Il se lançait, sous la direction d'une équipe rajeunie, à la conquête d'une opinion qui, au-delà même de la gauche, était moins hostile au PCF qu'elle ne l'avait jamais été. A preuve, un an plus tard, ces élections municipales qui donnaient des villes de tradition bourgeoise à des maires communistes.

L'union avait payé, certes, mais il ne fallait pas lâcher la proie pour l'ombre, le pouvoir d'Etat pour le pouvoir local. L'exemple italien était là pour montrer qu'un PC peut gérer des villes et des régions entières à la satisfaction générale, et être tenu en lisière du pouvoir véritable. Il fallait lutter pour ne pas être relégué au second rang d'une gauche qui n'avait jamais paru si près de la victoire. La suite est bien connue. Le terrain choisi par le PC pour engager le fer avec le PS fut l'actualisation du programme commun ; M. Mitterrand tint bon. C'était perdu pour la gauche en 1978, mais, à plus long terme, le PS pouvait gagner s'il maintenait le cap de l'union et laissait le PCF s'enfoncer dans le mauvais rôle du diviseur. L'Afghanistan, le bulldozer de Vitry et quelques autres énormités ont fait le reste.

Georges Marchais aurait-il perdu – et François Mitterrand gagné – dès ce mois de septembre 1977 qui avait été celui de la rupture ? Rien n'est moins sûr. Ce qui l'est, en revanche, c'est que la direction du PCF a commencé de perdre à ce moment sa cohérence. Tout s'est passé comme si Georges Marchais ne pouvait être l'homme que d'une politique – ce qui serait à son honneur, – mais n'avait pas les ressources nécessaires pour la défendre lorsque le vent devenait contraire et s'en laissait déposséder.

Nul doute que le secrétaire général ait subi douloureusement l'expérience de son impuissance face au PS et l'effroi de voir la dynamique qu'il avait lancée lui échapper. Mais comment a-t-il pu croire qu'il pouvait, sans dommage pour lui-même et pour son parti, faire machine en arrière, revenir impitoyablement sur des évolutions auxquelles son nom était attaché, fustiger les « *intellectuels derrière leur bureau* », affirmer qu'aucun autre point de vue que celui de la direction n'était recevable, proclamer « *globalement positif* » le « *bilan* » – libertés et économie confondues – de ces pays de l'Est et de cette Union soviétique dont il s'était lui-même tenu éloigné deux ans auparavant ?

Jusqu'au congrès de février 1979, la direction du PCF est incapable d'imaginer autre chose qu'un repli sur des positions qu'elle avait elle-même rendues caduques. Quel fut alors le rôle auprès de Georges Marchais d'un Jean Kanapa ou d'un Charles Fiterman ? Quelle fut l'influence d'un Roland Leroy ou d'un Gaston Plissonnier ? Au prix d'un discrédit qui s'amorce dans l'opinion, le secrétaire général confirme son pouvoir sur le parti. Au congrès, Roland Leroy quitte le secrétariat, auquel accèdent deux fidèles de Georges Marchais : Gisèle Moreau et Maxime Gremetz.

Une éclaircie

Il semble, alors, pendant une courte période, que le secrétaire général ayant, non sans dégâts, fait franchir à son parti l'épreuve de la rupture avec le PS, cherche à repartir dans la voie qui avait été la sienne auparavant. Conformément à ce que Georges Marchais avait annoncé, il n'y a pas eu d'exclusions. Le secrétaire général se réconcilie publiquement avec Jean Elleinstein, qui, un an plus tôt, était une cible privilégiée. On annonce la parution, sous la direction de Guy Hermier, nouveau responsable des intellectuels, d'un hebdomadaire ouvert au débat. Cette éclaircie, toutefois, ne dure pas au-delà de l'automne.

Mais l'hebdomadaire *Révolution* ne correspond pas à l'ambition annoncée. L'affaire de la fédération de Paris éclate au grand jour lorsque l'ancien premier secrétaire de la fédération, Henri Fiszbin, réélu au comité central, demande que le débat sur la politique qu'il avait menée dans la capitale soit porté devant les militants. Une rencontre avec le PS sur l'action commune dans les collectivités locales reste sans suite. En janvier 1980, le secrétaire général, en voyage à Moscou où il ne s'était pas rendu



Dessin de SZLAKMANN.

depuis plusieurs années, approuve l'intervention soviétique en Afghanistan. C'est toute la politique de confrontation avec la direction soviétique qui est jetée bas.

Retour au ghetto

L'effet est désastreux pour le PCF, comme le prouvent les sondages et les élections partielles. Pour certains, en effet, la démarche de Georges Marchais parachève son retour au « ghetto » dont le parti était sorti dans les années 60. Pour d'autres, l'affaire afghane révèle un lien entre la rupture de l'union de la gauche et le réalignement du PCF sur Moscou.

Le secrétaire général, de nouveau mis en cause en mars pour les lacunes de sa biographie entre 1943 et 1947, semble s'enfermer dans une logique sectaire. Sa campagne pour l'élection présidentielle s'annonce étroitement confinée dans la défense d'une sorte de camp retranché – seul contre tous les autres, – sans autre perspective que l'échec de François Mitterrand et l'affaiblissement du PS. Georges Marchais tient, devant des publics strictement militants, un discours qui la situe en marge de l'affrontement entre le candidat socialiste, porteur des espoirs de la gauche, et son président sortant menacé dans son propre camp. A la fin du meeting de Lille, huit jours exactement avant le premier tour, le secrétaire général accuse une fatigue qui est le résultat de trois années d'épreuves autant que de la campagne électorale.

« Sauver les meubles »

L'échec est cinglant. Privé d'un quart de son électorat, le PCF ne peut que s'incliner devant un François Mitterrand qui a gagné la bataille de l'union. Georges Marchais vit l'une des semaines les plus dramatiques de sa vie. Il ne reste plus au PCF qu'à tenter de « sauver les meubles » aux élections législatives. Georges Marchais, qui se voit refuser par le président l'entrée du premier gouvernement d'union de la gauche de l'histoire, se lance dans la nouvelle bataille de la participation au pouvoir, mais la confiance dont il disposait au sein de son parti paraît irrémédiablement ébranlée. Au fil des mois, et malgré les compromis passés au vingt-quatrième congrès, en février 1982, la question de la succession est évoquée de plus en plus ouvertement.

De nouveau en première ligne – secrétaire général oblige – pour les élections européennes de juin 1984, Georges Marchais, bien qu'ayant fait figurer sur sa liste tous les principaux responsables du parti, signe personnellement un nouveau recul, qui met le PCF au seuil de la marginalisation. Cette fois, la « contestation » s'exprime de façon inattendue au comité central réuni les 26 et 27 juin. Le secrétaire général, convaincu d'avoir affaire à une offensive le visant personnellement, se détourne de ceux qui voudraient le voir prendre la tête d'une véritable modernisation du parti. C'est avec les adversaires de ces prétendus « liquidateurs » qu'il organise sa défense, tandis que, dans l'opinion des communistes mesurée par les sondages, M. Charles Fiterman prend l'avantage sur le secrétaire général.

Silencieux depuis plusieurs semaines, Georges Marchais a parlé mercredi matin devant un congrès très majoritairement acquis à ses positions, mais au sein duquel la plupart des délégués, à coup sûr, s'étaient posé au moins une fois la question du remplacement du secrétaire général. « *Je suis heureux* », disait un jour à la télévision, dans cette même salle, Georges Marchais. C'était il y a neuf ans.

PATRICK JARREAU.

POLITIQUE

Le RPR ne gouvernera en 1986 qu'avec une majorité « large et cohérente »

M. Alain Juppé, secrétaire national du RPR, estime que, si la victoire de ses amis aux prochaines élections législatives n'est pas « *très large* », l'opposition ne devra pas accepter de participer au gouvernement que nommera le président de la République. En revanche, si cette victoire est nette, M. Mitterrand, à son avis, devra « *manger son chapeau* ».

L'opposition en général, et le RPR en particulier, ne pouvaient pas longtemps rester les bras ballants devant les quelques éléments nouveaux qui depuis le début de l'année exprimeraient une sorte de réveil de la majorité.

Le ton plus offensif des principaux leaders socialistes, quelques bons indices économiques notamment en matière d'inflation et de commerce extérieur, l'annonce de plusieurs décisions que l'on espère populaires, le discours mobilisateur de M. Mitterrand à Rennes le 1er février, des sondages d'opinion dont la courbe en faveur du pouvoir tend à se redresser : voilà quelques éléments de nature à exciter un peu plus la vigilance des responsables du RPR.

M. Chirac lui-même, semblant d'ailleurs les pressentir, met en garde, à chaque occasion, ses partisans depuis quelques semaines contre un optimisme excessif et prématuré. Certes, dit-il, les augures sont favorables à l'opposition, mais méfions-nous qu'en un an le pouvoir, grâce aux moyens dont il dispose et grâce aussi à son habileté politique et tactique, ne douche cette belle euphorie et ne la retourne, à son profit. Dans son entourage on admet même que pendant les prochains mois, sans doute jusqu'à l'été, l'embellie pourra se poursuivre au bénéfice du pouvoir.

On doute, cependant, qu'elle puisse se développer au point d'inverser totalement, d'ici un an, la tendance actuelle favorable à l'opposition. On préfère, au RPR, réagir sans attendre, prendre dès maintenant ses précautions et contrer l'offensive que lance la majorité sur la base de ces éléments favorables. La commission exécutive du RPR, réunie mardi matin 5 février, en a décidé ainsi, et le bureau politique du mouvement — instance créée lors des assises de Grenoble — en traitera aussi lors de sa première réunion le 12 février.

M. Alain Juppé, secrétaire national du RPR, premier adjoint de M. Jacques Toubon, a assuré, mardi 5 février, devant la presse municipale parisienne que « *la campagne de propagande bien orchestrée par le gouvernement et le chef de l'État lui-même doit être dénoncée comme une présentation fallacieuse de la situation* ».

Selon lui, « *la période de rigueur économique actuelle destinée à effacer la période de folie des années 1981-1982* » n'a remporté qu'un seul succès : faire diminuer le pouvoir d'achat des Français. La baisse de l'inflation ne serait ainsi qu'une conséquence mécanique de cette situation, baisse qui, d'ailleurs, selon lui, est moins rapide que chez les principaux partenaires et tout à fait artificielle.

En revanche, estime M. Juppé, on se garde bien de souligner que « *en face des 7 % d'inflation, le chômage, lui, est aujourd'hui à 14 %, alors que M. Mitterrand avait promis de le faire baisser en dessous de un million six cent mille, puis M. Mauroy de ne pas dépasser la crête des deux millions* ».

Le secrétaire national du RPR insiste aussi sur « *les éléments que le pouvoir cherche à cacher* ». Il cite le record de faillites d'entreprises battu en 1984, le « *délabrement* » des finances publiques avec « *l'accumulation des déficits du budget de l'Etat, de la Sécurité sociale et des collectivités locales* ».

Ne pas revenir sur les « acquis sociaux »

M. Juppé ne veut pas se limiter à un réquisitoire. Sa plaidoirie tend à démontrer qu'une autre politique économique est possible. Il précise toutefois qu'il ne faut pas attendre de l'alternance politique une augmentation rapide et généralisée du pouvoir d'achat. « *La dégradation de celui-ci pourra être enrayée si les Français travaillent davantage.* » Il assure qu'il n'est pas question de revenir sur les « *acquis sociaux* » réalisés depuis 1981, mais qu'il faudra « *revoir la législation sur les heures supplémentaires pour qu'elles soient plus faciles, assouplir les conditions de travail en supprimant certaines autorisations administratives pour les licenciements, faciliter les accords d'entreprises par dérogation aux conventions collectives nationales, développer la politique contractuelle, la concertation et la participation* ».

M. Juppé estime qu'un certain nombre de mesures pour lesquelles des ordonnances sont en cours d'élaboration dans l'opposition devront être prises dans les six mois qui suivront l'éventuelle victoire de celle-ci en 1986. Il considère que cette nouvelle politique économique aura de bonnes chances de réussir, car, à cette époque-là, la conjoncture et l'environnement international seront « *plutôt bons* ».

M. Mitterrand mangera son chapeau

La mise en œuvre de tels projets implique naturellement que l'opposition accepte d'exercer le pouvoir exécutif alors que M. François Mitterrand resterait président de la République. Cette question, désormais classique, de la cohabitation est envisagée par M. Juppé selon deux hypothèses. « *Si, dit-il, la victoire de l'opposition est très large, M. Mitterrand mangera son chapeau, — il en a l'habitude, — et la nouvelle majorité ira au gouvernement et appliquera son projet puisque l'opinion l'aura voulu.* » Mais M. Juppé ajouta aussi : « *Si, en revanche, grâce aux cadeaux que va faire le gouvernement et grâce à une loi électorale sur mesure la majorité n'est ni large ni cohérente, alors il ne faudra pas participer au gouvernement.* »

M. Alain Juppé précise ainsi clairement pour la première fois que seule une victoire « *franche et massive* » permettra au RPR et à l'UDF d'accepter l'offre éventuelle de gouverner. *Si*, en revanche, M. Mitterrand, grâce notamment à la représentation proportionnelle, est en mesure de constituer des majorités variables qui seraient à la merci de la défection d'une de leurs composantes, alors, selon M. Juppé, l'« *opposition nationale* » devrait refuser les responsabilités gouvernementales.

M. Juppé, enfin, ne veut pas dire si M. Chirac, en cas de victoire de son parti devrait accepter de constituer le gouvernement... au cas où on le lui proposerait. Certains autres amis du président du RPR, comme M. Bernard Pons pensent qu'il serait contraint d'accepter. M. Chirac lui-même ne s'est toujours pas nettement prononcé sur cette éventualité.

ANDRÉ PASSERON.

A Joigny

M. CHIRAC : une union plus étroite

M. Jacques Chirac, venu soutenir M. Philippe Auberger, candidat RPR aux élections cantonales, a évoqué, lundi 4 février, à Joigny (Yonne), le discours prononcé à Rennes par M. Mitterrand, le 1er février, en disant : « *Ce n'est pas un engagement de peu d'importance. S'il poursuit dans cette voie, certes il apparaîtra bien comme un chef de file, mais il devra tenir compte personnellement du résultat des élections, pour s'en féliciter s'il est suivi, ou pour en tirer les conclusions s'il ne l'est pas.* »

M. Chirac, interrogé sur le projet du gouvernement de faire élire en partie les conseils régionaux à la proportionnelle, a répondu : « *Je ne veux pas y croire car, à force de tricher, le chef de l'Etat et le gouvernement vont finir par provoquer une réaction qui leur coûtera plus cher que les avantages qu'ils pourraient en tirer.* »

Le président du RPR a assuré que « *tous les responsables de l'opposition sont favorables à son union mais ne l'expriment pas de la même façon. Une concertation plus étroite devra être établie entre eux. D'ores et déjà, l'union va progressant dans le bon sens* ».

Propos et débats

M. Barrot (CDS) : caporalisme

M. Jacques Barrot, secrétaire général du CDS, déclare, dans un entretien publié mercredi par le Courrier de l'Ouest, *que* « la vie de l'opposition ne doit pas s'enfermer dans un trilogue des chefs » *et que* « les grands leaders ont intérêt à laisser les deux grandes formations UDF et RPR remplir leur rôle ». « A vouloir convoquer les militants au sifflet pour des sommets-spectacles, on risquerait de susciter un caporalisme qui n'a aucun sens », *affirme le député de la Haute-Loire.*

M. Lignel (rad.) : Mendès France et de Gaulle

M. Jean-Charles Lignel, président de la fédération du Parti radical du Rhône a déclaré, mardi soir 5 février, à Clermont-Ferrand, qu'il était « souhaitable que désormais » *son parti ait* « pour gagner, le fond Mendès France et la forme de de Gaulle ». *M. Lignel a annoncé qu'il ferait, dans les semaines qui viennent, le tour de France des fédérations de son parti, mais il s'est défendu d'avoir des* « ambitions nationales ».

M. Royer : le gouvernement des maires

M. Jean Royer, député (non inscrit) d'Indre-et-Loire et maire de Tours, s'est déclaré partisan, lundi soir 4 février, d'« un gouvernement d'unité nationale qui comprendrait un fort noyau de maires de grandes villes ». *L'ancien ministre, qui s'exprimait au cours d'un dîner-débat organisé par la jeune chambre économique locale, a notamment fait valoir que les maires* « connaissaient à une échelle réduite tous les problèmes qui se posent à la nation ». « Ils ont le sens de l'État et une connaissance concrète des problèmes du temps. Dans un gouvernement d'unité nationale, ils pourraient donner une image nouvelle du pouvoir », *a soutenu M. Royer.*

LA CRISE EN NOUVELLE-CALÉDONIE

L'OPA de M. Ukeiwé sur le RPCR

M. Jacques Lafleur a été la cible d'« *attaques indignes* », en particulier « *de la part du délégué du gouvernement* », a déclaré M. Dick Ukeiwé, mardi 5 février à Paris, au cours de la réunion publique organisée par l'opposition (voir ci-dessous). M. Ukeiwé a ensuite rendu hommage à M. Lafleur, avant d'ajouter : « *Je dis que ceux qui voudraient nous opposer, ou qui rêvent de je ne sais quelles querelles au sein de notre mouvement, tous ceux-là perdent leur temps !* »

Le même jour, le groupe RPR de l'Assemblée nationale avait pris solennellement la défense du député de Nouvelle-Calédonie et fait savoir que M. Lafleur « *est un facteur de cohésion et de stabilité plus nécessaire que jamais pour le maintien du territoire dans le cadre de la République* ».

Nouméa. — D'un geste, le député Jacques Lafleur, président du RPCR (Rassemblement pour la Calédonie dans la République), balaie la question d'un journaliste sur les raisons de son éventuelle démission : « *Soyez assuré qu'il n'y a aucun malaise au sein du RPCR* ». C'est aussi le leitmotiv répété au siège du gouvernement territorial, comme à l'Assemblée territoriale : il n'existe, dit-on, aucune divergence de vues au sein du mouvement ; le plan Ukeiwé est une œuvre « *collective* », il n'a été la cause d'« *aucune dissension* » parmi les élus RPCR.

Officieusement toutefois, on est moins catégorique. Interrogé il y a quelques semaines sur l'absence de propositions concrètes à opposer au projet de M. Pisani, l'un des coauteurs du texte présenté le 24 janvier par le président du gouvernement et

De notre correspondant

sénateur RPR, M. Ukeiwé, résumait le problème : « *Toute la difficulté réside dans le fait que ces gens n'arrivent pas à s'entendre (...). Résultat, les auteurs du plan Ukeiwé viennent surtout de l'extérieur du mouvement, ce sont des membres du RPR arrivés de Paris, des fonctionnaires du gouvernement territorial de Polynésie française.* » Le discours de M. Ukeiwé a donc été rédigé à Paris, avant d'être envoyé à Nouméa par télécopie.

Au sein du gouvernement territorial, le projet Ukeiwé est diversement considéré. Pour certains, il est devenu « *la* » base de travail des négociations, tant avec le délégué du gouvernement — qui ne se prive pas de rappeler que s'il n'y avait pas eu son plan, il n'y aurait pas eu de contre-plan — qu'avec le dirigeant indépendantiste M. Jean-Marie Tjibaou, que M. Ukeiwé devrait rencontrer à Nouméa. D'autres ont un sentiment différent : « *Il s'agit d'un os à ronger donné par notre gouvernement* », disent-ils. Un membre du cabinet s'exclame même : « *Pisani voulait un bout de papier, il l'a eu... Mais sachez que les Calédoniens se foutent du statut. Ce qui leur importe, c'est notre volonté de rester français.* »

Il reste néanmoins à s'accorder sur la forme juridique à donner à cet attachement. Il y a huit semaines, M. Pisani recevait M. Roger Laroque, le maire RPCR de Nouméa. Ce dernier avait alors pris pleinement position pour la départementalisation. Un mois et demi plus tard, M. Ukeiwé soumettait du haut de la tribune du Sénat un plan assimilable à une « *autonomie élargie* », allant même au-delà de l'actuel statut d'autonomie interne.

Entre le maire de Nouméa et le président du gouvernement se trouve M. Lafleur, dont la position est devenue difficilement tenable. Tour à tour critiqué par ses propres militants qui lui reprochent son « *laxisme* », conspué même par les caldoches de Bourail, soumis aux pressions de l'aile droite du RPCR qui rêve d'en découdre avec les Canaques, M. Lafleur a assisté, impuissant, à l'ascension d'un Dick Ukeiwé qu'il avait lui-même aidé dans sa carrière politique.

Profitant de la sitnntinn, M. Pisani joue la désunioo du RPCR en critiquant son président « *qui n'a jamais voulu dialoguer, qui a toujours refusé le débat* » et en faisant l'éloge du sénateur RPR et des éléments intéressants contenus dans son projet.

Ces raisons ont poussé M. Lafleur à envisager de se démettre de ses mandats, décision pour le moment ajournée ; mais on se demande si elle n'interviendra pas tôt ou tard, s'agissant d'un homme politique usé par les pressions locales et qui peut être tenté de préférer? un jour Paris à Nouméa.

Il reste que derrière l'étendard Ukeiwé, l'agitation demeure. Tous ne se résolvent pas à ce qu'ils appellent l'« *OPA Ukeiwé* » sur un parti dont il faut noter que la cohésion n'a jamais été le point fort.

En 1977, lors de la création du RPC (Rassemblement pour la Calédonie) par M. Lafleur, la mosaïque était très diversifiée.

Mais M. Lafleur n'a pu devenir le rassembleur qu'il souhaitait être. De plus, les interférences parisiennes et polynésiennes (la nette ingérence du parti de M. Gaston Flosse dans les affaires calédoniennes) ont contribué à l'ascensinn de M. Dick Ukeiwé voulue au départ comme la caution mélanésienne d'un parti européen. Ce dernier ne peot qu'aspirer à voler un jour de ses propres ailes.

FRÉDÉRIC FILLOUX.

AVANT SON RETOUR A NOUMÉA

L'opposition a manifesté son soutien au président du gouvernement territorial

M. Dick Ukeiwé, président (RPCR) du gouvernement territorial de Nouvelle-Calédonie, a été mardi 5 février l'invité vedette d'une réunion publique de l'opposition organisée à Paris, salle de la Mutualité, à la veille de son retour en Nouvelle-Calédonie.

MM. Jacques Chirac, président du RPR, Jean-Claude Gaudin, président du groupe UDF à l'Assemblée nationale, Philippe Malaud, président du Centre national des indépendants et paysans, Jacques Toubon, secrétaire général du RPR, Michel Debré, ancien premier ministre, ont aussi pris la parole au cours de cette réunion à laquelle participait encore, entre autres responsables politiques, M. Claude Labbé, président du groupe RPR à l'Assemblée nationale. L'amiral Philippe de Gaulle avait pris place dans le public.

Venu apporter « *le soutien du peuple de Paris à celui qui représente le peuple calédonien* », M. Chirac donnait ensuite lecture d'un message du député de Nouvelle-Calédonie, M. Jacques Lafleur, retenu à Nouméa. « *Nous voulons indéfectiblement, fraternellement, toutes ethnies confondues, rester dans la République* », proclamait ce texte.

M. Malaud évoquait l'éventualité de poursuites pour « *trahison, forfaiture, complicité de banditisme* » de tous ceux qui auraient pris « *des responsabilités dans l'abandon de la Nouvelle-Calédonie* ».

« *Il ne s'agit pas de décoloniser un territoire qui n'est pas une colonie* », affirmait ensuite M. Toubon, avant de rappeler la « *position du mouvement gaulliste* » : une alternative entre « *une indépendance tout court, car il n'y a pas d'indépendance avec la France* », soit « *une solution d'avenir pour la Calédonie dans la France, c'est-à-dire un statut rénové* ».

M. Gaudin se disait disposé à « *faire reculer le gouvernement socialiste dans son projet insensé de largage de la Nouvelle-Calédonie* ».

Pour M. Debré, « *ce gouvernement socialiste veut, par le plan Pisani, créer l'apartheid en Nouvelle-Calédonie* ».

M. Ukeiwé, enfin, après avoir dénoncé le « *paradoxe* » d'un état d'urgence qui « *ne s'applique qu'à ceux pour qui il est inutile* », exposait une dernière fois, en métropole, les propositions contenues dans le contre-plan qu'il a récemment présenté au Sénat.

Il insistait ensuite sur les obstacles au « *nouveau dialogue* » qu'il a proposé « *avec espoir* » mais « *sans illusion* » : « *Les rebelles du FLNKS* », qui « *ont choisi le langage de la force et de la violence* » ; M. Pisani lui-même qui « *ne semble disposer à dialoguer qu'avec lui-même. Pour lui, tout est négociable... sauf le processus d'indépendance qui est un fait acquis d'avance* ».

Le plan Pisani n'est pas, selon M. Ukeiwé, « *une base de discussion sérieuse, car il est fondé sur un non-sens : la prétention d'imposer à un futur Etat souverain un statut d'association avec la France* ».

Comme il l'avait fait ces derniers jours à Bordeaux, Valenciennes, Lyon, Brest et Nîmes, le président du gunvernement territnrial de Nouvelle-Calédonie adjurait enfin les métropolitains : « *Nous ne demandons qu'une seule chose, mais une chose à laquelle nous tenons par-dessus tout : c'est la liberté de rester français !* »

M. K.

● *Le RPR et l'enjeu stratégique en Nouvelle-Calédonie.* — « *Le gouvernement envisage de décider le renforcement du dispositif militaire en Nouvelle-Calédonie, au moment où M. Pisani redouble d'efforts pour pousser le territoire vers l'indépendance.* », observe dans une déclaration diffusée mardi 5 février, M. François Fillon, secrétaire national à la défense du RPR. « *Pourtant personne ne peut ignorer,* njoute M. Fillon, *que si l'indépendance est accordée, le nouvel État sera en mesure de décider souverainement du volume et de l'implantation des forces françaises sur son territoire, et il pourra d'ailleurs tout aussi bien exiger le démantèlement du dispositif actuel.* »

● *Incendie criminel à Thio.* — Un incendie criminel a provoqué, lundi 4 février dans la soirée, des dégâts matériels importants dans les bureaux de la Société Le Nickel (SLN), qui exploite le centre minier à Thio, a-t-on appris mardi de source officielle à Nouméa.

UNE MISE AU POINT DE Me MICHEL TUBIANA

Mentionné, dans nos éditions du 5 février, comme ayant « préparé » *sur place, en tant que* « personnalité du Grand Orient de France », *la venue en Nouvelle-Calédonie de M. Roger Leray, grand maître de cette organisation maçonnique, Me Michel Tubiana nous a fait parvenir la mise au point suivante :*

Je me serais rendu en Nouvelle-Calédonie en ma qualité d'avocat, de secrétaire aux DOM-TOM de la Ligue des droits de l'homme, et j'y aurais préparé la venue de M. Leray, grand maître du Grand Orient de France.

Je ne peux que démentir ces assertions (...). Si je suis allé en Nouvelle-Calédonie, c'est uniquement en ma qualité d'avocat chargé d'assurer la défense des militants du FLNKS aux côtés d'autres avocats.

Je n'ai donc pas préparé le voyage de M. Leray, ce pourquoi je n'aurais eu d'ailleurs aucune qualité.

Je n'ai pas plus été investi d'une quelconque mission par la Ligue des droits de l'homme, dont je suis secrétaire général et non secrétaire aux DOM-TOM.

PRÉCISIONS SUR LE SONDAGE BVA-*PARIS-MATCH*

*M. Michel Brulé, directeur de l'institut de sondage BVA, nous a fait parvenir la lettre suivante, en réponse aux critiques formulées à l'encontre du sondage BVA-*Paris-Match *réalisé en Nouvelle-Calédonie* (le Monde *du 1er février*) *à propos de l'avenir du territoire :*

Ce travail a été basé sur le recensement qu'a effectué l'INSEE en Nouvelle-Calédonie en 1983, lequel permet d'analyser finement les différentes composantes de la population locale, notamment sous l'angle ethnique.

Les interviews ont été réparties dans treize des trente-deux communes calédoniennes ; ces treize communes sont réparties sur quatre subdivisions administratives et totalisent à elles seules, plus des deux tiers de la population.

Lorsqu'il s'agissait d'interviewer au sein des tribus, nos enquêteurs ont suivi la coutume locale des dons symboliques. L'accueil reçu par nos enquêteurs a été le plus souvent très favorable, et le « *caractère elliptique de la pensée mélanésienne* » n'a apparemment pas fait obstacle au bon recueil de l'information.

Par contre, je pense que les « *spécialistes locaux* » consultés par votre correspondant n'étaient pas en possessino de tous les éléments d'information nécessaires, faute de quoi ils n'auraient pas parlé d'une marge d'erreur de l'ordre de 15 % du fait de la taille de l'échantillon.

S'agissant d'un échantillon de six cent quarante personnes, quand la valeur observée se situe à 65 %, il y a 95 chances sur 100 que la valeur vraie ne s'écarte pas de plus de 4 points du résultat observé.



هكذا من الاصل

La visite du président de la République en Picardie

CETTE PROVINCE QUI INVENTE

Lire pages 12 à 16 les articles de nos correspondants Michel Curie et Philippe Lacoche.

Les pièges du bien-être

Le président de la République se rendra en visite officielle en Picardie les 7 et 8 février prochains. Il parcourra successivement les trois départements : l'Oise, avec étape à Beauvais, Compiègne et Méru ; la Somme (Abbeville, Amiens, Roye, Montdidier) ; l'Aisne (Fontaine-lès-Barvins, Laon, Soissons, Château-Thierry).

LES Picards – ils partagent ce souci avec beaucoup de provinciaux – répugnent à exhiber leurs richesses et à vanter leurs réussites. Ils ont une expression à eux pour exprimer cette réserve et cette prudence que la longue succession d'invasions qu'ils ont eu à subir leur a enseigné être de bonne politique : ils préfèrent souvent « *se mucher* », se cacher.

La visite du chef de l'Etat va les placer pour deux jours sous l'œil des journalistes et des caméras. Peut-être en tireront-ils quelque avantage politique ; les responsables socialistes de la région ne peuvent négliger actuellement l'appui du « président-candidat ». Une chose est sûre : la Picardie a tout à gagner à ce coup de publicité ; elle a déjà tiré par avance les bénéfices d'une « tournée d'inspection » qui l'a obligée à remettre à jour le bilan de ses chances et de ses manques.

Ni plus ni moins « artificielle », ni plus ni moins méconnue que beaucoup d'autres, cette région a sans doute souffert de n'avoir su depuis longtemps « inventer » l'homme politique d'envergure nationale capable de la défendre dans les couloirs des ministères et les travées de l'Assemblée nationale. Plus sérieusement, elle paie aujourd'hui le prix, paradoxal, d'une richesse ancienne et, pourrait-on dire, trop assurée. L'agriculture a emporté ici – pour la betterave, la pomme de terre, les céréales... – des records incontestables. L'industrie, qu'il s'agisse du textile ou de la chimie, a trouvé dans la vallée de l'Oise ou les plaines de la Somme la main-d'œuvre abondante et peu chère qui lui convenait. Une situation privilégiée sur le boulevard des échanges reliant l'Europe du Nord à la région parisienne garantissait, en outre, la bonne exploitation des productions picardes.

Les révolutions du siècle ont, ici comme ailleurs, miné ces assurances. Des chiffres inquiétants seront présentés au président de la République. Celui-ci, par exemple : le taux de chômage est actuellement *de 11,6 % dans la région. Supérieur* à la moyenne nationale – elle est de 10,7 %, – il risque d'« *augmenter rapidement* », estiment les responsables régionaux, qui ajoutent : « *Nous sommes conduits à craindre une succession de crises industrielles dans les différents bassins d'emploi ; la crise est d'ailleurs largement entamée dans le bassin de Soissons, dans celui de Creil, d'Albert à Amiens et, d'une manière générale, sur l'ensemble des trois départements.* »

La crise donc, plus larvée dans l'agriculture, est, pour ce qui est de l'industrie, explicable autant par le vieillissement des structures que par *le retournement de la conjoncture*. Le constat n'est pas exceptionnel ; plus originaux sont le diagnostic et la médication formulés par l'ensemble des responsables régionaux, toutes tendances politiques confondues, ou presque.

« *La politique actuelle du gouvernement nous convient très bien*, explique le directeur général des services de la région, *puisqu'elle met l'accent sur deux priorités qui sont aussi les nôtres : la formation et la modernisation.* »

Les statistiques sont accablantes : pour l'enseignement élémentaire, secondaire ou supérieur, la Picardie reste en queue de peloton. Elles s'expliquent. *Dans cette région où l'agri*culture fut longtemps prospère et les industries nombreuses, la tentation était forte pour les jeunes, passé l'âge d'obligation scolaire, d'occuper sans plus tarder l'un des nombreux emplois qui se présentaient *sur* place, même s'il s'agissait, le plus souvent, d'emplois non qualifiés. La relative richesse agricole et industrielle de la Picardie a endormi les petits Picards et leurs parents.



Dessin de PLANTU.

La relative facilité que leur garantissait la rente de situation qu'ils avaient trouvée entre Somme, Oise et Aisne n'a, de même, guère incité les industriels et les collectivités locales qui les accueillaient à faire les investissements nécessaires pour se tenir dans le courant.

Aujourd'hui, le réveil est cruel, mais, depuis quelques années, personne ne peut dire qu'il n'a pas été préparé. Par les agriculteurs d'abord, solidement, de longue date organisés. Les responsables du Crédit agricole, par exemple, savent ce qu'ils veulent et se sont donné les moyens de le vouloir. « *Nous souhaitons*, disent-ils, *intégrer le développement agricole dans une vision plus large du développement rural puis du développement tout court.* » Les investissements qu'ils ont réalisés à Amiens pour bâtir une véritable cité de la paysannerie sont à l'image de l'action qu'ils mènent pour devenir les partenaires presque obligés des entreprises de valorisation des productions végétales et animales, d'équipement ou d'animation des communes rurales. « *Du cultural au culturel* », disent-ils, en forme de slogan.

Les responsables de la région emploient une autre image pour décrire leur « projet industriel ». « *Nous avons, c'est vrai, manqué beaucoup de trains. N'essayons pas de les rattraper. Prenons ceux qui vont passer.* » Ces trains qui vont passer, ils ont pour noms mécanique légère, chimie fine, biotechnologie, productique, télématique... La Picardie en a déjà pris quelques-uns, ce qui lui permet de se présenter comme une région inventive, et pas seulement comme une province inquiète.

J.-F. SIMON.

UN ENTRETIEN AVEC LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL

« *Nos difficultés s'expliquent surtout par la crise mais aussi par la structure de nos industries* »

M. Walter Amsallem, né en 1931 à Miliana, en Algérie, pharmacien, est maire, socialiste, de Beauvais depuis 1977, et conseiller général de l'Oise depuis 1972. Il a été élu président du conseil régional de Picardie en avril 1983. C'est à ce titre qu'il a répondu à nos questions.

« La Picardie, au même titre que les autres régions, mais d'une façon particulière, pâtit de la crise. Quels sont, pour vous, les dossiers les plus préoccupants sur lesquels vous souhaiteriez attirer l'attention du président de la République et des responsables de l'aménagement du territoire ?

– C'est vrai, la Picardie subit la crise, et elle la subit durement, même si les manifestations ne sont pas aussi spectaculaires que dans la sidérurgie lorraine, les chantiers navals ou les charbonnages.

» Nous sommes dans une situation qui, bien sûr, n'est pas exceptionnelle, mais qui est difficile, qui nécessite des efforts prolongés parce que les causes du chômage ne sont pas liées à la conjoncture économique mais à la structure même des industries qui sont implantées chez nous, au point qu'une relance nationale ne suffirait pas à améliorer durablement la situation de l'emploi.

» Ces difficultés de fond se manifestent plus particulièrement dans certains bassins d'emplois. C'est le cas du bassin creillois avec les difficultés d'Isover, de CDF-Chimie, et les autres entreprises de sous-traitance automobile. C'est le cas aussi du bassin d'Albert qui subit de plein fouet les effets des retards accumulés par les constructeurs de machines-outils.

» Je cite ces dossiers parce qu'ils concentrent les difficultés de plusieurs entreprises sur un même site, mais j'ai également attiré l'attention du président de la République sur des cas industriels particuliers, notamment Trailor à Soissons ou Impex à Noailles, et sur les retombées régionales de la restructuration de Boussac, que ce soit à Beauvais ou dans la Somme.

Rôle pilote dans la biotechnologie

– Vous avez souvent déclaré que, au-delà des dossiers d'actualité, la région devait se donner les moyens de préparer l'avenir. Quels sont, pour vous, les deux ou trois projets qui, de ce point de vue, vous paraissent les plus importants et les plus novateurs ?

– Nous disposons d'atouts économiques majeurs. Nous sommes situés au cœur d'une des plus grande concentration humaine de l'Europe ; nous bénéficions d'une agriculture dont la puissance est unique en France ; nous avons une base et une tradition industrielles très importantes et très diversifiées, secteur qui emploie 40 % de notre population active.

» Pour valoriser nos atouts, notre volonté est de mettre en relation tous les acteurs économiques de la région, de favoriser un rapprochement entre les différentes branches de notre industrie. Trois projets répondent à cette préoccupation : le centre de valorisation agro-industriel, le Critt polymères, le « pôle productique ».

» Le centre de valorisation agro-industriel a été ouvert avec l'aide des industriels et des agriculteurs qui contribuent financièrement au fonctionnement du centre. Il s'appuie sur des laboratoires de réputation internationale de l'UTC de Compiègne et sur ceux de l'université d'Amiens. Des projets industriels sont déjà étudiés ; certains sont opérationnels. La Picardie doit jouer un rôle pilote dans le développement de la biotechnologie.

» La Picardie est la troisième région pour l'industrie plastique. En coordonnant les efforts de recherche jusque-là isolés, le Critt polymères constitue le premier centre de recherche sur les plastiques en France et travaille déjà à la mise au point de nouveaux produits dans l'industrie des plastiques.

» Le « pôle productique » enfin, doit assister les entreprises pour réaliser des programmes d'automatisation de leurs moyens de production.

» Pour nous donner les moyens de mettre en œuvre ces choix, nous *avons constitué une palette d'outils* économiques très diversifiés en utilisant toutes les possibilités de la loi et en liaison avec des partenaires financiers : une société de crédit-bail, un institut de participation, et des instruments plus classiques : primes, fonds de garantie, bonification d'intérêt.

(Lire la suite page 10.)

Quatre en une

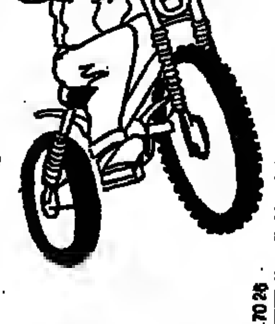
Débat classique : la Picardie existe-t-elle ? Quatre frontières au moins ont été dessinées autour de la région.

Par les géographes d'abord, qui l'ont définie comme *« le pays de la craie blanche recouverte d'une terre à blé »* ; par les historiens ensuite, qui suivent au cours des siècles les aventures tumultueuses de ces plaines, conquises et reconquises au gré des ambitions, et des moyens, du royaume de France.

Limites imprécises. La Picardie, ne serait-ce pas tout simplement la contrée des gens qui parlent picard, ce parler savoureux qui fut la seule langue des campagnes jusqu'au dix-neuvième siècle ?

La Révolution enfin créa, sans trop se soucier des réalités géographiques, trois départements picards qui furent regroupés puisque aussi artificiellement dans la région administrative et politique actuelle.

(Lire page 16 l'article de Michel Crampon.)







ONIE
RPCR
FRÉDÉRIC FILLOUX.
UNE MISE AU POINT DE Me MICHEL TUBIANA
PRÉCISIONS SUR LE SONDAGE BVA-PARIS-MATCH

Un entretien avec le président du conseil régional

(Suite de la page 9.)

— Parlons des moyens de votre action, c'est-à-dire de l'argent dont vous disposez. Pouvez-vous, à grands traits, nous indiquer quelle est la structure de votre budget, quelle a été et quelle sera son évolution ?

— Ces dernières années, le montant du budget de la région a beaucoup augmenté puisqu'il est passé de 131 millions de francs en 1980 à 543 millions de francs en 1985.

» Cette augmentation a été surtout forte en 1984. Nous avons dû demander un effort aux Picards pour donner à la région une capacité d'action suffisante. Par contre, cette année, comme notre base fiscale est raisonnable, nous avons pu limiter la « hausse » des impôts locaux à un peu moins que celle de l'inflation depuis notre dernier budget.

» En ce qui concerne la structure de nos dépenses, j'ai voulu, d'une part, limiter au maximum les charge de fonctionnement, qui représentent moins de 6 % du budget, pour consacrer l'essentiel à l'investissement, d'autre part, orienter le budget autour des grandes priorités de la région. La formation, en particulier, représente 25 % de nos engagements, l'aide aux activités économiques 20 %.

» Ce choix n'est pas facile, car nous avons dû renoncer à des interventions plus traditionnelles, mais il nous permet de nous mobiliser d'abord pour moderniser le tissu industriel picard et pour l'emploi.

» J'ai aussi souhaité que notre budget soit adopté très tôt (celui de 1985 l'a été fin novembre) afin que la région puisse indiquer ses priorités aux autres collectivités avant que celles-ci examinent leur propre budget. Ainsi la région évite le saupoudrage des crédits et joue son rôle d'organisateur du développement régional.

Une gare TGV

— Vous avez eu quelque mal à mettre au point le contrat de plan que vous avez signé avec l'Etat. Est-ce que les engagements pris à votre égard sont effectivement tenus et sur quels points faudrait-il désormais compléter le contrat ?

— C'est vrai, nos négociations sur le contrat de plan n'ont pas été faciles, et le compteur de ma voiture témoigne du nombre de déplacements que j'ai dû faire entre Paris et Beauvais pour négocier pied à pied avec les différents ministres et leurs collaborateurs. Mais nous étions très exigeants, et le caractère novateur de certains de nos projets a pu surprendre dans un premier temps nos interlocuteurs parisiens.

» Nos dossiers importants concernant le développement agro-industriel, la mise en place d'un institut de participation ou les constructions scolaires et universitaires, ont été particulièrement difficiles, alors qu'il s'agissait pour nous d'éléments essentiels à notre politique de développement. Mais nous avons fini par avoir gain de cause sur l'essentiel et je suis vraiment satisfait. L'important est que, maintenant, les engagements pris soient effectivement tenus. Je dois dire que tel a été le cas jusqu'à maintenant.

» Pour ce qui est des dossiers qui nous tiennent à cœur et qui n'ont pas fait l'objet d'une inscription dans le contrat de plan ou qui n'ont pas été traités avec des moyens suffisants, je pense qu'un effort supplémentaire devrait être consenti par l'Etat pour améliorer les liaisons routières et ferroviaires dans la région. De ce point de vue, la Picardie est vivement intéressée par la création d'une gare TGV-Nord dans la région, mais, pour l'essentiel, ce que nous attendons de l'Etat est une attention toute particulière sur notre situation économique et la reconnaissance plus marquée d'une priorité d'aménagement du territoire pour la modernisation de nos entreprises et l'implantation d'activités nouvelles.

Les bienfaits du suffrage universel

— Vous êtes le président socialiste d'une région où l'opposition ne cesse de marquer des points. Les prochaines cantonales risquent de la faire basculer. Cette situation ne limite-t-elle pas beaucoup votre liberté d'action ?

— Je ne suis pas si sûr que, globalement, l'opposition marque des points dans la région. Aux dernières élections municipales la gauche a gagné en Picardie sur l'opposition des villes de plus de trois mille cinq cents habitants. Son seul revers récent a été l'élection partielle de Liancourt, dans l'Oise, mais une partielle est toujours difficile, surtout dans un canton directement touché par les restructurations industrielles.

» Pour ce qui concerne les prochaines élections cantonales, je suis optimiste. Je ne veux pas dire qu'elles seront faciles, mais je crois que nous l'emporterons, car la gauche a un bon bilan à présenter.

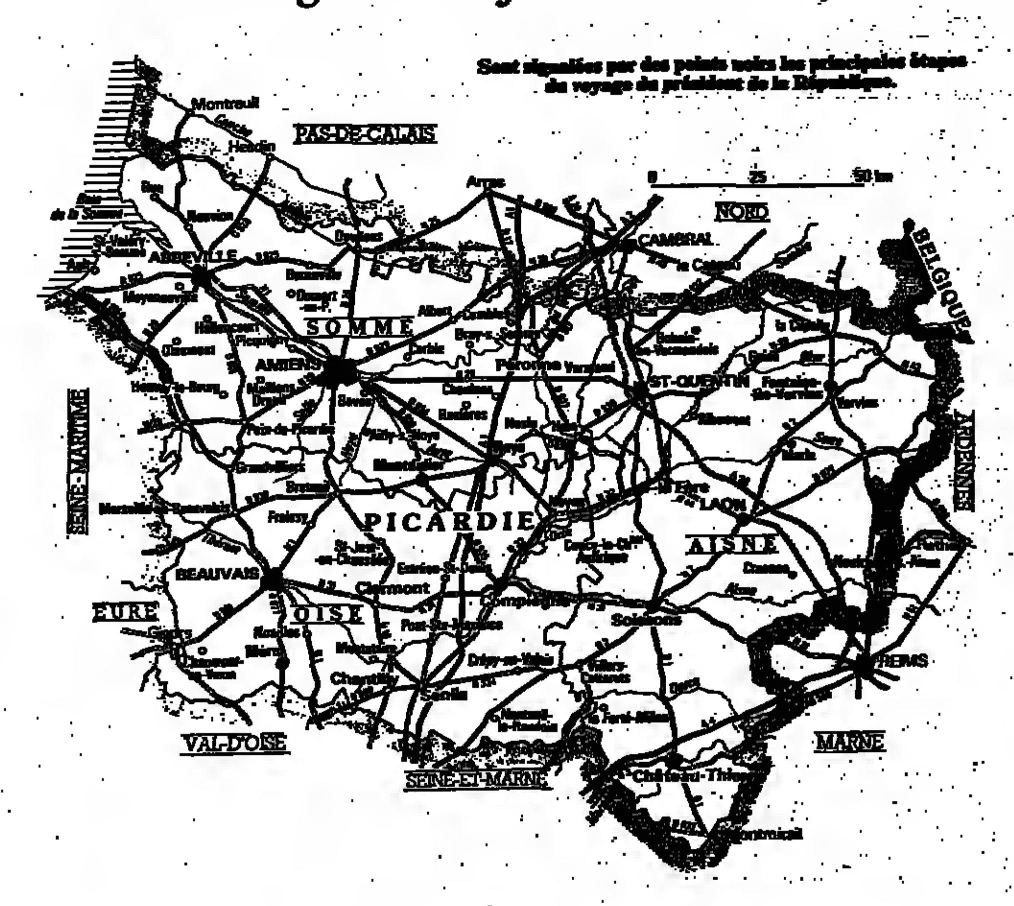
» En tout cas, je suis président jusqu'au renouvellement et j'entends bien exercer, comme je l'ai fait jusqu'alors, pleinement ma fonction.

» Si vous me demandez ce que je pense de ces modifications presque annuelles de la composition de l'assemblée, je vous dis qu'elles sont dommageables pour la sérénité de notre assemblée. L'action que nous avons engagée, notamment avec la signature du contrat de plan Etat-région, n'a de sens que dans la durée.

» Je suis, personnellement, très attaché à l'élection au suffrage universel direct des membres de l'assemblée régionale qui renforcera l'institution et je souhaite qu'elle intervienne rapidement. »

Bonnes et mauvaises cartes

Une agriculture florissante, des industries anciennes



La Picardie, c'est 1 740 460 habitants (chiffres de 1982) répartis entre trois départements : la Somme (543 600 habitants), chef-lieu Amiens, qui est aussi capitale de la région ; l'Aisne (534 200 habitants), chef-lieu Laon, l'Oise (662 200 habitants), chef-lieu Compiègne.

⁂

Cette population compte 31,7 % de moins de vingt ans (28,7 % en moyenne en France) ; 39,3 % vivent dans une commune rurale (26,6 % en France).

La population active est employée pour 8,6 % sans l'agriculture (8,2 % en France), pour 33,3 % dans l'industrie (26 %), pour 51,1 % dans le tertiaire (57,6 %).

⁂

L'agriculture picarde est particulièrement forte. La Picardie est la première région productrice de betteraves (38 % de la production nationale), de pommes de terre de conservation, de petits pois ; la première aussi pour la transformation des légumes ; la deuxième pour la production du blé ; la quatrième pour la production de l'orge.

L'industrie est largement dominée par la métallurgie de transformation (matériel agricole, construction électrique), qui emploie plus du tiers des actifs dans ce secteur et a largement relayé le textile, en net recul malgré le développement des fibres chimiques.

La chimie est implantée surtout dans la vallée de l'Oise ; la verrerie, créée à Saint-Gobain, a essaimé dans l'ensemble de la région. Le travail du caoutchouc est, de même, représenté dans les trois départements.

⁂

Si on la compare avec les autres régions françaises, la Picardie a des atouts, mais aussi de sérieux handicaps.

Ses atouts, ce sont la jeunesse de sa population, la force de son agriculture, l'ancienneté de son industrie, sa position géographique par rapport à la région parisienne et à l'Europe du Nord.

Ses retards, on les trouve très marqués dans trois domaines :

1°) La scolarité. *Avec 20 % d'enfants de plus de sept ans en cours préparatoire, la Picardie est au dernier rang. Elle est au dix-neuvième rang sur vingt-deux pour les retards en cours moyen deuxième année.*

2°) La santé. *La Picardie est à la dernière place pour le nombre de médecins, à la vingtième pour le nombre de lits d'hôpitaux et pour le taux de mortalité infantile.*

3°) La culture. *La Picardie est au dernier rang pour la fréquentation des spectacles cinématographiques, à l'avant-dernier rang pour le nombre de salles de cinéma.*

Le taux de chômage en Picardie est actuellement de 11,6 % et se situe nettement au-dessus de la moyenne nationale (10,7 %). « Il risque rapidement d'augmenter, *estiment les responsables de la région,* avec les licenciments actuellement prévus. »

« Dans certains cas, *ajoutent-ils,* les situations locales peuvent devenir très préoccupantes à bref délai. »

VOIX DE L'OPPOSITION

Les manœuvres de l'Etat

par CHARLES BAUR (*)

LES régions sont entrées dans une phase transitoire dont on ne connaît pas aujourd'hui la durée, puisque l'élection au suffrage universel des conseillers régionaux prévue par la loi du 2 mars 1982 est sans cesse reportée.

L'expérience de la région Picardie, à majorité socialiste et communiste, me permet de faire un triple constat sur cette période. On assiste à une dérive bureaucratique et, tandis que la région devient un relais de l'Etat, les concours financiers de l'Etat s'effondrent.

En faisant de la région un échelon administratif supplémentaire, la loi du 2 mars 1982 a suscité un vaste mouvement de bureaucratisation qui s'est traduit par la croissance exponentielle des dépenses de fonctionnement : en Picardie, celles-ci ont absorbé une masse croissante des ressources disponibles, leur part dans le budget passant de 8 % en 1981 à plus de 35 % en 1985. En moins de deux ans, c'est une centaine d'agents qui ont été recrutés alors que les agents de l'Etat mis à disposition ne représentent qu'un cinquième des effectifs.

Cet accroissement des dépenses de fonctionnement, conjugué aux difficultés que connaît notre région Picardie à réaliser les investissements votés, a conduit à une faible augmentation des investissements de 1981 à 1983 : + 30 % seulement, alors que les ressources totales de l'établissement public régional augmentaient dans le même temps de 90 %.

Que ce soit par le biais du transfert de compétences à la région ou par celui de la régionalisation de la planification, il apparaît que la région a été choisie comme relais pour la conduite des objectifs de l'Etat.

Deux voies s'offraient au décentralisateur : la première consistait à transférer aux collectivités territoriales des compétences accompagnées d'un transfert de ressources, la seconde consistait à ne transférer que le droit de financer. Pour la région, un seul transfert s'est accompagné d'un transfert de ressources : celui de la formation professionnelle et continue.

Les autres compétences transférées, qui concernent des domaines aussi fondamentaux que la santé, la recherche, l'intervention économique, l'énergie, ne sont que des autorisations de financer. Elles ne sont compensées par aucun transfert de financement de l'Etat. L'exemple de l'intervention économique est très significatif à cet égard. La région Picardie lui a consacré, en 1984, le quart de ses dépenses d'investissement. Or la loi du 2 mars 1982 a expressément rappelé que la responsabilité de la conduite de la politique économique et sociale et de la défense de l'emploi appartient à l'Etat, et seul l'accroissement considérable de la fiscalité régionale a permis de financer tout un arsenal d'actions qui constituent autant de transferts de charges de l'Etat sur la région.

Désengagement financier

La régionalisation de la planification cache enfin, derrière l'aspect contractuel, une volonté gouvernementale d'orienter directement l'action de la région.

Ce contrat de plan Etat-région Picardie a permis au gouvernement de se forger un instrument de contrôle sur la vie de notre région.

L'EPR a accepté de figer 40 % de ses ressources à l'intérieur du contrat de plan, alors que l'Etat n'y engage que 25 % des moyens dont il dispose chaque année en Picardie. L'élaboration du contrat de plan est en outre restée très centralisée et l'essentiel de son contenu concerne les objectifs de l'Etat. Enfin, globalement, le contrat n'apporte aucun engagement financier nouveau de l'Etat et masque même un recul sensible des engagements antérieurs dans des domaines aussi fondamentaux que l'enseignement, la santé, les infrastructures.

Le net désengagement de l'Etat s'analyse dans notre région à deux niveaux essentiellement : le transfert des moyens financiers n'a pas suivi celui des compétences ; l'effort net de l'Etat dans les investissements publics réalisés en Picardie est en très nette diminution.

La multiplication par 7,5 en trois ans seulement de la taxe additionnelle aux impôts locaux, qui constitue l'essentiel des ressources régionales, révèle clairement les problèmes du financement des coûts de la décentralisation au niveau régional. Le seul véritable transfert de ressources au niveau de la région concerne le produit des cartes grises. Or cette recette fiscale, qui doit compenser une partie du transfert de la formation professionnelle et continue, connaît un rendement décroissant en raison du net fléchissement des immatriculations. De plus, ce transfert de ressources ne suffit pas à compenser l'effort de notre région en direction de la formation professionnelle.

Si l'on compare les périodes de 1978 à 1980 et de 1981 à 1983, on constate que, en francs constants 1983, la moyenne annuelle des investissements de l'Etat de chacune de ces deux périodes a chuté de 20 %... Le manque à gagner, de 1981 à 1983, est de 1 milliard de francs, soit deux fois le montant total des investissements réalisés par la région sur la même période.

(*) Maire de Villers-Cotterêts (UDF-PSD), président de l'intergroupe de l'opposition du conseil régional de Picardie.

هكذا من الأصل

هكذا من الاصل

Duel politique autour d'un fauteuil

L'opposition talonne sérieusement la gauche

LE conseil régional de Picardie a connu l'alternance, à gauche, avant qu'elle ne se réalise au niveau national. Majoritaire au sortir des élections cantonales de mars 1979, la gauche a dû attendre le 1er février 1980 pour concrétiser son avantage, laissant ainsi un répit de quelques mois au président sortant, M. Jacques Mossion (UDF-CDS), sénateur de la Somme.

Les socialistes revendiquaient alors une présidence tournante à partager avec les communistes, qui pourtant comptaient plus de conseillers régionaux. L'arithmétique ayant prévalu, c'est M. Raymond Maillet (PC), alors député de l'Oise, décédé depuis lors, qui devint ainsi le premier président communiste de conseil régional. Il succédait aux représentants de l'ancienne majorité, qui depuis la mise en place de l'institution régionale, en décembre 1973, avaient instauré un système selon lequel la présidence revenait à tour de rôle à une personnalité de l'un des trois départements (Aisne, Oise et Somme). C'est ainsi que s'étaient succédé MM. Jacques Legendre, ancien député CNIP de l'Oise, maire de Compiègne, Charles Baur (UDF-PSD), maire de Villers-Cotterêts, alors vice-président du conseil général de l'Aisne, Max Lejeune (UDF-PSD), maire d'Abbeville, sénateur de la Somme après avoir été député, et M. Mossion.

Ce « tourniquet » n'a pas été de nature à instaurer un sentiment régionaliste profond. Pour beaucoup, le conseil régional était avant tout un « syndicat d'intérêts départementaux ».

Les socialistes, qui ont repris l'avantage sur leurs alliés communistes grâce aux élections législatives de 1981, ont tenté de rompre avec cet état de fait. M. René Dosière (PS), maire depuis mars 1983 de Laon, dont il était auparavant conseiller municipal, constatait six mois après son élection que la *« région* [restait] *à construire ».* Pour son successeur, M. Walter Amsallem, maire socialiste de Beauvais, longue écharpe rouge autour du cou, il ne faut pas rester *« les pieds dans les pantoufles »*, autrement dit la région doit être désormais la *« locomotive des départements ».*

Symbole d'un rapport de forces serré en Picardie, le fauteuil de président de la région est convoité – avec réalisme – par l'opposition. Cette dernière est d'autant plus violemment hostile au décret préparé par le ministre de l'intérieur et de la décentralisation sur le mode de désignation par les conseils généraux des représentants des collectivités territoriales au conseil régional que des chances de devenir majoritaire en Picardie se profilent avec le prochain renouvellement cantonal (1).

L'avantage pris par la gauche – depuis 1981, 10 députés sur 15 sont socialistes, 3 communistes et 2 d'opposition – n'exclut pas que la droite reste forte. L'opposition dispose des 8 sièges de sénateur, de la majorité dans les conseils généraux de la Somme et de l'Oise (bien que le conseil général de l'Oise soit présidé par un socialiste, M. Henri Bonan). Elle détient, en outre, au bénéfice de l'âge, la présidence du conseil général de l'Aisne.

Vague gaulliste

La vague gaulliste avait déferlé – 11 députés sur 15 en 1962 – sur une région qui avait pourtant envoyé 18 élus de gauche sur 20, en 1936, au Palais-Bourbon. 1973, 1978, 1981 ont érodé les positions gaullistes dont il ne reste plus que quelques bastions : la première circonscription de l'Oise (Beauvais-Nord-Est) avec le doyen de l'Assemblée nationale, M. Marcel Dassault (app. RPR) ; la cinquième de la Somme (Péronne) avec M. André Audinot, président-directeur général du *Figaro*, qui, bien que considéré comme un proche du RPR, siège avec les députés non inscrits ; la mairie de Saint-Quentin, que M. Jacques Braconnier, sénateur RPR de l'Aisne, a reprise en 1983 au PCF, qui la lui avait enlevée en 1977.

Un certain nombre de responsables locaux du RPR sont déterminés à ne pas laisser les choses en l'état. C'est le cas de M. Jean-François Mancel. N'étant plus secrétaire national à l'animation depuis le remplacement de M. Bernard Pons par M. Jacques Toubon au secrétariat général du RPR, ce parlementaire européen est désormais plus disponible pour l'Oise. Elu député à vingt-huit ans, en 1978, battu par M. Guy Vadepied (PS) trois ans plus tard, M. Mancel, conseiller général du canton de Noailles, renouvelable cette année, attend du prochain scrutin cantonal qu'il *« départage ».* Qu'il départage d'abord la gauche et l'opposition : la première, majoritaire à l'assemblée départementale depuis 1979, est minoritaire depuis une élection partielle qui, en octobre dernier, a permis à un RPR de remplacer le sortant, décédé, Raymond Maillet (PC). Qu'il départage aussi l'opposition (7 RPR pour 4 UDF et 10 divers modérés).

Ces indépendants divers modérés sont les héritiers du « bénardisme » (du nom de l'ancien maire indépendant de Beauvais et ancien président du conseil général, M. François Bénard) et sont un défi à la politisation de la vie locale. RPR et UDF n'ont de cesse que ce pouvoir des « sans-parti » *ne soit grignoté.* Leur rivalité se manifeste par exemple dans le canton de Chantilly, où, le sortant, M. François Prader (ind.), ne se représentant pas, M. Philippe Courboin, président départemental du CDS, a demandé en vain l'investiture de l'UDF qu'a obtenue M. Patrice Marchand (PR), maire de Gouvieux, ce dernier va devoir affronter également un candidat CNI et un représentant du RPR. Ainsi, dans le canton de Crépy-en-Valois, où, contre le sortant communiste, M. Gilles Masure, qui avait battu, il y a six ans, le président du conseil général d'alors, M. Dupuy, le duel CDS-RPR se complique de la présence d'un dissident du parti de M. Jacques Chirac qui, n'ayant pas obtenu l'investiture, se présente avec le label du Front national. Il s'agit de M. Georges Decornoy, maire de Vauciennes.

L'Oise n'a pas le monopole des rivalités internes au sein de l'opposition. L'Aisne en offre aussi quelques exemples : dans le canton de Laon-Nord, le sortant, M. Daniel Poulet, premier secrétaire de la fédération socialiste, se voit opposer non seulement Mme France Mathieu (UDF), suppléante de M. Paul Girod (UDF), sénateur, mais aussi M. Georges Lemoine (RPR), beau-père de l'autre conseiller général de Laon, M. Jean-Claude Lamant (RPR). Tous trois font partie des huit élus de l'opposition qui siègent au conseil municipal du chef-lieu du département, que dirige M. René Dosière (PS). A Saint-Quentin, l'opposition est divisée dans les deux cantons renouvelables, notamment dans celui du centre où le maire, M. Braconnier, sénateur RPR, soutient M. Pierre André (RPR), secrétaire général de la chambre de commerce, contre son premier adjoint, M. Maxime Henoque, ancien secrétaire général de la sous-préfecture, devenu porte-drapeau de l'UDF.

Pour le responsable départemental du RPR, M. Lamant, il s'agit de *« remonter un courant »* représenté dans l'Aisne par 4 députés sur 5 de 1962 à 1967. Bien que minoritaire au sein de l'opposition avec 7 élus contre 14 UDF et modérés, le RPR n'entend pas être absent du choix du prochain président du conseil général : *« Nous demanderons la place qui nous est due »* et cette place *« est celle que nous auront accordée les électeurs »*, prévient-il.

Max l'intransigeant

Ce même raisonnement, s'il peut s'appliquer à l'Oise, ne vaut pas pour la Somme, dominée par la personnalité de M. Max Lejeune. Quand M. René Lamps (PC), maire d'Amiens, en parle, il se souvient du *« gauchiste en lavalière »* du Front populaire. C'était en 1936. Trente-six ans plus tard, l'ancien ministre de Léon Blum (en 1947) et de Guy Mollet (en 1956-1957) n'admettra pas l'alliance des socialistes avec les communistes. Aujourd'hui membre à part entière de l'UDF en sa qualité de président du Parti social-démocrate (qui a remplacé le MDS), « Max » reste *« intransigeant au plan national ».* Mais, à la veille de la venue du président de la République dans *« sa »* ville d'Abbeville, qu'il administre depuis 1947, il ne veut pas qu'*« on le fasse parler ». « Je ne veux pas de fausse note politique »*, explique-t-il.

L'homme en qui chacun reconnaît le patron du département a une conception traditionnelle de l'action politique : sur le terrain, il n'est pas bon, estime-t-il, *« de faire de la politique tout le temps ».* En 1979, il n'avait dû son maintien à la présidence – qu'il occupe depuis 1945 – du conseil général qu'à sa qualité de doyen d'âge. Le renouvellement cantonal de 1982 avait fait nettement pencher la balance en faveur de l'opposition, qui dispose de 30 sièges contre 14 à gauche. Ces derniers ne montrent pas une union exemplaire : les 6 socialistes ont voté le dernier budget départemental contre lequel se sont prononcés les 8 communistes.

Si les appétits sont voraces au sein de l'opposition, la rivalité n'est pas moins vive entre PCF et PS dans une région où dès 1973 les socialistes ont entamé une reconquête électorale qui s'est souvent faite au détriment de leurs partenaires. Si les communistes ont maintenu leurs avantages avec MM. Roland Renard et Daniel Le Meur dans l'Aisne, réélus députés dans les deuxième et quatrième circonscriptions, si M. Raymond Coullet a conservé le sien dans la troisième de la Somme, en revanche Mme Chantal Leblanc dans la circonscription d'Abbeville (la quatrième de la Somme), M. Maxime Gremetz, membre du bureau politique du PC, dans celle d'Amiens et M. Raymond Maillet dans celle de Crépy-en-Valois (la troisième de l'Oise) ont cédé leur siège en 1981 aux candidats socialistes (il s'agit respectivement de MM. Guy Becq, Jean-Claude Dessein et Guy Braine).

Si un socialiste comme M. Jacques Fleury, député, conseiller général (renouvelable) et maire de Roye, assure que les rapports entre les deux partis *« ne sont ni plus ni moins agressifs qu'au plan national ».* M. Renard (PC) les juge *« non tendus ».* Membre du secrétariat fédéral du Parti communiste de l'Oise, M. Claude Lecerf, conseiller municipal de Nogent, explique que ce qui est le moins admissible, c'est le *« double langage du PS ».* Il en veut pour exemple la question de l'emploi – particulièrement aiguë avec les difficultés d'Isover. Sur place, les socialistes se veulent les défenseurs des travailleurs, au sommet, ils couvrent la *« casse »*, dit-il.

L'énigme Le Pen

Le recul électoral de la gauche et du PS en particulier a été moins brutal en Picardie (notamment dans l'Oise et l'Aisne) que dans d'autres régions lors des municipales de mars 1983. Il n'est que de voir M. Jean-Pierre Balligand – qui avait gardé en 1981 au PS la circonscription de la Thiérache (au nord de l'Aisne), que détenait, grâce à un fort capital personnel, M. Maurice Brugnon – faire le compte des communes gagnées dans son secteur.

Comme partout – mais, au dire de beaucoup, plus qu'ailleurs, – la Picardie souffre d'un manque de leaders. Le déclin du PC dans la Somme peut s'expliquer en partie ainsi : M. Gremetz n'a pas réussi à supplanter M. Lamps au baromètre de la popularité. Dans l'Oise, la disparition de Raymond Maillet a constitué un réel handicap. Dans le camp de l'opposition, les successions qui se profilent encouragent les ambitions. On ne fait pas mystère de la fragilité de l'influence de M. Max Lejeune le jour où émergera un véritable patron de l'opposition à Amiens. Pour l'instant, ils sont quelques-uns, comme MM. Hubert Henno (UDF-Perspectives et Réalités), Gilles de Robien (UDF-PR), Jean-Claude Broutin (UDF-CDS) et André Mézin (RPR), à se mesurer. A Compiègne, ce sont aussi deux jeunes, MM. François-Michel Gonnot (UDF) et Philippe Marini (RPR), qui guignent la succession de M. Legendre, dont ils sont les adjoints.

Tous ces calculs pourraient être troublés par le Front national. C'est avec une curiosité non dissimulée que les responsables politiques locaux attendent les scores que réaliseront les candidats du parti de M. Jean-Marie Le Pen présents dans la quasi-totalité des cantons renouvelables.

La Picardie, qui, selon M. Girod, a *« ses élus à gauche mais ses notables à droite »*, a aussi *la « révolte silencieuse »*, comme le dit M. Mézin pour expliquer les anciennes positions de force du PC et les résultats honorables obtenus par l'extrême droite lors des élections européennes. Si le sentiment légaliste l'emporte dans l'Oise, l'esprit frondeur, dans la Somme et l'Aisne, est vivace : difficile dans ces conditions d'avoir de fortes majorités pour l'un ou l'autre camp.

ANNE CHAUSSEBOURG.

(1) Le ministère de l'intérieur et de la décentralisation envisage de publier un décret substituant au système majoritaire actuellement en vigueur le scrutin proportionnel pour la désignation, par les conseils généraux, des représentants des collectivités territoriales aux conseils régionaux (*le Monde* du 2 février).

La boîte aux lettres du « Courrier »

Le Courrier picard publie, à l'occasion de la visite du président de la République en Picardie, un supplément de vingt pages.

Il comprend un état des lieux de la région, mais aussi – démarche originale – les réponses de François Mitterrand à sept questions posées par les lecteurs du journal.

Près de deux cent cinquante personnes ont posé leurs questions au président, qui s'est engagé à répondre par écrit à chacune d'entre elles. *Le Courrier* a sélectionné pour publication sept lettres qui lui semblent représentatives des préoccupations quotidiennes des Français.

FRÉDÉRIC FILLOUX.

MISE AU POINT
MICHEL TUBIANA

PRÉCISIONS
SUR LE SONDAGE
BVA-PARIS-MATCH

CETTE PROVINCE QUI INVENTE

Les agriculteurs dans leurs usines

Comment valoriser les produits de la terre

ON peut être les premiers en France en production de pommes de terre et de betteraves, les troisièmes en récoltes de céréales et n'en être pas plus riches pour autant. Au contraire. La Picardie est, en ce domaine, un peu comme les pays sous-développés qui ont des matières premières mais ne savent pas ou n'ont pas les moyens d'en tirer profit en les transformant.

Il existe, certes, des usines à frites et à purée (Vico, Findus). Il y a même mieux, l'entreprise Orsan (450 personnes) à Nesle, dans la Somme, et l'entreprise Eurolysine (250 personnes) à Amiens, qui, à partir de la mélasse de sucrerie, fabriquent, la première du glutamate de sodium pour renforcer la saveur des aliments et de l'acide glutamique, qui entre dans la composition de préparations pharmaceutiques, la deuxième de la lysine pour l'alimentation animale, ce qui diminue l'importation de soja.

Ces deux usines sont très connues en raison de leurs succès à l'exportation. Mais quelles que soient leurs hautes performances techniques et commerciales, elles ne sauraient à elles seules contenter les Picards, qui misent, pour l'avenir, sur la transformation des produits de leur sol.

Plus de 80 % du blé picard est vendu directement à l'exportation par l'intermédiaire du port de Rouen. Pourquoi ne pas essayer de le traiter sur place pour obtenir des produits de plus haute valeur ajoutée : du gluten, pour enrichir en protéines le blé destiné à la boulangerie industrielle (sinon il faut faire du pain avec du blé américain), et des amidons soit alimentaires, soit destinés à fabriquer des produits d'hydrolyse, comme le glucose, pour la confiserie industrielle.

Cela commence à se faire : Roquette, à Corbie, dans la Somme, a déjà des unités de fractionnement du blé et est en train de doubler sa capacité de production. Malheureusement, le gluten pour boulangerie ne sera bientôt plus rentable à fabriquer car il y a trop de concurrence. *Les débouchés sont à trouver en* direction des aliments pour animaux domestiques. Quant à la transformation de l'amidon, il est nécessaire d'aller plus loin que le glucose et d'aboutir à des dérivés chimiques avec des applications en pharmacie, dans les industries lourdes et le ciment. *Les Américains et les Hollandais tiennent, dans ce créneau,* 80 % du marché.

Des amidons on peut envisager de tirer des produits phytosanitaires biodégradables pour le traitement de cultures qui pourraient remplacer les produits chimiques utilisés actuellement. Le Centre de valorisation des glucides, créé récemment à Amiens (*le Monde* daté 28-29 octobre 1984) et dirigé par M. Émile Ségard, professeur à l'université de technologie de Compiègne, a fait des évaluations et retenu plusieurs genres de transformations susceptibles d'intéresser les industriels picards, d'autant que le cours du blé va probab*lement chuter et qu*'il se révélera plus intéressant pour les producteurs de le vendre sur place. La pomme de terre produit aussi de l'amidon pouvant servir, par exemple, de liant dans la colle de papeterie.

Une betterave dans le moteur

Une autre grande ligne de produits nouveaux est celle de l'éthanol, carburant obtenu à partir de betteraves et de sous-produits de sucrerie ou en adaptant de nouvelles variétés de betteraves pour avoir moins de sucre et faire de l'alcool avec le reste.

Si on sait bien faire de l'éthanol à partir de la betterave, on en est encore à l'étude technique pour l'utilisation du blé à cet effet. On peut se servir également de la pomme de terre. Mettre de l'éthanol dans l'essence à hauteur de 10 % ne peut avoir que des avantages. Notamment la suppression du plomb (il sera complètement interdit dans le carburant en Europe à partir de 1989) et l'amélioration de l'indice d'octane, donc du niveau énergétique. M. Ségard affirme qu'il s'agit-là d'une politique devant être décidée au niveau national. Si l'option éthanol est choisie, il faudra instal*ler quarante-cinq* distilleries sur le territoire national. Une unité expérimentale tourne toujours à Arcis-sur-Aube, dans la Marne. La Picardie est prête à construire deux ou trois unités qui couvriraient les besoins en éthanol du quart nord-est de la France.

Dernière grande ligne de sous-produits : les sucres. Si les amidons de betterave sont relativement faciles à utiliser, en revanche, la sucro-chimie est plus délicate et il est très difficile d'obtenir des produits autres que la saccharose. Les actions de recherche à mener dans ce domaine demandent du temps. On peut, par exemple, faire des sucro-glycérines utilisées dans les détergents, comme liants ou anti-oxydants dans les produits alimentaires. On peut aussi faire des sucres à pouvoir sucrant supérieur ; ils ont des avantages diététiques.

Les possibilités de transformation des productions végétales picardes sont donc immenses. Certaines industries existent déjà, d'autres se préparent. Des chercheurs travaillent. A l'université de Picardie, à Amiens, une équipe s'est attachée à la transformation de la saccharose, une autre améliore les variétés de pommes de terre pour en réduire la fibre et en augmenter l'amidon. L'université de technologie de Compiègne se spécialise dans la valorisation des sous-produits de la pulpe de betterave. Le Centre de valorisation des glucides, qui rassemble industriels, chercheurs, exploitants, financiers, met toute son énergie à synchroniser les différents efforts afin que les Picards traitent de plus en plus sur place les produits de leur sol.

Il a déjà, à son actif, une réussite spectaculaire... en Chine, qui va faire appel à des techniciens français pour implanter une nouvelle variété de pommes de terre et installer une usine de transformation, à l'image de ce que fait Vico dans l'Aisne (frites, chips, surgelés, etc.). Une autre étude est en cours pour la transformation du manioc en Thaïlande.

MICHEL CURIE.

Les enzymes du Dr Thomas

Un laboratoire de pointe à Compiègne

AGÉ de trente-neuf ans, directeur du laboratoire de technologie enzymatique de l'université de technologie de Compiègne (UTC), Daniel Thomas, chimiste de formation — docteur ès sciences physiques, — travaille depuis dix ans sur l'utilisation des enzymes.

A la tête d'une équipe de soixante-cinq personnes — composée d'enseignants, de chercheurs, de stagiaires de l'industrie et de « thésards », — il a accru les applications multiples de ces drôles de petits catalyseurs biologiques, dans l'industrie agro-alimentaire, par exemple, pour la valorisation de l'amidon dans la confection des gâteaux. Les enzymes jouent aussi un rôle important en chimie, en pharmacie, dans l'industrie cosmétique, dans le traitement des eaux en médecine, etc.

Daniel Thomas a commencé ses travaux dans un minuscule laboratoire situé dans l'ancien dortoir d'un lycée technique de Compiègne. Depuis, il n'a cessé d'étendre le champ de ses recherches et s'est attaqué, ces derniers temps, au domaine artistique.

L'aventure commence en 1983. Le plasticien Ernest Pignon-Ernest est à la recherche, pour sculpter ses statues, d'une matière qui conserverait des fonctions vivantes. Il découvre alors les travaux de Daniel Thomas et ceux de Claude Gudin, directeur du laboratoire de biotechnologie solaire de Cadarache, qui, depuis quelque temps, cultivait les cellules végétales et les micro-algues. Publiée dans les comptes rendus de l'Académie des sciences, la méthode consiste à immobiliser dans une mousse synthétique — du poly*réthane qui est un polymère arti*ficiel — des cellules végétales vivantes.

L'artiste explique que cette matière nouvelle permet, en somme, de réaliser des sculptures vivantes : *« Vivantes comme une plante verte, comme les arbres. »* Elles fixent le gaz carbonique, produisent, le jour, de l'oxygène, respirent la nuit et possèdent la fonction chlorophyllienne. Il est nécessaire de les arroser et elles ont besoin de soleil. Sinon, elles meurent.

Ernest Pignon-Ernest a ainsi « créé » douze « hommes » et douze « femmes » qui mesurent environ deux mètres cinquante et pèsent de quinze à vingt kilogrammes. Ils sont constitués de soixante litres de polymère dans les molécules duquel ont été immobilisées un milliard de cellules végétales (des micro-algues). Chaque statue est armée d'une structure métallique qui forme son squelette. Ces statues ont été exposées pour la première fois lors d'un festival de free-jazz à Uzeste (Gironde), et en octobre dernier on a pu les admirer au Jardin des Plantes à Paris.

Après s'être présentée comme le procureur du bio-art, voici que Daniel Thomas s'intéresse au patrimoine artistique français.

Des souillures sur les tableaux de maître

Cette fois-ci, l'histoire a pour cadre le musée de l'Orangerie à Paris. Restauratrice au Louvre, chargée des *Nymphéas* — l'œuvre monumentale (186 mètres carrés) de Claude Monet, — Mme Francesca Hourrière était, en ce début 1983, très embarrassée : *véritable calamité*, une sorte de souillure blanchâtre recouvrait l'ensemble des toiles, risquant de les dénaturer. Les peintures, comme l'explique Daniel Thomas, étaient recouvertes depuis longtemps d'une sorte de cire sous laquelle s'étendait un dépôt blanchâtre. Le service de restauration des musées nationaux avait essayé tous les moyens pour en venir à bout. En vain.

En désespoir de cause, Mme Hourrière, qui avait vaguement entendu parler des possibilités de réfection par un procédé enzymatique, prit contact avec le chercheur de l'UTC de Compiègne, auquel elle posa cette difficile question : comment détruire cette souillure sans altérer le tableau ?

Daniel Thomas explique comment il décida d'intervenir. *« Les dépôts blanchâtres provenaient de colles animales et végétales. Nous avons utilisé deux enzymes — la papaïne et la dextrinase — pour dégrader les molécules de colle, cela sans détruire la structure des toiles... »*

Le succès de la méthode fut tel que Daniel Thomas vient d'être contacté pour une autre et aussi délicate besogne : comment faire disparaître les « repeints » sur des tableaux de maître ? On lui a demandé ainsi de travailler sur une toile de Solario, un peintre de la Renaissance italienne. Et sur une peinture sur bois du XIIIe siècle. Belle et noble réussite pour les enzymes compiégnois...

PHILIPPE LACOCHE.

هكذا من الأصل

LA PICARDIE EN FLÈCHE

LA PICARDIE TRAVAILLE ET AGIT

Au cœur d'un marché de 50 millions d'habitants, la Picardie dispose d'atouts exceptionnels :
– sa situation géographique à proximité de Paris et des régions les plus peuplées d'Europe du Nord (Londres, Bruxelles, les Pays-Bas, la Rhénanie Westphalie),
– les facilités offertes pour entreprendre, créer et se développer (avec des aides réellement adaptées aux besoins des entreprises, des formations répondant au marché de l'emploi, des pôles de recherche et de transfert technologique),
– une rare qualité de vie liée à une nature riche et verte, un patrimoine historique et architectural remarquable et un grand dynamisme culturel.

Picardie, vous avez vu les mots, découvrez les faits.

BEAC





CONSEIL REGIONAL DE PICARDIE

11, MAIL ALBERT 1er 80026 AMIENS

CETTE PROVINCE QUI INVENTE

Négocier, ça s'apprend

Les réussites de l'école de commerce d'Amiens

L'Ecole supérieure de commerce et d'administration des entreprises (ESCAE) d'Amiens, qui était restée longtemps au fin fond du classement des établissements de sa catégorie, est aujourd'hui citée par les dirigeants d'entreprise en deuxième position *ex aequo* avec Reims, tandis qu'elle se trouve *en milieu du peloton* dans le choix fait par les élèves. Le directeur de l'école, M. Roger Mezin, ancien élève de l'Ecole nationale d'administration, affirme qu'il ne fait que tenir ses engagements.

Lorsqu'il a pris ses fonctions en 1981, il avait parié qu'il ferait de Sup de Co Amiens une des meilleures et qu'il rénoverait les bâtiments. Pari tenu. L'Ecole de commerce *d'Amiens, située au* fond d'un parc, occupe les locaux de l'ancien palais épiscopal, qui se trouvaient en bien mauvais état. M. Mezin n'a pas voulu abandonner l'avantage d'être au centre-ville contre une éventuelle installation sur un campus lointain, qui aurait tout de même coûté plus cher. Après bien des palabres, il a réussi à mettre d'accord la ville d'Amiens, la région Picardie, le département de la Somme, la chambre de commerce et d'industrie d'Amiens et la chambre régionale de commerce et d'industrie qui lui ont procuré, au total, 6 millions de francs, utilisés pour transformer le vénérable évêché en une véritable école avec amphithéâtres, labo de langues, bibliothèque, matériel audiovisuel, etc. *« Si nous avons obtenu ce financement,* souligne M. Roger Mezin, *c'est parce que les responsables de tous bords ont compris l'utilité de l'école. »*

La grande école *« autrement »*, comme la qualifie son directeur et telle qu'elle est présentée sur la couverture de la plaquette distribuée aux lycéens, s'est spécialisée dans la formation des négociateurs. *« Le cadre,* dit M. Mezin, *parle avec son patron, ses subordonnés, les représentants des syndicats, les fournisseurs, les banquiers... Il lui faut donc continuellement négocier. C'est un homme obligé de travailler avec les autres. »*

La note de « gueule »

L'ESCAE d'Amiens a donc institué la note de *« gueule »*, ou de personnalité, dans laquelle cinq critères entrent en jeu : l'intelligence et la mémoire ; le caractère et la capacité de s'engager ; la créativité et l'imagination ; la capacité de se faire estimer par les autres ; la morale au sens premier : être reconnu comme honnête et capable de tenir sa parole. Bien entendu, l'enseignement dispensé est celui que l'on trouve dans les autres écoles de commerce, mais avec ce « plus ».

Il faut croire que le créneau choisi était le bon puisque les patrons se disputent les jeunes négociateurs formés à Amiens. S'il a réussi, Roger Mezin ne veut pas se laisser piéger par son succès. Il remet perpétuellement en question son école : *« On ne peut pas être un permanent devant le progrès technique. Il n'y a pas ici de profs assurés d'être encore là jusqu'à la retraite. Le directeur doit pouvoir en l'espace de deux ou trois mois faire pencher l'enseignement en faveur de telle ou telle matière. Il faut sans cesse redéfinir les priorités. »*

Dans cet esprit, les stages en entreprise des étudiants ne sont plus suivis par les professeurs de l'école, mais par des professionnels, industriels ou banquiers. *« Ainsi les élèves ont des solutions techniques et pas seulement théoriques et, à travers le patron de stage, l'élève va réinjecter du savoir à la PME où il a fait un séjour. »*

A Sup de Co Amiens, on a le *commerce dans la peau. Premier* exemple : au lieu de payer un loyer à la ville, propriétaire des locaux, l'école s'acquitte en prestations de services, études de marché sur le quartier Saint-Leu à rénover, établissement d'un fichier des entreprises, problèmes posés aux commerçants par l'installation des rues piétonnes. Deuxième exemple : l'école s'est entendue avec le conseil général de la Somme et le conseil régional de Picardie pour payer ensemble des professeurs de très haut niveau qui, avec les élèves, feront pour moins cher le travail de cabinet d'audit. D'autres projets sont en cours : recensement des organismes d'aide à la création d'entreprises en Picardie mais aussi sur tout le territoire national, études sur la qualité des produits et sur le système d'aide à la qualité. — M.C.

Un oppidum sur la Somme

M. Roger Agache, spécialiste de la recherche archéologique par photo aérienne, ancien directeur des antiquités préhistoriques de Picardie, aujourd'hui chercheur au CNRS, écrit au sujet de l'oppidum de La-Chaussée-Tirancourt dans la Somme : *« Rarissimes sont les sites qui, comme celui-ci présentant un intérêt archéologique aussi considérable tant pour la préhistoire que pour l'Antiquité. »* La magnifique colline fortifiée par les Gaulois est une des plus belles et des plus spectaculaires de toute la France.

Il s'agit d'un éperon barré absolument typique, défendu par des abrupts naturels le long de la vallée de la Somme, le long de la vallée de l'Acon et protégé, côté plateau, par un énorme rempart de terre.

C'est autour de ce site qu'a été conçu un vaste projet d'aménagement touristico-archéologique baptisé *Samara — la Somme en langue* gallo-romaine — 30 millions de francs financés par l'Etat, la région et le Crédit agricole seront consacrés à mettre en valeur des abords de l'oppidum.

Poma 2000 : le métro-téléphérique

Des transports peu communs à Laon

LAON, vingt-huit mille habitants, chef-lieu de l'Aisne, va disposer d'un métro d'un modèle tout à fait original puisque celui-ci est, en réalité, une cabine tirée par un câble selon la technique du téléphérique.

Poma 2000 — c'est son nom — est l'aboutissement de toute une série de recherches effectuées en France, à partir de 1965, et d'où sont sortis notamment le VAL, en service à Lille, et le système ARAMIS, qui pourrait resurgir à Paris.

L'infrastructure existait déjà. Jusqu'en 1971 a circulé à Laon un tramway à crémaillère mettant la gare à vingt minutes de la ville haute. Cette dénivellation de 100 mètres sur 1 500 mètres de voies, le Poma 2000 la franchira en trois minutes et demie. Il existe encore sur la ligne un viaduc, un tunnel et un mur de soutènement construits en 1890. Ils seront utilisés.

La vieille ville avec sa cathédrale, son hôtel de ville, ses remparts, sa porte médiévale, ses rues commerçantes, commence à être saturée par les automobiles. La mise en service de Poma 2000 permettra aux personnes désirant faire leurs courses en ville haute de laisser leur véhicule à côté de la gare, où des parcs de stationnement seront aménagés. D'autres rues de la ville pourront alors être réservées aux piétons (700 mètres environ de la cathédrale à la place Saint-Julien) et s'ajouter à l'unique rue qui l'est actuellement, la rue Châtelet, entre la place de l'Hôtel-de-Ville et la rue Saint-Pierre-au-Marché.

Pour M. René Dosière, maire socialiste de Laon, la population voit d'un très bon œil l'ouverture de Poma 2000 prévue pour la fin de 1986 : elle s'intéresse à la marche des travaux, demande des explications techniques. Les commerçants sont satisfaits de voir s'étendre le réseau des rues piétonnes.

Le système Poma a été développé par la société Pomagalski, spécialiste des transports par câbles, qui a lancé récemment un téléphérique au-dessus du Mississippi et deux équipements dans une station de sports d'hiver. Pour fonder la société Poma 2000, Pomagalski s'est associé à Creusot-Loire dans une société où celui-ci détenait 65 % des parts. Ensuite, avant même le déclin de Creusot-Loire, Technip a racheté la société Poma 2000.

L'opération Poma 2000 comportait trois étapes. La première, celle des études, est terminée. La deuxième est, aussi, pratiquement achevée. Elle consistait à réaliser sur le site la moitié de la voie, soit 750 mètres là où le terrain est le plus en pente dans la partie haute. C'est d'ailleurs le tronçon le plus intéressant pour l'agrément du « voyage » : on passe sur le viaduc, sous le tunnel et, depuis la cabine, on aperçoit la cathédrale qui surplombe la ville haute de ses tours ajourées.

Un million de trajets par an

Le véhicule, qui peut contenir quarante personnes, pour la plupart debout, est construit. On peut le voir à la station du haut, derrière l'hôtel de ville. C'est un engin entièrement automatique géré à partir d'un poste de commande extérieur. Personne pour le conduire ou pour fermer les portes. Les essais ont montré que tous les automatismes fonctionnent bien. Encore deux ou trois mois d'essais sur la moitié du trajet terminée et on passera à la troisième phase : la réalisation de la fin du tronçon et la fabrication de deux autres véhicules. Trois cabines seront en permanence disponibles sur la ligne, ce qui permettra d'assurer en période de pointe une fréquence d'un véhicule toutes les deux minutes et demie. Trois stations seront ouvertes, dont une au milieu du parcours.

A la sortie de Poma 2000 sur la ville haute, les passagers pourront soit se rendre à pied à leur destination, soit emprunter un réseau de minibus. A côté de la gare SNCF, comme dans la ville haute, les tickets de bus seront jumelés avec les tickets de métro. On estime que le trafic de Poma 2000 sera de 1 million de trajets par an avec un débit de neuf cents personnes/heure dans chaque sens, le véhicule roulant à 35 kilomètres/heure. Le coût de Poma 2000 est évalué à 140 millions, dont 105 millions pris en charge par l'Etat, 10 millions par la région Picardie, 3,5 millions par le département de l'Aisne, 10,5 millions par la ville.

M. C.

هكذا من الاصل



مكبر من الاصل

CETTE PROVINCE QUI INVENTE

Un ordinateur au palais

L'informatisation des services de justice à Beauvais

A la fin de 1986, l'ensemble des services du palais de justice de Beauvais, dans l'Oise, seront informatisés. Avec celui de Bordeaux, c'est l'un des deux tribunaux pilotes qui, dans le cadre d'une vaste opération lancée par la chancellerie, bénéficieront d'une modernisation aussi complète.

« Notre rôle est de tester les matériels et les programmes établis par les informaticiens de la chancellerie en liaison avec nos services », explique M. Antoine Quilichini, *procureur de la République à Beauvais. « Ces programmes ne sont réalisés qu'avec notre accord. Ils sont évolutifs et peuvent être à tout instant corrigés. »*

Composé d'une unité centrale – un ordinateur de marque Intertechnique qui dispose de 60 canaux et permet de mémoriser 64 millions de caractères, – de 5 consoles et de 4 imprimantes, le matériel a été installé en juin 1984, mais l'expérience a réellement débuté le 17 octobre, après l'aboutissement de la première phase : l'informatisation du service pénal. Concrètement, il s'agit de l'enregistrement du courrier des procédures, qui, jusqu'ici, était réalisé à l'aide de fichiers manuels : il fallait rédiger des fiches avec les noms et prénoms du plaignant ou du prévenu ainsi que le service de police, puis les classer par ordre alphabétique dans de gigantesques armoires.

« Aujourd'hui, tous ces renseignements sont directement mémorisés par l'ordinateur », commente M. Quilichini, satisfait, *et nous pouvons emmagasiner davantage d'informations, comme les lieux et dates de naissance par exemple. »*

En mars prochain, le service « audiencement » sera à son tour informatisé. Des opérations comme les demandes de citation du prévenu, celles de casier judiciaire ou l'avis à plaignant seront effectuées par l'ordinateur et sorties sur imprimante. Les substituts du procureur n'auront plus qu'à donner des instructions et un numéro de code aux fonctionnaires. Là encore, le gain de temps sera considérable, car la plupart des infractions enregistrées jusqu'ici demandaient un important travail de rédaction.

La troisième phase, prévue pour la fin du troisième trimestre, consistera à informatiser l'édition des jugements avec indication de la composition du tribunal, les noms des avocats, la qualification de l'infraction, etc. *– « Il ne restera plus qu'à mentionner par écrit la décision des juges »*, souligne M. Quillichini.

Gain de temps... gain de place

Enfin, en février, une dernière étape de la modernisation portera sur l'édition des pièces d'exécution (extraits de jugement, de décision pour incarcération, de casier judiciaire, etc.) que réclament les forces de l'ordre et les organismes de statistiques. *« Nous avons calculé qu'il fallait parfois recopier huit ou dix fois l'identité du prévenu. Avec l'ordinateur, une fois suffira »*, fait remarquer le procureur de Beauvais.

En plus de cette opération qui concerne la « chaîne pénale », d'autres services du tribunal seront, d'ici à la fin de 1986, informatisés : notamment les greffes civils, les cabinets d'instruction et les tribunaux pour enfants.

Cette opération aura coûté à la chancellerie environ 1,5 million de francs. Les fonctionnaires ont suivi des cours de formation adaptés.

A l'inévitable question sur une éventuelle compression de personnel provoquée par ce progrès technique, le procureur répond par la négative. *« Les effectifs actuels n'ont rien de pléthorique,* explique-t-il. *La modernisation nous fera gagner du temps et une place non négligeable dans les locaux par la disparition des armoires des fichiers ».*

Entièrement positive, cette opération ? *« Difficile à dire pour le moment, car elle est récente,* reconnaît M. Quilichini. *Actuellement, nous perdons un peu de temps car il faut s'habituer au matériel. Mais, dans quelque temps, nous nous apercevrons des avantages importants et multiples de cette modernisation. »*

Reste que *« jamais l'ordinateur n'aura à prendre de décision en matière de jugement »*. La justice des hommes continuera à être rendue par les hommes. Justiciables et prévenus peuvent dormir sur leurs deux oreilles. L'ordinateur ne restera qu'un précieux... auxiliaire de justice.

Ph. L.

Aqualand pour apprivoiser la nature

La côte est reprise en main

C'EST fait, la rupture est consommée, l'aménagement de la côte picarde ne sera plus jamais ce qu'il a été. On ne misera plus sur une fréquentation touristique estivale de longue durée : le littoral de la Manche n'est pas celui de la Méditerranée ; il faut offrir autre chose.

Le Syndicat mixte de la côte picarde, créé en 1974, mais qui a pris son véritable essor en 1981, est bien décidé à faire preuve d'imagination pour aménager le littoral, entre Fort-Mahon et Mers-les-Bains, à l'intention des habitants proches, parier sur ce que l'on appelle les loisirs « de proximité ». Dans un rayon de moins de 200 kilomètres, on trouve en effet une population de plus de douze millions de personnes. Habitants de Picardie, bien entendu, du Nord-Pas-de-Calais, du nord de la région parisienne, des Ardennes, de l'Eure, de Seine-Maritime, de la Marne, sans compter les Britanniques, les Belges et les Néerlandais, qu'on voit apparaître sur les routes dès le mois d'avril.

Garder la conscience des éléments

La côte picarde, estime M. Dominique Cocquet, directeur du Syndicat d'aménagement (le président est M. André Leduc, vice-président du conseil général), a aujourd'hui des chances qu'elle n'a pas eues pendant trente ans, la principale étant que la nature y a été sauvegardée par la force des choses. Le climat est difficile, c'est vrai, mais il faut accepter cette « norditude », développer des activités qui permettent de s'affranchir du temps et de ses aléas, proposer des loisirs de courte durée, pas très loin de chez soi, à un prix acceptable. Dans cette optique, le projet le plus ambitieux est celui d'Aqualand, qui sera ouvert au public le 1er juillet 1985 dans le Marquenterre.

Situé dans les dunes entre Quend-Plage et Fort-Mahon, Aqualand sera le premier parc aquatique de loisirs mixte (couvert et de plein air) réalisé en France.

Le parc comportera d'abord un bâtiment de 2 500 m², à l'intérieur duquel on trouvera un plan d'eau de 650 m² offrant toute une gamme d'attractions : bassins à vagues, rivière, bains bouillonnants, geysers, toboggans, avec quelques innovations technologiques, notamment le système d'asservissement électronique de l'ensemble des fonctions et la machine à vagues, de conception nouvelle. Un restaurant, un cinéma, un coin vidéo, un solarium, une salle de musculation, viendront compléter les activités aquatiques et seront destinés à permettre au public de demeurer dans l'établissement toute la journée.

Ensuite, un parc extérieur, à « vocation ludique », pourra accueillir 2 500 personnes en même temps. Il se développera sur près d'un hectare et comportera trois bassins ainsi que divers jeux et activités originaux. Un système de serres assure la transition entre le bâtiment et le parc extérieur, offrant des zones d'abri confortables.

L'idée développée par les promoteurs est d'« *associer la nature qui nous entoure à la nature humaine, la conscience des éléments avec la conscience du corps* ». La station du Marquenterre doit, disent-ils, être la « *station de la maîtrise de soi* ».

Pour pouvoir pénétrer dans l'Aqualand et bénéficier librement des équipements, il en coûtera de 35 à 40 francs par personne. Des cartes de réduction sont prévues. Le parc extérieur sera ouvert pendant au moins cent jours par an, tandis que la partie couverte devrait être ouverte d'un bout de l'année à l'autre. Coût du projet : 28 millions, financés à hauteur de 18 millions par l'Etat, la région de Picardie et le département de la Somme (chacun 6 millions), le Crédit agricole investissant 6 millions sous forme de cession de terrains, tandis que la société d'exploitation, à laquelle participent le Crédit agricole et la Banque de Paris et des Pays-Bas, apporte 4 millions.

Tout autour d'Aqualand, 20 hectares sont destinés à la construction immobilière. Une large place sera accordée au locatif pour que les maisons soient habitées le plus souvent possible tout au long de l'année.

Aqualand ne sera pas le seul pôle d'attraction de la côte picarde. Un programme triennal (1982, 1983, 1984) prévoyant 50 millions d'investissements publics.

Les oiseaux du Marquenterre

En fait, 94 millions ont été investis pendant ces trois ans, notamment dans Aqualand mais aussi dans d'autres réalisations : le village de vacances du cap Hornu, à Saint-Valery-sur-Somme, la Maison de l'oiseau, à Lanchères, le premier musée de l'oiseau en France (il a déjà reçu vingt mille visiteurs depuis son ouverture, le 14 juillet 1984) le village de loisirs de Cayeux-sur-Mer pour les amateurs de voile, la maison familiale de vacances d'Hautebut (125 lits), la construction de douze courts de tennis, deux salles polyvalentes, des équipements équestres, des aménagements nautiques au Crotoy et à Mers-les-Bains; 30 kilomètres de sentiers de découverte dans les lieux protégés.

Plusieurs millions de francs ont, au total, été dépensés pour la gestion des espaces naturels : fixation des dunes, réhabilitation des gravières, plans d'eau.

Toutes ces réalisations s'ajoutent aux pôles d'animation déjà existants, notamment le parc ornithologique du Marquenterre, au nord de la baie de Somme, un des plus importants d'Europe (110 000 visiteurs par an), le train touristique de la baie de Somme, la chasse au gibier d'eau en baie de Somme et en baie d'Authie, le golf de dix-huit trous de Nampont-Saint-Martin, de nombreux centres équestres, sans parler des monuments proches à visiter. Il y a, il y aura de plus en plus un tourisme picard, c'est-à-dire adapté aux ressources et au « style » de la région.

M. C.

★ Renseignements à l'Office du tourisme d'Amiens, rue Jean-Catelas, 80000 Amiens. Tél. : (22) 91-79-28.



Quatre régions en une

Des frontières imprécises et toujours contestées

TOUT le monde s'accorde à reconnaître que les limites actuelles de la région de Picardie, c'est-à-dire celles de ses trois départements (Somme, Aisne et Oise), ne recouvrent qu'imparfaitement la « vraie » Picardie. Mais il est plus inquiétant de constater que personne ne s'accorde sur les limites de cette « vraie » Picardie. Les géographes délimitent un domaine, les linguistes un autre. Quant aux historiens, ils constatent que l'espace picard fnt très monvant siuon insaisissable au cours des âges.

La Picardie géographique fut définie très précisément par Albert Demangeon dans sa célèbre thèse sur *la Picardie et les régions voisines* (1905). C'est le pays de la craie blanebe recouverte d'nne terre à blé. Il est limité au nord par le bassin houiller (il inclnt donc une grande partie de l'Artois). An nord-est, il est limité par les bocages de la Thiérache (craie marneuse et argile). Il s'étend à l'est jusqu'à Vervins et Laon. Les plateaux calcaires tertiaires du Noyonnais, dn Soissonnais et dn Valois le limitent au sud-est. Au sud-ouest, c'est le pays de Bray qui le sépare de la Normandie.

Cette Picardie des plaines à blé n'est pas aussi plate qu'on se l'imagine : elle a ses « rideaux », sorte de grands talus, et ses larges vallées. *Pays de la craie, la Picardie* est aussi le pays de l'eau : marais tnnt au long de la vallée de la Somme mais aussi grande nappe phréatique sonterraine du Santerre. La Picardie, c'est enfin une bordure côtière très particulière : falaise vive identique à celle du pays de Caux qui la prolonge au sud, falaise morte de part et d'autre de l'embouchure de la Somme, séparée de la mer par les Bas-Champs au sud, le Marquenterre an nord et un splendide rivage de dunes et de plages de sable. Ce pays da l'eau est aussi le pays des oiseaux : le parc ornithologique du Marquenterre permet au visiteur d'apprécier la richesse de la vallée de la Somme et de son estuaire dans ce domaine.

C'est la nature même de ce pays, en particulier l'existence des « terrasses fluviatiles », qni a permis aux chercheurs modernes d'y découvrir les traces les plus anciennes de l'activité humaine. On peut dire que la préhistoire est née en *Picardie* avec l'Abbevillois Boucher de Perthes (*les Antiquités celtiques et antédiluviennes en 1847*). Les préhistoriens d'aujourd'hui utilisent des dénominations issues de toponymes de la vallée de la Somme pour désigner l'Abbavillieu (500 000 ans avant J.-C.), l'Acheuléen (quartier Suiut-Acheul) d'Amieus ; 300 000 ans avant J.-C.). Les traces d'une époque plus ancienne encore que l'Abbevillien ont été découvertes à Montières-lès-Amiens en 1958 par Franck Bourdier et Roger Agache.

C'est aussi la nature du sol et de la végétation qui, depuis vingt ans, a permis à Roger Agache d'effectuer un fantastique travail de prospection archéologique aérienne et de découvrir ainsi avec une netteté remarquable l'implantation des villas gallo-romaines dans notre région.

Ce pays, défini par son identité géographique, on peut l'appeler Picardie, dans la mesure aù c'est avec les Picardies historique et linguistiqua qu'il coïncide le plus, mais Albert Demangeon reconnaissait lui-même que le mot Picardie n'uvait pas à proprement parler un sens géographique et ne pouvait désigner qu'un domaine linguistique. La Picardie, c'est le pays des gens qui parlent picard.

La France est née à Soissons

En 486, les Francs, peuple de langue et de civilisation germanique, sous la conduite de leur roi Clovis, envahissent depuis Tournai toute la Gaule du Nord et battent le dernier représentant de l'autorité romaine en cette région, Syagrius, à Soissons. Toute la Gaule du Nord, jusqu'à la Loire, passe sous l'autorité de Clovis, et ce pays, agrandi par les conquêtes ultérieures de Clovis, devient le pays des Francs, la France. On peut ainsi dire que la France est née en 486 à Soissons, il va tout juste y avoir mille cinq cents ans (1). C'est aussi et par là même la naissance de la Picardie, si tant est, mais rien u'est moins sûr, que le terme « picard » désigne une tribu franqne (les « porteurs de piques » ?). Les Franes apportent avec eux leur langue, et celle-ci se mêle au latin vulgaire sans le supplanter mais en l'influençant pour donner naissance à la langue dite d'oïl.

Dans ce domaine d'oïl, vont au cours des cinq siècles suivants se dessiner des aires plus restreintes caractérisées par certains faits linguistiques. Ce sont les différents dialectes et parmi ceux-ci le picard. Pour simplifier les choses, disons que le picard est caractérisé par deux traits phonétiques fondamentaux :

– le maintieu de K + A et G + A (ex. : lat. *campum*, pic. *kam*, fr. *champ)*, trait commun au picard et au normand mais qui distingue ces deux dialectes d'oïl de tous les autres ;

– l'évolution de K + E, K + I, K + Y, T + Y uboutissant en picard à « ch » et en français à « s » (ex. : lat. *centum*, pic. *chin*, fr. *cent)*.

Dès le haut Moyen Age apparaît ainsi un espace picard purement linguistique limité au nord par le parler flamand (purement germanique), au sud-ouest par le normand, au sud par le francien (ancêtre du français écrit, région de Paris), au sud-est par le champenois et théoriquement un nord-est par le *wallon, bien qu'au Moyen* Age on ait souvent confondn picard et wallon. Ainsi se fonde à l'université de Paris, entre 1215 et 1222, une « nation picarde », de fait association des étudiants de langue picarde et wallonne.

Le linguiste Raymond Dubois (*le Domaine picard*, 1957), à partir des noms de lieux a tenté de définir précisément les limites de ce domaine picard. Il recouvre la totalité du domaine géographique précédemment défini. Les limites du sud correspondent assez bien que la langue picarde ait mordu largement, du moins au Moyen Age sur la rive gauche de l'Oise. *Les limites nord et nord-est sont en* revanche très différentes, puisque le pieard englobe la région de Lille, le Hainaut français, le Hainaut belge et la Thiérache.

Ce parler picard, extraordinairement varié d'un pays à l'autre, a été la seule langue des campagnes jusqu'au dix-neuvième siècle (le français u'était parlé que par certaines elasses sociales dans les villes). Les mutations économiques du dix-neuvième siècle ne l'ont pas affaibli, bien an contraire. Il s'est créé un picard des quartiers ouvriers des villes (le quartier Saint-Leu à Amiens, par exemple), un picard des mines. Toute une littérature poétique, théâtrale, chansonnière, humoristique, a fleuri entre 1850 et 1914. Si le picard a petit à petit perdu sa vitalité, c'est bien sûr sous l'influence de l'enseignement du français à l'école, mais aussi et surtout à cause de la guerre de 1914-1918, de ses destructions et de ses déplacements de populations. Enfin, les mutations profondes et rapides du monde agricole uu vingtièma siècle ont fait ressentir le picard comme la survivance d'un passé révolu.

Et, pourtant, le picard se parle encore. Il y u même actuellement une véritable renaissance du dialecte, mais comme langue seconde, comme véhicule d'expression artistique. Cette renaissance u'est pas bien sûr étrangère à une certaine mode écologique, mais elle traduit aussi, chez une nouvelle génération, un besoin d'exprimer des réalités d'aujourd'hui avec un langage dont on a trop dit qu'il était d'autrefois.

A Amiens, l'apogée du gothique

Il y a eu historiquement une cassure entre les pays de la Somme et de l'Oise, d'une part, et la Flandre française et le Hainaut, d'autre part, l'Artois étant rattaché tantôt à l'un tantôt à l'antre de ces ensembles. Il existe une relative unité de la région Aisne–Oise–Escaut à l'époque mérovingienna ; c'est même essentiellement dans cette région que s'exerce le pouvoir. C'est à Tertry (Vermandois) que Pépiu de Haristal, ancêtre de Charlemagne, bat le roi mérovingien Thierry III en 687. Ainsi, la puissance carolingienne prend son origine au cœur de cette même région. En 768, Charlemagne est couronné roi à Noyon.

La cassure se produit en 843 au traité de Verdun : le Hainaut (rive droite de l'Escaut) et le Cambrésis vont à Lothaire, l'Artois, les pays de la Somme et de l'Oise à Charles le Chauve. Puis le système féodal se met en place. C'est Philippe Auguste qui, patiemment, de 1185 à 1223, va rattacher au domaine royal (Senlis, Compiègne, Laon) les pays de la Somme, le Vermandois et le Valois.

Dès lors, au nord du royaume, se dessine un espace picard, du moins de langue picarde, mais plus restreint que *l'aire linguistique* et correspondant bien plus aux limites de la Picardie géographique. Son destin est dès lors *« orienté vers Paris »* (R. Fossier). C'est la région la plus peuplée et la plus riche du pays d'oïl. C'est une « terre à blé » (céréales), au rendement exceptionnel pour l'époque. L'élevage du mouton permet à l'industrie drapière de se développer dans les villes, quoique fortement concurrencée par la draperie flamande. Cette prospérité économique favorise le développement de l'art « gothique » – ou « art français » : on ne saurait par là mieux exprimer le lien profond qui unit à cette époque l'espace picard à l'Ile-de-France et à Paris. La première croisée d'ogives est celle de l'abbaye de Morienval (Valois). Le premier édifice important construit dans le nouveau style est l'abbatiale de Saint-Denis près de Paris. Puis des cathédrales sont édifiées dans les grandes villes : Noyon, Senlis, Laon, Arras, Soissous, *Amiens, Beauvais...* La *cathédrale* d'Amiens (1220-1288) marque l'apogée de l'architecture gothique par ses dimensions et la perfection de sa réalisation. Ce monument, qui a miraculeusement échappé au vandalisme révolutionnaire et aux destructions des guerres, vieut d'être inscrit au patrimoine mondial par l'UNESCO.

Après cette période particulièrement brillante, la région va subir les désastres de la guerre de Cent Ans. Il se constitue un pays bourguignon du Nord, composé de l'Artois, de la Flandre (dont hérite, en 1364, le duc Philippe le Hardi), augmenté par Philippe le Bon, outre des Pays-Bas, des villes de la Somme, du Boulonnais, du Ponthieu et du Hainaut.

Louis XI tente de reconquérir les territoires perdus. Il s'empare des pays de la Somme, puis de l'Artois, attaque le Hainaut. En 1482, au traité d'Arras, Maximilien de Habsbourg, gandre de Charles le Téméraire, renonce aux pays de la Somme et au Boulonnais. Ces terres redeviennent définitivement françaises. La Picardie historique est née. Ce qu'il faut noter, c'est que, durant les seizième et dix-septième siècles, la Picardie, en tant que gouvernement militaire, est une province frontière face à l'Artois. D'où une situation de guerre incessante. Cette situation durera jusqu'à la reconquête de l'Artois, confirmée par le traité des Pyrénées (1659).

A partir du milieu dn dix-septième siècle, l'Artois reconquis protège la Picardie. Les industries textiles se développent, telles que la sayetterie (serge de laine) introduite à *Amiens* par des *artisans* chassés d'Arras par Louis XI. Colbert fait venir le Hollandais Van Robais à Abbeville pour y installer une manufacture de draperie à la façnn des Flandres. A Saint-Quentin, on travaille le lin et, à Amiens, à partir du milieu du dix-huitième siècle, le velours d'Utrecht puis le velours coton. Citons enfin la bonneterie du Santerre et une industrie rurale originale : la serrurerie du Vimeu.

Avec la Révolution, c'est l'apparition des départements. En ce qui concerne le Picardie, leur tracé s'inspire non des limites de l'ancieu gouvernement, mais de celles des généralités (administration civile). C'est ainsi que le département de la Somme recouvre à peu près l'ancienne généralité d'Amiens (à l'exception de la bande côtière de Montreuil et du Boulonnais, passée au Pas-de-Calais), que le département de l'Aisne recouvre l'ancienne généralité de Soissons mais en dépossédant Soissons de son rôle de capitale au profit de Laon, que le département de l'Oise regroupe des fragments des généralités de Paris, Soissons, Amiens et Rouen. Ainsi disparaît la Picardie historique, de nouveaux espaces plus restreints se créent, dans lesquels commencent à se dessiner les grands centres d'activité économique de la Picardie d'aujourd'hui.

Enfin, c'est la création de la région Picardie, regroupement des trois départements. Cette réginn éprouve quelque difficulté à affirmer son identité, peut-être en raison de l'apparente incohérence de ses limites. Si la limite avec l'Artois, vieille de cinq siècles, paraît assez naturelle, la fracture la plus évidente est celle de la vallée de l'Oise : les pays de la rive gauche de l'Oise ressentent tout naturellement l'attraction de Paris, voire celle de la Champagne, et se sentent un peu picards.

On pourrait rêver d'une Picardia plus authentique, mais toute tentative de nouvelle délimitation n'aboutirait qu'à des solutions bâtardes, toujonrs eontestables. Mieux vaut aujourd'hui tenter de faire exister économiqnement et culturellement cette Picardie administrative.

MICHEL CRAMPON.
maître-assistant à l'université de Picardie.

(1) Une association vient d'être créée à Amiens pour la célébration du millénaire de la Fondation de la France en Picardie. Siège : 33, rue Saint-Geoffroy, 80000 Amiens.

Rock de plein champ

La musique telle qu'on la fait

« Rock around the betterave. » C'est la chanson qu'aurait pu chanter Bill Haley s'il avait donné un concert à Tergnier. Plantée au milieu des champs de betteraves de l'Aisne, au cœur de la Picardie profonde, cette ville d'à peine 10 000 habitants s'enorgueillit, autant que de ses sites touristiques et de sa gare de triage, d'abriter une bonne dizaine de groupes de rock'n'roll, de vrai rock'n'roll.

Tergnier est un exemple parmi d'autres. Amiens, Laon, Saint-Quentin ou Creil abritent elles aussi des formations spécialisées dans ce style de musique. La Picardie région rock ? C'est indéniable. Même les élus politiques et les « décideurs culturels » l'ont reconnu.

Tout commença en mars 1982 avec la mise en place du premier Tremplin Rock régional en Picardie. Son créateur, Raymond Defosse, directeur de la Maison des arts et loisirs (MAL) de Laon, n'est pas seulement un animateur dynamique ; c'est, surtout, un passionné de rock'n'roll, amoureux des Them, des Animals et des Stones. Raymond part d'une constatation simple et négative : le rock, qui avait connu ses heures de gloire dans les années 60 avec des formations locales, est en train de mourir dans la région faute de salles appropriées, à cause d'organisateurs peu motivés qui préfèrent jouer la carte de le variété ou de la chanson rassurante. Raymond divulgue dans la presse son idée de réaliser ce fameux Tremplin Rock, reçoit plusieurs dizaines de cassettes de groupes heureux de voir qu'enfin quelqu'un se décide à bouger.

Il sélectionne deux groupes dans les trois départements, fait patronner l'opération par une revue spécialisée *(Best)*, par le label Phonogram (qui offre au vainqueur la confection d'une maquette dans un studio d'enregistrement) et par Henri Leproux, ax-directeur du défunt Gnlf Drouot (qui devient président du jury). C'est la formation beauvaisienne Vendredi 13 qui décroche le gros lot, mais les cinq autres partieipants ont réeolté daa contrats d'engagement, se sont produits devant un public nombreux et ont recueilli de larges échos dans la presse. Succès complet pour ce coup d'essai.

L'année suivante, Raymond Defosse décide de donner au *concours une autre dimension. Il* rencontre Jean-François Danquin, directeur du Festival populaire de Picardie – passionné lui aussi de rock, – qui procure, par le biais du conseil régional, une subvention de 200 000 F. D'autres subventions sont également recueillies : 20 000 F du ministère de la culture et 5 000 F de la jeunesse et des sports. Quant à la Maison des arts et loisirs de Laon, elle accnrda una anvalnppa da 50 000 F.

Hier un 33-tours

Lesté de ce solide budget, le deuxième Tremplin Rock en Picardie prend son essor : des sélections départementales sont mises en place dans les trois départements ; trente-cinq orchestres y participent. Six d'entre eux se produisent lors de le finale qui se déroule le 12 mars à la MAL de Laon : F4 Coulé et Roll Mops, pour la Somme ; Karcass et Coleus, pour l'Aisne ; Pascal B. Carmen et Sofa Chérie pour l'Oise.

Tous peuvent graver une ou deux chansons sur un album enregistré en public à l'occasion de la finale, réalisé par la célèbre Michel Zacha – l'homme qui « fit » un son à Starshooter, à Telephone et à bien d'autres, – fabriqué et distribué par un jeune label aux dents longues : Virgin. Danquin et Defosse venaient de créer un précédent : pour la première fois dans le monde du rock français, des deniers publics (les subventions du Festival populaire de Picardie, donc de la région Picardie) servaient à produire un disque commercialisé par une firme privée.

Expérience unique : même si, sur le plan commercial, elle est restée confidentielle : (2 000 disques vendus), ella eut un effet eertain d'antraînement. Daa concerts s'organisèrent un peu partout dans la région. Surtout, des formationa se créèrent dans les lycées et dans les caves des cités ouvrières. Raymond Defosse avait atteint son but.

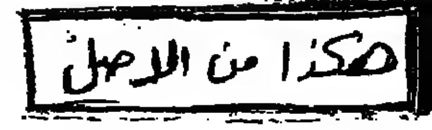
Jean-Philippe Jamin, directeur du Centre culturel de Roye, dans la Somme – qui avait déjà organisé une finale départementale dans sa ville, – vient de prendre son relais. Grâce à lui, le troisième Tremplin Rock en Picardia a été remis sur les rails. A peu de chose près, les partenaires financiers restent les mêmes (Festival populaire, ministère de la culture, avec en plus le conseil général de la Somme et la Crédit Lyonnais), ainsi que les structures da fonctionnement (sélections départementales et finale régionale).

Les premières éliminatnires *(celles de la Somme)* viennent d'avnir liau à Morauil, pràa d'Amiana, retenant daux groupes : Sens interdit et Cristal. Celles de l'Oise et de l'Aisne se dérouleront respectivement le 16 février au Centre culturel de Creil et le 9 mars sous chapiteau à Chauny. Quant à la finala, elle a été programmée pour le 13 avril à Roye, avec comme têtes d'affiche Pascal B. Carmen (finaliste au Tremplin de 1983), Raoul Petite et les Anglais Doctor Feelgood.

Si Raymnnd Defoase était avant tout l'homme du son, Jean-Philippe Jamin se révèla celui de l'image. Il propose au groupe vainqueur le réalisation d'un clip vidéo préparé par des professionnels de haut niveau. Un dossier e été transmis au ministre de la culture.

« Le ministre de la culture a parlé de la création possible de petits Zénith en province. La Picardie, qui sait, a peut-être une chance !.. », confie le directeur du Centre culturel de Roye sur un ton malicieux.

Ph. L.





Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

Pendant plus de cinquante ans,
Charlotte Perriand a modelé des appartements,
a réfléchi aux besoins de la vie au quotidien.
Avec Le Corbusier d'abord,
puis volant de ses propres ailes.
Pour un art d'habiter dans la modernité
du vingtième siècle.

Charlotte Perriand

ARCHITECTE D'INTÉRIEUR


CHARLOTTE PERRIAND

★ Le Corbusier-Jeanneret-Perriand : chaise-longue (1929).

UNE dame claire. Il peut paraître idiot d'appliquer à une personne ce qu'on dit des yeux, ou du langage. Mais il y a bien les yeux, et le langage, et tout l'être. Et c'est le premier mot qui vient de la rencontre. Charlotte Perriand est claire, comme la villa Savoye de Le Corbusier, le « gourou » de la rue de Sèvres avec qui elle a travaillé pendant dix ans, de 1927 à 1937. Claire au-dedans et au-dehors, nette, directe, simple et forte. Pas de bla-bla-bla, pas de temps à perdre en foutaises, pas de confidences, pas d'épanchement. Mais le personnage – qui ne joue pas – a la chaleur d'un vécu généreux et ouvert.

Vous avez préparé vos questions ? Elle prend d'emblée les choses en main. *Je vous accorde une heure.*

Elle a beaucoup à faire avec l'accrochage de son exposition aux Arts décoratifs dont elle a elle-même conçu le parcours, une rétrospective de près de soixante ans.

– Une chose assez pénible parce que c'est un retour en arrière. Et moi je vis dans le présent et en prospective vers l'avenir.

Oui, encore et toujours, à quatre-vingt-un ans.

– Avoir refait le chemin en sens contraire m'a aussi amenée à cette idée que ces soixante années représentent bien une fraction du vingtième siècle, mais qu'aujourd'hui, étant données les nouvelles connaissances et les techniques, il y a d'autres réflexions à mener.

Partant de sa rétrospective, on voudrait qu'elle parle d'elle d'abord, de son évolution personnelle...

– Mon évolution, mon évolution. Je me demande s'il y a eu évolution ou non.

La réponse sera globalisante : elle reflète son siècle.

– On reflète automatiquement son époque, ce qu'elle vous donne, et ses techniques, et la société dans laquelle on est.

Elle a commencé à travailler à l'époque machiniste, qu'elle a épousée absolument dès le début, en 1927. Elle s'est trouvée mêlée à ce qu'on a appelé l'avant-garde, où la créativité et les modes d'expression nouveaux allaient de soi. L'architecture d'alors, une certaine architecture – celle de Le Corbusier ou du Bauhaus – était en rupture avec le passé et les formes courantes.

– Depuis, on ne peut pas dire que ça ait tellement changé. Les matériaux n'ont pas beaucoup évolué. On construit toujours en dur, avec des matériaux lourds. C'est maintenant qu'on va aborder une nouvelle époque, avec la miniaturisation, la légèreté, la communication. Ce sera une évolution très importante. Il faut dès maintenant la sentir et la maîtriser en même temps, et pour commencer, d'abord la vouloir.

Cette histoire la rend « *absolument euphorique* ». Mais à côté de ça, les hommes de son métier sont déboussolés.

– Ils se réfugient dans des formes ou dans des formules anciennes, ils vont chercher dans le temps, dans l'antique, dans tout ce que vous voudrez – c'est le post-modernisme. Ou alors ils pensent aller tout à fait de l'avant en voulant le néo-modernisme, c'est-à-dire quelque chose comme le Bauhaus. Je me dis diable ! Cela fait cinquante ans. Et qu'est-ce qu'on a fait depuis lors ? Je sens que si je devais reprendre les choses comme en 1927, je commencerais par me donner le temps de la réflexion.

Mais comment ce bouleversement peut jouer sur l'espace de vie, sur une chaise, sur un fauteuil ? Il faudra toujours un siège pour s'asseoir...

– Je vais vous dire. Il faut analyser les choses. Pourquoi s'assoit-on comme ça ? Est-ce que c'est comme ça qu'il faut s'asseoir pour la commodité, pour le corps humain ? Il faut savoir l'utilité des choses, leur vérité ; reposer les questions : est-ce utile ? Est-ce nécessaire ? L'homme en a-t-il besoin ? Ou au contraire est-ce que ce sont des gadgets dont il s'est encombré, dont il continue de s'encombrer, encouragé d'ailleurs par les slogans commerciaux ?

Bien sûr, on va toujours travailler à une table, et il faudra toujours étudier un siège approprié. La position des jambes pendantes n'est pas bonne pour la circulation du sang. On le savait déjà, puisqu'on a fait avec Le Corbusier et Jeanneret la position relax, les pieds en l'air. Mais il va y avoir des changements de société, de production, qui vont jouer. En raisonnant aussi sainement que nous avons essayé de le faire, on aboutira à d'autres résultats, c'est évident.

Mais vous me parlez de meubles. Moi, je suis assez antimeubles. A partir du moment où j'ai rangé tout ce que je dois ranger, et que je l'ai bien rangé, que ça n'encombre pas ma vue, et que je trouve au bout de mes doigts ce dont j'ai besoin, je suis satisfaite. Qu'est-ce qu'il me faut ? Un siège, un bon, que je puisse rester à ma table des heures et des heures comme je le fais, sans être obligée d'aller me balader pour me dégourdir. Un bon lit pour m'allonger. C'est très important un lit, parce qu'on y passe quand même pas mal de temps. Enfin, ce n'est pas le lit qui est important, pas le bois du lit, surtout pas – le bois du lit c'est du décorum – mais le matelas. Le matelas, c'est la colonne vertébrale.

Et l'armoire de grand-mère, l'armoire aux souvenirs ?

– L'armoire de grand-mère dans un appartement parisien, on ne peut plus remuer. Il faut choisir entre l'armoire et vous. En plus, elle ne fait que couvrir au mieux un tiers de la surface. Je préfère – ça fait cinquante ans qu'on le dit – un mur-rangement. A condition que le dedans ne soit pas un foutoir, qu'il soit bien aménagé. C'est pourquoi j'ai fait des tiroirs normalisés, pour du papier, pour des vêtements, etc., qui devaient équiper les intérieurs de ces corps creux.

Aux jeunes, elle dit :

– Vivez donc avec un tabouret, une planche et un coup de blanc sur le mur, et allez vous promener à la campagne, respirer l'air, faire du sport, de la musique, tout ce que vous voudrez...

Je crois qu'ainsi la promotion de l'homme y gagne. Ce n'est pas parce qu'il va avoir un siège, ou trois, ou dix, que ça l'avancera. Par contre, s'il s'adresse à lui-même, à son évolutian, à son esprit, à son être réel, là il y gagne.

Quand Charlotte Perriand est entrée chez Le Corbusier, elle venait d'exposer au Salon d'automne le *Bar sous le toit* (en acier chromé et en aluminium anodisé) que la presse avait encensé. Le succès a eu sur elle un effet bizarre. Si la gloire, c'était ça ! que pouvait-elle faire maintenant ? Elle avait envie de changer de métier. Alors, un de ses amis lui a conseillé de lire *Vers une architecture* et *l'Art décoratif aujourd'hui.* Les deux livres de Le Corbusier lui ont enlevé le mur qu'elle avait devant les yeux. Elle s'est dit qu'il fallait qu'elle travaille avec Le Corbusier.

– D'abord il m'a envoyée promener. Petite fille, là... Je paraissais plus jeune que mon âge. Peut-être était-il un peu misogyne, je ne sais pas... et puis, il a vu mon bar et probablement senti que je savais m'orienter vers les techniques madernes et que j'étais capable de les maîtriser.

GENEVIÈVE BREERETTE.

(Lire la suite page 18.)

Dune

UN FILM DE DAVID LYNCH



Dune, *saga des nouveaux mondes,*
tentation de Jodorowski et de Spielberg,
traité utopique de l'Américain Frank Herbert
et passion des adolescents,
Dune *est aujourd'hui à l'écran.*

IL était une fois, il sera une fois, en 10091, une constellation de planètes. Il y a Kaitan où règne l'empereur de l'Univers. Caladan la fertile, Geidi Prime la sulfureuse, et Dune l'aride...

Dune : univers mythique créé par l'Américain Frank Herbert, un délirant du genre pointilleux. Créé en plus de temps qu'il ne fallut à Dieu pour notre Terre.

En 1963 et 1964, la revue *Analog* publie les premiers épisodes qui sont édités en roman l'année suivante. La suite paraît en 1969. Arthur P. Jacobs – qui a adapté au cinéma *la Planète des singes* – s'y intéresse. Il veut tourner à Londres, avec Haskell Wexl, mais il meurt en 1973 d'une crise cardiaque. Michel Seydoux reprend le projet avec Alexandre Jodorowski, qui rêve d'Orson Welles, de Dali, de Mick Jagger, de décors gigantesques... Hollywood renâcle. Rideau. 1976, parution du troisième volume. Spielberg et sa bande ont donné à la science-fiction ses lettres de noblesse et des recettes fabuleuses. Dino de Laurentiis achète les droits du titre. A partir de là, on ne compte plus les scénaristes et les metteurs en scène qui s'attaquent à cette histoire d'un autre monde, si autre et si nôtre à la fois, que les simples humains, ensorcelés, s'y perdent comme dans une forêt piégée.

Le travail est d'autant plus complexe que jamais l'histoire ne s'achève, que Frank Herbert poursuit sa chanson de geste, détaille avec minutie les cultures, les coutumes des héros et des peuples, leurs modes de pensée et de communication... On imagine un personnage hoffmanien, écrivant jour et nuit dans un grenier plein d'ombres, inventant des épreuves de plus en plus insensées pour briser l'élan des présomptueux scénaristes. A vrai dire, lui-même (en 1978) a échoué sur l'adaptation que Dino de Laurentiis lui avait demandé.

C'est en 1981, enfin, que le producteur trouve son homme : David Lynch, dont le premier long métrage, *Eraserhead* (1977) est un chef-d'œuvre marginal, fable nocturne d'une étrange drôlerie grinçante. Le second, *Elephant man*, film à gros budget et succès commercial, est le traitement poétique d'une histoire vraie, celle d'un homme atteint d'une maladie de peau très rare qui le rend difforme. La souffrance d'un monstre.

D'abord, David Lynch travaille sur *Dune* avec les deux scénaristes d'*Elephant man*, qui déclarent forfait. Et le voilà seul maître de la saga folle. Seul responsable d'un film déjà alourdi par sa légende. Maître en tout cas du tournage, près de Mexico, dans le désert, avec quatre-vingts décors construits, des centaines d'effets spéciaux à réaliser sans pouvoir les vérifier avant le montage final, et alors il est trop tard pour les changer : *« On a beau préparer chaque séquence au millimètre près, il y a toujours des surprises. »* Et il y a les dizaines de comédiens, les milliers de figurants à diriger, et une histoire, plus touffue que la *Bible*, l'*Odyssée*, le *Mahabharata* réunis, à raconter en deux heures.

David Lynch s'est centré sur les aventures de Paul, le jeune duc au destin de messie. Mais il a voulu *« rester fidèle à la multiplicité des thèmes, et ça fait un puzzle considérable ».* Un puzzle si cohérent qu'en ôter une pièce désagrège l'ensemble. Les personnages ont des biographies compliquées, des liens familiaux inextricables, et sont engagés dans une lutte de clans auprès de quoi la guerre de Cent Ans est broutille.

Paul (Kyle Mac Cachlan) promène la fadeur creuse de l'innocence parmi une foule de comparses qui *« doivent* (qui devraient) *briller très fort, brièvement, et disparaître »* vestales cireuses au front démesuré enfouies dans des voiles noirs, soldats d'apocalypse, princesses impavides... Tout un musée Grévin dans les fastes décadents qui rappellent les cours d'Espagne et des Habsbourg, palais baroques surchargés de colonnes torses, de pendeloques, de tentures, d'escaliers en coquille... Les éclairages de théâtre font jouer l'éclat chaud du cuivre sur les lourdes machines qui semblent empruntées à Jules Verne.

Les références de David Lynch sont autres. Il a une formation de peintre et a découvert Venise. Il a été envoûté – *« La nuit, le silence, le plan d'eau noir, la ligne sombre des façades en arabesques et au fond une petite lumière isolée »*... Il a rêvé une sorte de Renaissance, un passé où les hommes *« auraient construit des machines si belles, qu'elles seraient encore en service dix siècles plus tard ».*

David Lynch aurait pu, sur la musique de Brian Eno, se contenter de composer un opéra d'images emphatiques, à la Schroeter, en moins pervers. L'Américain se dit impressionné par la philosophie et la « spiritualité » du monde de *Dune.* Son humour morbide se retrouve parfois, en particulier dans sa vision du clan des méchants, de l'affreux baron Karkonnen (Kenneth Mac Millan), bouffon néronien affligé d'une maladie de peau dégoûtante, qui volette comme un gros ballon, rit comme Coluche, fait trimer son peuple et se *prélasse*, lascif, entre des gitons loubards aux yeux cruels. Mais il fallait de l'action, il fallait montrer la vaillance de Paul, et comment il soumet les vers géants qui habitent la sous-sol de la planète Dune, et se dressent, extrêmement phalliques, soulevant des tonnes de sable...

Le talent de David Lynch, ce n'est pas la bande dessinée, encore moins le western. Dans le direct et le premier degré, il est maladroit. Sa tournure d'esprit le porte à chercher *« ce qu'il y a derrière les ambiances bizarres, qui, mieux que le réalisme, font ressortir la réalité ».*

Si *Dune* était un conte linéaire, David Lynch aurait certainement réussi à en faire un film ambigu, à multiples tiroirs. Là, il s'est égaré entre les planètes, alignant côte à côte des silhouettes somptueuses mais abstraites, indistinctes, auxquelles les comédiens ne parviennent pas à donner vie et identité. Le film est à moitié manqué (le monde de Dune est-il interdit aux humains ?) Il reste une grande aventure, *« une expérience inestimable »* qui va permettre à David Lynch de tourner une histoire à lui, cette fois, un polar où la clef de l'énigme sera celle des songes : *Blue Velvet.*

COLETTE GODARD.

★ Voir films nouveaux.



★ Langlois jeune homme.

Henri Langlois

LE GÉNIE DÉSORDONNÉ



★ Avec Gloria Swanson (1974).

Qui était vraiment Henri Langlois, l'homme de la Cinémathèque ? Un historien américain a mené l'enquête. Ombres et lumières, son livre est aussi le roman d'une époque.

HENRI LANGLOIS revient, revit dans un livre de Richard Roud, critique et historien américain, qui fut directeur du Festival du film de Londres, et dirige le Festival du film de New-York. Dans la préface qu'il écrivit, en octobre 1982, pour l'édition originale de ce livre, François Truffaut — dont on retrouve l'esprit, le mordant, la passion du cinéma — reprend à son compte les propos d'un cinéphile de San-Francisco : *« Vraiment, les Français n'ont pas le don de la biographie ; si Henri Langlois avait été américain, il y aurait eu déjà trois livres sur lui à la devanture des librairies. »* Bien que Truffaut, après les combats de 1968, n'eût pas toujours été d'accord avec l'action d'Henri Langlois, il s'est laissé aller aux élans de sa jeunesse. Il a donné, ici, un croquis singulièrement pénétrant. Richard Roud, lui, a fait le portrait en pied. Et ce n'était pas facile.

Il y eut chez Langlois, dont l'existence s'est confondue avec celle de la Cinémathèque française, des zones d'ombre et de mystère. En France, les textes qui lui furent consacrés, de son vivant et après sa mort, venaient soit d'admirateurs inconditionnels, soit d'adversaires acharnés. C'est vrai, ce que dit Truffaut : Richard Roud a joué l'enquêteur plutôt que le professeur. On dirait qu'il s'est promené dans les coins sombres avec une petite lampe électrique, captant, dans le mince faisceau de lumière, les détails qui avaient été cachés, oubliés ou négligés. Ni les faiblesses ni les défauts du fondateur de la Cinémathèque française n'ont échappé à son biographe. Il a cherché à comprendre la personnalité de l'homme qui, un jour, avec son ami Georges Franju, s'est mis à racheter des bobines de films promis à la destruction et les a entreposées *dans la salle de bains — et non la baignoire* — de ses parents. Vérité et légende, tout est mêlé. L'exode de la famille Langlois quittant, en 1922, Smyrne où se battaient les Grecs et les Turcs et perdant la valise contenant toute sa fortune, c'est une scène d'un film d'Elia Kazan.

A partir de témoignages patiemment recueillis, Richard Roud a écrit le roman d'une vie prédestinée pour l'amour du cinéma. D'une certaine manière, il cède au mythe. On verra mieux Langlois en constatant, avec Roud, la fascination qu'il a exercée, hors de France et spécialement dans les pays anglo-saxons, même s'il n'a pas été le premier à fonder une cinémathèque. Tout un jeu de relations internationales s'établit dans les années 30. L'historien, l'enquêteur, en a débrouillé les pistes. Arrive la rencontre décisive avec Mary Meerson. On tient, enfin, des renseignements inédits sur elle. Mais incomplets. L'ancienne belle de Montparnasse, dont une photographie de jeunesse laisse rêveur, occulte toujours ses origines, les débuts de sa vie. *« Mary Meerson n'existe pas, je suis Schéhérazade. »*

Richard Roud croit — et le prouve — au génie de Langlois. Un génie désordonné, mais qui avait sa logique. Pour conserver les films en bon état, il les projetait souvent. Ce n'est pas scientifique mais tant pis. Homme d'une obsession, d'un but, Langlois s'y donne tout entier, sauve ses collections, pendant l'Occupation, grâce à Frank Hensel, allemand, officier nazi, président de la Fédération internationale des Archives du film. Richard Roud se promène avenue de Messine, rue de Courcelles, à Chaillot, partout où est passée la Cinémathèque. Il ouvre des portes, il soulève des rideaux ; il recrée avec une justesse étonnante cette page d'histoire que fut l'éviction de Langlois, en 1968, et la descente des gens de cinéma, des cinéphiles, dans la rue, les manifestations des « enfants de la Cinémathèque » préludant aux orages de Mai.

Au cours de ses dernières années, Langlois, malade, s'épuise à de fréquents voyages aux Etats-Unis où il donne des cours, des conférences ; l'argent qu'il gagne colmate les brèches du budget de la Cinémathèque française. Rêve coûteux, le musée de Chaillot devient une réalité. Un autre rêve : la Cinémathèque américaine, à New-York, ne sera pas mise sur pied. Il s'est donc passé tant de choses ? On n'en revient pas.

Le livre s'achève sur les obsèques de Langlois au cimetière du Montparnasse. « Le soleil de janvier brillait. » Ce soleil empêche d'être triste. Et puis, un ouvrage comme celui-là, parfaitement documenté, mais enrichi d'une vision subjective, on en avait besoin. Pas pour ranimer le culte. Pour connaître la vérité complexe de cet être extravagant, exceptionnel, en face duquel les plus irréductibles de ses adversaires ne furent que des nains.

JACQUES SICLIER.

★ *Henri Langlois, l'homme de la Cinémathèque*, par Richard Roud. Traduit de l'américain par Hélène Amalric. Editions Belfond. 226 p. ill., 95 F.

Charlotte Perriand

ARCHITECTE D'INTÉRIEUR







(Suite de la page 17.)

Comment ça se passait à l'atelier ?

— Comment c'était ? C'était passionnant. Dans la journée on travaillait, mais le soir on discutait sans fin, on reconstruisait le monde tous les soirs, chacun à sa manière, avec sa sensibilité. Il y avait là beaucoup de jeunes, des Japonais, des Sud-Américains, des Espagnols, des Anglais, des Allemands, qui venaient chez Le Carbusier parce qu'ils y croyaient... Cela m'a ouverte. Mais je dois dire que je n'étais pas du tout conditionnée par un milieu fermé et bourgeois. J'ai été élevée en Bourgogne, chez mon grand-oncle qui était paysan. Ensuite, je suis allée en Savoie chez mon grand-père qui était forgeron. J'étais en dehors des mondanités inutiles. J'étais dans la vérité des choses.

Et le mobilier signé Le Corbusier, Jeanneret, Perriand ? Quelle était la part de chacun dans cette création ?

— On était trois à se pencher sur les mêmes problèmes, à se dire non, ce serait un peu mieux comme ça ou comme ça. C'était un travail d'équipe. Mais je dois rendre hommage à Le Corbusier qui a su dire : il faut des sièges, des tables, des casiers, et qui a dessiné ensuite des croquis de formes humaines dans différentes positions d'assise. Je suis partie de là.

Ne minimise-t-elle pas son rôle dans cette aventure ? Le Corbusier avait-il le temps...

— D'accord, il m'a rendue responsable de tout l'équipement de l'habitation. Mais en contrepartie il m'a apporté les notions que je n'avais pas. C'est en rentrant chez lui que j'ai pensé les choses compte tenu de l'environnement et de l'architecture, et pas seul à seul. Après, je n'ai plus dissocié. Un meuble, une façade, une terrasse, au-delà, l'environnement, ça fait partie de l'harmonie générale, qui est une question de volumétrie d'espace, du nombre qu'il faut faire chanter, qui dépend de bien d'autres choses... Mais dites-vous bien que la création découle d'un besoin. Si j'ai un besoin, je vais avoir une idée. Mais si je n'en ai pas, ce n'est pas en m'asseyant à ma planche à dessin que je vais la trouver. Si j'ai un besoin, je vais le sentir, je vais le vivre, donc je vais le traduire.

Pourtant, ce mobilier créé avec Le Corbusier a échappé à son architecture, puisqu'il a été édité, réédité, qu'il continue de l'être.

— Oui, il a échappé, mais il a été créé dans son architecture. Si ce n'est pas un gadget, il vaut aussi pour une autre architecture. Il peut aller partout. Votre armoire normande, si elle est fort belle, ira bien, même dans une architecture moderne. Il faut que les volumes y soient. Vous vous rappelez ces sièges de plus en plus vastes, de plus en plus grands, que l'on faisait il n'y a pas si longtemps. Plus les cellules d'habitation étaient petites plus les fauteuils devenaient gros. Alors là, il y avait quelque chose qui n'allait pas. C'était une création venant de l'esprit mais non pas d'un vécu. La création vue de l'esprit, c'est souvent un gadget commercial, ou bien c'est parce qu'on est conditionné pour dessiner des abjets ; c'est le métier de designer. Je ne me sens pas l'âme d'un designer, voilà.

Je n'ai jamais fait un meuble indépendamment d'un besoin ou d'un lieu déterminé. C'est à ce moment-là que si je fais quelque chose à Paris, ou au Japon, ou au Brésil, ma création sera différente. Autrement dit, je ne m'enferme pas dans une formule.

On va me dire, on m'a dit : Charlotte Perriand, c'est des tubes d'acier chromé. Là-dessus, j'ai fait un fauteuil en paille. Qu'est-ce que c'est ce retour en arrière ? C'est un fauteuil en paille. Et du moment qu'on y est bien et qu'il correspond bien, je ne vois pas pourquoi je ne l'aurais pas fait. Je me suis libérée de cette étiquette d'un matériau. Selon le lieu où je suis, j'œuvre avec ce que j'ai, avec l'économie du lieu aussi. Je crois que vous pouvez me propulser demain en plein désert d'Afrique, avec les Africains je ferais encore autre chose, avec leurs techniques, avec leur milieu, avec le lieu, avec les hommes.

L'activité de Charlotte Perriand, un peu par sa faute, par trop de modestie, par cette dette qu'elle se reconnaît toujours envers Le Corbusier, est souvent réduite à ces années passées dans l'atelier de la rue de Sèvres, qu'elle a quitté, *« peut-être parce qu'à un moment donné on a envie de s'échapper »*. Pourtant sa production postérieure est abondante et mérite qu'on s'y arrête. Non vraiment, il n'y a pas eu que des tubes d'acier et la chaise longue de 1929. Charlotte Perriand a utilisé le bois, réalisé des sièges et des tables en forme, comme ce bureau du rédacteur en chef de *Ce Soir*, Jean-Richard Bloch, où, au lieu de dessiner un plateau droit, elle l'a resserré autour de lui, pour qu'il soit entouré de ses collaborateurs.

— Après ce bureau, on a fait des tas de tables-haricot, un tas de machins qui ne correspondaient plus à rien du tout, alors qu'à l'origine cette forme n'était pas faite gratuitement, histoire de décorer. Elle était vraiment organique.

Charlotte Perriand a conçu beaucoup d'équipements de cellules d'habitation de loisirs, des blocs cuisine et des blocs sanitaires où elle a toujours fait preuve d'un esprit d'économie, d'économie du geste. Et où l'on perçoit un sens très pénétrant du vide libérateur, à la japonaise, surtout dans les espaces les plus réduits. Elle a beaucoup travaillé en montagne. Ce n'est pas un hasard. Elle a pratiqué l'alpinisme, le ski alpin et le ski de randonnée, elle dormait dans des refuges, dans des cabanes de bergers.

— C'était ma re-création. Autrement dit, après Paris, quand j'en avais assez, je partais avec ces êtres de vérité... C'est une discipline que de partir cinq ou six heures sac au dos... Il faut serrer les dents quand vous avez froid sur une paroi nord... Des conditions intéressantes qui ne sont pas les mêmes que celles où vous avez les fesses sur un fauteuil. L'homme y sort d'autres sources de lui-même, s'affronte avec lui-même et avec les éléments. Une très belle leçon.

Donc, il y a deux choses dans sa vie : la création, dont elle ne peut se passer, et la re-création, non pas la récréation.

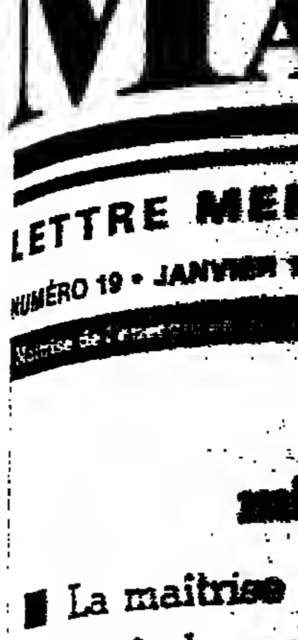
Charlotte Perriand fait jeune. C'est l'alpinisme ou l'architecture intérieure ?

— Je crois que c'est l'alpinisme. C'est de vivre, vous savez, c'est de carburer.

Propos recueillis par
GENEVIÈVE BREERETTE.

★ Charlotte Perriand, « Un art de vivre ». Exposition au Musée des arts décoratifs, 6 février-1er avril. Livre-catalogue (Flammarion).

En parallèle à l'exposition : « Charlotte Parriand ou l'art d'habiter ». Une suite de huit entretiens avec Paul Chavasse. France-Culture, chaque mardi de 21 h à 21 h 30. A partir du 12 février.







MAITRISE de L'ENERGIE



LETTRE MENSUELLE DE L'AGENCE FRANÇAISE POUR LA MAITRISE DE L'ENERGIE

NUMÉRO 19 • JANVIER 1985

ISSN 0759-1934

Maîtrise de l'énergie est réalisée sous la responsabilité de l'AFME. Elle est publiée, chaque mois, sur quatre pages achetées au journal Le Monde.

A NOS LECTEURS. Ce numéro 19 de la Lettre mensuelle de l'AFME est déjà paru dans *Le Monde* du mercredi 30 janvier. En raison de l'inversion des pages 3 et 4 dans la première édition, qui a rendu peu compréhensible notre dossier consacré à la recherche, le journal *Le Monde* assure une nouvelle parution ce mercredi 6 février.

Entretien avec Hubert Curien, ministre de la Recherche et de la Technologie

- La maîtrise de l'énergie reste une priorité.
- Seule la recherche en milieu industriel permet d'aborder les questions réelles.
- L'émulation entre pôles de recherche est bénéfique.

■ Monsieur le ministre, une question préalable : estimez-vous aujourd'hui que les recherches dans le domaine de la maîtrise de l'énergie et des matières premières doivent être prioritaires ?

Hubert Curien — Ma réponse est tout à fait claire : oui, bien sûr ! La maîtrise de l'énergie (plus encore que les « économies d'énergie ») est toujours une priorité évidente. Une priorité, notez-le, qui ne doit pas nécessairement rester indexée sur le prix du baril de pétrole. Pour les années à venir, la gestion de la planète Terre passe par une bonne gestion de l'énergie et des matières premières.

Ces deux domaines sont d'ailleurs étroitement liés : on nous dit parfois que nous risquons de manquer de tel ou tel métal ; il vaudrait mieux se demander si nous n'allons pas manquer d'énergie pour extraire ce métal de tel ou tel type de minerai. Se situant donc au cœur de toutes les questions d'exploitation des ressources, le problème énergétique est au centre de nos préoccupations et reste une priorité.

Une observation, à ce sujet : l'existence, en France, d'une Agence pour la maîtrise de l'énergie — dont il y a lieu de se féliciter — ne doit pas nous dispenser de faire en sorte que tous les organismes de recherche français (publics ou privés, universitaires ou industriels) s'intéressent à ce thème et fassent preuve en la matière d'un intérêt accru.

C'est le tournant auquel nous sommes parvenus aujourd'hui : au-delà de l'impulsion fondamentale qu'a su créer et que maintient très bien l'Agence, il faut, pour progresser, qu'une véritable mobilisation des moyens vers la maîtrise de l'énergie se fasse aussi dans tous les autres organismes de recherche.

L'Agence agit dans ce domaine comme un catalyseur ; il faut que ses partenaires le comprennent.

■ En matière d'offre d'énergie, pourtant, la conjoncture...

H.C. — La gestion de la planète requiert une vision à long terme. Nous avons dans ce domaine, nous pays technologiquement avancés, une véritable responsabilité. Les Français l'ont bien compris ; notre planète est un patrimoine commun. A nous d'en tirer le meilleur, ce qui implique une vision qui sache aller au-delà des aspects conjoncturels.

■ Quels vous semblent être les secteurs prioritaires ?

H.C. — Les recherches concernant l'habitat me semblent très importantes. Voilà un secteur où l'on peut encore faire beaucoup, ce qui a d'ailleurs le double avantage d'économiser l'énergie et d'améliorer la qualité de la vie. En outre, c'est peut-être l'un des meilleurs moyens de sensibiliser les citoyens, dans leur vie quotidienne, à un problème important pour l'humanité.

En ce qui concerne la maîtrise de l'énergie dans les processus industriels — autre grande priorité —, je pense qu'il faut la conjuguer avec la maîtrise de l'environnement en général. Je ne dis pas que maîtrise de l'énergie et protection de l'environnement soient toujours aisément compatibles, j'indique simplement qu'un optimum doit être recherché.

■ Associer la recherche à l'industrie, cela fait partie de vos priorités. Vous avez eu souvent l'occasion de le dire. Quelles formes peut prendre cette association ?

H.C. — Il faut tout d'abord développer plus encore la recherche en milieu industriel — sans qu'il soit question, évidemment, de laisser croire que la recherche fondamentale soit, de quelque manière, un luxe. Je constate que, dans les grands pays industrialisés (USA, Japon, RFA), on fait plus de recherche en milieu industriel que chez nous.

Depuis trois ans, nous sommes sur une pente nettement ascendante, mais nos concurrents aussi. L'écart a donc tendance à rester constant et il nous faut faire des efforts supplémentaires. Pourquoi travailler en milieu industriel ? Parce que, autrement, la recherche appliquée, travaillant sur des problèmes qui ne sont pas nécessairement les problèmes réels ni les plus cruciaux, risque tout simplement... d'être inapplicable. Seul le travail en milieu industriel permet de détecter les vrais problèmes. Cela exige une relation encore plus étroite entre les deux pôles de la recherche, fondamentale et appliquée, exigence dont les chercheurs français sont d'ailleurs de plus en plus conscients. En ce qui concerne les formes que peut prendre cette relation, viennent en premier lieu les échanges entre chercheurs : les nouveaux statuts du CNRS prévoient explicitement des avantages pour encourager cette mobilité des chercheurs. Il faut ensuite encourager les créations de petites ou moyennes sociétés avec le double parrainage d'un organisme public de recherche et d'une compagnie industrielle. Nous en avons de nombreux exemples, mais plus particulièrement dans les sciences qui ont connu ces dernières années le développement le plus spectaculaire (électronique et automatique ou biotechnologie). Je voudrais qu'il en aille de même des technologies qui ont une réputation plus classique, telles la thermique ou la mécanique, elles aussi en permanente évolution. On ferait une grave erreur en cantonnant nos efforts dans les quelques domaines qui nous paraissent aujourd'hui en pleine ébullition. Demain ou après-demain, cela peut « bouillir » ailleurs ; il faudra alors y être aussi présents.

■ Quel équilibre voyez-vous entre les grands programmes tel l'espace, par exemple, et des programmes par nature plus diffus comme la maîtrise de l'énergie ou les biotechnologies ?

H.C. — C'est une question qu'il est bon de se poser. Constatons tout d'abord qu'opposer systématiquement, comme des concurrents, grands programmes technologiques et programmes diffus serait une grave erreur.

Les grands programmes technologiques sont indispensables à un pays comme le nôtre : on ne peut pas ne pas construire d'avions, de fusées, de satellites, de réacteurs nucléaires ni de voitures modernes. Mais, si l'on veut tirer le meilleur bénéfice de ces programmes, il faut faire en sorte que les technologies qu'ils nous ont permis d'acquérir servent aussi à autre chose. Là-dessus, j'ai une philosophie : lorsqu'on réalise ces grands programmes, on doit donner une pleine responsabilité aux laboratoires, aux industries qui sont chargées des diverses parties du développement. Tel industriel chargé d'un sous-système doit en avoir la responsabilité pleine et entière ; il doit être conduit à innover pour assurer cette responsabilité, et pourra par là même utiliser cette innovation à autre chose. Le réservoir que constitue l'innovation doit être, dès le départ, le plus possible réparti.

■ Quelle place faites-vous à l'initiative régionale en matière de recherche ?

H.C. — La France n'a pas une taille telle qu'elle puisse mettre en œuvre des politiques autonomes de recherche aux six coins de l'Hexagone ; il nous faut une politique d'ensemble nationale. Mais celle-ci doit être le résultat d'un ensemble d'opérations qui vont se faire sur tout le territoire. Ainsi, les régions ont à mon point de vue une double importance : premièrement, la recherche s'y exécute, on doit donc être à leur écoute permanente ; deuxièmement, elles ont des spécificités — pas des monopoles ! — qui doivent être révélées et encouragées. La politique régionale menée ces dernières années a porté ses fruits, à cet égard : les conseils régionaux s'intéressent de plus en plus à la recherche et disposent de fonds qui ne sont pas négligeables. Ainsi, en Midi-Pyrénées par exemple, 3% des crédits dont dispose le conseil régional sont consacrés à la recherche ; vous voyez que les régions ont bien compris le rôle initiateur qu'elles peuvent jouer. A l'Etat en ce qui concerne les grands organismes, aux industriels en ce qui les concerne de savoir profiter de ces nouvelles potentialités.

L'émulation entre pôles de recherche qui peut résulter de cette politique me paraît bénéfique ; voyez ce qui se passe aux Etats-Unis. Je ne crois pas aux vertus d'une politique d'uniformisation, pour être tout à fait franc. Certains centres sont meilleurs que d'autres, eh bien, il faut le reconnaître et savoir en tirer le meilleur bénéfice pour la nation !

Propos recueillis par Michaël Gheerbrant



BRRRRRR...

Il a fait un froid à ne pas sortir de son labo ?
Et pourtant...
Si l'on veut avoir chaud l'hiver, il faut de l'énergie pour tout le monde,
donc savoir en utiliser le moins possible pour le meilleur résultat possible,
donc que les industriels innovent,
donc qu'ils aient des idées neuves,
donc que les chercheurs, payés pour en avoir, les leur communiquent...
donc, il faut sortir de son labo.

EDITORIAL

Grands travaux : questions sur la quatrième tranche

Depuis que le Fonds spécial des grands travaux existe, l'AFME a géré, à ce titre, 2,750 milliards de francs qui ont été totalement consacrés à des actions de maîtrise de l'énergie, engendrant 11 milliards d'investissements. Au plan énergétique, le gain d'ores et déjà acquis est de 1,770 million de tonnes équivalent pétrole d'économie ou de substitution par an, soit une baisse de la facture énergétique des bénéficiaires de 4 milliards de francs.

La répartition différente des enveloppes issues des lois des 3 août 1982, 9 novembre 1983 et 28 mai 1984 aura permis au total de soutenir 7 000 programmes. Les deux tiers de ces programmes concernent le patrimoine des collectivités locales (22 000 bâtiments). S'y ajoutent près de 1 500 entreprises industrielles et agricoles ; 706 hôpitaux et 80 opérations de géothermie ou de réseaux de chaleur.

Cet énoncé m'amène à faire une remarque quant au quatrième Fonds spécial des grands travaux, créé par la loi du 14 décembre 1984. Sur cette nouvelle enveloppe, 700 millions seraient gérés directement par l'AFME et se répartiraient de la façon suivante : 550 millions pour les entreprises industrielles et les bâtiments de l'Etat ; 100 millions pour les réseaux de chaleur, et 50 millions pour des opérations « villes pilotes » qui consistent à mener des actions concertées de diagnostics thermiques sur la totalité d'un parc immobilier donné.

Pas de possibilités, donc, pour les hôpitaux, les bâtiments communaux et ceux du tourisme social (« tertiaire non lucratif », en jargon « FSGTiste »), possibilités faibles pour les entreprises ; la rapidité d'affectation des aides dans les Fonds précédents laissant prévoir une consommation très rapide de la nouvelle enveloppe. Or, je le souligne à nouveau, la totalité des crédits disponibles par les premiers Fonds était consommée fin 1984.

Stopper le formidable élan que révèlent les chiffres évoqués ci-dessus ne me paraissant pas pensable, c'est dans le 1,5 milliard de francs non encore affecté du quatrième Fonds qu'il faudra trouver les ressources nécessaires.

Quelle part échoira ainsi à la continuité de l'action entreprise ? Je n'en sais rien encore, mais je me dois, naturellement, de poser la question.

Michel Rolant,
président de l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie

RECHERCHE les clés de la maîtrise





PAGES 2 et 3

Dessin Catherine Faure. Image de synthèse réalisée par la Société Triel.

Maîtriser l'énergie implique la création de nouveaux outils. Or, qui dit nouveaux outils dit



BIOLOGIE

Domestiquer les bactéries

Produira-t-on un jour du pétrole en élevant des bactéries ? En attendant, les micro-organismes pourraient nous aider dès aujourd'hui à maîtriser l'énergie.

■ Derrière les efforts de milliers de chercheurs qui travaillent dans le domaine de la biotechnologie, un grand projet : mettre les micro-organismes au service des sociétés humaines. Rien d'étonnant à ce que les énergéticiens regardent de ce côté, ni donc à ce que les biologistes s'intéressent à l'énergie au même titre que les géologues ou les physiciens.

Que demande-t-on aux micro-organismes ? D'intervenir dans de nouveaux procédés de fabrication économes en énergie (dans l'agro-alimentaire, par exemple). Ou encore de transformer la matière organique (biomasse) en produits à usage énergétique. A plus long terme — suprême élégance —, de synthétiser directement de tels produits, grâce — notamment — à la maîtrise de la photosynthèse.

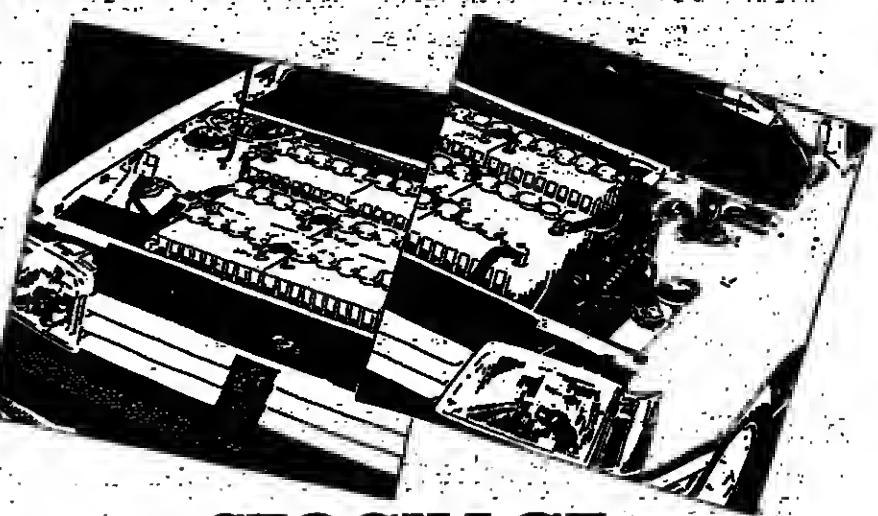
Considérons la production indirecte de produits à usage énergétique. Quand on ne la brûle pas directement, la biomasse est susceptible de produire de l'alcool ou du gaz. Dans un cas comme dans l'autre, on a recours à la fermentation. Fermentation éthylique pour produire de l'alcool, méthanique pour produire du biogaz. Deux processus où interviennent de multiples micro-organismes tels que les levures, les bactéries, les champignons. Vaste sujet d'études pour les laboratoires, car ces petites bêtes — telles leurs grandes cousines, voici quelques dizaines de milliers d'années — restent à domestiquer si l'on veut en améliorer la productivité.

Dans le processus qui mène de la plante à l'alcool, les micro-organismes peuvent aussi intervenir en amont de la fermentation. L'éthanol, par exemple, excellent carburant, s'obtient en faisant fermenter du glucose. Mais ce sucre simple lui-même, d'autres micro-organismes peuvent contribuer à le produire à partir de la cellulose, principal constituant de la matière végétale, selon un processus que l'on appelle l'hydrolyse enzymatique. L'étude approfondie de ce processus et la domestication des mécanismes biochimiques qui le permettent offrent là encore un vaste champ d'études aux biologistes.

Prenons le cas d'un alcool particulier : l'acétone-butanol (ABE), utilisé comme solvant dans les mélanges éthanol-essence. Sa production fait intervenir deux bactéries : *Trichoderma reseei*, porteur d'enzymes cellulolytiques qui vont lui permettre de décompos[e]r la cellulose de plantes telles que la paille de blé ou les rafles de maïs en sucres simples, et *Clostridium acetono-butylicum*, qui permettra la fermentation de ces sucres et leur transformation en ABE. L'Institut français du pétrole travaille sur ces deux bactéries, en relation avec une dizaine de laboratoires, dans le cadre d'une « action de recherche coordonnée » animée par le CNRS.

On cherche tout d'abord à sélectionner les souches les plus performantes en provoquant des mutations qui permettront de développer les spécificités les plus intéressantes. C'est ainsi que les travaux menés à l'Université technique de Compiègne et à la Société Cayla, à Toulouse, sur les souches de *Trichoderma reseei* cultivées par l'Institut français des pétroles, principal opérateur de ce programme, ont permis une amélioration des caractères génétiques de cette bactérie qui les classe parmi les plus efficaces au niveau mondial. On cherche également à améliorer leur productivité, par exemple en les immobilisant, ce qui les fait travailler davantage. On essaie aussi de les associer à d'autres micro-organismes aux performances complémentaires, voire à les remplacer par un micro-organisme unique, capable à la fois de décomposer des sucres complexes et de permettre la fermentation du glucose ainsi obtenu, comme l'a fait l'ENSAM de Montpellier avec la levure *Kuiveromycès* qui permet d'obtenir directement de l'éthanol à partir de l'amidon du blé.

L'enjeu de ce faisceau de recherches est considérable. La réglementation permet désormais le mélange de l'éthanol à l'essence dans une proportion de 5%, avec 2% d'ABE, proportion compatible avec les moteurs des voitures actuelles. Plus les conditions de production de ces alcools feront appel à des processus biologiques, plus bas en sera le contenu énergétique, plus réduit le prix de revient, plus bénéfique l'utilisation. La plate-forme de recherche en cours d'aménagement à Soustons, dans les Landes — une réalisation paritaire de l'IFP et de l'AFME —, devrait permettre à la France de bien se placer sur ce terrain dans la compétition internationale. ■



STOCKAGE

Des batteries pour rouler sans essence

Les accumulateurs au plomb ne coûtent pas cher mais leurs performances sont limitées par rapport à leur poids. Pour la voiture électrique, il faudra trouver autre chose.

■ Que l'on souhaite s'attaquer à ce noyau dur des consommations d'hyrocarbures que constituent les transports ou développer les sources autonomes et intermittentes de production d'électricité, il faudra pour y parvenir mettre au point des batteries d'accumulateurs extrêmement efficaces.

Pour que les véhicules électriques deviennent autre chose que des objets de curiosité, on devra développer des batteries à capacité de stockage d'électricité accrue, plus légères, plus compactes, et si possible pas plus chères que les accumulateurs actuels.

Pour stocker l'électricité produite par des éoliennes, des générateurs photovoltaïques ou toute autre source intermittente, le plomb, donc le poids, ne pose pas de problème majeur, mais en revanche les matériels devront être capables de durer très longtemps, si possible sans entretien.

Les recherches en cours visent donc d'une part à perfectionner les batteries au plomb, d'autre part à mettre au point des produits nouveaux. ▶

RECHERCHE

LES CLÉS DE LA MAÎTRISE

Les objectifs de maîtrise de l'énergie qui ont été fixés à l'AFME, en fonction notamment des perspectives tracées par le groupe « long terme - énergie » du IXe Plan, ne peuvent être atteints par la diffusion des seules techniques actuellement disponibles ni par un effort de communication qui se limiterait à inciter à des comportements économes en énergie. Pour réduire la dépendance énergétique en 1990, contribuer à la modernisation de l'économie française et en particulier à la dynamisation de son industrie, il faut optimiser les techniques existantes, en développer de nouvelles plus innovantes, plus performantes. Telle est la finalité du programme de recherche et d'innovation que conduit l'AFME depuis 1982.

Ce programme est financé aux trois quarts par des crédits émanant du budget civil de recherche (ministère de la Recherche et de la Technologie), et pour le quart restant par des crédits du ministère du Redéploiement industriel (au titre de l'innovation). En 1984 (après quelques régulations budgétaires...), les crédits d'intervention émanant du ministère de la Recherche se sont élevés à 276 millions de francs. En 1985 (sans régulation, souhaitons-le), ils seront de 286 MF, affectés comme suit : 124 MF pour l'utilisation rationnelle de l'énergie, 154 MF pour les énergies nouvelles et renouvelables, 5 MF pour les matières premières et les matériaux, 3 MF pour l'action internationale. Ces crédits seront affectés, comme ce fut le cas en 1984, conformément à une directive de M. Fabius alors ministre de la Recherche et de l'Industrie, à 30% à des organismes publics de recherche, à 70% à des centres de recherche industriels. Classés selon le degré de maturité des techniques concernées, ces crédits concerneront à 10% la genèse de la technique, à 40% sa maturation, à 50% son développement.

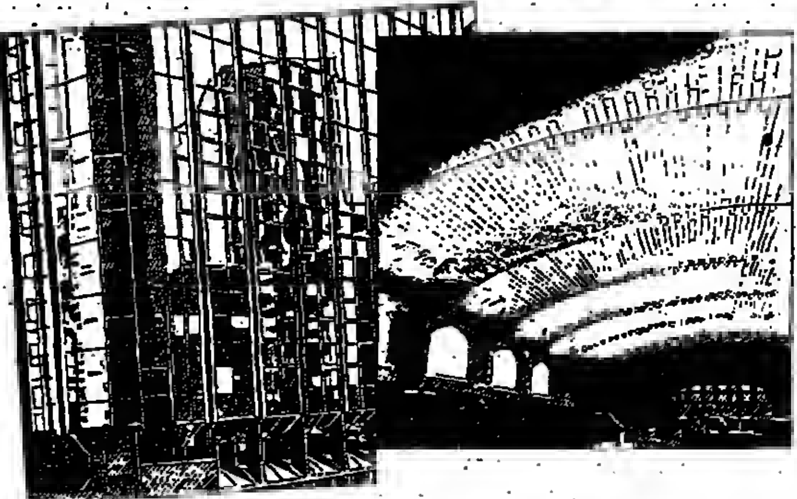
Les crédits émanant du ministère du Redéploiement industriel s'élèveront à 103 MF, dont 46 pour l'utilisation rationnelle de l'énergie, 21 pour les énergies nouvelles.

Quatre critères ont été retenus pour évaluer l'intérêt des recherches ou des innovations à soutenir : l'importance du secteur concerné dans le bilan énergétique en 1990 ; la contribution du projet concerné à une plus grande compétitivité de l'industrie française ; sa contribution éventuelle à une coopération Nord-Sud élargie ; son intérêt à plus long terme. En fonction de ces critères, huit « grands programmes de recherche et d'innovation » ont été définis :

— l'utilisation rationnelle de l'électricité dans l'industrie,
— les échangeurs de chaleur,
— les véhicules économes,
— les carburants de substitution,
— les innovations dans l'habitat (gestion de l'air, bioclimatique, isolation),
— l'électricité photovoltaïque,
— la métallurgie extractive.

Ces « grands programmes » ont mobilisé à peu près la moitié des moyens de recherche et d'innovation de l'Agence. Mais d'autres filières ont fait l'objet d'un soutien important et devraient à leur tour faire partie prochainement des « grands programmes ». Citons entre autres les batteries, l'éolien, les matériaux nouveaux, les recherches sur les moteurs.

C'est dans ce vaste programme que nous avons pioché pour voir ce que l'on cherche exactement, les difficultés rencontrées, les perspectives. Voici donc six exemples de recherches en cours dans les domaines les plus divers, qui ont toutes bénéficié d'un financement plus ou moins important de l'AFME. □



Illustrations Catherine Faure

RAYONNEMENT

Des vitres qui piègent les calories

Les vitrages sont sources de déperditions calorifiques, mais captent aussi la chaleur du soleil. Comment minimiser les pertes en maximisant les apports ?

■ 1973 : premier choc pétrolier. 1974 : première réglementation fixant un niveau maximal de déperditions thermiques dans les logements neufs. Les thermiciens s'intéressent au bâtiment en général, à l'isolation des parois en particulier. Parmi celles-ci, les parois vitrées ont vite fait de focaliser l'attention : voilà par où partent les précieuses calories, peut-on penser...

Interrogés, les verriers fournissent la réponse suivante : sans doute une vitre a-t-elle un coefficient d'échanges thermiques (le coefficient K) qui lui fait jouer le rôle d'un échangeur entre le milieu froid (l'extérieur) et le milieu chaud (l'intérieur), mais elle a aussi un « coefficient solaire » (le coefficient F) qu'il faut nécessairement prendre en compte puisqu'il se traduit par un apport de calories. Les qualités thermiques d'un vitrage doivent donc s'apprécier en termes de bilan, et non pas seulement du point de vue de son caractère déperditif.

Dès lors, le problème posé est le suivant : comment améliorer ce bilan, c'est-à-dire maximiser les profits et minimiser les pertes, sachant que les coefficients K et F varient dans le même sens ? L'optimum recherché, c'est alors le piège à calories : une vitre qui capte largement la chaleur du soleil et ne laisse pas ressortir les calories. C'est ce à quoi travaillent les chercheurs de Saint-Gobain, principal fabricant de verre à vitres.

La première solution consiste à limiter les pertes par conduction. Pour cela, on peut multiplier les vitrages, l'épaisseur des glaces, celle des lames d'air. Mais on comprendra aisément que l'on ne pourra jouer sur ces paramètres au-delà de certaines limites économiques. Les principales recherches portent donc sur les pertes par radiation.

Que se passe-t-il lorsque le rayonnement solaire pénètre dans un logement ? Il traverse le vitrage, est absorbé par le sol, les murs, les meubles, etc., et est réémis sous la forme d'un rayonnement infrarouge. Le verre ordinaire ne se laisse pas retraverser par ce rayonnement, mais il ne le réfléchit pas non plus : il va donc l'absorber et le réémettre pour un tiers vers l'intérieur du logement, pour deux tiers vers l'extérieur. La conclusion s'impose : si l'on veut conserver la chaleur, il faut créer une surface qui réfléchira le rayonnement infrarouge vers l'intérieur.

L'idéal serait de conférer cette propriété au verre lui-même. C'est une direction de recherches que l'on a suivie un peu partout dans le monde, mais, pour l'instant, personne n'a abouti. La solution retenue consiste donc à déposer un revêtement réflecteur de l'infrarouge sur la face interne du vitrage. Cela sans nuire à la transparence de ce vitrage, sans en altérer la couleur, sans en augmenter le coût de fabrication de manière prohibitive. Vaste programme qui mobilise tout à la fois la physique des solides, les mathématiques, la technologie et la gestion ! S'appuyant sur des travaux de recherche fondamentale, les ingénieurs de Saint-Gobain sont parvenus à appliquer sur le verre une pellicule d'oxydes métalliques semi-conducteurs, dopés en électrons libres, ce qui leur confère un meilleur pouvoir réflecteur.

Leur moindre performance n'est sans doute pas d'être parvenus à intégrer le dispositif industriel qui permet le dépôt de ce revêtement à une chaîne de fabrication de glace travaillant en continu vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sur 3,20 mètres de largeur. On aura une idée de la difficulté de la performance lorsque l'on saura que l'épaisseur de la couche de revêtement doit être constante à 60 angströms près, un angström valant... dix millionièmes de millimètre ! ■



recherches. Une tâche essentielle pour l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie.

Les batteries actuelles ont une capacité moyenne de 35 Wh par kilo. La CGE, dont dépend la Compagnie européenne d'accumulateurs – principal fabricant –, cherche à réaliser, avec l'aide de laboratoires universitaires et de PMI spécialisées, des batteries d'une capacité de 45 Wh/kg, sans entretien, dotées d'une durée de vie minimale de 500 cycles. On cherche également à les alléger, en travaillant notamment sur la structure des électrodes en plomb. A un niveau plus fondamental, on étudie surtout les phénomènes qui ont lieu au voisinage des électrodes, dans le but d'augmenter leur durée de vie.

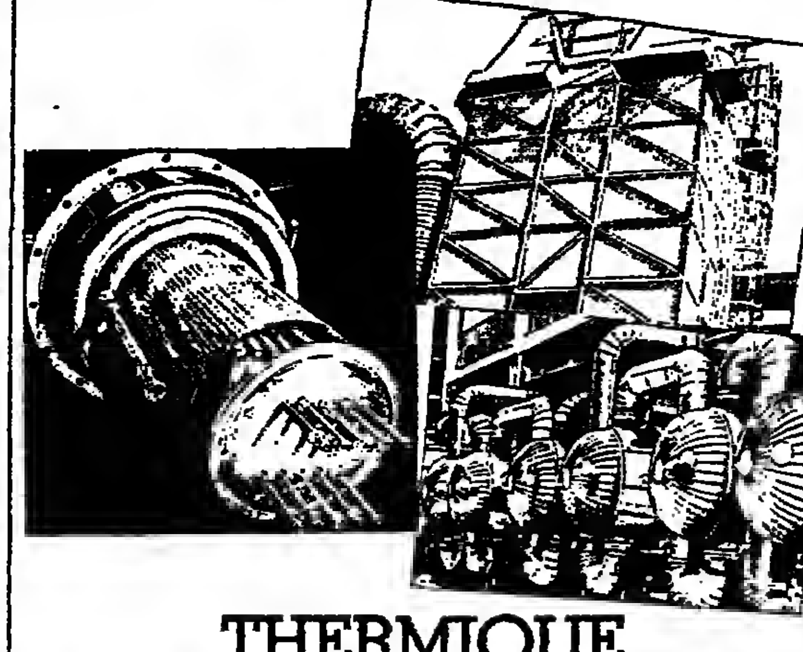
Bien des progrès sont encore possibles, mais le plomb restera toujours... lourd comme du plomb, et cette seule caractéristique impose de chercher d'autres matériels, en particulier pour développer les voitures électriques.

Deux produits mobilisent principalement les recherches actuelles : les batteries nickel-fer et nickel-zinc. Plus légères et plus compactes que leurs aînées, elles ont une capacité de stockage nettement meilleure. Elles ont cependant chacune ses défauts, qui rendent leur mise au point définitive complexe.

Les batteries nickel-fer, que l'on a pu voir en service sur la Peugeot 205 électrique exposée au dernier Salon de l'auto, ont une capacité de stockage de l'ordre de 55 Wh/kg, mais tiennent mal la charge et supportent difficilement les basses températures. Elles semblent surtout appelées à jouer un rôle transitoire avant la mise au point de matériels plus performants. Parmi ceux-ci, les batteries au nickel-zinc retiennent particulièrement l'attention des chercheurs. D'une capacité de 65 Wh/kg, voire plus, ces batteries se heurtent à une difficulté de mise au point majeure : le zinc de l'électrode, attaqué par la solution électrolytique au cours de la réaction chimique, se reconstitue sous forme de petites pointes, les dendrites, qui détériorent rapidement l'ensemble. Une parade est actuellement en cours d'expérimentation : elle consiste à utiliser une électrode de zinc qui se présente sous la forme de billes mises en mouvement par un petit agitateur. Ainsi les dendrites qui ont tendance à se former sont usées en permanence par le frottement des billes en mouvement.

D'autres types d'accumulateurs aux performances plus ambitieuses font l'objet de recherches. Citons parmi elles les batteries sodium-soufre. D'une capacité considérable – plus de 200 Wh/kg –, elles exigent, pour fonctionner, une température minimale de 350° C. A cette première difficulté s'en ajoute une seconde, moins facilement contournable. L'électrolyte se présente ici sous une forme solide – de l'alumine – et sert en outre de séparateur entre les deux électrodes maintenues à l'état liquide. Or l'alumine ne résiste guère au sodium liquide. C'est sur ce point que portent l'essentiel des recherches, menées principalement par les laboratoires de la CGE.

Si la prochaine décennie voit se généraliser l'usage de la voiture électrique, ce sera donc sans doute d'abord grâce aux batteries nickel-zinc. Ensuite, peut-être, grâce au sodium-soufre. Et après ?... Grâce aux piles à combustible hydrogène-oxygène, comme actuellement dans l'espace ? Peut-être ; à condition que l'on sache se passer du platine, indispensable catalyseur utilisé actuellement. ■



THERMIQUE

De nouvelles générations d'échangeurs

La plus grande partie de l'énergie consommée en France passe au moins une fois dans un échangeur de chaleur. Toute amélioration de ces dispositifs peut entraîner d'importantes économies.

■ 90% de l'énergie utilisée en France transite par un échangeur de chaleur (à commencer par la chaleur venant de votre chaudière qui réchauffe l'air de votre salon par l'intermédiaire d'un radiateur). De la qualité de ces dispositifs, destinés à transférer le plus efficacement possible de l'énergie calorifique entre deux fluides matériellement séparés, dépendra donc pour une bonne part la maîtrise des consommations d'énergie. Et lorsqu'on sait que sur certains matériels un peut encore réaliser des gains d'efficacité allant jusqu'à 30%, on comprend que la recherche sur les échangeurs soit prioritaire.

De quoi dépend la qualité d'un transfert de chaleur ? De trois facteurs principaux : la surface d'échange, la différence de température entre les deux fluides, le coefficient global de transfert thermique (K) – qui dépend lui-même du matériau utilisé, de l'épaisseur des parois, des propriétés physiques des fluides, de leur vitesse locale au niveau de la paroi.

Si l'écart de température entre les deux fluides est important, pas de problèmes. Dans le cas inverse, le plus intéressant et le plus fréquent, il faudra pour améliorer l'échange jouer sur la surface et sur le coefficient K. Il est clair que l'augmentation de la surface d'échange se trouvera tôt ou tard limitée, ne serait-ce que pour des raisons économiques. Reste le coefficient K, sur l'amélioration duquel portent donc les principales recherches.

On recherche par exemple des matériaux à conductibilité thermique élevée, tout en évitant le recours à des matériaux trop coûteux. On cherche également à diminuer l'épaisseur des parois sans affecter leur résistance mécanique. On s'efforce aussi de limiter les risques d'encrassement des surfaces d'échange, qui nuit à la conductance thermique des parois comme au bon écoulement.

Cela peut se faire par des moyens chimiques (additifs) ou mécaniques, qui empêchent la formation de dépôts ou nettoient les échangeurs en continu.

Dans le cas particulier des condenseurs (qui sont des échangeurs dans lesquels un fluide passe de l'état de vapeur à l'état liquide), l'une des principales difficultés tient à la formation d'un film liquide sur la paroi d'échange, qui nuit considérablement à la conductance de celle-ci.

On peut éviter cet inconvénient en appliquant sur les parois un additif antimouillant, qui permettra à la vapeur de se condenser en gouttes et non en film.

Certains matériaux peu coûteux permettent de réaliser des parois à la fois très fines et résistant bien à l'encrassement comme à la corrosion. Ce sont les matières plastiques, utilisées dans quelques prototypes d'échangeurs à basse température entre deux gaz.

On s'intéresse également à la vitesse locale d'écoulement des fluides : les multiples dessins de plaques d'échangeurs ont ainsi pour but de créer des turbulences qui augmenteront la vitesse locale des fluides au contact de la paroi et amélioreront le coefficient K.

Un nouveau type de dispositifs fait l'objet de recherches. Ce sont les calodues, tubes contenant un fluide qui s'évapore au contact du fluide le plus chaud et se condense au contact du fluide froid, transférant ainsi les calories de l'un vers l'autre. Leur utilisation en tant qu'échangeurs de chaleur permet de réaliser des produits de grande fiabilité et très étanches. Ils sont, de plus, modulaires puisque l'on peut ajouter ou retrancher des caloducs selon les besoins.

Enfin, la solution la plus élégante serait sans doute... de se passer purement et simplement de surface d'échange : c'est ce que l'on cherche à faire en réalisant des transferts de calories entre deux fluides non miscibles mis en contact direct. La difficulté réside souvent là dans la séparation des fluides.

Vaste programme de recherche, pour lequel une structure tout à fait originale a été mise en place. Il s'agit du Groupement pour la recherche sur les échangeurs thermiques (GRETh), créé au printemps 1983 et cogéré par l'AFME et le CEA, qui disposait d'un important corpus de connaissances acquises depuis vingt ans par les ingénieurs du service des transferts thermiques du Centre d'études nucléaires de Grenoble. Installé dans les locaux du centre, le GRETh s'est vu confier la mission de soutenir l'industrie française dans le domaine des échangeurs (tant les fabricants que les utilisateurs). Pour améliorer l'efficacité de cette structure de liaison industrie-recherche, le GRETh s'est doté d'un centre de direction auquel participent les représentants des deux principaux centres techniques de la profession, le CETIM et le CETIAT. En outre, les entreprises en tant que telles peuvent adhérer au groupe, en payant une cotisation annuelle qui leur donne accès à un certain nombre de données et de services – notamment un tarif préférentiel pour faire tester leurs matériels sur une nouvelle plate-forme d'essai en cours de construction qui répondra au doux nom d'Esther (« Essais thermiques d'échangeurs et récupérateurs »). On peut être thermicien et poète, non ?



GÉOLOGIE

La chaleur des grandes profondeurs

Peut-on utiliser la chaleur du sous-sol profond ? A long terme, pourquoi pas ? Le programme Géothermie profonde généralisée étudie cette possibilité.

■ Plus on descend sous terre, plus il fait chaud. En moyenne, la température s'élève de 3,3° C tous les 100 mètres ; c'est ce que l'on appelle le gradient géothermique. Pourvu, donc, qu'on creuse suffisamment profond, on est toujours assuré de trouver de la chaleur, quelle que soit la nature du sous-sol considéré. Pourquoi ne pas puiser dans cette ressource énergétique aussi inépuisable qu'universelle, se sont demandé quelques chercheurs, dans le milieu des années 70.

Ainsi naissait, en 1977, un programme d'études des roches chaudes sèches portant sur la possibilité de fracturer les roches du sous-sol profond, dans l'éventualité d'y injecter un fluide permettant de transférer leur chaleur vers la surface.

Sur la base des premiers résultats de ces recherches, des chercheurs de l'Institut national d'astronomie et de géophysique proposèrent de passer des études théoriques à la réalisation d'un pilote préindustriel. Ce fut le programme Energéroc, qui devait déboucher, à partir de 1984, sur la réalisation, en vraie grandeur, d'un échangeur, à 4 500 mètres de profondeur, entre deux forages distants de 400 mètres. La vapeur d'eau ainsi récupérée devait permettre de produire de l'électricité.

Le coût de ce projet (225 millions de francs répartis sur quatre ans) et surtout le nombre d'inconnues à résoudre conduisirent, début 1984, les pouvoirs publics à changer d'orientation.

On s'est vite aperçu, en fait, qu'on ne connaissait pas grand-chose aux roches profondes. Autant les couches sédimentaires et leurs gisements d'hydrocarbures sont bien connues des géologues, autant leur socle cristallin ou métamorphique l'est peu. Savoir, par exemple, s'il est parcouru de fractures naturelles, les identifier, faciliterait grandement la réalisation d'un échangeur. La fracturation artificielle à grande profondeur reste encore, en effet, une technique insuffisamment maîtrisée, en dépit des expériences tentées en France et à l'étranger, notamment aux USA, en Grande-Bretagne, en Allemagne.

Le programme issu de ce constat porte le nom de « Géothermie profonde généralisée ». Il sera mis en place par un Groupement d'études et de recherches composé de la majorité des organismes scientifiques concernés, et se déroulera en deux phases successives. De 1985 à 1988, on se consacrera à l'acquisition de données de base, tant par des recherches fondamentales que par l'expérimentation sur trois sites. Au Mayet-de-Montage, dans l'Allier, on étudiera un milieu granitique peu fracturé, à gradient géothermique normal ; à Haguenau-Soultz, en Alsace, on étudiera un milieu granitique plus ou moins fracturé, sous couverture sédimentaire, à gradient géothermique élevé ; au Cézallier, dans le Massif central, ce sera un milieu de roches métamorphiques avec circulations géothermales profondes. On recherchera, à travers cette diversité, à généraliser les connaissances acquises, et si possible à les modéliser. C'est également au cours de cette première phase qu'on cherchera à mettre au point des techniques de forage spécifiques à la géothermie profonde.

Ce n'est qu'à partir de 1989, après évaluation soigneuse des résultats, que sera sans doute entrepris la réalisation d'un pilote industriel.

Si l'avenir est au chauffage par les grandes profondeurs, il passe au préalable par quelques puits... de science. ■



MATÉRIAUX

De la céramique dans les moteurs

Les qualités nombreuses de ces très anciens « matériaux nouveaux » leur assurent un bel avenir dans le secteur de l'énergie. Mais la généralisation de leur emploi se heurte aussi à des difficultés.

■ Des tuiles à 7 000 francs pièce ? Cela existe : ce sont celles qui composent le bouclier thermique de la navette spatiale américaine. Elles sont faites d'un mélange de fibres de silice et de bromure de silicium. Or le bromure de silicium est une céramique, tout comme le silicate d'alumine hydraté, plus connu sous le nom d'argile. Entre l'art de la terre cuite et l'industrie spatiale, ce matériau suit un long chemin dont le terme n'est pas encore en vue.

Dans le domaine énergétique, les céramiques présentent bien des atouts. Suivant les cas, suivant leur nature, elles sont isolantes à basse température, conductrices à haute température, résistent particulièrement à ces hautes températures, à la corrosion, aux frottements. Elles sont en outre élaborées à partir de matières premières abondantes et disponibles partout (à de rares exceptions près). Toutes ces qualités les rendent précieuses pour les énergéticiens. On sait, par exemple, qu'une machine thermique verra son rendement amélioré si son fonctionnement admet des températures élevées et que les pertes de chaleur sont réduites. A la fois réfractaires et isolantes, les céramiques semblent donc être appelées à devenir un des principaux constituants des moteurs de demain. Ainsi, dans un moteur Diesel actuel, 38% des calories résultant de la combustion du carburant sont transformées en travail, 33% sont évacuées par le tuyau d'échappement, 29% sont évacuées par le système de refroidissement. En remplaçant le métal par de la céramique pour la fabrication de toutes les parties chaudes (têtes de pistons, chemises de cylindres, culasse, etc.) on arriverait à un moteur pratiquement adiabatique, c'est-à-dire sans échanges d'énergie thermique entre parties chaudes et parties froides. Un tel moteur Diesel pourrait voir son rendement passer à 0,55, soit un gain de puissance de 40% à cylindrée égale. Américains et Japonais sont actuellement en pointe dans ce domaine, mais la France essaie de rattraper le temps perdu. D'abord en amont, sous la coordination du Pr Hanus, directeur au CNRS, et en aval grâce à de grandes entreprises comme Céraver, Pechiney, Thann et Mulhouse, Renault, Peugeot, la SEP.

Les principaux problèmes à résoudre tiennent aux handicaps des céramiques par rapport aux métaux : leur fragilité aux chocs (mécaniques ou thermiques), aux déformations, et surtout leur très grande vulnérabilité aux défauts de structure. Alors que les métaux ont des seuils de défauts critiques qui se mesurent en millimètres, on doit être mille fois plus exigeant avec les céramiques. On recherche de nouvelles céramiques (oxydes, comme la zircone, nitrures ou carbures de silicium, ou nouveaux produits tel le Sialon) et de nouvelles technologies de fabrication (frittage sous pression, injection).

« *Dix années de travaux,* écrit le Pr Boch de l'Ecole de céramique industrielle de Limoges dans un numéro spécial du *Courrier du CNRS, ont permis de multiplier la ténacité des céramiques thermomécaniques par plus de deux, la charge à la rupture par près de trois, la résistance à l'amorçage à la fissuration thermique par environ cinq (un même matériau ne combinant malheureusement pas toutes ces améliorations).* »

Il est toutefois vraisemblable que la fragilité des céramiques restera toujours supérieure à celle des métaux. Cela ne devrait pourtant pas limiter le recours à ce matériau. Le succès du verre en témoigne. Au contraire, s'accommoder des caractéristiques d'un matériau nouveau peut être pour l'industrie l'occasion d'importantes innovations. ■

EUROPE

Une chance à saisir pour les industriels

Comme l'an dernier, la CEE vient de lancer un nouvel appel d'offres permettant d'octroyer un soutien financier à des projets de démonstration dans le domaine de la maîtrise de l'énergie (économies d'énergie et énergies nouvelles).
En 1984, les projets français avaient été les premiers bénéficiaires de cette procédure communautaire, en obtenant 130 millions de francs d'aide sur 433.

Pour pouvoir confirmer en 1985 ces excellents résultats, il faut évidemment que les industriels et maîtres d'ouvrage français proposent à la CEE d'ici à la mi-avril de nouveaux projets se situant dans la phase intermédiaire entre recherche-développement et investissement commercial classique. Il faut que ces projets, en vraie grandeur fassent appel à des techniques innovantes et que leur viabilité économique permette de passer rapidement à la diffusion industrielle et commerciale.
Tous les détails pratiques concernant l'appel d'offres pour 1985 et la procédure à suivre par les proposants ont été publiés au *Journal officiel de la CEE* du 10 décembre 1984.
Pour le secteur maîtrise de l'énergie, Bruxelles prévoit d'accorder un montant total d'aide d'environ 465 millions de francs, à répartir entre les projets des dix pays de la Communauté dans les huit principaux secteurs suivants :
- économies d'énergie dans l'industrie, le bâtiment et l'agriculture ;
- économies et substitution d'énergie dans les transports ;
- économies et substitution d'énergie dans les réseaux de distribution d'énergie ;
- énergie solaire ;
- biomasse et valorisation énergétique des déchets ;
- énergie géothermique ;
- mini-hydraulique (inférieure à 3 000 kW) ;
- énergie éolienne.

Le soutien qui peut être obtenu de Bruxelles est d'abord appréciable en termes financiers puisque la CEE peut fournir une aide allant jusqu'à 49% du montant du projet retenu. Mais il ne faut pas non plus négliger l'impact indirect : obtenir le soutien de la CEE pour une opération est une excellente référence pour les industriels, qui peuvent ainsi se voir faciliter l'ouverture de marchés prometteurs en France et à l'étranger. La Communauté diffuse d'ailleurs largement des informations sur les projets retenus et publie des fiches présentant les réalisations les plus exemplaires.
Il n'est pas indispensable, pour soumettre un dossier à Bruxelles, de passer par l'AFME. Toutefois, l'Agence est mobilisée pour aider et conseiller les proposants français.
Les délégations régionales de l'AFME et les services techniques concernés sont prêts à prodiguer à tous ceux qui le souhaitent les conseils d'ordre administratif ou technique permettant d'augmenter les chances des dossiers présentés. Les industriels et les maîtres d'ouvrage ne doivent donc pas hésiter à contacter leurs interlocuteurs habituels de l'Agence.
Le bureau d'information de la CEE pour la France (61, rue des Belles-Feuilles, 75782 Paris cedex 16 - tél. : (1) 501.58.85) est également à leur disposition pour toute information complémentaire. On peut aussi se procurer le *Journal officiel de la CEE*, n° C 330, du 10 décembre 1984, en vente au service des publications de la Communauté (26, rue Desaix, 75732 Paris cedex 15 - tél. : (1) 578.61.39.)
ATTENTION : date limite des dépôts, 17 avril 1985 à midi.

VAGUE DE FROID : BONJOUR LA FACTURE !

**En ce début d'année 1985, notre pays a connu une vague de froid exceptionnelle : — 8 °C d'écart par rapport à ce que serait la température moyenne à climat normal sur les quinze premiers jours de janvier !
Ces conditions climatiques difficiles ont des conséquences diverses, notamment la hausse importante de la consommation d'énergie et de la facture énergétique nationale.
Sur la période qui va du 1er au 15 janvier, on a pu en effet estimer à 1,8 Mtep la surconsommation de chauffage des logements et des locaux tertiaires induite par le froid. A 3 000 francs la tep livrée (1), cela correspond à 5,4 milliards de dépenses supplémentaires pour les usagers (dont plus de 3 milliards en devises !) ou encore 500 francs par appartement et de 500 à 1 500 francs par maison individuelle... pour tous ceux qui n'ont pas pris la précaution de réaliser des travaux de maîtrise de l'énergie et qui ont maintenu la même température chez eux. La facture d'énergie, pour ceux-là, a déjà progressé de 15%. Chez ceux, au contraire, qui ont su se montrer clairvoyants, ont fait faire le diagnostic thermique de leur logement, puis ont procédé à des travaux de maîtrise de l'énergie — en moyenne 10 000 francs d'investissement en maison individuelle et 6 000 francs en appartement —, la facture ne s'est accrue que de 5%. Et, en plus, cette facture est inférieure d'environ un tiers (voire la moitié, dans certains cas) à celle des imprévoyants.**

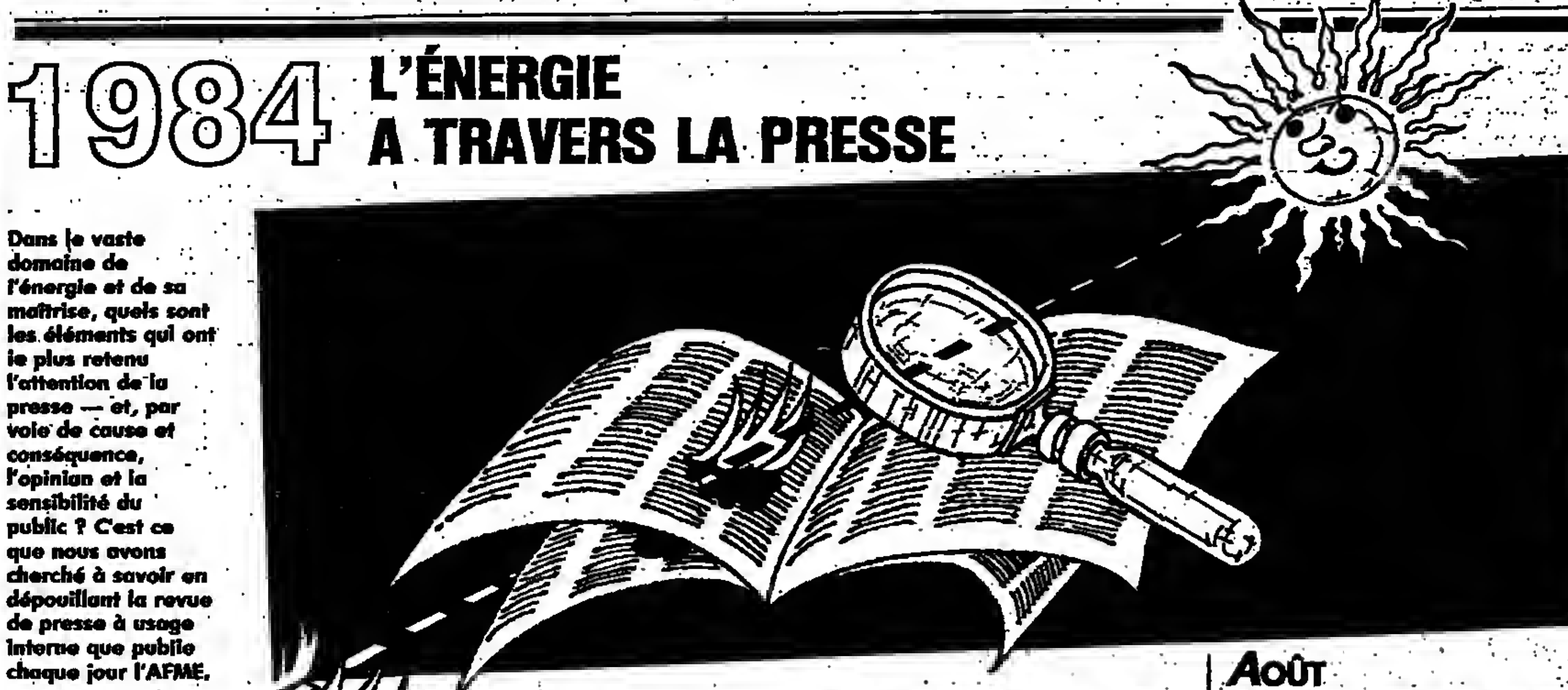
(1) La tep livrée à l'usager (fioul, gaz, charbon ou électricité) coûte en moyenne 3 500 francs. Mais le froid améliore le rendement des chaudières à combustible. D'où ce chiffre de 3 000 francs en surconsommation nette.

PRÉCISION

Nous écrivions dans notre dernier numéro qu'EdF avait signé un contrat avec la société canadienne Biodev pour la construction en Guyane d'une centrale électrique fonctionnant au bois. En fait, ce contrat a été passé entre EdF et Alsthom-Atlantique pour la construction clé en main d'une centrale fonctionnant à partir du gaz produit par la pyrolyse du bois dans un gazogène. Alsthom, qui assure l'ingénierie complète de cette centrale, a sous-traité à la société Biodev la partie gazogène et préparation du bois.

1984 L'ÉNERGIE A TRAVERS LA PRESSE

Dans le vaste domaine de l'énergie et de sa maîtrise, quels sont les éléments qui ont le plus retenu l'attention de la presse — et, par voie de cause et conséquence, l'opinion et la sensibilité du public ? C'est ce que nous avons cherché à savoir en dépouillant la revue de presse à usage interne que publie chaque jour l'AFME.


Dessin Alain Letoct.

JANVIER

PETROLE. Le 5, *Les Echos* font remarquer, tandis que le carburant automobile vient de passer la barre des 5 francs, « Pour les automobilistes, la facture concoctée hier par le Comité des prix est salée. Et pourtant, elle ne correspond toujours pas à la stricte vérité des prix. » De son côté, le secrétaire d'Etat à l'Energie déclare au *Nouvel Economiste* : « En matière pétrolière, nous souhaitons éviter la baisse des prix, et favoriser la stabilité du marché. «
Pour mémoire, il faut rappeler que pour la première fois depuis six ans, en mars 1983, l'OPEP avait pris la décision de baisser de 15% le prix du brut (à 29 dollars le baril) et qu'elle semblait avoir eu des difficultés, en décembre, à maintenir bloqués les prix et les quotas de production. Ces difficultés ne feront que se confirmer pendant toute l'année 1984.

ENERGIE EOLIENNE. Le 18, la Direction de la recherche et du développement de l'AFME expose la politique menée par l'Agence. La presse se montre particulièrement intéressée : « Bon vent pour pour les éoliennes «, « Energie éolienne, le vent en poupe », « Le come-back du vent », « Un second souffle pour l'énergie éolienne «, etc. *Libération* (du 19) note avec finesse que l'enjeu de cette politique n'est plus une question d'écologie ni même de bilan énergétique : » Non sans une certaine ironie si l'on pense aux pionniers du solaire, aux militants de la biomasse, et à tous les partisans des énergies "douces", les malheurs de l'industrie sont en train de faire plus pour les énergies nouvelles que des années de propagande, des dizaines de manifestations et deux chocs pétroliers. De toute évidence, économiser l'énergie ne suffit plus, il faut boucher les trous d'un tissu industriel rongé par la crise(...), attaquer des marchés qui se profilent à l'horizon des années 90. »

FÉVRIER

ELECTRICITE. Le 30 janvier, paraît dans *le Figaro* une longue interview de Marcel Boiteux, président de l'EDF : « EDF a été engagée, en juillet dernier, à faire un effort intense de développement de ses ventes, principalement dans l'industrie. »

PROTOCOLE D'ACCORD. Il est signé, le 9, entre l'EDF, l'AFME et le BRGM, pour l'utilisation énergétique des nappes d'eau souterraines de faible profondeur, » dans des conditions qui tiennent compte des usages divers des nappes et procurent un maximum de garanties à l'utilisation » (*Cote Desfossés* du 10).

MARS

PREMIERES ASSISES REGIONALES DE L'ENERGIE. Sous l'égide de l'AFME et du conseil régional de Poitou-Charentes, se réunissent à Poitiers, autour du thème de l'énergie, des professionnels de l'énergie et du bâtiment, industriels de la région, chercheurs, formateurs, représentants des collectivités locales, des consommateurs et du monde associatif. Il s'agit de la » première manifestation du genre en France.»

L'ENERGIE SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE. Le 9, l'AFME définit les grandes lignes de son plan de développement : s'assurer la continuité de la chaîne du silicium sur le territoire national ; diminuer le prix des modules ; s'assurer 15% du marché mondial (hors USA) en 1990. Là encore, c'est une stratégie industrielle qui est en cause et qui engage, aux côtés de l'AFME, plusieurs sociétés importantes telles que Rhône-Poulenc, la CGE, ELF, la CFP, Leroy-Somer, Saint-Gobain, etc. Elles se partageront la fabrication du silicium solaire (jusqu'ici largement importé), des cellules, et leur intégration en système.

AVRIL

ACCORD-CADRE. Le 5, est signé un accord-cadre entre le ministère des Transports et l'AFME, sous l'égide du secrétariat à l'Energie. Il porte principalement sur : la modernisation des véhicules ; la recherche de moyens de transport plus économes ; le véhicule 3-litres. Les premières concrétisations de cet accord apparaîtront en cours d'année : le programme COREBUS (consommation réduite des autobus) mis au point par RVI avec l'AFME, la convention signée par l'AFME avec la ville de Châtellerault pour la maîtrise de l'énergie dans les transports urbains (en juillet), des actions de formation engagées par l'Agence dans le cadre de contrats routiers d'entreprises avec les transports.

BILAN. Le 16, l'AFME présente le bilan de son activité 83. La presse n'en retiendra, dans l'ensemble, qu'une seule phrase, prononcée par Michel Rolant, président de l'AFME : » Je crie casse-cou » (*Le Figaro* du 17). Celui-ci souligne en effet un inquiétant dérapage de la consommation de carburant automobile constaté en 1983 et fortement accentué pendant les premiers mois de 1984 (5 à 6%).

MOBILISATION. Le 26, Michel Rolant annonce le lancement d'une campagne de sensibilisation du public pour la réduction des consommations de carburant : » Par leur comportement, les automobilistes peuvent faire économiser à notre pays en un an 10% de sa consommation de carburant, c'est-à-dire 4,3 milliards de francs pour la facture énergétique de la France. « (*La Vie des transports* du 5 mai : » L'AFME dit pouce ».) Le thème du transport automobile et des dépenses en carburant des Français mobilise largement la presse. L'AFME se trouvera tout au long de l'année, et plus particulièrement après les hausses sur l'essence décidées en juillet, amenée à intervenir (dans la presse et à la télévision) sur un terrain ambigu, sa responsabilité consistant bien à encourager par tous les moyens les Français à maîtriser leurs consommations de carburant (y compris en leur rappelant qu'il existe en la matière une vérité des prix), elle-même n'exerçant cependant aucun pouvoir (et ne tirant aucun bénéfice pour son budget propre) quant à l'augmentation de la fiscalité sur l'essence.

MAI

ENERGIE NUCLEAIRE. Le 13, à 23 h 12 (précision apportée par *L'Humanité* du 15), est mis en service le réacteur de la première tranche de la centrale de Paluel, d'une nouvelle génération par la puissance : 1300 mégawatts. D'ici à 1986, trois autres réacteurs de même puissance fonctionneront à Paluel et la centrale produira alors 32 milliards de kWh. Pour mémoire, rappelons que l'EDF a exporté en 1983 un peu plus de 13 milliards de kWh à nos voisins anglais, allemands, suisses, italiens et belges (voir *Le Nouvel Economiste* du 9/9).

JUIN

VERDICT. L'Union fédérale des consommateurs perd le procès qu'elle avait intenté à l'EDF pour « publicité mensongère « à la suite de la campagne qui mettait en avant que « l'électricité est aujourd'hui française à 80% ». Le jugement a été rendu le 13 juin par la 31e chambre correctionnelle de Paris (*Enerpresse* du 18).

COOPERATION. Signature d'une convention de coopération entre la France et la Côte-d'Ivoire (financement du Fonds d'aide et de coopération) pour l'équipement solaire d'un dispensaire et d'un centre de santé. *Les Echos* et *La Lettre de l'énergie* du 12 signalent qu'il « s'agit de tester en vraie grandeur les améliorations qu'apporte au fonctionnement des centres de soins ruraux l'électricité d'origine solaire et, sur la base des résultats obtenus, de généraliser ultérieurement l'expérience ». On remarquera à cette occasion que l'effort mené par l'Agence sur le terrain de l'action internationale est difficile à « dater » car il se déplace le plus souvent en éventail d'actions de négociation et de terrain à très long terme avec nos partenaires étrangers ; leurs effets n'étant pas forcément assez » spectaculaires » pour intéresser la presse nationale.

JUILLET

TOUR DE FRANCE. Pendant les cinq premiers jours de juin, des journalistes de divers quotidiens régionaux ont visité dans cinq régions de France (Alsace, Nord-Pas-de-Calais, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes, Provence - Côte-d'Azur), des opérations exemplaires de maîtrise de l'énergie. Pendant tout l'été, la presse régionale a ainsi vécu à l'heure de la maîtrise de l'énergie : » 45 000 emplois pour économiser 855 000 tep « *Ouest-France*, 19/6) ; « Les ressources inépuisables du soleil et de la forêt » (*Progrès de Lyon* du 26/6) ; « Calais : la fibre Courtelle descend au charbon » (*Dernières Nouvelles d'Alsace* du 27/6) ; « Un parti pris de décentralisation » (*Sud-Ouest*, 15/6) ; » Un gisement énergétique : les économies » (*La Voix du Nord* du 27/7).

AUGMENTATION. Le 11, hausse de 22 centimes sur le supercarburant (toute la presse signale et commente, naturellement).

NOMINATION. Le 23, nomination de M. Martin Malvy comme secrétaire d'Etat auprès du ministre du Redéploiement industriel et du Commerce extérieur, chargé de l'Energie. « Il hérite d'une situation d'abondance que le gouvernement veut transformer en atout en réduisant la facture des énergies importées » (*Les Echos* du 24/7).

AOÛT

BIBLIOGRAPHIE. *L'Express* (du 3 au 9) signale la parution de l'ouvrage de Christian Gérondeau aux Editions Lattès, *L'Energie à revendre*. L'auteur déclare, dans une interview à France-Inter du 11/9 : « Le danger, ce n'est plus que nous manquions (...), c'est que nous ne puissions pas payer la facture de cette énergie (...) et nous risquons de mettre d'une manière durable en déficit notre balance commerciale. »
Le Financial Times, dans un article du 8, analyse les raisons pour lesquelles « les Français sont passés maîtres dans le domaine des économies d'énergie », rendant hommage aux efforts de l'AFME.

SEPTEMBRE

CONSOMMATION. Dans *Le Monde* daté du 11/9 paraît, sous la signature de Véronique Maurus, un article intitulé : « Un phénomène en voie d'élucidation : la reprise de la consommation d'énergie en France ». « On peut se demander, écrit *Le Monde*, si cette reprise n'est pas la conséquence la plus évidente de la nouvelle politique énergétique adoptée l'an passé par les pouvoirs publics (...). Le gouvernement n'a-t-il pas en quelque sorte rouvert la boîte de Pandore ? «

GAZ. Dans *Le Matin de Paris* du 17, article de Henry Lauret (très bien informé) sur les arrière-plans diplomatiques et politiques de l'approvisionnement de la France en gaz : » Grandes manœuvres politiques autour du gaz ». » Le contrat d'importation de gaz est devenu la clé de voûte du commerce franco-soviétique «, signale entre autres *Le Matin*.

OCTOBRE

SIGNATURE DU CONTRAT DE PLAN ETAT/EDF. Dans un article du 25 intitulé » L'Etat pousse à la consommation », *Les Echos* résument le contenu du contrat de plan 1984/1988 signé le 24 entre l'Etat et l'EDF : » Les ventes de courant doivent s'accroître de près de moitié d'ici 1990. EDF gagne également son autonomie de gestion. En contrepartie, les prix du kWh grimpent moins vite que l'inflation. Sauf peut-être l'année prochaine. »

NOVEMBRE

ALCOOL. « L'inauguration de la distillerie d'alcool d'Arcis-sur-Aube le 15 novembre par M. Michel Rocard traduit la volonté du monde agricole, des industriels et des pouvoirs publics d'ouvrir la voie à l'utilisation de l'alcool agricole à vaste échelle, avec la perspective d'incorporation d'alcool dans les carburants » (*Courrier de l'Oise* du 27/11).

MEI. 20-23 novembre, le premier Salon professionnel pour la *Maîtrise de l'énergie dans l'industrie* se tient à la porte de Versailles, organisé par l'AFME avec le concours du CNPF, de nombreuses associations techniques et des chambres syndicales des industries mécaniques, électriques, utilisatrices d'énergie, etc. Parallèlement au Salon, des journées techniques ont été organisées par l'ATEE (Association technique pour les économies d'énergie), mobilisant plus de 200 spécialistes sur des thèmes tels que : usages performants de l'électricité, du gaz, du charbon, des hydrocarbures liquides, le diagnostic énergétique, la recherche et l'innovation, le financement des investissements et des aides... La presse dans son ensemble a salué l'intérêt et le succès de MEI 84. Quelques titres : « Les techniques de l'énergie ont le vent en poupe » (*Le Moniteur* du 9/11) ; » Dynamiser l'industrie en maîtrisant l'énergie « (*Dernières Nouvelles d'Alsace* du 23/11) ; « Les économies d'énergie sont-elles passées de mode ? Non, répond Michel Rolant » (*Le Quotidien de Paris* du 24/11). « La maîtrise de l'énergie est et doit rester une priorité nationale », déclare Mme Edith Cresson, ministre du Redéploiement industriel et du Commerce extérieur dans son allocution prononcée le 20 novembre, lors de l'inauguration de MEI (*Enerpresse* du 26/11).

DÉCEMBRE

CHARBON. Le 6, à l'occasion de l'inauguration de la nouvelle chaufferie au charbon de l'aéroport d'Orly, « Le secrétaire d'Etat à l'Energie a rappelé que trois types d'actions devraient être envisagés afin de continuer à valoriser cette ressource : "D'abord mobiliser et donner aux opérateurs les moyens de cette action ; ensuite aider le consommateur et l'utilisateur à engager les investissements nécessaires et, enfin, développer la technologie d'emploi du charbon, car il conditionne l'avenir du tissu industriel" » (*Cote Desfossés* du 7/12).

FSGT. Le 14, l'AFME dresse un bilan des trois premières tranches du FSGT (12 milliards d'aide publique au total) en ce qui concerne les 2,75 milliards dont la gestion lui a été confiée pour des travaux de maîtrise de l'énergie dans les secteurs de l'habitat et du tertiaire, de l'industrie, de l'agriculture, de la géothermie et des réseaux de chaleur. » Sur les 6 milliards de la 4e tranche du FSGT, 735 millions seulement devraient être dévolus à l'AFME «, note *le Figaro* du 15.

Pendant toute l'année 1984, on notera enfin que la presse nationale et régionale a largement commenté toutes les opérations » villes pilotes pour la maîtrise de l'énergie « (11 villes et un canton rural), la ville de Roanne — secrétaire d'Etat oblige ? — remportant en l'occurrence la palme statistique du nombre de commentaires dans la presse.

• **« Maîtrise de l'énergie » est réalisée chaque mois sous la responsabilité de l'AFME.**
Rédaction en chef : Roger-Pierre Bonneau, AFME, 27, rue Louis-Vicat — 75015 Paris.
• **Rédaction et communication :** Hugues Sibille et Michaël Gheerbrant. **Maquette :** Claudine Roy, TEN et Associés, 10 rue Mayet — 75006 Paris.
• **Composition, montage, photogravure :** Italiques, 14 rue Vauvenargues — 75018 Paris.

هكذا من الاصل

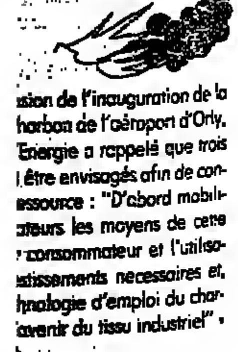
Ǝ DE FROID :
UR
CTURE !

'année 1985, notre pays
vague de froid excep-
3 °C d'écart par rapport
serait la température
climat normal sur les
ers jours de janvier 1
s-climatiques difficiles
nséquences diverses.
hausse importante de
tion d'énergie et de la
étique nationale.
qui va du 1er au 15 jan-
a en effet estimer à
surconsommation de
s logements et des
res induite par le froid.
s la tep livrée (1), cela
5,4 milliards de dépen-
ntaires pour les usa-
lus de 3 milliards en
encore 500 francs par
et de 500 à 1 000 francs
dividuelle... pour tous
pas pris la précaution
s travaux de maîtrise
t qui ont maintenu la
ature chez eux. La fac-
, pour ceux-là, a déjà
15%. Chez ceux, au
ont su se montrer
ont fait faire le dia-
ique de leur logement,
édé à des travaux de
nergie — en moyenne
d'investissement en
duelle et 6 000 francs
ent —, la facture ne
ue de 5%. Et, en plus,
est inférieure d'environ
la moitié, dans cer-
lle des imprévoyants.

à l'usager (fioul, gaz,
ricité) coûte en moyenne
ais le froid améliore le
chaudières à combusti-
iffre de 3 000 francs en
n nette.

N
s dans notre dernier
F avait signé un con-
ciété canadienne Bio-
nstruction en Guyane
électrique fonction-
n fait, ce contrat a été
EdF et Alsthom-
ur la construction clé
centrale fonctionnant
gaz produit par la
ois dans un gazogène.
assure l'ingénierie
ette centrale, a sous-
iété Biodev la partie
éparation du bois.

ures liquides, le diagnostic
he et l'innovation, le finan-
ents et des aides... La presse
lué l'intérêt et le succès de
: « Les techniques de l'éner-
e » (Le Moniteur du 9/11) ;
ein maîtrisant l'énergie »
Alsace du 23/11) ; « Les éco-
elles passées de mode ?
lant » (Le Quotidien de Paris
de l'énergie est et doit rester
», déclare Mme Edith Cres-
ploiement industriel et du
ns son allocution prononcée
l'inauguration de MEI (Ener-



sion de l'inauguration de la
harbon de l'aéroport d'Orly.
Energie a rappelé que trois
être envisagés afin de con-
essource : "D'abord mobili-
teurs les moyens de cette
consommateur et l'utilisa-
stissements nécessaires et,
hnologie d'emploi du char-
avenir du tissu industriel" »
).

se un bilan des trois premiè-
2 milliards d'aide publique
rne les 2,75 milliards dont
e pour des travaux de maî-
s secteurs de l'habitat et du
e l'agriculture, de la géo-
e chaleur. « Sur les 6 mil-
u FSGT, 735 millions seule-
olus à l'AFME », note le

84, on notera enfin que la
ionale a largement com-
ons « villes pilotes pour la
1 villes et un canton rural).
rétaire d'Etat oblige ? —
e la palme statistique du
s dans la presse.

ergie » est réalisée chaque
sabilité de l'AFME.
ec-Pierre Sonneau, AFME, 27,
5015 Paris.
unication : Hugues Sibille et
aquette : Claudine Roy, TEN
ayet — 75006 Paris.
tage, photogravure :
enargues — 75018 Paris.

A propos de classicisme

PEINTRES FRANÇAIS DU XVIIe

Une trentaine de tableaux venus de Londres et des musées de province révèlent que le Grand Siècle est moins classique et plus pittoresque que l'on ne croit. A voir au Petit Palais.

C'EST la faute à Voltaire, n'en doutons pas. Son grand livre à succès, *le Siècle de Louis XIV* (1751), a tout faussé. L'idée d'embrasser les lettres et les arts dans une histoire globale (comme nous disons) était magnifique : c'était faire émerger la culture au niveau des choses *sérieuses*, en fonction, il est vrai, d'une hypothèse qui enchantait l'âge des Lumières et fait sourire aujourd'hui, à savoir que le commerce, l'art et le bonheur des hommes vont de pair. Qu'importe, la définition du Grand Siècle était là : les « génies » insurpassables ont paru, une perfection inouïe des manières et des formes compose le classicisme (le terme ne se trouve pas chez Voltaire mais l'idée règne), le tout est indissociable du Roi-Soleil. Image fascinante, merveilleux mythe français. Mais si nous faisons plus modestement l'histoire de la peinture par exemple, rien ne tient plus. Une série de manifestations récentes et, en dernier lieu, une exposition limitée mais très attachante du Petit Palais découvrent tout autre chose.

Rapidement réalisée, la réunion d'une trentaine de tableaux français du XVIIe siècle dans une aile du Petit Palais (1), est très sympathique. Elle regroupe — pour trois semaines seulement — des toiles prélevées dans les réserves du Louvre avec des œuvres provenant de musées de province et destinées à voyager. Pourquoi cela ? Ces toiles provinciales doivent gagner Budapest puis Dublin, c'est-à-dire deux capitales bien dotées en fonds français « classiques », qui étofferont chaque fois le lot, comme l'a fait à bon escient le *Louvre* à Paris. Cette réunion fortuite, en un sens, mérite décidément la visite. Les œuvres de Blanchard, Bourdon, Poussin, Vouet... rentrent toutes dans la période : Richelieu — Mazarin (1629-1661) ; elles n'ont donc rien à voir avec le règne de Louis XIV. C'est ce qui oblige à réfléchir, car toutes les données intéressantes y sont présentes, avec un mélange caractéristique de rhétorique et d'invention, d'ambition et de fraîcheur.

L'absence de portraits et de scènes de genre y est pour beaucoup. L'attention est concentrée sur la *composition*, cet art français par excellence. Sauf la grande *Vierge de Douleurs* intrépidement *blême* et violette de Champaigne, il n'y a pas non plus de tableaux d'église. Les scènes évangéliques ou bibliques sont traitées en idylle rustique, d'une certaine dignité d'ailleurs, par Sébastien Bourdon (1650) et, bien sûr, par Poussin.

On a donc sous les yeux des échantillons du « genre noble », du discours historique et abstrait qui était alors et resta si longtemps le sommet de la peinture. Voici les thèmes héroïques : *Coriolan*, de Poussin (1652, Les Andelys), *Cincinnatus*, de Le Sueur (vers 1640, Le Mans), de purs moments de tragédie avec des attitudes, des drapés, qui semblent venir du répertoire de Corneille. Une grande toile lumineuse, enlevée, contrastée avec une dépense un peu folle d'effets légers comme chez Véronèse plus tôt et Tiepolo plus tard, fait penser à *Antoine et Cléopâtre* de Shakespeare, mais on n'en sait pas très bien le sujet. C'est l'œuvre du peintre le plus doué ou, en tout cas, le plus volubile du moment : Sébastien Bourdon.

La rubrique la plus généreuse est celle de l'allégorie et de la Fable avec des conventions que l'on connaît : nudités rêveuses, nymphes bousculées par des sylvains, vieillards ailés qui s'envolent, des *putti* partout. La peinture s'en donne ici à cœur joie, rivalisant avec la poésie lyrique, et il faut consentir à ces inventions incroyables. Voici une grande toile de Simon Vouet (vers 1640, Musée de Bourges). Une figure charmante : Vénus ou l'Espérance — il faut chercher — arrache tout simplement des plumes à des ailes que le Temps vaincu, effondré, n'utilisera pas, pendant que sa voisine, autre allégorie, tire sur les cheveux. Les couleurs vives et fondues ont donné corps à cette fantasmagorie dotée d'une surprenante solidité et admirablement peinte. *Il faut, certes*, un certain détour mental pour aborder un art ainsi conçu. Mais ce qui l'éloignait tellement du goût moderne hier est peut-être ce qui va l'en rapprocher aujourd'hui. Ces tableaux ne sont pas vides ; le sens surgit d'un double agencement conceptuel et formel. Le jeu des allégories relève du ballet, le grand art de l'époque, et la combinatoire procède, comme l'éloquence — autre art majeur — des tropes (ou figures de style) : antithèse, chiasme, etc. Tant que nous ne restituons pas à cette époque intellectuellement si active les ressources de l'art oratoire, en nous aidant, par exemple, du beau travail de Marc Fumaroli (*l'Age de l'Eloquence*, 1980), nous restons ironiques et froids, nous ne savons pas entrer dans le jeu.

Du baroque au classique ? Peut-être. Mais il serait sage, pendant quelque temps, d'oublier des catégories qui sont ici sans grande pertinence. Car il s'agit d'un art qui se cherche et oscille entre des définitions contraires. Le délicat François Perrier fait dans *Acis et Galatée* (vers 1647) du Raphaël miniature et multicolore ; mais Jean Tassel le provincial traite *l'Enlèvement d'Hélène* (vers 1640) avec une fougue de coloriste qui dénonce d'autres modèles. On assiste à des initiatives entrecroisées qui, pratiquement, se déterminent toutes à partir d'expériences italiennes. Une exposition neuve et soignée s'est tenue à Rouen, l'été dernier, sur la peinture religieuse au temps de Corneille ; elle a mis en évidence la grosse production normande de tableaux d'église, avec, à côté de beaucoup d'anonymes, des personnalités dignes d'attention comme Daniel Mallé et Pierre Le Tellier (2). Mais justement, ce dernier a cru bon en 1631, à moins de vingt ans, de filer vers Rome, comme sept ans plus tôt son compatriote Poussin, *que rien ne* pouvait empêcher d'aller chercher son bien au-delà des Alpes. Au surplus, on a trouvé dans les couvents de Rouen des tableaux italiens : *la Nativité*, de C. P. Romanelli au couvent des Clarisses, par exemple. Non seulement on ne peut plus rassembler toute cette production sous la rubrique du *classicisme*, mais il n'est même pas possible de la maintenir sous le seul éclairage de l'art français. On l'a bien vu à la grande réunion des tableaux du XVIIe siècle au Grand Palais en 1982 (3).




★ *Le Temps vaincu par l'amour, Vénus et l'Espérance, par Simon Vouet.*

C'est là, sans doute, la plus forte acquisition des études récentes depuis un quart de siècle. Voici dix ans, des pensionnaires de la Villa Médicis ont organisé l'exposition révélatrice des « Caravagesques français », qui a été présentée à Rome puis au Petit Palais ; Valentin, Vignon, Vouet, entraient dans la perspective internationale sans laquelle on ne peut rendre compte de la naissance de l'« école française » vers 1630. Une recherche symétrique sur les relations entre les Carrache... et les peintres français serait aussi la bienvenue tant le monde a vu le plafond coloré, complexe, supérieurement orchestré de la galerie du Palais Farnese. Et Paris va se mettre au goût du jour. Peinture sombre, peinture claire ; peinture oratoire, peinture fine ; netteté « à l'antique » ou fluidité vénitienne sur toutes les données modernes, il fallait s'informer à Rome, ville-atelier des peintres du XVIIe siècle. Les choix des Français s'éclairent ainsi, qu'il s'agisse des tableaux si sensibles et voluptueux de Blanchard, de l'élaboration fine des formes chez Le Sueur. Celui-ci, exceptionnellement, n'a pas quitté la France, et le cas de ce peintre savant et mesuré qui fut longtemps placé si haut mérite d'être éclairé (4). Mais Vouet était arrivé à Paris en 1624, retour d'Italie, et formait aussitôt la grande école de décorateurs parisiens de l'avenir. Jacques Stella était de retour de son stage italien en 1635 : son style sec et froid plut à Richelieu qui accapara le peintre. C'est la somme de ces épisodes qui constitue l'histoire du Grand Siècle décentré, qui est le nôtre. La partie était gagnée quand l'aristocratie commença à s'intéresser à l'art, quand le cavalier Scudéry publia, en 1646, son *Cabinet*, description éloquente d'une galerie de peinture, sur le modèle de la *Galleria* de ce cavalier Marin, le « découvreur » de Poussin, qui avait régné sur les « beaux esprits » tout au long de la Régence trente ans plus tôt. Comme on est loin de la simplification de Voltaire ! Non seulement c'est avant, bien avant l'avènement de Louis XIV que se joue la partie décisive de la culture française, mais elle ne peut être appréciée dans sa force qu'en sortant du cadre national. Le XVIIe siècle est le Grand Siècle. Celui de la peinture européenne.

ANDRÉ CHASTEL.

(1) « Le classicisme français, chefs-d'œuvre de la peinture du XVIIe siècle », par J. Thuillier et S. Laveissière, musée du Petit Palais (jusqu'au 20 février).

(2) « La peinture d'inspiration religieuse à Rouen au temps de Pierre Corneille (1606-1684) », par F. Bergot, D. Lavalle, etc. Eglise Saint-Ouen, Rouen (juin-octobre 1984).

(3) On retiendra l'importante introduction de Marc Fumaroli au catalogue de l'exposition. « La peinture française du XVIIe siècle dans les collections américaines », au Grand Palais, 1982.

(4) On attend sur le peintre de Saint-Bruno le grand travail d'Alain Mérot.

Valéry Afanassiev

UN RÉCITAL, UN LIVRE

Ne dites pas de lui qu'il a les mains d'un pianiste virtuose, cet énigmatique artiste est aussi un romancier. Moscovite exilé, il vit près de Versailles, et Tchekhov ne lui est pas plus cher que Flaubert.

VALÉRY AFANASSIEV, né à Moscou en 1947, se considère comme un écrivain avant tout et c'en est un de grande dimension. Or, ce romancier-là se double d'un pianiste, virtuose insolite, qui se produit peu, ou à l'étranger, ou encore en compagnie du violoniste Gidon Kremer, son ami et ancien compatriote. Afanassiev, le lundi 4 février, donnait un récital au musée Grévin. Moment de grâce, — où il a mis en regard Bach et Schoenberg avant de rendre à Beethoven son dû. Comme une histoire en soi, il a interprété l'une après l'autre, accolées, rapprochées, la *Cinquième suite anglaise* du cantor de Leipzig et la *Suite opus 25* de l'auteur du *Pierrot lunaire* : miroirs et perspectives, pur jeu sur les formes, d'une gigue l'autre, de sarabande et passe-pieds en rouleau d'époque en musettes et gavottes passées *au crible* du dodécaphonisme. Une leçon. Et un son, des sons d'étrangeté splendide, agissant sur les nerfs. Dans *la Main heureuse*, son deuxième opéra, Schoenberg faisait dire au personnage principal essayant d'un seul coup de forger un diadème : « *C'est ainsi qu'on fait les bijoux* ».

Mains heureuses, celles d'Afanassiev qui tentent de saisir ce qui ne peut que leur échapper quand elles le tiennent : l'intellectualisme de Schoenberg rendu sensible. Longues mains oiseaux en une danse proche et lointaine, tantôt effleurant langoureusement les touches, tantôt catégoriques. Afanassiev relie douceur et paroxysme. Avec son allure d'aristocrate nordique assez désabusé, sa figure ronde à lunettes un peu blême, et un front haut, carrément dégarni, cet artiste s'assied très bas et loin du piano — comme à distance.

***

Afanassiev, lauréat de plusieurs concours internationaux, qui, en 1974, lors d'une tournée à Bruxelles, demanda l'asile politique, vit depuis cinq ans près de Versailles, à Parly-II. Il n'a rien d'un dissident mais tout d'un artiste en marge du « business musical » où l'on fait si grand cas des interprètes. « *Le mélomane*, dit-il, *se voit proposer vingt-quatre versions différentes des mêmes œuvres de Chopin mais ne connaît guère Bruckner ou Ligeti. Au XIXe, au contraire, les interprètes étaient secondaires ; les choses plus à leur place. Le XXe a commencé avec Liszt... Cependant, plus tard, des grands comme Furtwängler ou Schnabel composaient eux-mêmes, mal peut-être, mais en tout cas ils avaient des relations étroites avec les compositeurs.* »

Du piano, Afanassiev se borne à dire : « *Ça me plaît, ça a sa place dans mon existence. J'ai étudié au conservatoire de Moscou avec Emil Guilels. Il est agréable de bien jouer.* » Comme il est beaucoup plus facile de gagner sa vie avec un clavier qu'avec des livres et comme il adore la cuisine française (« *l'ambigu, la subtilité, la polyphonie des grands plats, que l'on ne me parle pas de la cuisine italienne...* »), le piano lui donne les moyens de fréquenter les meilleurs restaurants. Il ne connaît pas, dit-il, les plaisirs de ceux qui donnent deux cents récitals par an, reprenant sans cesse les mêmes œuvres : « *J'essaie de faire de chaque concert un événement unique, je présente toujours des programmes différents.* » N'aimant guère voyager, il transforme ses tournées en villégiatures touristiques. Le « *principe de sa vie* » étant le professionnalisme, il travaille à l'occasion de ces événements-là, sinon passe le plus clair de son temps à écrire — jusqu'à vingt heures par jour s'il le faut. Et cela lui procure une joie plus grande, plus ambiguë (encore ce mot) que le contentement né du contact électrique avec un public. Oui, la scène lui est agréable, mais à cette drogue (« *plébéienne* ») il préfère les faux-fuyants de la littérature, ses trompe-l'œil, jeux d'ombres et de lumières. « *Une énergie bien différente : celle de la création.* »

Bon, certains interprètes savent être créateurs. Il cite Gould (« *l'exception* ») ou Benedetti Michelangeli, bien sûr. Et Richter (« *sa sonorité antipianistique* »), puis Karajan (« *légende vivante... dire qu'à Berlin dans les années 20 il y avait cinq chefs de ce calibre-là* »). Voilà ceux qu'il énumère. Il reparlera de Gould à qui suffisaient deux heures de travail au bout d'un mois parfois passé sans toucher à son instrument. Deux heures en trente jours, mais indispensables. « *Je ne m'entraîne pas énormément*, dit Afanassiev. *Il m'arrive de ne pas toucher mon piano, mais je récupère très vite* », et il regarde machinalement ses doigts, ses mains charnues et pâles qui lui permettent de « *perdre très peu de temps en tant qu'écrivain. Borges, pour vivre, devait pointer à la Bibliothèque de Buenos-Aires. Nabokov, lui, était contraint de donner des cours de tennis* ».

Afanassiev refuse de parler de ces écrivains qui répandent « *l'autobiographique provincial* », ou les récits encore chauds de leur nuit dernière, il préfère les « *géants* », Joyce, Kafka, et Flaubert qui « *afin de décrire les réactions de deux imbéciles, Bouvard et Pécuchet, a lu environ mille cinq cents traités d'agronomie, de pédagogie, de métaphysique, etc. dans l'intention de ne pas les comprendre* » (Proust, autre idole, se trompait, selon lui, sur l'art et n'a jamais joué de piano). Enfin, énonçant ses sources d'inspiration, dont la kabbale et l'alchimie, il rend à Jung ce qui est à Jung.

Afanassiev affirme ne souffrir d'aucune nostalgie de son pays : « *Je me sens très peu russe. Chez moi, soit on crie, soit on se tait. Ici le moyen terme est possible. Je suis très calme. Vingt-sept ans vécus dans un quartier bruyant proche de la place Rouge ne me rendent pas Tchekhov plus cher que Flaubert.* » Paris est à ses yeux l'endroit le plus fascinant du monde. « *Dans les restaurants, par exemple* (encore !), *cette élégance des mouvements, la dignité précise avec laquelle on vous donne des renseignements sur les mets : aucune pression, une grande réserve mais chaleureuse.* » Et il cite Montaigne, cette fois : « *Vous avez vécu, c'est l'essentiel, pourquoi vous tourmenter ?* » Montaigne si français. C'est en français qu'Afanassiev a écrit son premier roman (1), lui qui a commencé à jouer avec les mots en russe à l'âge de dix ans. Le prochain livre sera en anglais. Une distance supplémentaire : « *Cela augmente le recul. Je suis un outsider par nature.* »

La place de la musique dans ses œuvres ? Pas plus importante que ça. « *Un élément parmi d'autres.* » On trouve peut-être dans le rythme de ses phrases un écho de son amour pour Brahms. On croyait interroger un pianiste, on s'est retrouvé face à un intellectuel friand de théâtre et pas si mal à l'aise qu'il le prétend à évoquer son « *bonheur soutenu par l'hédonisme passionné* ». Ce qui donne dans le texte si on prend, sur ses conseils, Schopenhauer : « *L'optimisme est une moquerie amère des indescriptibles souffrances humaines.* »

MATHILDE LA BARDONNIE.

(1) *Disparition*, éditions du Seuil, 75 F (voir *le Monde* du 25 mars 1983).

SELECTION

CINÉMA

« Heimat » d'Edgar Reitz

L'histoire d'un village entre 1919 et 1982, l'histoire d'une femme, née en 1900, et le destin de trois familles. Un microcosme (*Heimat* veut dire pays natal), où se jouent soixante-treis années d'inconscient collectif. Outre-Rhin, on s'est trouvé âme et refuge dans ce grand roman cinématographique que dix millions de téléspectateurs unt suivi semaine après semaine. Puis le film a acquis sa renommée internationale au Festival de Venise, et il a été montré plusieurs foiu an Théâtre des Amandiers à Nanterre (*le Monde* du 22 novembre 1984). 15 h 40 de projection, une aventure à ne pas manquer, qui rend caduques les distinctions entre petit et grand écran. La sortie commerciale a lieu à Paris, au Cluny-Palace (quatre parties en alternance dans les deux salles) avant que la copie, partout demandée, circule dans le reste de la France.

« Les Favoris de la Lune » d'Otar Iosseliani

Paris ville métaphore, Paris hors du temps, imaginée par René Clair et Jacques Prévert. Braves gens et filous, tout un petit monde circule, dont Iosseliani dessine les volte-face avec sa grâce coutumière.

ET AUSSI : *El Norte*, de Gregory Nava (les Indiens de la colère). *Element of crime*, de Lars von Trier (dans les éguuts de la vieille Europe). *Profession magliari*, de Francesco Rosi (les Italiens de l'exil : inédit). *Sœurs de scène*, de Xie Jin (femmes chinoises vers la liberté).

THÉATRE

« Hernani » à Chaillot

Des étoiles, des ciels lointains d'encre et de sang ; des lumières froides de pleine lune, des fragments d'escalier qui conduisent à des cryptes... Une forêt d'images néo-carolingiennes, en opposition au *style retenu, inquiet* de la *mise* en scène et des acteurs — en particulier Aurélien Recoing, Jany Castaldi, Antoine Vitez lui-même — magnifiques.

ET AUSSI : *le Tombeau d'Atrée* à la Maison de la culture de Bobigny. (D'après *l'Orestie*, l'épopée des rebelles perdus ; jusqu'au 10). *La Perle de la Canebière*, à Malakoff, Théâtre 71 (Labiche éternel et irrésistible, jusqu'un 19). *Eté*, à la Maison des arts de Créteil (la poésie grave d'Edward Bond). *Un drôle de cadeau*, aux Mathurins (anticommunisme burlesque).

MUSIQUE

Dutilleux, Bachir et Ozawa

Citoyen depuis vingt-cinq ans de l'île Saint-Louis, Henri Dutilleux sera honoré par ses compatriotes do quatrième arrondissement le 7 février, à l'église Saint-Louis : remise d'une médaille et concert où le quatuor Via Nova jouera l'un de ses chefs-d'œuvre, le quatuor *Ainsi la nuit*, et ses *Trois Strophes sur le nom de Sacher*, avec deux œuvres de Mozart.

Trois concerts permettront de se familiariser ces jours-ci avec la très riche musique de l'Irak : les percussions les Noubanes de Bassorah et le chant bédouin du désert (Maison des cultures du monde, 101, bd Raspail, le 7), le Maqam, base de la musique vocale arabe classique (Théâtre des Amandiers, Nanterre, le 8) et surtout un récital du très grand joueur de oud, Munir Bachir, admirable improvisateur (Théâtre des Amandiers, le 9).

Cette semaine permettra aux Parisiens de voyager à travers le monde, avec un concert de musique canadienne groupant des œuvres des « ténors », Claude Vivier, Bruce Mather, Gilles Tremblay et Serge Garant, sous la direction de ce dernier (Radio-France, le 9, à 17 h) et la venue du New Japan Philharmonic, dirigé par Seiji Ozawa, dans Beethoven, Tchaïkovski et Takemitsu, le 10).

ET AUSSI : Bach et Haendel, par l'Ensemble Mosaïques, direction C. Coin (Gaveau, le 8) ; *Tango stupéfiant*, par Hélène Delavaut et C. Lavoix (musée Grévin, du 9 au 12) ; Schoenberg, Knussen, Schreker, Janacek, Bartok, par l'Ensemble Intercontemporain, direction Kent Nagano (Théâtre du Rond-Point, le 11) ; Berlioz, Tchaïkovski et création de Hugues Dufourt, par l'orchestre de Paris, direction Cl. Bardon, avec M. Rudy (Pleyel, les 13, 14) ; *Geneviève*, opéra de Schumann, direction C. Diederich (Nancy, les 13, 15 et 17.)

JAZZ

Banlieues bleues

Programmes fastueux à travers la Seine-Saint-Denis : les plus grands noms sont au rendez-vous depuis le 26 janvier et jusqu'au 2 mars. Martial Solal est en grand orchestre à Montreuil (le 8) ; rencontre exceptionnelle le 9, toujours à Montreuil, des bassistes Henri Texier et Steve Swallow ; et le 12, Paul Bley en solo précède un groupe animé par Yves Robert et George Lewis. A suivre, Tony Oxley, Eddie Louiss, Sam Rivers, Caratini, Azzola et Mosalini, Chici Freeman, Lother Allison, etc. Renseignements : 384-93-50.

ET AUSSI : *Art Blakey* et les *Jazz Messengers* au New Morning, du 6 au 9 février.

DANSE

Aspects contemporains

De nombreuses manifestations sont consacrées à la création chorégraphique : à Paris le Théâtre Présent affiche Sidonie Rochon *(Papiers froissés)* et la compagnie toulousaine Matabiau, du 7 au 10 février. Isnel da Silveria et Cocosel (danse et percussions) passent au Théâtre 18 à partir du 5 ; la *compagnie Odile Congoule présente* ses travaux en cours à la Ménagerie de verre le 11 février à 18 h 30.

A Saint-Cyr-l'Ecole le Festival Danse en Yvelines 85 programme la compagnie de Dominique Petit (5 février) ; le groupe Astrakan de Daniel Larrieu, le 8, la compagnie de Jean Pomarés le 9 et Danse consort le 10. « Février pour la danse » propose à Avignon le GRCOP la compagnie Belzébuth, Laurette Fouquet, Pat O'Bine, Bouvier/Obadia, Ko Murobushi, les projets des jeunes chorégraphes de la région... ainsi que de nombreux stages et démonstrations dans tout le Vaucluse. A Montpellier, la compagnie Dominique Bagouet crée *Parcelle de ciel*, une chorégraphie de Suzan Buirge.

EXPOSITIONS

L'impressionnisme et le paysage français au Grand Palais

Cent vingt-cinq peintures réunies, dont une quarantaine provenant de musées parisiens. D'autres viennent de Grande-Bretagne, beaucoup de musées des Etats-Unis (de l'Art Institut de Chicago notamment) et du Canada. L'idée, c'est de mettre l'accent sur le développement d'une vision nouvelle dans la peinture de la deuxième moitié du dix-neuvième siècle en France, plus que sur la géographie de l'impressionnisme.

ET AUSSI : *Robert Jacobsen* au musée Rodin ; *Arshile Gorky* au Centre culturel portugais, 51, av. d'Iéna ; *l'Age d'or de la peinture danoise*, au Grand Palais.

EXPOSITIONS

Centre Pompidou

Entrée principale : rue Saint-Martin (277-12-33). Informations téléphoniques : 277-11-12.

Sauf mardi, de 12 h à 22 h ; sam. et dim., de 10 h à 22 h. Entrée libre le dimanche.

MNAM

SHARON KIVLAND. Salon Photo, 3e étage. Jusqu'au 24 février.

CCI

DES OBJETS SANS PROBLÈME. Salle de documentation, rez-de-chaussée. Jusqu'au 15 avril.

BIBLIOTHÈQUE DES ENFANTS

HENRIETTE BICHONNIER ET SES ILLUSTRATEURS. Rez-de-chaussée, Piazza. Jusqu'au 25 mars.

Musées

L'AGE D'OR DE LA PEINTURE DANOISE, 1800-1850. Jusqu'au 4 mars. Grand Palais, place Clemenceau (261-54-10). Sauf mardi, de 10 h à 20 h, mercredi jusqu'à 22 h. Entrée : 20 F ; samedi : 15 F.

LE PASSÉ COMPOSÉ. Les 6 × 13 de J.-H. Lartigue. Grand Palais, avenue Winston-Churchill (296-10-34). T.l.j. de 12 h à 19 h. Jusqu'au 18 septembre.

36e SALON DE LA JEUNE PEINTURE. Grand-Palais, avenue Winston-Churchill (256-45-06). Tlj de 10 h à 18 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 23 février.

L'IMPRESSIONNISME ET LE PAYSAGE FRANÇAIS. Galeries nationales du Grand-Palais (261-54-10). Entrée par le péristyle, avenue Winston-Churchill. Sf mardi, de 10 h à 20 h ; mercredi jusqu'à 22 h. Entrée : 22 F ; samedi : 16 F. Jusqu'au 22 avril).

LE CLASSICISME FRANÇAIS, CHEFS-D'ŒUVRE DE LA PEINTURE DU XVIIe. Musée du Petit Palais, avenue Winston-Churchill. Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Entrée : 12 F. Jusqu'au 20 février.

CHARLOTTE PERRIAND « UN ART DE VIVRE ». Musée des Arts décoratifs. Pavillon de Marsan, 107 rue de Rivoli (260-32-14). Sauf le mardi, de 12 h à 18 h. Entrée : 18 F. Jusqu'au 1er avril.

LES PEINTURES DE HANS HOLBEIN LE JEUNE AU LOUVRE. Musée du Louvre, Pavillon de Flore, entrée Porte Jaujard (260-39-26), sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 13 F (gratuit le dimanche) jusqu'au 15 avril.

AMÉNAGEMENT DU GRAND LOUVRE. Etat actuel du projet. Orangerie des Tuileries, entrée côté Seine (265-99-48). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15.

COLLECTIONS DE PHOTOGRAPHIES : Accrochages no 1 (Boubat, Brassaï, Cartier-Bresson, Charbonnier, Doisneau, Kertesz). Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11 avenue du président-Wilson (723-61-27), sauf lundi de 10 h à 17 h 30 : mercredi jusqu'à 20 h 30. Entrée : 9 F. Jusqu'au 17 février.

GUSTAV MAHLER (1860-1911). Un homme, une œuvre, une époque. Musée d'art Président-Wilson (723-61-27) d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 31 mars.

NEW-YORK. Ailleurs et autrement — 5/5 FIGURATION LIBRE FRANCE/USA. Arc au Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 17 février.

DONATION REDON-TOULOUSE-LAUTREC : la baraque de la Goulue - L'ART DU VANNIER - ASPECTS DE L'ART EN TERRE D'ISLAM. Musée d'art et d'essai, palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson (723-36-53). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15.

HIPPOLYTE, AUGUSTE ET PAUL FLANDRIN. Musée du Luxembourg, 19, rue de Vaugirard (234-25-95). Sauf lundi, de 11 h à 18 h ; jeudi jusqu'à 22 h. Entrée : 12 F ; sam. : 8 F. Jusqu'au 10 février.

EUGÈNE DELACROIX. Dessins inédits du musée du Louvre. Musée Delacroix, 6, rue de Furstenberg (354-04-87). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 6 F ; samedi : 3 F. Jusqu'au 25 février.

DESSINS DE RODIN. Premier volume de l'inventaire. Musée Rodin, 77, rue de Varenne (705-01-34). Sauf mardi, de 10 h à 17 h. Jusqu'au 18 mars.

ROBERT JACOBSEN. Musée Rodin (voir ci-dessus). Jusqu'au 15 avril.

MONTMARTRE, ses origines, ses habitants célèbres. Musée de Montmartre, 12, rue Cortot (606-61-11). Sauf lundi, de 14 h 30 à 17 h 30 ; dim. de 11 h 30 à 17 H 30. Entrée : 10 F. Jusqu'en juin.

LUTÈCE-PARIS DE CÉSAR A CLOVIS. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (272-21-13) : Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Entrée : 9 F (gratuite le dimanche). Jusqu'à fin mars.

DE LA MODE ET DES LETTRES. Musée de la mode et du costume, 10, avenue Pierre-Ier-de-Serbie (720-85-46). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Entrée : 12 F. Jusqu'au 14 avril.

APRÈS LA PLUIE, LE BEAU TEMPS... LA METEO. Musée national des arts et traditions populaires, 6, avenue du Mahatma-Gandhi (bois de Boulogne) (747-69-80). Sauf mardi, de 10 h à 17 h 15. Entrée : 9 F ; samedi : 7 F (gratuite le 20 février). Jusqu'au 15 avril.

AFFICHES DU CINÉMA FRANÇAIS. Musée de la Publicité, 18, rue de Paradis (246-13-09), sauf mardi ; de 12 h à 18 h, jusqu'au 15 avril.

ACQUISITIONS RÉCENTES, 1982-1984. Musée instrumental du Conservatoire national supérieur de musique, 14, rue de Madrid (293-15-20). Du mercredi au samedi, de 14 h à 18 h. Jusqu'au 23 février.

FERDINAND BERTHOUD (1727-1807), horloger mécanicien de la marine. Musée de la Marine, palais de Chaillot (553-31-70). Sauf mardi, de 10 h à 18 h. Entrée : 11 F. Jusqu'au 17 mars.

SALON DE LA MARINE 85. Musée de la Marine, (voir ci-dessus). Jusqu'au 1er avril.

ART ET CIVILISATIONS DES CHASSEURS DE LA PRÉHISTOIRE. Musée de l'homme, palais de Chaillot (553-70-60) Sauf mardi, de 10 h à 17 h. Jusqu'au 31 juillet.

Centres culturels

LIVRES MIS EN SCÈNE. Fondation nationale des arts graphiques et plastiques, 11, rue Berryer (563-90-55). Sauf mardi, de 11 h à 18 h. Jusqu'au 22 février.

PARCOURS DE ROGER BLIN. Théâtre du Rond-Point, avenue Franklin-Roosevelt (256-60-70). Sauf lundi, de 11 h à 20 h 30 ; dim. de 11 h à 17 h. Jusqu'au 13 février.

HOMMAGE A RENÉ MAGRITTE. Centre culturel Wallonie-Bruxelles, 127-129, rue Saint-Martin (271-26-16). Sauf lundi, de 11 h à 18 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 10 février.

DEGAS. Le modelé et l'espace. Tlj de 10 h à 19 h. 21 F. Jusqu'au 3 mars ; JEAN-PIERRE ROUSSELET. Peintures sur papier. Sf mardi, de 14 h à 18 h. Jusqu'au 24 mars. Centre culturel du Marais, 28, rue des Francs-Bourgeois (272-73-52).

TRENTE-SIX ARTISTES D'AUJOURD'HUI pour Médecins sans frontières. Chapelle de la Salpêtrière, 47, boulevard de l'Hôpital. De 10 h 30 à 18 h 30. Jusqu'au 17 février.

VILLES D'EAUX EN FRANCE. ENSBA, 11, quai Malaquais (260-34-57). Sauf mardi, de 13 h à 19 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 24 mars.

LES PREMIERS ÉLÈVES DE PERRET. VITTEL 1854-1936, CRÉATION D'UNE VILLE THERMALE. Institut français d'architecture, 6, rue de Tournon (633-90-36). Sauf dim. et lundi, de 12 h 30 à 19 h. Jusqu'au 16 mars.

BERNARD MOUGIN. Sculptures, dessins. Fondation Taylor, 1, rue La Bruyère (874-85-24). Sauf dimanche et lundi, de 13 h à 19 h. Jusqu'au 23 février.

EDMUND KUPPEL. Centre culturel allemand, 31, rue de Condé. Sauf sam. et dim., de 13 h à 20 h. Jusqu'au 14 février.

PEINTURE : LA VOIE ABSTRAITE. Hôtel de Ville, salle Saint-Jean. Sauf mardi, de 11 h à 19 h. Jusqu'au 24 mars.

ARSHILE GORKY. Peintures et dessins. Centre culturel portugais, 51, avenue d'Iéna (720-85-94). Sauf dim., de 12 h à 18 h. Jusqu'au 9 mars.

BESTIAIRES ET LÉGENDES. M. Campeneschi-H. Delprat. American Center, 261, boulevard Raspail (335-21-50). Sauf dim., de 12 h à 19 h ; sam., de 12 h à 17 h. Jusqu'au 2 mars.

JIMENEZ-BALAGUER (peintures) ; GRACIELA MAZON et TIBOR BAK GELER (sculptures). Paris Art Center, 36, rue Falguière (322-39-47). Sauf dimanche et lundi, de 14 h à 19 h. Jusqu'au 2 mars.

PRÉSENCE DE LA PEINTURE CANADIENNE. Centre culturel canadien, 5, rue de Constantine (551-35-73). Sauf lundi, de 10 h à 19 h. Jusqu'au 24 février.

CLAUDE BERNARD. Point mort, sculptures. Services culturels de Québec, 117, rue du Bac (222-50-60). Jusqu'au 1er mars.

ERIK et THORE AHLSÉN - RALPH ERSKINE : Soixante ans d'architecture. Centre culturel suédois, Hôtel de Marle, 11, rue Payenne (271-82-20). Les lundi et vendredi de 12 h à 18 h ; les samedi et dimanche, de 14 h à 18 h. Jusqu'au 3 mars.

VASQUEZ DE SOLA. Caricatures. Centre culturel « Casa de Espana », 7, rue Quentin-Banchart (723-97-17). Sauf mardi, de 16 h à 20 h 30. Entrée libre. Jusqu'au 24 février.

19 PEINTRES MEXICAINS, Espace latino-américain, 44, rue du Roi-de-Sicile (278-25-49). Sauf le lundi, de 14 h à 19 h. Entrée libre. Jusqu'au 2 mars.

LE GRAPHISME MAITRE : CARLOS MARCANO ; ABILIO PADRON ; MAYANIN VILLAME-DIANA MANDRY. Ambassade du Venezuela, 11, rue Copernic. Sf samedi, dimanche, de 10 h à 14 h. Jusqu'au 22 février.

STANISLAS IGNACY WITKIEWICZ, photographe. Institut polonais, 31, rue Jean-Goujon (225-10-57). Du lundi au jeudi, de 9 h à 17 h ; le vendredi de 9 h à 16 h 30. Jusqu'au 22 février.

M. BLANUSA ; J. RAKIDJIC ; D. STOJANOVIC ; N. VUKOSAVLJEVIC ; Dessins de jeunes peintres. Centre culturel de la RSF de Yougoslavie, 123, rue Saint-Martin (272-50-50). Jusqu'au 10 mars.

TIRELIRES : OBJETS D'ART. De l'Antiquité au XIXe siècle. Le Louvre des antiquaires, 2, place du Palais-Royal (297-27-00). Sauf lundi, de 11 h à 19 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 7 avril.

VITRAIL RHONE-ALPES. Hall d'honneur du CNRS, 15, quai Anatole-France (555-92-25). Sauf sam. et dim., de 9 h à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 5 mars.

L'ÉCOLE DE PARIS A MONTPARNASSE. Rose-Croix Amorc, 199 bis, rue Saint-Martin (271-99-17). Sauf dim. et lundi, de 14 h à 19 h. Jusqu'au 6 mars.

VICTOR HUGO, grandes œuvres, grandes causes. Affiches. Cité internationale, 21, boulevard Jourdan (589-38-69).

HOMMAGE A JEAN PAULHAN. Maison de la poésie, 101, rue Rambuteau (236-27-53). Sauf dim., de 12 h à 18 h. Jusqu'au 23 février.

SAINT-EXUPÉRY, 1900-1944. Archives nationales, 87, rue Vieille-du-Temple (277-11-30). Sauf mardi, de 11 h à 18 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 25 février.

DU NŒUD AUX NOUAGES : le macramé. Bibliothèque Forney, 1, rue du Figuier (278-14-60). Sauf dim. et lundi, de 13 h 30 à 20 h. Entrée libre. Jusqu'au 23 mars.

SACHA GUITRY ET LE CINÉMATOGRAPHE, photographies. Latina, 20, rue du Temple (278-47-86). Jusqu'au 26 février.

PARIS - LA DÉFENSE. Tour Montparnasse, 33, avenue du Maine, 56e étage. Tlj de 10 h à 21 h 30. Jusqu'au 31 mars.

DANS L'INTIMITÉ DE NOTRE ESPACE : A. ZUBER ; B. JACOMIN ; M. CLAIRON. Galerie du Grand Orient de France, 16, rue Cadet. Sauf dimanche et fêtes, de 14 h à 18 h 30. Du 7 février au 2 mars.

JUAN JORDA. Galerie d'Art international, 12, rue Jean-Ferrandi (548-84-28). Du mardi au samedi de 11 h à 18 h. Jusqu'au 23 février.

Galeries

VOIR ET REVOIR : Bibonne, Bost, Esteban, Gutherz, etc. Galerie Jean Peyrole, 14, rue de Sévigné (277-74-59). Jusqu'au 23 février.

CORNEILLE. Œuvre graphique et peintures. — GÉRARD VOISIN. Sculptures. Syn'art, 26, rue de Breteuil (566-63-50). Jusqu'au 13 février.

BRIGGS, BRISSE, BOUCHONY, GALLO, GRANDJEAN, LE FLOC'H, FROLET, THADEN. Espace C. Breguet, 10, passage Turquetil (379-14-43). Jusqu'au 23 février.

HOUSHIARY, ALLINGTON. Sculptures. — TATAFIORE, BROWN, HARING, AUTARD, peintures. Galerie Montenay-Delsol, 31, rue Mazarine (354-85-30). Jusqu'au 17 février.

A PROPOS DE DESSIN. Galerie Adrien Maeght, 42-46, rue du Bac (548-45-15). Jusqu'à fin février.

BARRY, KAWARA, LEWITT, MARDEN, RYMAN, TORONI. Galerie Yvon Lambert, 5, rue du Grenier-Saint-Lazare (271-09-33).

STEPHEN PRINA, MARK STAHL, CHRISTOPHER WILLIAMS. Galerie Crousel-Hussenot, 80, rue Quincampoix, (887-60-81). Jusqu'au 18 février.

PETER COLE, ANDREW DUNSTONE, TOM RISLEY. Galerie Baudoin-Lebon, 34, rue des Archives (272-09-10). Jusqu'au 2 mars.

ANCEL, peintures, pastels. Galerie Bellint, 28 bis, bd Sébastopol (278-01-91) Jusqu'au 16 mars.

BENNASSAR. Galerie E. de Causans, 25, rue de Seine (326-54-48). Jusqu'au 2 mars.

JOSEPH BEUYS. Galerie Beaubourg, 23, rue du Renard (271-20-50). Jusqu'au 19 février.

FRANÇOIS BONNOT. Sculptures. Galerie Krief-Raymond, 50, rue Mazarine (329-32-37). Jusqu'au 17 février.

CHRISTIAN BOUILLÉ. Galerie C. Cheneau, 30, rue de Lisbonne (563-36-06). Jusqu'au 23 février.

LOUISE BOURGEOIS, rétrospective 1947-1984. Galerie Maeght-Lelong, 13, rue de Téhéran (563-13-19). Du 7 février au 23 mars.

GEORGE BRECHT. Galerie Bama, 40, rue Quincampoix (277-38-87). Jusqu'au 12 février.

PIERRE BRUN, marbres et bronzes. Galerie Régine Lussan, 7, rue de l'Odéon, (633-37-50). Jusqu'au 14 février.

BERNARD BUFFET, Pantomobiles. Galerie Maurice-Garnier, 6, avenue Matignon (225-61-65). Du 7 février au 30 mars.

DANIEL BUREN. Galerie Daniel-Templon, 30, rue Beaubourg (272-14-10). Jusqu'au 27 février.

CHOMPRÉ, peinture. Galerie Breteau, 70, rue Bonaparte (326-40-96). Jusqu'au 8 mars.

FRED DEUX. Le rituel. Galerie La Hune, 14 rue de l'Abbaye (325-54-06). Du 7 février au 7 mars.

MARTINE DIEMER. Galerie Bernard Jordan, 54, rue de Verneuil (296-37-47). Jusqu'au 14 mars.

DON BAUM. Galerie Darthea Speyer, 6, rue Jacques-Callot (354-78-41). Jusqu'au 9 mars.

JEANNE DUMESNIL. Galerie Erval, 16, rue de Seine (354-73-49). Jusqu'au 16 février.

FRANÇOISE GIANNESINI, tapisseries. La Demeure, 26, rue Mazarine (326-02-74). Jusqu'au 2 mars.

RICHARD GORMAN. Dessins et lithographies. Galerie James Mayor, 34, rue Mazarine (326-60-34). Jusqu'au 16 février.

RAMON HERREROS. Galerie Regards, 11, rue des Blancs-Manteaux (277-19-61). Jusqu'au 17 février.

ESTHER HESS. Energie et vent. Galerie SITE-Art Présent, 10, rue Coquillière (508-58-96). Jusqu'au 15 mars.

ÉRIC HOFFMANN. Galerie Jean-Yves Noblet, 73, rue Saint-Denis (296-65-84). Jusqu'au 20 février.

KALLOS. Galerie Nane Stern, 25, avenue de Tourville (705-08-46). Jusqu'au 2 mars.

KOMET. Galerie Jean Briance, 23-25, rue Guénégaud (326-85-51), Jusqu'au 8 mars.

LANSKOY. Peintures. Galerie P. Trigano, 4 bis, rue des Beaux-Arts (634-15-01). Jusqu'au 28 février.

JEAN-PIERRE LELIEVRE, peintures. Galerie Peinture fraîche, 29, rue de Bourgogne (551-00-85). Jusqu'au 23 février.

LOUTTRE B. (20 ans de gravure). Galerie Fabien Boulakia, 20, rue Bonaparte (326-56-79). Jusqu'au 23 février.

PIERRE MABILLE. Poursuites. Galerie G. Lavrov, 42, rue Beaubourg (272-71-19). Jusqu'au 20 février.

JEAN-DENIS MACLES, (peintures, gouaches, pastels). Galerie des Orfèvres 66, quai des Orfèvres (326-81-30). Jusqu'au 16 février.

CARLO MARIA MARIANI. Galerie Eolia, 10, rue de Seine (326-36-54). Jusqu'au 29 mars.

MIROIRS ET REFLETS. Peintures et dessins. Galerie Horizon, 21, rue de Bourgogne (555-58-27). Jusqu'au 23 février.

MAYO. Cinquante ans de peinture. Galerie A. Blondel, 4, rue Aubry-le-Boucher (278-66-67). Jusqu'au 20 avril.

SERGE PLAGNOL. Galerie Pierre-Lescot, 153, rue Saint-Martin (887-81-71). Jusqu'au 28 février.

JEAN-PIERRE RAYNAUD. Gilbert Browstone et Cie, 17, rue Saint-Gilles (278-43-21). Jusqu'au 31 mars.

JUDIT REIGL. Galerie de France, 52, rue de la Verrerie (274-38-00). Jusqu'au 2 mars.

DENIS RIVIÈRE. Galerie du Centre, 5, rue Pierre-au-Lard (277-37-92). Jusqu'au 23 février.

GUILLERMO ROUX. La corps projeté. Galerie Jeanne Bucher, 53, rue de Seine (326-22-32). Jusqu'au 2 mars.

HEDVA SER. Mouvances de la tapisserie. Galerie R. Four, 28, rue Bonaparte (329-30-60). Jusqu'au 28 février.

HARALD WOLFF, galerie G. 19, rue de l'Abbé-Grégoire (548-10-22). Jusqu'au 23 février.

WONG MOO-CHEW, huiles, aquarelles, gravures. Galerie Caroline Corre, 14, rue Guénégaud (354-57-67). Jusqu'au 28 février.

En région parisienne

CERGY-PONTOISE. CHARLES SEMSER, (sculptures polychromes). Centre culturel André-Malraux, place des Arts (030-33-33). Du mercredi au samedi, de 15 h à 19 h. Entrée libre. Jusqu'au 25 mars.

COURBEVOIE. Fabuleux Sacha Guitry, 100 ans d'esprit français. Maison pour tous. 14 *bis*, square de l'Hôtel-de-Ville (333-63-52). Jusqu'au 15 février.

CRÉTEIL. Vera Szekely. Maison des arts André-Malraux, place Salvador-Allende (899-90-50). Sauf lundi, de 12 h à 19 h. Entrée libre. Jusqu'au 30 mars.

LA DÉFENSE. Expression Terre. Galerie de l'Esplanade. Du lundi au vendredi de 11 heures à 19 heures ; samedi et dimanche de 12 heures à 19 heures. Jusqu'au 20 mars.

GENNEVILLIERS. Joël Kermarrec, dessins, peintures. Galerie municipale E.-Manet. Place J.-L.-Grandel (794-10-86). Jusqu'au 2 mars.

LEVALLOIS-PERRET. Groupe Nada (M. Van Der Berght, Ch. de Cock, C. Ruczniowski, E. Heyninck, W. de Beck). Galerie d'art municipale, 83, rue P.-Vaillant-Couturier (270-83-84). Jusqu'au 28 février.

MONTREUIL. Art et littérature en Grèce. Bibliothèque R.-Desnos, square de l'Hôtel-de-Ville. Jusqu'au 17 février.

POISSY. Le jouet animé. Musée du jouet, 2, enclos de l'Abbaye (965-06-06). T. l. j. (sauf fêtes), de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30. Jusqu'au 24 février.

PONTOISE. Images de la mer : les bateaux de Paul-Emile Pajot. Musée Tavet-Delacour, 4, rue Lemercier (038-02-40). Sauf mardi, de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Jusqu'à fin février. — Camille Pissarro. Dessins, gravures. Musée Pissarro, 17, rue de Château (031-06-75). Sauf lundi et mardi, de 14 h à 18 h. Jusqu'à fin février. La Facteur Cheval. Images pour un palais imaginaire. Théâtre des Louvrais, place de la Paix (030-33-33). Du mercredi au samedi, de 15 h à 19 h. Jusqu'au 25 mars.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE. Kijno, retour de Chine. Manège royal, place Royale. T.l.j. de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Le mercredi jusqu'à 21 heures. Jusqu'au 10 mars.

SÈVRES. Richesses de la céramique dans les musées de Picardie. Musée national de la céramique, place de la Manufacture (534-99-05). Sauf mardi, de 9 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 15. Entrée : 9 F ; dim. : 4,50 F. Jusqu'au 6 avril.

VILLEPARISIS. Travaux sur papier 1985. Centre J.-Prévert. Place de Pietrasanta (427-94-99). Jusqu'au 21 avril.

En province

AMIENS. Agnès Courtecuisse : au fil du temps. Maison de la culture, 2, place Léon-Gontier (91-83-36). Jusqu'au 24 février.

ANGERS. Félix Lorioux. Musée des beaux-arts, 10, rue du Musée (88-64-65). Jusqu'au 8 avril.

BEAUVAIS. Acquisitions 84 et autres pièces. Galerie nationale de la tapisserie, place de la Cathédrale.

BORDEAUX. Art minimal no 1, la ligne jusqu'au parallélépipède ; Frank Stella ; Richard Long. Musée d'art contemporain, Entrepôt Lainé, rue Foy (44-16-35). Sauf lundi, de 11 h à 19 h ; mardi jusqu'à 22 h. Jusqu'au 21 avril ; FRAC Aquitaine, 24, rue Esprit-des-Lois (44-00-87). Du 10 février au 10 mars ; La photographie de Bauhaus. Arc-en-Rêve. Entrepôt Lainé, rue Ferrère (52-78-36). Jusqu'au 27 février.

CASTRES. Fashion Mode, Fun Gallery, Tony Shafrazi. Musée Goya (59-12-43). Jusqu'au 17 février.

CHOLET. Venise. Musée municipal, avenue Gambetta (62-21-46). Jusqu'au 4 mars.

DUNKERQUE. Les années 50. Musée d'art contemporain, avenue des Bains (65-21-65). Jusqu'au 20 février.

FIRMINY. Le Corbusier. Exposition permanente et évolutive. Maison de la culture, route de Saint-Just-Malmont.

GRENOBLE. Juxtapositions III. Maison de la culture, 4, rue Paul-Claudel (25-05-45). Jusqu'au 23 février. Pousseur, sculptures. Musée de Grenoble, place de Verdun (54-09-82). Jusqu'au 25 mars.

JOUY-SUR-EURE. Salon d'hiver : Agofroy, Brunschwig, Castagna, etc. Centre d'art contemporain (36-61-55). Jusqu'au 24 février.

LA ROCHELLE. Jouets 1870-1955, Made in USA. Musée du Nouveau-Monde, 10, rue Fleuriau (41-37-79). Jusqu'au 3 mars.

LE CREUSOT. Fortifications : sculptures, maquettes et projets de J. Perreault. Château de la Verrerie (55-01-11). Jusqu'à fin février.

LYON. Lumières avant Lumière. Institut Lumière, 25, rue du Premier-Film (800-86-68). Jusqu'au 24 mars.

LE HAVRE. Les images peintes de J.-M. Alberola. Musée des beaux-arts André-Malraux, boulevard J.-F. Kennedy (42-33-97). Jusqu'au 25 février.

L'ISLE-SUR-LA-SORGUE. Regards sur la Provence au XIXe siècle. Œuvres du musée Calvet d'Avignon. Hôtel Donadei de Campredon, 20, rue du Docteur-Tallet (38-17-41). Jusqu'au 28 février.

LYON. Dessins du XVIe au XIXe siècle de la collection du Musée des arts décoratifs de Lyon. Musée historique des tissus, 30-34, rue de la Charité (837-03-92). Jusqu'au 17 mars.

MARSEILLE. Ricardo Stein. Peintures et dessins. Galerie et chapelle de la Charité, 2, rue de la Charité (90-26-14). Jusqu'au 15 février. — Archéologie des lacs et des rivières. Vingt ans de recherches subaquatiques en France. Musée d'histoire, centre Bourse (90-42-22). Jusqu'à fin février. — Judith Bartolani. Sculptures récentes. Arca, 61, cours Julien (42-18-01). Jusqu'au 23 février.

METZ. L'école en Moselle, autrefois. Musée d'art et d'histoire, 2, rue du Haut-Poirier (775-10-18). Jusqu'au 25 février.

MONTBÉLIARD. Charles Belle. Dessins. Jusqu'au 10 février — John Batho. Photographies. Hôtel Rossel. Jusqu'au 27 février.

NANCY. Günter Grass, gravures. Galerie Lillebonne, 12, rue de la Source (335-57-74). Jusqu'au 23 février.

NICE. Marie Bashkirtseff et ses amis, 1860-1884. Musée des beaux-arts Jules Chéret, 33, avenue des Baumettes (44-50-72). Jusqu'au 28 février ; Diacher, gouaches 1968-1985. Galerie municipale Masséa, 60, promenade du Paillon. Du 8 au 28 février.

POITIERS. Henry Cheyront, 1876-1965. Bernard Piffaretti. Tableaux 1983-1984. Musée Sainte-Croix, rue Saint-Simplicien (41-07-53). Jusqu'au 25 février.

RENNES. Dessins du musée d'Alençon, XVIe-XIXe siècle. Musée des beaux-arts, 20, quai Émile-Zola (79-44-16). Jusqu'au 22 avril.

ROANNE. Le paradis du musée d'Autun. Sculptures de bois du XVe au XVIIIe siècle. Musée J.-Déchelette (71-47-41).

SAINT-ÉTIENNE. Art du XXe siècle, collection du musée. Musée d'art et d'industrie, place Louis-Comte (33-04-85). Jusqu'à fin février ; Ursinthi. Maison de la culture (25-35-18). Jusqu'au 27 mars.

SAINT-PAUL-DE-VENCE. Fonds régional d'art contemporain. Fondation Maeght. Jusqu'au 17 mars.

SAINT-PRIEST. Rainer Gross. Centre culturel Théo-Argence, place Ferdinand-Buisson (820-02-50). Jusqu'au 17 mars.

STRASBOURG. Bailly - Maître-Grand. « héliomanies ». Musée d'art moderne. Ancienne Douane, 1, rue de Vieux-Marché-aux-Poissons (32-46-07). Du 8 février au 17 mars.

VALENCE. Jules Olitski. Musée, 4, place des Ormeaux (43-93-00). Jusqu'au 17 février.

VALENCIENNES. Autour de Watteau : Peintures, dessins, sculptures. Musée des beaux-arts, boulevard Watteau (46-21-09). Jusqu'au 30 mars.

VILLENEUVE-D'ASCQ. Picasso. L'œuvre gravé 1899-1972. Jusqu'au 24 février. — Espaces : Marie Marchand Ansaloni ; Françoise Paressant ; Marie-Pierre Roubin. Jusqu'au 10 mars ; Porcelaine de Jean Girel. Musée d'art moderne, autoroute Lille-Gand, sortie Château (05-42-46).

VILLEURBANNE. Richard Deacon. Sculpture 1980-1984 - 1965 to 1972. When attitudes became form. Le Nouveau Musée, 11, rue Léon-Dolard (884-55-10). Jusqu'au 17 février.

THEATRE

LES SPECTACLES NOUVEAUX

Les jours de première sont indiqués entre parenthèses.

TOKYO, UN BAR, UN HOTEL : Théâtre des Déchargeurs (236-00-02) 21 h (6).

LES MÉTAMORPHOSES DE ROBINSON : Théâtre du Lucernaire (544-57-34) 18 h (6).

UN RITE POUR LE DIRE : Centre Mandapa (589-01-60) 20 h 30 (6).

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX : A. Dejazet (887-97-34) 21 h (7).

L'ARBRE DES TROPIQUES : Rond-Point (256-70-80) 20 h 30 (7).

LES NUITS ET LES JOURS : Théâtre 14 (545-49-77) 20 h 45 (7).

CHARIVARI. COURTELINE CONSOR : Centre culturel 17 (227-68-81) 20 h 30 (8).

HALO : Plaisance (320-00-06) 20 h 30 (8).

MA FEMME : Poche Montparnasse (548-92-97) 20 h 30 (9).

LE PETREL FULMAR OU LES PAPILLONS : Théâtre trois sur quatre (327-09-16) 20 h (12).

TCHEKHOV, TCHEKHOVA : Théâtre Montparnasse (327-77-30) (12).

HORS PARIS

CYRANO DE BERGERAC : Agora d'Evry (077-93-50) 20 h 30 (6).

LE TOMBEAU D'ATRÉE : Bobigny MC (831-11-45) 20 h 30 (6).

LES SERMENTS INDISCRETS : Studio Théâtre de Vitry.

Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.

☞ Spectacles sélectionnés par le Club du « Monde des spectacles ».

Les salles subventionnées

OPÉRA (742-57-50), le 9 à 18 h 30 : Tristan et Isolde.

SALLE FAVART (296-06-11), les 6 et 8 à 19 h 30 : le Convive de Pierre.

☞ COMÉDIE-FRANÇAISE (296-10-20), le 6 à 14 h 30 ; les 7, 11 à 20 h 30 : le Triomphe de l'amour ; le 12 à 20 h 30 : la Mort de Sénèque ; les 6, 9 et 10 à 20 h 30 : Rue de la Folie Courteline ; les 9, 10 à 14 h 30 ; le 8 à 20 h 30 : Bérénice.

☞ CHAILLOT (727-81-15), Grand Foyer : (Jeu., ven., dim., lun.) Spectacle pour enfants : le 6 à 14 h 30 ; le 9 à 15 h : le Violon violet ; Grand Théâtre (lun.), le 10 à 15 h ; les 6, 7, 8, 9, 12 à 20 h : Hernani.

ODÉON (Théâtre de l'Europe) (325-70-32), le 8 à 20 h 30 : De la Mano del Aire : Amancio Prado.

PETIT ODÉON, Théâtre de l'Europe (325-70-32) (lun.) le 6, 7, 8, 9, 10, 12 à 18 h 30 : Veillée irlandaise.

☞ TEP (364-80-80) (lun., mar.), les 6, 7, 8, 9 20 h 30 ; le 10 à 15 h (dern.) : Chair d'usine ; Cinéma : le 9 à 14 h 30 ; le 10 à 20 h : le Manteau, d'A. Lattuada (v.o.) ; Zelig, de W. Allen (v.o.).

BEAUBOURG (277-12-33) (mar.) Débats/Rencontres : le 6 à 15 h : Rencontre avec H. Bichonnier et un de ses illustrateurs, R. Sabatier ; 15 h : Raconte-moi une histoire... ; 18 h 30 : Deux penseurs tchèques des années 30 ; le 7 à 18 h 30 : Raconter l'histoire aux enfants ; 20 h 30 : Les nouveaux musées ; le 9 de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h : l'Enfant, son corps et la cité ; le 11 à 14 h : Apprendre à lire avec la collection Grignotemots ; 19 h : Ce lieu que les pierres regardent ; Concerts/Animation : le 7 à 18 h 30 : Une heure de musique de chambre avec les solistes de l'EIC (A. Berg ; L. Berio ; A. Schoenberg, etc.) ; le 11 à 20 h 30 : Concert Kent Nagano (Schoenberg, Knussen, Schreker, etc.) ; Cinéma/Vidéo : les 6, 7, 8, 9, 10, 11 à 13 h : Nestoriens et Syriaques, de P.J. Callebaut ; Sous les décombres, de J. Chamoun et M. Masri ; 16 h : Dark Circle, de C. Beaver, J. Irving, R. Landy ; 19 h : Hitler et consorts, de F. Buyens ; Frans Masereel : Aspects de son œuvre, de F. Buyens ; Le cinéma chinois : le 6 à 14 h 30 : Song Shijie, de S. Hu ; 17 h 30 : Deux frères, de Y. Qizhou ; 20 h 30 : Histoire du fleuve Huangpu, de Z. Lin ; le 7 à 14 h 30 : la Jeunesse, de X. Jin ; 17 h 30 : le Village des acacias, de W. Ping ; 20 h 30 : la Maison des soixante-douze locataires, de W. Waiyi ; le 8 à 14 h 30 : Lei Feng, de D. Zhaoqi ; 17 h 30 : les Ondes impérissables, de W. Ping ; 20 h 30 : les Sentinelles sous les néons, de W. Ping ; le 9 à 14 h 30 : le Retour du soldat, de L. Jun ; 17 h 30 : les Voisins, de Z. Dongtian, X. Guming ; 20 h 30 : Xu Mao et ses filles, de W. Yan ; le 10 à 14 h 30 : la Maison des soixante-douze locataires, de W. Waiyi ; 17 h 30 : l'Éléphant rouge, de T. Zhangzhuang ; 20 h 30 : la Jeunesse, de X. Jin ; le 11 à 14 h 30 : Bao père et fils, de X. Tieli ; 17 h 30 : Tout feu, tout flammes, de W. Yang ; 20 h 30 : Sous le pont, de B. Chen ; les 6, 7, 8, 9, 10 à 15 h : Donation Louise et Michel Leiris ; les 6, 7, 8, 9, 10 à 18 h : Muybridge.

THÉÂTRE MUSICAL DE PARIS (261-19-83), relâche.

THÉÂTRE DE LA VILLE (274-22-77), (lun., mar.), les 6, 7, 8, 9 à 20 h 30 ; le 10 à 14 h 30 : Richard III (dern.) ; les 6, 7, 8, 9 à 18 h 30 : Lazar Berman.

CARRÉ SILVIA MONFORT (531-28-34), (lun.), les 6, 7, 6, 9, 12 à 20 h 30 ; le 10 à 16 h : la Milliardaire, de G.-B. Shaw.

Les autres salles

☞ A. DEJAZET (887-97-34) (mer. D. soir), 21 h, dim. 16 h : Renseignements généraux ; les 8, 9, 10, à 18 h 30 : Réfractions.

☞ AMERICAN CENTER (335-21-50), les 7, 8, 9 à 21 h : D. Stein.

AMANDIERS DE PARIS (366-42-17) (D., L.), 20 h : Piedigrotta ; 21 h : la Vie cause de mort.

☞ ANTOINE-SIMONE BERRIAU (208-77-71) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 17 h et 20 h 45, dim. 15 h : le Sablier.

ARCANE (338-19-70), (D. soir, L., Mar.) 20 h 30, dim. 17 h : le Damné.

☞ ARTS-HÉBERTOT (387-23-23), le 6 à 15 h : le Chandelier, le Plaisir de rompre ; le 9 à 15 h : Moi ; le 8 à 18 h 30 : Une heure avec Marivaux ; les 6, 8, 9, 11 à 21 h ; le 10 à 15 h, le 12 à 15 h et 21 h : Asmodée.

ASTELLE-THÉATRE DU XIXe (238-35-53) (D. soir, lun.), 20 h 30, dim. 15 h : Vue Soli.

ATALANTE (606-11-90) (D. soir), 20 h 30, dim. 17 h : Journal d'un chien (dern. le 10).

☞ ATELIER (606-49-24), (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : la Danse de mort.

☞ ATHÉNÉE (742-67-27), Mer. 19 h, Jeu., Ven., Sam. 20 h 30 : les Serments indiscrets (dern. le 9) ; Mer., Ven., Mar. 18 h 30, Jeu., Sam. 20 h 30 : Voyages d'hiver.

☞ BASTILLE (357-42-14) 19 h 30 (D., L.) 19 h 30 : Ma vie, ma mort, de Pasolini ; (D. soir, L.) 21 h, dim. 17 h : Still Life.

BATACLAN (700-30-12), le 11 à 20 h 30 : Ligue d'improvisation française.

☞ BOUFFES PARISIENS (296-60-24) (D. soir, L.) 21 h, sam. 18 h et 21 h, dim. 15 h 30 : Tailleur pour dames.

BOUVARD ex-POTINIÈRE (261-44-16) (D. L.), 21 h, sam. 18 h et 21 h : Théâtre de Bouvard.

☞ CARTOUCHERIE, Épée de Bois (808-39-74), jeu., sam. 20 h, dim. 15 h 30 : la Maison de Bernarda Alba. Th. de la Tempête (328-36-36) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 16 h : Rêves.

CENTRE MANDAPA (589-01-60) le 6 à 20 h 30 : Un rite pour le dire.

CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE (589-38-69). Grand Théâtre (D., L., Mar. soir) 20 h 30, mar. 14 h : Mille francs de récompense : La Resserre (D., L.), 20 h 30 : Le train était à l'heure : Galerie (D., L.) 20 h 30 : le Plus Heureux des trois.

COMÉDIE CAUMARTIN (742-43-41) (Mer., D. soir), 21 h, sam. 17 h 30, dim. 15 h 30 : Reviens dormir à l'Élysée.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-37-21) (D. soir, L.), 20 h 45, sam., 17 h et 20 h 45, dim. 15 h 30 : Léocadia.

☞ COMÉDIE DE PARIS (281-00-11) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 15 h 30 : Messieurs les ronds-de-cuir. (D. soir, L.) 22 h 30, Dim. 17 h 30 : Lili.

DAUNOU (261-69-14) (Mer., D. soir), 21 h, sam. 17 h, dim. 15 h 30 : le Canard à l'orange.

DÉCHARGEURS (236-00-02) (D.), 21 h : Tokyo, Un bar, Un hôtel (6).

DIX-HEURES (606-07-48) (D.), 20 h 30 : Repas de famille ; 22 h : Scènes de ménage.

☞ EDEN-THÉATRE (356-64-37) (D. soir, L.) 21 h, dim. 17 h : Architruc.

EDOUARD-VII (742-57-49) (D. soir, L.) 20 h 30, sam. 17 h et 21 h 30, dim. 15 h 30 : Chapitre II.

ÉPICERIE (272-23-41) (D., L.) 20 h 30 : la Drôlesse.

ESCALIER D'OR (523-15-10) (D. soir, L.) 21 h, sam. et dim. 17 h : le Misanthrope.

ESPACE KIRON (373-50-25) (D.), 20 h 30 : Celina ou l'enfant du mystère.

☞ ESPACE MARAIS (271-10-19) (D. soir, L.), 18 h 30, dim. 16 h : les Hivernants.

ESSAION (278-46-42), I. (D., L.), 12 h 30 : Pour tranche de contes ; 19 h : Hiroshima mon amour 85 ; 20 h 30, sam. 17 h : Un habit d'homme. II. (D., L.). 21 h : Caméléon ; mer. 17 h : Chant dans la nuit.

☞ FONTAINE (874-74-40) (D. soir, L.) 20 h 30, sam. 17 h, 21 h 30, dim. 16 h : Orphée aux enfers.

FONDATION DEUTSCH DE LA MEURTHE (707-77-75) (dim., lun., mar. 21 h : Un homme véritablement sans qualité.

☞ GAITÉ-MONTPARNASSE (322-16-18) (D. soir, L.) 20 h 45, dim. 14 h 30 et 17 h 30 : Love.

GALERIE 55 (326-63-51) (D., L.) 20 h 30 : Pink Thunderbird.

GRAND HALL MONTORGUEIL (296-04-06) (D. soir, L.) 20 h 30, dim. 18 h 30 : les Prénoms effacés.

HUCHETTE (326-38-99) (D.), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : Offenbach, tu connais ?

☞ JARDIN D'HIVER (255-74-40) (D., L.) 21 h, sam. 16 h : Usinage.

LA BRUYÈRE (874-76-99) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : Guédelon américaine.

☞ LIERRE-THÉATRE (586-55-83) (D. soir, L., Mar.) 20 h 30, dim. 17 h : l'Opéra nomade.

☞ LUCERNAIRE (544-57-34) (D.). I. 18 h : Le pupille veut être tuteur ; 20 h : les Eaux et les Forêts (dern. le 9) ; 21 h 45 : Jonas. – II. 18 h : les Métamorphoses de Robinson ; 20 h : Pour Thomas ; 21 h 45 : Hiroshima mon amour (dern. le 9). Petite salle, 18 h : Parlons français nº 2 ; 21 h 30 : Cocktail Bloody M.

☞ LYS-MONTPARNASSE (327-88-61) (J., D. soir) 19 h 30, dim. 16 h : Hedda Gabler ; (J., D.) 21 h 30 : la Plus Forte.

☞ MADELEINE (265-07-09) (D., L.) 20 h 45, sam. 18 h 30 et 20 h 45 : l'Ouest, le vrai.

MARIE-STUART (508-17-80) (D. L.) 22 h, sam. 19 h et 22 h : Savage Love ; (D., L.) 20 h 30 : Hold up.

MARIGNY (256-04-41) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 14 h 15 et 18 h 30 : Napoléon.

☞ MATHURINS (265-90-00) (J., D. soir), 20 h 45, sam. 18 h, dim. 15 h 30 : Un drôle de cadeau. Petite salle (D. soir, L.) 20 h 45, dim. 15 h 30 : les Fantasmes du boucher.

MICHEL (265-35-02) (D. soir, L.), 21 h 15, sam. 18 h 45 et 21 h 40, dim. 15 h 30 : On dînera au lit.

MICHODIÈRE (742-95-22), (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : le Bluffeur.

☞ MOGADOR (285-28-80), mer. 14 h. et 16 h 30, sam. et dim. 14 h : l'Histoire du cochon qui voulait maigrir pour épouser Cochonnette.

☞ MONTPARNASSE (320-89-90). Grande salle (D. soir, L.), 21 h, dim. 16 h : Duo pour une soliste. Petite salle (D. soir, L.) 21 h. Dim. 16 h : Arbres de vie.

NOUVEAU TH. MOUFFETARD (331-11-99) (D. soir, L., Mar.) 20 h 45, sam. 17 h, dim. 15 h 30 : le Chat de la Saint-Sylvestre ; (S., D., L.) 18 h 30 : Théâtre à la mode.

NOUVEAUTÉS (770-52-76) (J. D. soir), 20 h 30, sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : Loulou.

PALAIS-ROYAL (297-59-81) (D. soir, L.), 20 h 45, sam. 18 h 45 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : le Dindon.

PLAISANCE (320-00-06) dim. soir 20 h 30, dim. 15 h 30 : Halo (à partir du 8).

POCHE MONTPARNASSE (548-92-97) (D.), 18 h 30 : Dernière lettre d'une mère juive soviétique à son fils ; (D.) 20 h 30 : Ma femme (à partir du 9).

PORTE-DE-GENTILLY (580-20-20) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 16 h : Toi et tes nuages.

☞ PORTE-SAINT-MARTIN (607-37-53) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 18 h 15 et 21 h 15, dim. 15 h : Deux hommes dans une valise.

QUAI DE LA GARE (585-88-88) (D. soir, L.) 20 h 30, dim. 17 h : la Fille de Rappaccini.

RANELAGH (288-64-44) mer. 14 h 30 : Coccinel est dans la lune.

RENAISSANCE (208-18-50, 203-71-39) (D. soir, L.), 21 h, sam. 16 h et 21 h, dim. 15 h : Une clé pour deux.

☞ SAINT-GEORGES (878-63-47) (D. soir, L.), 20 h 45, sam. 19 h et 21 h 30, dim. 15 h : On m'appelle Emilie.

SPLENDID-SAINT-MARTIN (208-21-93) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 16 h : Tous aux abris.

STUDIO BERTRAND (783-64-66) (D.) 20 h 30 : Du sang sur le cou du chat.

STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-36-82) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 15 h 30 : De si tendres liens.

TAI THÉATRE D'ESSAI (278-10-79). I. (D. soir, L., M.) 20 h 30, dim. 17 h : l'Écume des jours. II. Mer., jeu., ven., sam. 20 h 30 : Huis clos.

☞ TEMPLIERS (278-91-15) (D., L.), 20 h 30 : Évasion.

THÉATRE D'EDGAR (322-11-02) (D.), 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h, sam. 22 h et 23 h 30 : Nous on fait où on nous dit de faire.

THÉATRE DE L'ILE SAINT-LOUIS (633-48-65), sam., lun., mar., 20 h 45, dim. 17 h : les Bâtisseurs d'empire ; mer., jeu., ven. 20 h 30 : Pièces détachées.

☞ THÉATRE DU MARAIS (278-03-53) (D.), 20 h 30 : Androclès et le lion.

THÉATRE 13 (588-16-30), 20 h 30 : le Rôdeur.

☞ THÉATRE 14 (545-49-77) (D.), 20 h 45 : les Nuits et les Jours (à partir du 7).

THÉATRE DE PARIS (280-09-30), Petite salle (D. soir, L.) 21 h, dim. 17 h : Games. – Grande salle (D. soir, L.), 21 h, dim. 17 h : les Bonnes.

☞ THÉATRE DE LA PLAINE (842-32-25) mer., sam. 20 h 30, dim. 17 h : Exil.

THÉATRE DU TEMPS (355-10-88) (D., L.), 21 h : Lysistrata.

THÉATRE TROIS SUR QUATRE (327-09-16) (D., L.), 20 h 15 : Rattraper le temps ; dim. 20 h 30 : 12M2 de théâtre politique.

☞ THÉATRE DU ROND-POINT (256-70-80). Grande salle (D. soir, L.) 19 h, dim. 15 h : Cinq Nô modernes. Petite salle (D. soir, L.) 20 h 30, dim. 15 h : l'Arbre des tropiques (à partir du 7).

THÉATRE DE L'UNION (246-20-83) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 16 h 30 : Dis à la lune qu'elle vienne.

TH. DE LA VILLA (542-80-72) les 8, 12 à 20 h 40 ; le 10 à 16 h 30 : Oncle Vania.

TOURTOUR (887-82-48) 20 h 30 : les Mille et une nuits ; (D.) 22 h 30 : Carmen cru.

TRISTAN-BERNARD (522-08-40) (D. soir, L.) 21 h, dim. 15 h et 18 h 30 : Chacun pour moi.

☞ VARIÉTÉS (233-09-92) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 18 h et 21 h 15, dim. 15 h 30 : les Temps difficiles.

VINAIGRIERS (245-45-54) (D. soir, V., S.), 20 h 30, dim. 16 h : Deux sous pour tes pensées.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (296-29-35) (D.), 20 h 30 : 2 000 moins 15 ; 22 h : Baby or not Baby.

BLANCS-MANTEAUX (887-15-84) (D.). I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou ; 22 h 30 + sam., 24 h : les Sacrés Monstres ; II. 20 h 15 : Super Lucette ; 21 h 30 : Deux pour le prix d'un ; 22 h 30 : Limite !

BOURVIL (373-47-84) (D. L.), 21 h 15 : Y en a marr...ez vous ?

CAFÉ DE LA GARE (278-52-51) (D.), 21 h : Impasse des morts.

CAFÉ D'EDGAR (322-11-02) (D.) I. 20 h 15 + sam., 23 h 45 : Tiens voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. II. 20 h 15 : Ça balance pas mal ; 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes.

PETIT CASINO (278-36-50) (D.), 21 h : Fenêtre sur cœur ; 22 h 15 : Le président.

POINT-VIRGULE (278-67-03) (D.), 20 h 15 : Moi je craque, mes parents raquent ; 21 h 30 : Bonjour les clips.

PROLOGUE (575-33-15) (D. soir, L., Mar.), 21 h 30 : dim. 16 h : Armistice au pont de Grenelle.

SENTIER DES HALLES (236-37-27) (D., L.), 21 h 30 : Marshall nous voilà.

TINTAMARRE (887-33-82) (D., L.), 20 h 15 + Sam. 0 h : Phèdre ; 21 h 30 : Le cave habite au rez-de-chaussée ; 22 h 30 : Dédé s'tire.

VIEILLE GRILLE (707-60-93) (D., L.), 20 h 30 : les Ironies de l'amour.

Les chansonniers

☞ CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (278-44-45), 21 h, dim. 15 h 30 : La gauche mal à droite.

DEUX ANES (606-10-26) (mer), 21 h, mat. dim. 15 h 30 : Les zéros sont fatigués.

Opérettes

ELDORADO (241-21-80) (Mer. soir, D. soir, L.), 20 h 30, mer., sam. 14 h 30, dim. 15 h : Hourra Papa.

ÉLYSÉES-MONTMARTRE (252-25-15), ven., sam. 14 h 30 et 20 h 30, dim. 14 h et 17 h 30 : les Mille et Une Nuits.

La danse

AGORA-SÈVRES le 8 à 20 h 30 : Danses sacrées de l'Inde.

THÉATRE-18 (226-47-47) (D. soir, L.), 20 h 30, dim 16 h : Miss Kapurz, (dern. le 10) ; (à partir du 12 : M. Salmon ; 22 h, dim 17 h 30 : First on Ritual.

☞ PALAIS DES GLACES (607-49-93) (D. soir, L.) 21 h, dim. 15 h : Cie A. Germain.

☞ TH. PRÉSENT (203-02-55) (D. soir, L.), 20 h 30, dim 17 h, le 6 : A. Rumani, C. Dudan, Cie Le Pont des arts ; à partir du 7 : Cie rue Mirabian, Cie S. Rochon.





MUSIQUE

Les concerts

MERCREDI 6

☞ **Th. des Champs-Elysées**, 20 h 30 : Orchestre national de France, dir. L. Maazel (Falla, Debussy, Ravel).

Salle Pleyel, 20 h 30 : Orchestre de Paris, dir. C.M. Giulini (Brahms).

Centre Bösendorfer, 20 h 30 : A. Ebi (Scarlatti, Ravel, Beethoven).

JEUDI 7

Salle Pleyel, 15 h : Sextuor de harpes de Paris (Damase, Liszt, Gallais...) ; 20 h 30 : voir le 6.

☞ **Salle Gaveau**, 20 h 30 : A. Roussin, N. Bera-Tagrine (Beethoven, Brahms, Prokofiev).

Radio-France, Auditorium 106, 18 h 30 : Quintette Aulos (Reicha, Françaix, Villa-Lobos...).

Eglise Saint-Médard, 21 h : Orchestre de chambre Vuillermoz (Pergolèse).

Chapelle Saint-Louis de la Salpêtrière, 17 h : M.-P. Cochereau (Boieldieu).

Salle Cortot, 20 h 30 : B. Eidi (Mozart).

VENDREDI 8

☞ **Salle Gaveau**, 20 h 30 : Ensemble Mosaïques, dir. Ch. Coin (Bach, Haendel, C.-Ph.-E. Bach).

Salle Pleyel, 20 h 30 : voir le 6.

Eglise Saint-Germain-des-Prés, 20 h 30 : Nouvel Orchestre philharmonique, dir. L. Garcia-Navarro ; Chœurs de Radio-France, chef de chœur : J. Jouineau (Fauré, Liszt).

Centre Bösendorfer, 20 h 30 : C. Collard (Liszt, Busoni).

Sorbonne, Amphi Richelieu, 12 h 30 : Ensemble Perceval, dir. G. Robert.

Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 21 h : Ensemble la Maurache (musique du Moyen Age à la Renaissance).

SAMEDI 9

Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 21 h : voir le 8.

Salle Pleyel, 20 h 30 : D. Barenboïm (Beethoven).

Radio-France, Grand Auditorium, 17 h : Ensemble instrumental du Nouvel Orchestre philharmonique, dir. S. Garant (Vivier, Garant, Mather...)

Grand Palais, Auditorium 404, 16 h : P. Roge (Debussy).

☞ **Salle Gaveau**, 20 h 30 : G. Souzay (chant et piano) (Gounod, Brahms, Poulenc, Rachmaninov...).

Eglise St-Merri, 21 h : H. du Plessis (Schubert, Bartok, Liszt).

Lucernaire, 20 h : Trio Mozart (Beethoven, Ravel).

Salle Cortot, 20 h 30 : Ensemble Musique oblique (Stravinski, Webern, Schönberg).

Centre Rachi, 20 h 45 : Ensemble Sh. Barros (Caceres, Lidarti, Mani).

Eglise des Billettes, 20 h 45 : Chorale B. Lablande (Buxtehude, J.-Ch. Bach, Pachelbel...).

Heure musicale de Montmartre, 18 h : Ensemble vocal Paris Renaissance (Bach).

DIMANCHE 10

Lucernaire, 18 h : voir le 9.

Eglise Saint-Merri, 16 h : G. et B. Picavet (Beethoven, Schubert, Brahms...).

Salle Pleyel, 17 h 45 : Orchestre des Concerts Lamoureux, dir. J. Fürst (Tchaïkovski) ; 21 h : New Japan Philharmonic, dir. S. Ozawa (Beethoven, Takemitsu, Tchaïkovski).

☞ **Théâtre des Champs-Elysées**, 18 h 30 : Orchestre des Concerts Pasdeloup, dir. G. Devos (Beethoven, Mahler, Wagner).

Eglise des Billettes, 10 h : J.-L. Etienne (Hindemith, Grunenwald) ; 17 h : E. Varvarova, Ph. Bride (Beethoven, Brahms, Franck).

Th. du Rond-Point, 11 h : Quatuor Fine Arts of Chicago (Haydn, Beethoven).

Eglise Saint-Thomas-d'Aquin, 17 h : H. Paget (Bach, Mozart, Schumann).

Eglise Saint-Gabriel, 15 h 45 : Y. Hekimova (Haendel, Bach, Mozart...).

Eglise Saint-Pierre, 16 h : J. Pontet, K. Reznicek (Bach, Haëndel, Sammartini...).

Confluences, 18 h 30 : CMC (Berio, Berberian, Giner...).

Eglise de la Madeleine, 20 h 45 : Chœur et Orchestre de l'ENS, dir. P. Holiner (Bach).

Eglise Saint-Roch, 17 h : Petits Chanteurs de Chaillot, dir. R. Thirot.

LUNDI 11

Th. du Rond-Point, 20 h 30 : Ensemble intercontemporain, dir. K. Nagano ; Groupe vocal de France, dir. M. Tranchant (Schönberg, Knussen, Schreker...).

☞ **Salle Gaveau**, 20 h 30 : Ensemble orchestral de Paris, dir. Cl. Bardon (Durey, Auric, Milhaud...).

Athénée, 20 h 30 : Ch. Ludwig, E. Werba.

Eglise de la Madeleine, 21 h : Ensemble Carmina Alterna, dir. J. Royer (Milhaud).

Fondation des Etats-Unis, Grand Salon, 20 h 30 : M. Leigh Mead (Godard, Ravel, Gaubert...).

Salle Cortot, 20 h 30 : E. Bottinelli (Cabezon, Bach, Rodrigo).

Lucernaire, 20 h : voir le 9.

MARDI 12

Salle Pleyel, 20 h 30 : D. Barenboïm (Beethoven).

Salle Cortot, 21 h : Orchestre de chambre Vuillermoz, dir. F. Rocheland-Vuillermoz (Pergolèse).

Eglise Saint-Roch, 20 h 30 : Orchestre français d'oratorio, dir. J.-P. Lore (Vivaldi).

Eglise Saint-Germain-des-Prés, 20 h 30 : A. Lagoya (Vivaldi, Giuliani, Torroba...).

Porte de la Suisse, 20 h 30 : GERM (Englert).

☞ **Salle Gaveau**, 20 h 30 : M.-C. Girod (Stravinsky, d'Indy, Falla...).

SACEM, Auditorium M.-Ravel : J.J. Kantorow ; Th. Paraskivesco (Debussy, Mozart, Schumann...).

Jazz, pop, rock, folk

ABC, Petit Auditorium (723-61-27), 20 h 30, le 7 : Excident.

ATMOSPHÈRE (249-74-30), mer. 20 h 30 : J.-P. Caron ; 22 h 30 : Band of Human Being ; jeu., 20 h 30 : Jazzimut ; 22 h 30 : Orient Express ; ven., 20 h 30 : Solo Razafindrakoto ; 22 h 30 : G. Gil Umbelina ; sam., 20 h 30 : Duo-Cobra ; 22 h 30 : Gougoui Kangni.

BERCY, Palais omnisports (341-72-04), le 10 à 18 h 30 : U2.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), 21 h 30 : les 6, 7, 11 : Cl. Luter ; les 8, 9 : Orphéon Célesta ; le 10 : R. Guérin.

CHAPELLE DES LOMBARDS (357-24-24), 22 h 30, les 6, 7 : Orquesta Aragon.

DUNOIS (584-72-00), le 8 : Instants chaloupés ; les 9, 10 : S. Bergin, Bellatella, L. Mobolo ; le 11 : Cabine 13.

FITZCARALDO (236-13-14), lun., 21 h : F. Someday ; (L.) 24 h : F. Someday, R. Troadec.

FORUM (297-53-47), 21 h ; le 8 : la Souris déglinguée/Bandits ; le 7 : Stock 5/les Désaxés ; le 8 : The Nits/De Div ; le 9 : Carte de séjour/Tôhu Bohu.

MEMPHIS MELODY (329-60-73), mer., lun. 22 h, sam. 4 h : Mattew et Tao ; 22 h : jeu., dim. : Y. Chelala ; ven., mar. : Roy Legs ; sam. : H. Gulbay ; 0 h 30 : mer. : N. Bienvenu ; jeu. : A. Lowman ; sam. : Worthy ; lun., mar. : J. Bonard ; dim. : M. Battlefield.

MONTANA (548-93-08) (D.), 22 h : R. Urtreger.

MUTUALITÉ (329-12-99), le 12 à 19 h : K. Schulze.

☞ **NEW MORNING** (523-51-41), 21 h 30, les 6, 7, 8, 9 : Art Blakey ; le 12 : L. Winsberg.

☞ **PETIT JOURNAL** (326-28-59), 21 h 30 : mer. : Watergate Seven + One ; jeu. : F. Varis, D. Cravic ; ven. : Preissac Jazz Quintet ; sam. : Swing et Six ; lun. : Alligator Jazz Band.

PETIT OPPORTUN (236-01-36), 23 h : Ch. Escoudé, J. Vanasse, Santi di Briano, A. Romano.

SLOW CLUB (233-84-30) (D.), 21 h 30 : B. Waters (dern. le 9) ; à partir du 12 : Parodi Quartet.

TROIS MAILLETZ (354-00-79), mer., jeu., ven., sam. 22 h : La Velle.

TROU NOIR (570-84-29), 21 h 30, le 6 : J.-F. Canape, J. Sicard, F. Méchali, F. Verly.

Le music-hall

CAVEAU DES OUBLIETTES (354-94-97), 21 h : Chansons françaises.

CENTRE JUIF D'ART ET DE CULTURE (805-28-60), le 6 à 20 h 30 : Radmila.

DÉCHARGEURS (236-00-02) (D.), 19 h : J.-L. Caillat.

GYMNASE (246-79-79) (D. soir, L.), 21 h, sam. 17 h 30, dim. 16 : Thierry le Luron.

☞ **MAISON DES CULTURES DU MONDE** (544-72-30), le 7 à 20 h 30 : Entre le Tigre et l'Euphrate.

LYCÉE EXPÉRIMENTAL DE PARIS le 9 à 20 h 30 : Grande fête Irlandaise.

MARIE-STUART (508-17-80) (D., L.), 20 h 30 : L. Klein.

☞ **MOGADOR** (285-28-80) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. et dim. 16 h 30 : Bye-Bye Show-Biz.

OLYMPIA (742-25-49), (D. soir, L), 20 h 30, dim. 17 h : G. Bécaud.

PALAIS DES CONGRÈS (758-14-04), 20 h 30 : M. Sardou.

☞ **PALAIS DES SPORTS** (828-40-90) (D soir, L), 20 h 30, dim 16 h : M. Jonasz.

☞ **THÉATRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES** (723-47-77), les 7, 8, 11, 12 à 20 h 30, le 9 à 14 h 30 et 20 h 30 ; le 10 à 14 h 30 : Hollywood Paradise.

THÉATRE DU MUSÉE GRÉVIN (246-84-47), les 9, 10, 11, 12 à 20 h 30 : Tango stupéfiant.

TROU NOIR (570-84-29), le 7 à 21 h 30 : Ordre des fleurs ; les 8, 9, 10 : E. Griliquez, C. Sisto ; le 11 : Zabelo, M. Terre, J.-L. Dionnais, Neno, M. Bitran.

ZÉNITH (208-60-00), les 6, 7, 8, 9, 10 à 20 h 30 : C. Lara.

En région parisienne

ANTONY, Ecole Ste-Marie (666-21-93), le 10 à 17 h : Trio baroque de Paris ; Résidence J. Zay (661-33-04), le 8 à 21 h : Théâtre de la mie de pain.

ARGENTEUIL, CCM (961-25-29), le 8 à 20 h 45 : Une lune pour les déshérités.

ASNIERES, Grand Théâtre (733-69-36), le 12 à 20 h 45 : Orchestre des Jeunes-FNACEM d'Ile-de-France (Stravinsky, Fauré, Falik, Debussy).

AUBERVILLIERS, Th. de la Commune (833-16-16), le 6 à 20 h 30 : la Galerie ; le 9 à 20 h et le 10 à 17 h ; le 7 à 20 h 30 et le 9 à 23 h : la Place Royale ; le 8 à 20 h 30 et le 9 à 17 h : Mélite.

BAGNEUX, Théâtre Victor-Hugo (663-10-54), les 7, 8 et 9 à 20 h 30 : Carnaval, Masques de saisons.

BAGNOLET, ATEM théâtre des Ma-Xde la mie de pain.
le 8 et 9 à 21 h et le 10 à 17 h : Conversations.

BOBIGNY, MC (831-11-45), les 6, 7, 8 et 9 à 20 h 30 et le 10 à 16 h 30 : le Tombeau d'Atrée.

BOULOGNE-BILLANCOURT, Théâtre (603-64-41) (Dim. soir, lun.), 20 h 30, dim. 15 h 30 : la Mouette ; Conservatoire, le 7 à 20 h 30 : Orgue et clavecin (Bach, Haendel, Scarlatti).

BRÉTIGNY-SUR-ORGE, CC, le 8 à 21 h : Vie et mort d'Arlequin.

CERGY-PONTOISE, Maison de quartier des Touleuses, le 8 à 21 h : Jean-Marc Dauvergne Quartet ; CC, les 5, 6, 7, 8, 9 à 21 h : L'homme qui rit ; Conservatoire, le 8 à 20 h 45 : F. Duprey (Schubert, Chopin, Brahms).

CHAMPIGNY, CC (880-90-90), le 12 à 21 h : Mille francs de récompense.

CHARENTON-LE-PONT, Th. municipal (368-55-81) : le 9 à 20 h 45 : les Œufs de l'autruche.

CHELLES, CC (421-20-36), le 12 à 20 h 45 : Charlélie Couture.

CHOISY-LE-ROI, Th. P.-Eluard (890-89-79) : le 9 à 20 h 30 : M. Sergent, Classées X.

☞ **CRETEIL**, Maison des Arts (899-94-50), Grande Salle, le 8 à 20 h 30 : H. Pascual, le 6 à 20 h 30 : l'Orminda ; Petite Salle (jeu., dim. soir, lun.), 20 h 30, dim. 15 h 30 : Eté.

CROISSY-SUR-SEINE, Chapelle St-Léonard, le 9 à 21 h : M. Raskin (Scarlatti).

DRANCY, Salle des Fêtes, le 8 à 20 h 30 : M. Solal Big Band.

EVRY, Agora (077-93-50) (dim. soir, lun.), 20 h 30, dim. 15 h : Cyrano de Bergerac.

GENNEVILLIERS, Centre Varèse (799-48-74) : le 8 à 20 h 45 : Quintette Nielsen.

HERBLAY, MJC (997-19-99), le 9 à 21 h : Duo Archipel.

ISSY-LES-MOULINEAUX, Théâtre (645-47-77), le 6 à 21 h : Musique de l'air ; Eglise St-Etienne, le 9 à 21 h : M.-C. Alain (Bach, Daquin, Balbastre...).

LONGJUMEAU, Auditorium (909-60-14), le 9 à 21 h : les sœurs Andranian (Mozart, Brahms, Khatchatourian...).

MAISONS-ALFORT, Th. Debussy (375-72-58), le 8 à 20 h 45 : Brenda Wootton ; le 10 à 16 h : Orchestre J.F. Paillard (Haendel, Tchaïkovski, Vivaldi).

MALAKOFF, Théâtre 71 (655-43-45) les 6, 7, 8 et 9 à 20 h 30, Le 10 à 16 h : la Perle de la Canebière.

MASSY, CC (920-57-04), le 6 à 14 h 30 et le 12 à 14 H 30 et 20 h 30 : le Chevalier furieux.

MONTREUIL, Ecole nationale de musique, le 9 à 20 h 30 : Henri Texier Quartet, Steve Swallow ; le 12 à 20 h 30 : Paul Bley, Yves Robert, Georges Lewis.

☞ **NANTERRE**, Th. des Amandiers (721-18-81), les 6, 7, 8 et 9 à 20 h 30, et le 10 à 15 h 30 : Journées de musiques arabes (Liban, Palestine, Irak, Qatar) ; Université Paris X, Amphi B2 (725-91-20), le 8 à 21 h : Récital Igor Lazko (Bach) ; MJC Daniel Féry, le 12 à 21 h : Concert Animation.

NEUILLY, Auditorium Debussy-Ravel (747-11-40), le 12 à 20 h 30 : J.J. Kantorow (violon), Th. Paraschivesco (piano) (Debussy, Mozart, Schumann, De Falla).

NEUILLY PLAISANCE, Salle des fêtes (300-96-16), le 10 à 15 h : Orchestre à Plectre de la SNCF de Paris + Concert Promenade, Orchestre de l'Ile-de-France.

LES PAVILLONS-SOUS-BOIS, Espace des arts (848-10-30) le 10 à 17 h : Une lune pour les déshérités.

RIS-ORANGIS, CC R. Desnos (906-72-72), le 9 à 20 h 45 : Une lune pour les déshérités.

RUEIL-MALMAISON, Th. A.-Malraux (749-77-22), les 6, 7 à 20 h 45 : P. Dupond, le 8 à 20 h 45 : Gigi ; le 9 à 20 h 45 : B. Wootton.

SAINT-DENIS, Th. G.-Philipe (243-00-59) ; II : (D. soir, lun.) 20 h 30, dim. 17 h : Théâtre Max Gericke ; (D. soir, lun.) 20 h 30, dim. 17 h : Oncle Vania.

SANNOIS, Centre Cyrano de Bergerac (981-81-56), le 9 à 21 h : le Médecin malgré lui.

SARCELLES, Forum des Cholettes (419-54-30), le 10 à 14 h 30 : Valses de Vienne.

SARTROUVILLE, Théâtre (914-23-77), le 8 à 21 h : le Silence des sirènes ; le 12 à 21 h : Une lune pour les déshérités.

SCEAUX, Les Gémeaux (660-05-64) (D. soir, lun.) 21 h, dim. 16 h : l'Amore delle tre melarance.

STAINS, Théâtre P.-Eluard (821-61-05), le 9 à 21 h : Flamenco.

SURESNES, Th. J.-Vilar (772-38-80), le 8 à 21 h : l'Ecole des femmes.

VERSAILLES, Th. Montansier (950-71-18), le 7 à 21 h : Orchestre de chambre de Versailles, dir. : B. Wahl (Bach) ; le 8 à 14 h 30 : Orchestre de l'Ile-de-France, dir. : R. Chagnon (Debussy, Pierné, Lecoq...) ; les 8, 9 à 21 h : l'Entourloupe ; le 12 à 21 h : Cl. Luter.

LE VESINET, CAL (976-32-75), le 8 à 20 h 30 : J.-M. Luisada (Chopin).

VINCENNES, Tour du Village (365-63-63) (D. soir, L.), 21 h, dim. 16 h : l'Enchanteur pourrissant ; Th. D.-Sorano (374-81-16) (Sam., D. soir, Mar.) 21 h, dim. 18 h : la Demoiselle de Tacna.







هكذا من الأصل

CINEMA

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

MERCREDI 6 FÉVRIER

16 h : Le Livre des sables, de J.-F. Laguionie (en avant-première) ; 19 h : Cinéma chinois (1922-1983) : Printemps au pays des eaux de Xie Jin (v.o.) ; 21 h : The Girl in the Kremlin, de R. Birdwell (USA, v.o.).

JEUDI 7 FÉVRIER

16 h : Tempête à Washington, de O. Preminger (dir. photo : Sam Leavitt) ; 19 h : Cinéma chinois : la Basketteuse nº 5, de Xie Jin (v.o., s.t.f.) ; 21 h : 70 ans d'Universal : Esclave des amazones, de C. Siodmak (v.o.).

VENDREDI 8 FÉVRIER

16 h : One girl's confession, de Hugo Haas, Paul Ivano, dir. de la photo (v.o.) ; 19 h : Cinéma chinois : le Détachement féminin rouge de Xie Jin (v.o., s.t.f.) ; 21 h : 70 ans d'Universal : Joe Dakota, de Richard Bartlett (v.o.).

SAMEDI 9 FÉVRIER

15 h : Stalag 17 (Ernest Laszlo, dir. de la photo), de Billy Wilder ; 17 h : le Petit Li, le Grand Li et le Vieux Li, de Xie Jin (cinéma chinois, v.o.) ; 19 h . Sœurs de scène, de Xie Jin ; 21 h : 70 ans d'Universal : Ecrit sur le vent, de Douglas Sirk.

DIMANCHE 10 FÉVRIER

15 h : L'Aigle à deux têtes (chef déco. : G. Wakhevitch) ; 17 h : Cinéma chinois : la Légende des monts Tianyun, de Xie Jin (v.o., s.t.f.) ; 19 h : le Gardien de chevaux, de Xie Jin.

LUNDI 11 FÉVRIER

Relâche.

MARDI 12 FÉVRIER

16 h : Qui était donc cette dame ? (Norman Krasna, scénariste), de G. Sidney ; 19 h : L'Orient est rouge de Wang Ping (cinéma chinois), opéra filmé en six actes ; 21 h : 70 ans d'Universal, vacances à Paris, de Blake Edwards (v.o.).

BEAUBOURG (278-35-57)

MERCREDI 6 FÉVRIER

Grands classiques du cinéma mondial : le Chant de la fleur rouge, de M. Stiller ; 17 h : l'Évaporation de l'homme (aspect du cinéma japonais) (v.o., s.t.f.) ; 19 h : Le cinéma allemand : Dorian Gray ou miroir de la presse à sensation (v.o.).

JEUDI 7 FÉVRIER

15 h : Grands classiques de cinéma mondial : la Charrette fantôme, de V. Sjostrom ; 17 h : Aspects du cinéma japonais : l'Histoire du Japon d'après-guerre, racontée par une hôtesse de bar, de Shohei Imamura ; 19 h : Le cinéma allemand des années 80 : Rita Ritter, de H. Achterbusch (v.o.).

VENDREDI 8 FÉVRIER

15 h : Grands classiques du cinéma mondial : la Quatrième Alliance de dame Marguerite, de C.-T. Dreyer ; 17 h : Aspects du cinéma japonais ; Des dames qui vont au loin, de Shohei Imamura ; 19 h : Cinéma allemand des années 80 : L'étoile qui rit, de W. Schroeter (v.o., s.t.f.).

SAMEDI 9 FÉVRIER

15 h : Classiques du cinéma mondial : la Sorcellerie à travers les âges, de B. Christensen ; 17 h : Aspects du cinéma japonais : En suivant ces soldats qui ne sont pas revenus, de S. Imamura ; 19 h : Horror Vacui (la Peur du vide), (cinéma allemand des années 80) ; 21 h : Cinéma des années 80 : Sans crier gare en 9 épisodes : les Voisins (Opperman) ; Exercices (Oehme) ; On raconte (M. Ebert) ; la Paix (B. Kasper) ; Nouvelle patrie (E. Jahn) ; Encore des douches (A. Weiz Rommel) ; l'Angoisse (C. Schilinski), etc.

DIMANCHE 10 FÉVRIER

15 h : Classiques du cinéma mondial : le Valseuse tragique de Victor Sjostrom ; 17 h : Aspects du cinéma japonais : José Torres, de H. Teshigahara (v.o., s.t.a.) ; 19 h : Cinéma allemand des années 80 : Mémoire de Bruno Ganz et Otto Sander ; 21 h : Eisenhans, de T. Dorst.

LUNDI 11 FÉVRIER

15 h : Classiques du cinéma mondial : la Légende de Costa Berling, de M. Stiller ; 17 h : la Jeunesse, de Kon Ichikawa (Aspects du cinéma japonais) ; 19 h : Cinéma allemand des années 80 : Avec un intérêt obstiné pour l'argent, de H. Reidemeister, H. Kalbach, H. Konig.

LES FILMS NOUVEAUX

L'AVENTURE DES EWOKS, film américain de John Korty, v.o. : Forum, 1er (297-53-74) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; George-V, 8e (562-41-46) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). V.f. : Français, 9e (770-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

CHANTONS SUR LE DON, (10 films musicaux), l'Accordéon, un film soviétique de Igor Savtchenko ; Volga Volga, un film soviétique de G. Alexandrov ; le Printemps, un film soviétique de G. Alexandrov ; les Leontares, un film soviétique de E. Lotianou ; les Mélodies du quartier de Verisk, un film soviétique de G. Chenguelaia ; l'Auto, le Violon et le Chien Paté, un film soviétique de R. Bykov ; les Tsiganes montent au ciel, un film soviétique de E. Lotianou ; Jazz Band, un film soviétique de K. Chakhnazarov ; Ne sois pas triste, un film soviétique de G. Daniela, v.o : Cosmos, 6e (544-28-80).

DUNE, film américain de David Lynch, v.o. : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Parnassiens, 14e (335-21-21) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50). V.f. : Grand Rex, 2e (236-83-93) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Bastille, 11e (700-21-65) ; Nations, 12e (343-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; UGC Convention, 15e (828-42-27) ; Victor Hugo, 16e (722-49-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Pathé Wépler, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99) ; Gambetta, 20e (636-10-96).

LES FAVORIS DE LA LUNE, film français de Otar Iosseliani : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (335-21-21) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

ROUGE GORGE, film français de Pierre Zucca : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Germain Village, 5e (633-63-20) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Olympic, 14e (544-43-14).

TRANCHES DE VIE, film français de François Leterrier : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Bastille, 11e (700-21-65) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Gambetta, 20e (636-10-96).

HEIMAT, film allemand de Edgar Reitz, v.o. : Cluny Palace, 5e (354-07-76).

Les exclusivités

ALSINOY EL CONDOR (Nicaragua, v.o.), Denfert, 14e (321-41-01).

AMADEUS (A., v.o.) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; UGC-Odéon, 6e (225-10-30) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Escurial, 13e (707-28-04) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Calypso, 17e (380-30-11). – V. f. Rex, 2e (236-83-93) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

LES AMANTS TERRIBLES (Fr.) : 7e Art Beaubourg, 4e (278-34-15) ; Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Parnassiens, 14e (335-21-21).

L'AMOUR A MORT (Fr.) : Quintette, 5e (633-79-38).

ANOTHER COUNTRY (Histoire d'une trahison) (Brit., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02). – V.f. : Impérial, 2e (742-72-52).

A NOUS LES GARÇONS (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

ATTENTION LES DÉGATS (It., v.f.) : Normandie, 8e (563-16-16) ; Paris Ciné, 10e (770-21-71).

L'AUBE ROUGE (A., v.o.) : Paramount City, 8e (562-45-76) ; V.f. : Paramount Opéra, 9e, (742-56-31).

AU-DESSOUS DU VOLCAN (A., v.o.) : Espace Gaîté 14e (327-95-94).

BOY MEETS GIRL (F.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-80-25)

BROADWAY DANNY ROSE (A., v.o.) ; Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).

ÇA N'ARRIVE QU'A MOI (Fr.) ; Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Cluny Palace (mer., jeu., ven.), 5e (354-07-76) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; UGC-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Pathé Wepler, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

CARMEN (Esp., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21).

CARMEN (Franco-it.) : Publicis Matignon, 8e (359-31-97).

LA COMPAGNIE DES LOUPS (Ang., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e. (327-84-50) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Pathé-Clichy, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

LA CORDE RAIDE (A., v.o.) (*) : UGC-Odéon, 6e (225-10-30) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; UGC-Normandie, 8e (563-16-16). – V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; UGC-Boulevard, 9e (574-95-40) ; UGC-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; UGC-Convention, 15e (564-93-40).

COTTON CLUB (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Escurial, 13e (707-28-04) ; Parnassiens, 14e (320-30-19) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Pathé-Clichy, 18e (522-46-01).

LE DÉFI DU TIGRE (A., v.f.) : Gaîté Boulevard, 2e (233-67-06) ; Gaîté Rochechouart, 9e (878-81-77).

DESPERATE LIVING (A., v.o.) : Action Christine, 6e (329-11-30).

DIVA (Fr.) : Rivoli Beaubourg, 4e (272-63-32).

DON GIOVANNI (It., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (634-25-52).

EL NORTE (A., v.o.) : UGC-Opéra, 2e (574-93-50) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; UGC-Odéon, 6e (225-10-30) ; UGC-Rotonde, 6e (575-94-94) ; UGC-Champs-Elysées, 8e (562-20-40) ; UGC-Gobelins, 13e (335-23-44) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00). – V.f. : UGC-Boulevard, 9e (574-95-40).

EMMANUELLE IV (Fr.) : Arcades, 2e (233-54-58) ; George-V, 8e (562-41-46).

L'ÉTÉ PROCHAIN (Fr.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15e, (579-33-00).

GLAMOUR (Fr.) : UGC Biarritz, 8e (562-20-40).

GREMLINS (A., v.o.) : Cluny-Palace (mer., jeu., ven.), 5e (354-07-76) ; UGC-Ermitage, 8e (563-16-16). – V.f. : UGC-Montparnasse, 6e (574-94-94) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; UGC-Gobelins, 13e (336-23-44).

GREYSTOKE, LA LÉGENDE DE TARZAN SEIGNEUR DES SINGES (Ang., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46) ; V.f. : Capri, 2e (508-11-69).

L'HISTOIRE SANS FIN, (All., v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (561-94-95).

HORROR KID (A., v.o.) : Paramount-City, 8e (562-45-76). – V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Montparnasse, 14e (335-30-40).

IL ÉTAIT UNE FOIS EN AMÉRIQUE (A., v.o.) : Cinoches Saint-Germain, 6e (633-10-82).

INDIANA JONES ET LE TEMPLE MAUDIT (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (561-94-95). – V.f. : Capri, 2e (508-11-69).

JE VOUS SALUE MARIE (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; UGC Opéra, 2e (574-93-50) ; Logos-I, 5e (354-42-34) ; Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Olympic-Marilyn, 14e (544-43-14) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

KAOS, CONTES SICILIENS (It., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; 14-Juillet Racine, 6e (326-19-68) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; 14-Juillet Bastille, 11e (351-90-81) ; PLM Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : Impérial, 2e (742-72-52).

LOVE STREAMS (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; George-V, 8e (562-41-46) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

MARCHE A L'OMBRE (Fr.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Bergère, 9e (770-77-58) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

MARIA'S LOVERS (A., v.o.) : UGC Opéra, 2e (274-93-50) ; Cluny Ecoles, 5e (354-20-12) ; UGC Rotonde, 6e (574-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47) ; Saint-Ambroise (H.sp.), 11e (700-89-16).

1984 (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

LE MOMENT DE VÉRITÉ (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

LES NANAS (Fr.), Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Nation, 12e (343-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Mayfair, 16e (527-27-06) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

NI AVEC TOI NI SANS TOI (Fr.), UGC Montparnasse, 6e (574-94-94) ; Biarritz, 8e (562-20-40).

LES NUITS DE LA PLEINE LUNE (Fr.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Reflet Balzac, 8e (561-10-60).

LES ORGIES DE CALIGULA (It.) (**) ; V.O. : Ermitage, 8e (563-16-16) ; V.F : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Paramount Montparnasse, 18e (606-34-25).

PALACE (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).

LE PAPE DE GREENWICH VILLAGE (A., v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (561-94-95).

PARIS, TEXAS (A., v.o.) : UGC Opéra, 2e (574-93-50) ; Panthéon, 5e (354-15-04) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40).

PAROLES ET MUSIQUE (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Miramar, 14e (320-89-52).

LE PAYS OU RÊVENT LES FOURMIS VERTES (All., v.o.) : Contrescarpe, 5e (325-78-37).

PHILADELPHIA EXPERIMENT (A., v.o.) : Forum Orient-Express (233-42-26) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (335-21-21). – V.f. : Lumière, 9e (247-49-07).

PRÉNOM CARMEN (Fr.) : Grand Pavois (H. sp.), 15e (554-46-85).

PROFESSION MAGLIARI (I. v.o.) : Reflet Quartier, 5e (326-84-65).

QUILOMBO (Brésilien, v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01).

RAZORBACK (*) (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (233-42-26) ; Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Danton, 6e (225-10-30) ; UGC Normandie, 8e (563-16-16) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (574-94-94) ; UGC Boulevards, 9e (574-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

LES RIPOUX (Fr.) : UGC Opéra, 2e (574-93-50) ; UGC Danton, 6e (225-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).



CINEMA

LES SAINTS INNOCENTS (Esp., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (233-42-26) ; Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Parnassiens, 14e (320-30-19) ; Olympic Entrepôt, 14e (544-43-14).

SAUVAGE ET BEAU (Fr.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83).

LA 7e CIBLE (Fr.) : Bretagne, 6e (222-57-97) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Français, 9e (770-33-88).

SOS FANTOMES (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (561-94-95) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40).

SŒURS DE SCÈNE (Chinois, v.o. : Action Christine, 6e (329-11-30).

STAR WAR, LA SAGA (A., v.o.), LA GUERRE DES ÉTOILES, L'EMPIRE CONTRE-ATTAQUE, LE RETOUR DU JEDI : Escurial, 13e (707-28-04) ; Espace Gaîté, 14e (327-95-94).

STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) : UGC Opéra, 2e (574-93-50) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Action La Fayette, 9e (329-79-89) ; Parnassiens, 14e (335-21-21) ; Olympic Entrepôt, 14e (544-43-14).

ELEMENT OF CRIME (Danois, v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Action La Fayette, 9e (329-79-89) ; Olympic, 14e (544-43-14) ; Parnassiens, 14e (320-30-19) ; v.f. : Lumière, 9e (246-49-07).

LE TÉLÉPHONE SONNE TOUJOURS DEUX FOIS (Fr.) : Forum Orient-Express, 1er (233-42-26) ; UGC Danton, 6e (225-10-30) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; Images, 18e (522-47-94) ; Tourelles, 20e (364-51-98).

TRAIN D'ENFER (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40) ; UGC Boulevards, 9e (574-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Images, 18e (522-47-94).

LA ULTIMA CENA (Cub.) : Républic Cinéma, 11e (805-51-33).

UN DIMANCHE A LA CAMPAGNE (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

UN ÉTÉ D'ENFER (Fr.) (*) : Gaîté Boulevards, 9e (233-67-06) ; Paris Ciné, 10e (770-21-71).

UN FILM (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

URGENCE (Fr.) : Forum Orient-Express, 1er (233-42-26) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40)

LA VENGEANCE DU SERPENT A PLUMES (Fr.) : Ambassade, 8e (359-19-08) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Paramount Mercury, 8e (562-75-90) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Bastille, 11e (307-54-40) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Parnassiens, 14e (335-21-21) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

Les grandes reprises

ACCIDENT (A., v.o.) : Champo, 5e (354-51-60)

ALL THAT JAZZ (A., v.o.) : Châtelet Victoria (H.sp), 1er (508-94-14) ; ALIEN (A. v. o.) (*) Saint-Lambert, 15e (532-91-68). (v.f.) Arcades 2e, (233-54-58).

L'ANNÉE DERNIÈRE A MARIENBAD (Fr.) : Templiers, 3e (272-94-56) ; Epée de Bois, 5e (337-57-47).

ARTHUR RUBINSTEIN, L'AMOUR DE LA VIE (A., v.o.) : Reflet Quartier Latin, 5e (326-84-65).

L'AVENTURE DE Mme MUIR (A., v.o.) : Action Christine bis, 6e (329-11-30).

BARBEROUSSE (Jap., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68).

BARRY LYNDON (Angl., v.o.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).

BEAT STREET (A., v.o.) : Cinéma Présent, 19e (203-02-55).

LA BELLE CAPTIVE (Fr.) : Denfert (H. sp.), 14e (321-41-01).

BLADE RUNNER (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (354-72-71) ; Espace Gaîté, 14e (327-95-94).

BLANCHE COLOMBE ET VILAINS MESSIEURS (A., v.o.) : Action Christine, 6e (329-11-30) ; Mac-Mahon, 17e (380-24-81).

LE CHAT QUI VENAIT DE L'ESPACE (v.f.) : Napoléon, 17e (267-63-42).

LE CHOIX DE SOPHIE (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).

CLÉOPATRE (A. v.o.) Péniche des Arts 15e, (527-77-55).

COUP DE CŒUR (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).

LA CORDE (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

LES DAMNÉS (It. v.o.) (*) Denfert 14e, (321-41-01).

DÉLIVRANCE (A., v.o.) (*) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

LA DIAGONALE DU FOU (Fr.-It., v.o.) : Latina, 4e (278-47-86) ; Reflet Balzac, 8e (561-10-60).

LE DERNIER TANGO A PARIS (It., v.o.) : Saint-Ambroise (H. sp.), 11e (700-89-16).

DERSOU OUZALA (Sov. v.o.) Châtelet Victoria 1er, (508-94-14) Saint-Lambert 15e, (532-91-68) Rialto 19e (607-87-61).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).

ELSA POPPIN (A. v.o.) : Reflet Médicis 5e (633-25-97). Reflet Balzac 8e, (561-10-60).

L'ÉTOFFE DES HÉROS (A. v. f.) : Paris Loisirs Bowling 18e, (606-64-98).

EXCALIBUR (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

LA FLUTE ENCHANTÉE (Suéd. v.o.) : Reflet Quartier Latin 5e, 326-84-65).

LES HOMMES PRÉFÈRENT LES BLONDES (A., v.o.) : Péniche des arts 16e (527-77-55).

INDIA SONG (Fr.) : Epée de Bois 5e (337-57-47). Saint-Ambroise 11e (700-89-16).

L'IMPORTANT C'EST D'AIMER (Fr.) (**) Boîte à films (Hsp) 17e (622-44-21).

INDISCRÉTIONS (A., v.o.) : Champo 5e (354-51-60).

JÉSUS DE NAZARETH (It.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).

JONATHAN LIVINGSTON LE GOÉLAND (A. v.o.), Cinoches, 6e (633-10-82) ; Marbeuf, 8e (561-94-95).

LOULOU (All., v.o.) : Logos II, 5e (354-42-34).

MA FEMME EST UNE SORCIÈRE (A. v.o.) : Action Ecoles, 5e (325-72-07).

MERLIN L'ENCHANTEUR (A., v.f.) : Napoléon, 17e (267-63-42).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (508-11-69).

MONTEREY POP (A., v.o.) : Péniche des Arts, 15e (527-77-55).

LA NUIT DES MORTS VIVANTS (A., v.o.) (*) Cluny Ecoles 5e (354-20-12) ;

ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o.) (**) : Denfert, 14e (321-41-01) ; Boîte à films, 17e (622-44-21).

PAS DE PRINTEMPS POUR MARNIE (A. v.o.) : Action Christine bis, 6e (329-11-30) ; Reflet Balzac, 8e (561-10-60).

PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) (*), Châtelet Victoria, 1er (508-94-14).

RACING BULL (A., v.o.) Studio Bertrand 7e (783-64-65).

RASHOMON (Jap., v.o.) Saint-Lambert 15e (532-91-68).

ROBIN DES BOIS (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Rotonde, 6e (574-23-44) ; Napoléon, 17e (267-63-42).

RUE CASES-NÈGRES (Fr.) : Grand Pavois, 15e (554-56-85).

LE SALON DE MUSIQUE (Ind., v.o.) : Bonaparte 6e (326-12-12). Saint-Ambroise 11e (700-89-16).

SUDDEN IMPACT (LE RETOUR DE L'INSPECTEUR HARRY (A., v.o.) : Rialto 19e (606-87-61). (V.f.) Paris Loisirs Bowling 18e (606-64-98).

TCHAO PANTIN (F.) : Rivoli Beaubourg 4e (272-63-32).

THE SERVANT (Ang., v.o.) : Champo 5e (354-51-60).

UNE ÉTOILE EST NÉE (A., v.o.) Calypso 17e (380-30-11).

20000 LIEUX SOUS LES MERS (A., v.o.) Action Rive Gauche 5e (329-44-40). (v.f.) Rex 2e (236-83-93). UGC Opéra 2e (574-93-50). UGC Danton 6e (225-10-30). UGC Montparnasse 6e (574-94-94). UGC Ermitage 8e (563-16-16). UGC Boulevard 9e (574-95-40). UGC Gobelins 13e (336-23-44). Mistral 14e (539-52-43). UGC Convention 15e (574-93-40). Murat 16e (651-99-75). Napoléon 17e (267-63-42). Images 18e (522-47-94).

VICTOR VICTORIA (A., v.o.) Saint-Michel 5e (326-79-17).

YOYO (Fr.) Denfert 14e (321-41-01).

Les festivals

COMÉDIES MUSICALES (v.o.), Cosmos, 6e (544-28-80). Mer., sam., dim. 14 h : l'Auto, le Violon et le Chien Pate ; mer. 16 h, jeu. 18 h, sam. 22 h : les Tziganes montent au ciel ; jeu. 18 h, ven. 22 h, sam. 16 h, lun. 20 h : les Joyeux Garçons ; mer. 20 h, sam. 18 h, lun. 16 h, mar. 22 h : Volga Volga ! ; mer. 22 h, lun. 20 h, lun. 18 h, mar. 20 h : le Printemps ; jeu. 16 h, ven. 20 h, dim. 22 h, mar. 18 h : les Mélodies du quartier de Verisk ; jeu. 20 h, ven. 14 h, dim. 21 h, mar. 17 h : l'Accordéon ; jeu. 21 h, ven. 15 h, dim. 18 h, mar. 14 h : les Léontares ; ven. 18 h, lun. 14 h : Jazz Band.

J. COCTEAU, 7e Art Beaubourg, 3e (278-34-15). Dim. 13 h 30 : le Sang d'un poète ; dim. 14 h 30 : le Testament d'Orphée ; dim. 16 h : les Parents terribles.

M. DURAS, Denfert, 14e (321-41-01). Jeu. 12 h : le Camion ; sam. 12 h : Aurelia Steiner.

C. EASTWOOD (v.o.), Action Rive gauche, 5e (329-44-40). Mer., jeu. : Bronco Billy ; ven., sam. : Un frisson dans la nuit ; dim., lun., mar. : les Proies.

FASSBINDER (v.o.), Studio Bertrand, 7e (783-64-66). Mer., lun. 16 h, sam. 18 h, ven., mar. 14 h, dim. 12 h : le Rôti de Satan ; jeu., lun. 14 h, sam. 12 h Despair.

C. GRANT (v.o.), Action-Écoles, 5e (325-72-07). Mer : Je ne suis pas un ange ; jeu. : l'Impossible M. Bébé ; ven. : Sylvia Scarlett ; sam. : Mon épouse favorite ; dim. : Honeymoon ; lun. : Lady Lou ; mar. : Chérie, je me sens rajeunir.

S. GUITRY (v.o.), le Latina, 4e (278-47-86). Mer., sam., mar : Tu m'as sauvé la vie ; jeu., dim. : Donne-moi tes yeux ; ven., lun. : TOA.

A. KUROSAWA (v.o.), Saint-Lambert, 15e (532-91-68). Mer. 18 h 30, ven. 17 h, mar. 16 h 15 : Dersou Ouzala ; ven. 19 h 30, mar. 21 h : Rashomon ; dim. 21 h, mar. 18 h 45 : la Forteresse cachée ; sam. 18 h 30 : Barberousse ; mer. 21 h, lun. 19 h : le Château de l'araignée.

N. KINSKI (v.o.), Calypso, 17e (380-30-11). Mer., jeu., ven., sam. 17 h : Hôtel New-Hampshire ; dim., lun., mar. 17 h : la Lune dans le caniveau ; tls 19 h 10 : Tess ; tls 22 h 10 : la Féline.

ROBBE-GRILLET / ROHMER / ROUCH / RESNAIS : Les Mei ou R ou l'Amoi en FR, République-Cinéma, 11e (805-51-33). Mer., dim. 16 h, jeu. 20 h, ven. 18 h : Muriel ; ven., dim. 20 h : Glissements progressifs du plaisir ; mar. 16 h : Chronique d'un été ; lun. 16 h : le Signe du lion ; mer., sam. 20 h, jeu., dim. 18 h : la Collectionneuse ; ven. 16 h : la Carrière de Suzanne - la Boulangère de Monceau ; mer., sam. 18 h, lun. 20 h, dim. 22 h : le Genou de Claire ; jeu. 16 h, lun. 18 h : la Marquise d'O.

HOMMAGE A TRUFFAUT, Club de l'Etoile, 17e (380-42-05). Mer., dim. : les 400 Coups ; jeu., sam., mar. : Jules et Jim ; ven., lun. : Vivement dimanche ; Studio Cujas, 5e (354-89-22) : mer., dim. : Jules et Jim ; jeu., sam., mar. : Tirez sur le pianiste ; ven., lun. : la Peau douce.

FESTIVAL INTERNATIONAL DE L'AVANT-GARDE, Studio 43, 9e (770-63-40). Mer. 18 h : Aspects de l'avant-garde française : la Glace à trois faces - Disque 927 ; 20 h 30 : Soirée d'ouverture : Lettre à Freddy Buache - Un Hamlet de moins ; 22 h 30 : Sélection France 1980/1984 ; les Etoiles du soleil - le Déjeuner du matin - 181 Secondes de regards - Elis - Entre-lignes - la Promenade désorientée ; jeu. 18 h : Aspect de l'avant-garde française - Ménilmontant - Rien que les heures ; 19 h : Sélection étrangère, sélection de films expérimentaux hongrois ; Idpmeres - Exet - Gravitacio - Zenon - Belyegfilm ; 21 h : Alommazoluktok ; 22 h 30 : Sélection France 1980/1984 : Une minute vingt-neuf de peinture - A propos de la Grèce ; ven. 18 h : Aspects de l'avant-garde française - Entracte - Anemic cinéma - Un chien andalou - la Perle ; 20 h : Sélection étrangère : Bienvenue en métropotamie - Touki Bouki ou le voyage de l'hyène ; 22 h : Sélection France 1980/1984 : Poppee - Chutes, désert, syn - Selva un portrait de Parvaneh Navai. Sam. 14 h : Aspects de l'avant-garde française : Traité de bave et d'éternité ; 17 h : Ballet mécanique - le Cri nu - Voyage jusqu'à l'aube - Violations - l'Amour réinventé - Mobiles - Chevelure ; 18 h 30 : Sélection étrangère : Triste tropique ; 20 h : Noas - Au début - les Saisons ; 22 h : Sélection France 1980/1984 : les Papiers peints - les Embarras du monde - les Chutes d'une vie. Dim. 14 h : Aspects de l'avant-garde française - le Vampire - Pacific 231 - Un chant d'amour - la Chevelure ; 16 h : Allées et venues - Pond and Waterfall - You the Better - Systema - Rue des Teinturiers ; 18 h : Sélection étrangère - Camera - Fa(h)r (Weit) - Couples regards positions ; 20 h : Cent minutes de tension berlinoise - Fragments vidéo - Die Wunderheilerinnen - Cut up - Cracx Apart - Der Taxi Film - Das Duell ; 22 h : Sélection française 1980/1984 : Fragments de l'ange - Confessions d'un cinéaste - In/Side/Out - I A VI - Filming Muybridge - Frame ; lun. 18 h : Aspects de l'avant-garde française : Octobre à Madrid ; 20 h : le Poisson-lune assommons les pauvres - Pierre Molinier - Film - Après contre Atlas - la Mise à nu du taxie - Etes-vous malade ? - l'Avance ; 22 h : Sélection française 1980/1984 : Radio serpent - Climax - Hipergraphic Prismatic Screen - Erika - Partir. Mar. 20 h 30 : Aspects de l'avant-garde française - Carte de vœux - le Songe d'une nudité - le Révélateur ; 22 h : Sélection France 1980/1984 : Eaux noires - Eponine - Il y aura toujours des fraises à brûler - Document pour les petits hommes verts - Alliances - les Chants. Mer. 14 h : le Roi des Singes.

Les séances spéciales

L'AGE D'OR (Fr.), Templiers, 3e (272-94-56), dim. 20 h 30.

BIQUEFARRE (Fr.) : Olympic, 14e (544-43-14), 18 h (en sem.).

CASANOVA (de Fellini) (It., v.f.) : Templiers, 3e (272-94-56), dim. 18 h 15.

LES CHARIOTS DE FEU (Brit., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21), 20 h., lun. 14 h. et 20 h.

LES CHIENS DE PAILLE (**) (A., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (508-94-14), 16 h 15, sam. 23 h 55 ; Templiers, 3e (272-94-56), 22 h, sam. 16 h.

EASY RIDER (*) (A. v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (508-94-14), 13 h.

ET DIEU CRÉA LA FEMME (Fr.) : Templiers, 3e (272-94-56), sam. 16 h 15 ; Rialto, 19e (607-87-61), mer. 18 h 30, jeu. 16 h 15, ven. 14 h 21 h, sam. lun. 18 h 30, dim. 21 h, mar. 16 h 15.

L'ÉVANGILE SELON SAINT-MATTHIEU (It., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (508-94-14), 18 h 20.

FARREBIQUE (Fr.) : Olympic, 14e (544-43-14), 18 h (en sem.).

LA FEMME PUBLIQUE (*) (Fr.) : Châtelet Victoria, 1er (508-94-14), 13 h 30 + Républic-Cinéma, 2e (805-51-33), jeu. ven. lun. 22 h, mar. 22 h 20.

JOHNNY GOT HIS GUN (A. v.o.) : St-Ambroise, 11e (700-89-16), mar. 21 h 50.

LES JOUEURS D'ÉCHECS (Ind., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36), lun. 11 h 55.

MEURTRE D'UN BOOKMAKER CHINOIS (A. v.o.) Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), mar. 18 h.

LE MEPRIS (Fr.) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77), 12 h et 24 h.

MISSING (A., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (508-94-14), 15 h 35 + ven. 0 h 10.

LE MYSTÈRE PICASSO (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36), dim., mar. 11 h 50.

LE PONT DU NORD (Fr.), Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77), 12 h et 24 h.

LA PRISE DU POUVOIR PAR LOUIS XIV (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36), dim. et mar. 11 h 40.

QUERELLE (*) (All., v.o.) : Rivoli Beaubourg, 4e (272-63-32) mer., ven., dim. et mar. 18 h 10.

SCARFACE (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), ven. 21 h 30.

TAXI DRIVER (**) (A., v.o.) Boîte à films, 17e (622-44-21), mer., 17 h 45 ; mar. 15 h 30 ; jeu., ven., 15 h 30 et 17 h 45.

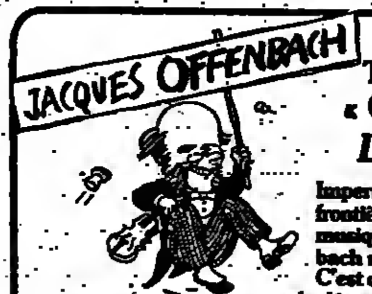
TESS (A., v.o.), Châtelet Victoria, 1er (508-94-14), 20 h 50.

THE ROSE (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56) mer., 16 h ; dim. 14 h ; lun. 20 h.

VIVEMENT DIMANCHE (Fr.) : Studio Galande, 5e (354-72-71), 14 h.

WANDA (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 12 h.

ZELIG (A), Studio Bertrand, 7e, (783-64-66), 20 h 35 (sf dim.).





COMMUNICATION

Sept nouvelles stations locales développées par Radio-France

Sept nouvelles radios locales de couverture départementale, un fil musical à Tours, deux ateliers de création, l'un à Nice, l'autre à Strasbourg, et un nouveau centre de gestion interrégional : après un coup de frein en 1984, la décentralisation se poursuit à Radio-France, qui consolide ainsi sa vocation de réseau.

Le mot surprenait il y a un an encore. Le voici désormais admis, compris et largement utilisé, à tel point que l'on n'en voit aucun qui décrive mieux que « réseau » la vocation de Radio-France prise dans sa totalité. C'est grâce à cette idée-force que les politiques de développement et de diversification trouvent une cohérence. « *Nos cinquante-six radios sont naturellement complémentaires* », devait préciser, au cours d'une conférence de presse ce mercredi 6 février, le président de Radio-France, M. Jean-Noël Jeanneney, en invoquant notamment « *le seul réseau radiophonique qui soit légal en France* ».

Et d'expliquer : « *Collaborant de plus en plus intimement entre elles sans qu'aucune ne perde pour autant sa spécificité, nos antennes se valorisent mutuellement chaque jour davantage* », le secteur de l'information étant certainement, grâce aux cinq cent soixante journalistes de la chaîne, le premier bénéficiaire de cette organisation.

L'année 1985 verra donc l'extension de ce réseau et la confirmation d'une politique de décentralisation. Sept nouvelles stations locales seront ainsi développées : Pau-Béarn (Pau), Pays basque (Bayonne), Radio-Alsace (Strasbourg), Provence (Marseille), Picardie (Amiens), Loire-Océan (Nantes) et Radio-France Besançon. La ville de Tours sera à son tour équipée d'une station France-Inter Tours (FIT), ce fil musical que l'on retrouve dans onze villes de France.

Un effort important sera d'autre part entrepris en faveur de la création radiophonique : deux ateliers régionaux, installés à Strasbourg et à Nice, seront chargés d'assister les radios locales dans l'élaboration d'émissions telles que feuilletons, dramatiques, concerts, etc. Un deuxième centre de gestion interrégional verra de son côté le jour à Nantes, pour la gestion des stations du Grand Ouest. Six stations se lanceront cette année dans une expérience de gestion locale de leurs archives, première amorce d'une « banque son », dans laquelle chaque station pourra un jour puiser.

ANNICK COJEAN.

A VOIR

ÊTRE PAUVRE A BALE

Elle est à peine âgée de dix ans. Ses parents sont pauvres. A l'école, ses petits camarades la tourmentent, s'essuyant les mains si, d'aventure, ils la frôlent, car, disent-ils, « *elle a la peste* »... Celle de la pauvreté. Où se passe cette scène ? A Bâle, en Suisse, pays où l'indigence, tel un péché mortel, est montrée du doigt lorsqu'elle fait surface. On a peine à y croire. Le reportage de Sylvie Braibant et Dominique Cieinsky, sur TF 1, confirme, pourtant, cette réalité.

C'est à Genève et à Bâle, les deux villes les plus riches de Suisse, que les deux journalistes ont mené leur enquête. Cela n'allait pas de soi, malgré la bonne volonté des institutions publiques. Comment, en effet, rencontrer des pauvres qui avouent eux-mêmes qu' « *ils n'osent pas dire qu'ils sont pauvres* », qui cachent leurs difficultés parce qu'ici, reconnaît le directeur de l'Aide sociale de Genève, « *on est moins habitué qu'ailleurs, en Europe, à voir des indigents dans la rue* ».

Société vivant dans l'aisance, la Suisse est loin d'être le pays européen le plus touché. Elle a toutefois ses laissés-pour-compte : 5 % de sa population ne bénéficie pas du minimum vital. Encore ce taux n'est-il qu'une estimation, puisque les statistiques sociales sont, ici, à peu près inexistantes.

Pendant que les pauvres subissent le rejet et l'humiliation, font le silence sur l'aide (souvent contraignante) que leur apportent les organismes officiels, les nantis ont-ils conscience de l'existence de la pauvreté dans leur propre pays ? Surprenante à cet égard, la réponse d'un horloger : « *Cela me préoccupe de temps en temps, quand j'ai un moment pour y réfléchir.* » Etonnante, aussi, la réaction de cette commerçante qui, tout en emballant des chocolats, laisse tomber laconiquement : « *Chez nous, ce sont des choses que l'on cache.* »

Et le chômage ? Très peu élevé (1,2 %) et lié automatiquement à la détresse matérielle, il est, lui aussi, considéré comme un mal honteux.

ANITA RIND.

★ *Etre pauvre en Suisse*, « Infovision », TF 1, jeudi 7 février, 21 h 35. Trois autres sujets au sommaire : *Sud-Liban, retrait piégé*, *Retour au Portugal* et *Le proviseur au vestiaire*.

ÉDITION

LES CENTRES LECLERC DE LA RÉGION PARISIENNE DEVRONT RESPECTER LA LOI LANG SUR LES LIVRES

Les centres Leclerc de Boulogne, Levallois et Nanterre ne pourront plus pratiquer des rabais supérieurs à 5 % sur les livres édités en France, a décidé le président du tribunal de commerce de Nanterre, par ordonnance de référé rendue mardi 5 février à la demande de la Fédération française des syndicats de libraires (FFSL).

Cette défense s'étend aux livres qui ont été exportés puis réimportés, « *dans le cas où cette manœuvre aurait eu pour seule fin de contourner les dispositions de la loi 10 août 1981* » sur le prix unique du livre, précise l'ordonnance.

A défaut de se conformer dans les quatre jours à cette disposition, les centres Leclerc désignés se verront imposer une astreinte définitive que le tribunal a fixée à 2 000 F par infraction constatée.

Cette démarche des libraires fait suite à l'arrêt rendu le 10 janvier par la Cour de justice des Communautés européennes, qui déclare la loi française du prix unique du livre compatible avec le droit communautaire, sous deux réserves concernant les importations.

THOMSON VEUT SE PLACER SUR LE MARCHÉ DES TÉLÉVISIONS PRIVÉES

« *Notre projet de télévision est sérieux, solide et bien avancé* », nous déclarait M. Robert Hersant, lundi 4 février, en ajoutant : « *Notre engagement dans la voie de l'audiovisuel est désormais irréversible.* » Et le PDG de la SOCPRESSE de témoigner du travail intensif que mène, autour de MM. Philippe Ramond et Jean-Marie Cavada, un petit groupe de professionnels. « *Nous ne perdons pas une seconde*, précisait également M. Hersant. *Notre équipe « télé » s'étoffe de jour en jour, et nous nous apprêtons à lancer un appel d'offres aux constructeurs de matériel pour les mettre en compétition.* » M. Hersant précisait même avoir convenu par téléphone avec M. Alain Gomez, PDG du groupe Thomson, d'une prochaine réunion de travail entre les professionnels des deux groupes.

C'est ce que l'on confirme chez Thomson, où l'on s'empresse toutefois de parler de « *relations normales* » entre fournisseur et client potentiel. La société nationalisée, qui connaît quelques difficultés, tient en effet à s'affirmer dès à présent comme un interlocuteur important des sociétés de télévision et maisons de production en cours de création.

L'ouverture d'un nouveau marché ne fait pour elle aucun doute. Elle est même actuellement sollicitée par bon nombre de promoteurs de projets de chaînes privées – « *et des plus importants* » – et a bien l'intention de participer à une compétition qu'elle prévoit « *sauvage* » entre les constructeurs de matériel de production (caméras, régies...). Une volonté de tirer les leçons de son échec dans le domaine de la radio où, faute d'avoir su prévoir l'explosion des radios privées et d'avoir adapté son offre de matériel à la demande spécifique des stations, Thomson a raté un rendez-vous pourtant bien prometteur.

A. Co.

● *Accord définitif aux Editions du Hennin.* – Le regroupement de six grands magazines féminins (*Femmes d'aujourd'hui-Modes de Paris, Femme pratique, Marie-France, Intimité, Dépêche mode, Nous deux*) au sein des Editions du Hennin a fait l'objet d'une convention définitive. La gestion du nouveau groupe sera assurée par un conseil de gérance de cinq membres : M. Maurice Brébart, gérant principal (ancien responsable de *Femmes d'aujourd'hui*, mais qui ne représente plus que 15 % du nouveau capital des Editions du Hennin), Mme Françoise Fabre (anciennement *Marie-France*, déléguée de la SOPEFF, 34,23 %) et trois représentants des Editions mondiales (qui détiennent 50,77 %), MM. Guy Cuypers, Jean Ebrard et Jean Luchesc. M. Francis Morel est confirmé au poste de directeur général des Editions du Hennin, et M. Pierre Galan à celui de directeur administratif et financier de cette société.

Mercredi 6 février

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 40 **Série : Dallas.**
J.R. et Jessica découvrent qu'ils partagent les mêmes sentiments à propos du « mariage » d'Ellie et Clayton. Tant mieux !

21 h 30 **Documentaire : dialogue pour un portrait. Roger Hanin.**
Réal. D. Varenne.
Origines, formation, culture, de l'acteur Roger Hanin, metteur en scène et réalisateur du film Train d'enfer, *qui vient de sortir sur les écrans. Un portrait constitué d'interviews, de reportages, d'extraits de films et de pièces de théâtre.*

22 h 45 **Cote d'amour.**
Présentée par Sidney.
Variétés en direct de la salle Wagram. Axel Bauer, Alain Bashung ; vidéo, etc.

23 h 20 **Journal.**
23 h 40 **C'est à lire.**
23 h 55 **Tify s'il te plaît, raconte-moi une puce.**

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 **Téléfilm : Le seul témoin.**
De Dominique Fabre, réal. J.-P. Desagnat, avec D. Carrel, J.-F. Garreaud, N. Calfan...
Après une fausse couche, Catherine apprend qu'elle n'aura pas d'enfants. Au bord de la dépression, elle accepte d'emmener à la campagne un petit garçon souffrant d'un manque affectif. Commence, alors, un cauchemar, un complot, dont Catherine sera la victime.

22 h 10 **Cinéma-Cinémas.**
Magazine de M. Boujut, A. Andreu, C. Ventura.
Au sommaire : Arthur Penn ; Emile Couzinet ; Clint Eastwood ; Niklos Rozsa ; Jean-Luc Godard pour la sortie de son dernier film ; Greta Garbo.

23 h 5 **Patinage artistique.**
Championnat d'Europe à Göteborg en Suède.

23 h 40 **Journal.**
0 h 5 **Bonsoir les clips.**

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 **Ring-Parade : Cadence 3.**
Emission de G. Lux et L. Milcic.
Autour de Michel Delpech.

22 h **Journal.**

22 h 20 **Téléfilm : Fanchette.**
D'O. Gaupmann et R. Martial, avec V. Bordelet, A. Foures, A. Van Molder.
1843 dans le Berry : le médecin d'un hospice rencontre une enfant, une pauvre fillette qu'on appellera Fanchette. L'évocation d'un fait divers qui vit intervenir George Sand. Emouvant.

23 h 15 **Folies ordinaires : Charles Bukowski.**
23 h 20 **Prélude à la nuit.**

FR 3 PARIS ILE-DE-FRANCE

17 h 5, Dessin animé : Wil Cwac Cwac ; 17 h 10, Fraggle rock ; 17 h 37, Le club des puces ; 17 h 48, Contes pour Marie ; 17 h 57, Interview exclusive : Marie-Antoinette ; 18 h 10, Jazz off ; 18 h 21, Rocking chair ; 18 h 51, Feuilleton : Janique Aimée ; 19 h 6, Atout PIC ; 19 h 15, Informations.

CANAL PLUS

20 h 30, Hill Street Blues ; 21 h 15, Série : Soap ; 21 h 50, Cinéma : Contamination, de C. Loates ; 23 h 20, SLAM ; 0 h 3, Cinéma : Je sais que tu sais, d'A. Sordi ; 1 h 35, Robin des Bois.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Antipodes : Rencontres avec Roberto Juarroz à Paris.
21 h 30 Musique : Pulsations, Antigma, Antidogma.
22 h 30 Nuits magnétiques : Mi-temps.
0 h Le rendez-vous de minuit.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert (en direct des Champs-Elysées) : *le Tricorne*, extraits : trois danses ; *Nuits dans les jardins d'Espagne pour piano et orchestre*, de Manuel de Falla ; *Iberia*, de Debussy ; *Rhapsodie espagnole*, de Ravel, par l'Orchestre national de France, dir. L. Maazel, sol. N. Freire, au piano.
23 h Les soirées de France-Musique : Nocturnes, œuvres de Mozart, Boccherini, Mozart, Schubert.

Jeudi 7 février

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h 55 **Championnat du monde de ski alpin** (et à 13 h 25).
11 h 15 **ANTIOPE 1.**
11 h 45 **La Une chez vous.**
12 h **Feuilleton : Buffalo Bill.**
12 h 25 **La bouteille à la mer.**
13 h **Journal.**
13 h 45 **A pleine vie.**
Série : Sloane agent spécial ; 14 h 40, La maison de TF 1 ; 15 h 25, Quarté à Vincennes ; 15 h 55, Images d'histoire.
16 h 25 **Croque-vacances.**
17 h 30 **La chance aux chansons.**
18 h **Nounours.**
18 h 5 **Le village dans les nuages.**
18 h 25 **Mini-journal pour les jeunes.**
18 h 40 **Série : Huit, ça suffit.**
19 h 15 **Jeu : Anagram.**
19 h 40 **Cocoricocoboy.**
20 h **Journal.**
20 h 35 **Série : Au nom de tous les miens.**
D'après Martin Gray et Max Gallo, réal. R. Enrico, avec J. Penot, M. Méril, B. Fossey...
Premier épisode d'un retour en arrière sur trente années de la vie d'un homme, Martin Gray, juif polonais, dont l'adolescence a été marquée par le nazisme.
21 h 30 **Les jeudis de l'information.**
Emission d'information d'A. Denvers, R. Pic, M. Albert et J. Decornoy. (*Lire notre article.*)
22 h 45 **Journal.**
23 h 5 **Etoiles à la une.**
Emission de F. Mitterrand.
Pendant tout le mois de février, l'émission propose des courts métrages. Ce soir : Panique au montage, *d'Olivier Esmein, qui a obtenu le Prix TF 1 au Festival d'Avoriaz en 1984.*

DEUXIÈME CHAINE : A 2

6 h 45 **Télévision du matin.**
8 h 30 **Feuilleton : Une femme seule.**
10 h 30 **ANTIOPE.**
12 h **Journal et météo.**
12 h 10 **Jeu : L'académie des neuf.**
12 h 45 **Journal.**
13 h 30 **Feuilleton : Les amours des années 50.**
13 h 45 **Aujourd'hui la vie : Les aventuriers d'aujourd'hui.**
14 h 50 **Téléfilm : Willa**
De C. Culver, réal. J. Darling, C. Cuzman, avec D. Raffin, C. Gelager, D. Ladd...
Willa, serveuse d'un restaurant, mère de trois enfants, veut devenir conductrice de camion. Comment s'y prendra-t-elle ?
16 h 25 **Magazine : Un temps pour tout.**
De M. Cara et A. Valentini.
Les DOM-TOM à Paris.
17 h 30 **Dessin animé : Album.**
17 h 45 **Récré A2.**
Poochie ; Mes mains ont la parole ; Latulu et Lireli ; M. Merlin ; Téléchat.
18 h 30 **C'est la vie.**
18 h 50 **Jeu : Des chiffres et des lettres.**
19 h 10 **D'accord, pas d'accord (INC).**
19 h 15 **Emissions régionales.**
19 h 40 **Le théâtre de Bouvard.**
20 h **Journal.**
20 h 35 **Série : L'amour en héritage.**
Réal. K. Connor, avec S. Powers, L. Remick, S. Keach...
Teddy, fille de Maggy, se destine au métier de mannequin, et devient mère. Suite de la saga sur les années folles. Une caverne d'Ali-Baba, des décors baroques un scénario bien mis en scène, des personnages stéréotypés...
21 h 35 **Résistances.**
Magazine de Bernard Langlois.
Au sommaire : Dossier Sean Macbride, avec, pour illustrer les divers aspects de son action, deux reportages : Où va l'Irlande du Nord ? Amnesty International ; Les réfugiés vietnamiens à Hongkong. Avec la chanteuse Brenda Wooton.
22 h 55 **Patinage artistique.**
Championnat d'Europe à Göteborg (Suède).
23 h 40 **Journal.**
0 h 5 **Bonsoir les clips.**

TROISIÈME CHAINE : FR 3

17 h **Télévision régionale.**
Programmes autonomes des douze régions.
19 h 55 **Dessin animé : Lucky Luke.**
20 h 5 **Les jeux.**
20 h 35 **Le polar du soir : Le locataire d'en haut.**
D'après W. Irish, réal. G. Grangier, avec B. Fresson, J. Mills...
Anne, propriétaire d'un petit pavillon de banlieue, abrite, chez elle un monsieur âgé faisant le commerce de livres rares. Anne cache aussi son beau-frère en cavale. Un assassinat. Une nuit de cauchemar commence pour Anne.
21 h 35 **Journal.**
22 h 5 **Cinéma : Trois frères.**
Film italien de F. Rosi (1980), avec C. Vanel, M. Placido, P. Noiret, V. Mezzogiorno, A. Ferreol, M. Crippa.
Un vieux paysan des Pouilles fait venir ses trois fils (un juge à Rome, un éducateur à Naples, un ouvrier à Turin) pour les obsèques de leur mère. Bilan de plusieurs vies, évocation du passé, destins individuels portés par les événements de l'Italie contemporaine. Ce film, à la fois intimiste, psychologique et politique, est réalisé et interprété avec une très grande sensibilité.
0 h **Folies ordinaires : Charles Bukowski.**
0 h 5 **Prélude à la nuit.**
Musique baroque à Monaco : Sonate en sol majeur, *de J.-S. Bach, interprétée par J. See, R. Claire, flûtes, S. Cunningham, basse de viole, D. Moroney, clavecin.*

CANAL PLUS

7 h, 7/9 M. Denisot ; 9 h, Cinéma : l'Ami de Vincent, de P. Granier-Deferre ; 10 h 25, Cinéma : Horizons perdus, de F. Capra ; 12 h 15, Cabou Cadin (dessin animé, Benji) ; 13 h 30, Rue Carnot (et à 18 h 45) ; 14 h, Cinéma : la Scarlatine, de G. Aghion ; 13 h 35, Cinéma : Une chambre en ville, de J. Demy ; 17 h 5, Cabou Cadin (Sherlock Holmes, Mister T) ; 18 h 4, SLAM ; 19 h 15, Tous en scène ; 20 h 5, Top 50 ; 20 h 30, Cinéma : Trocadéro bleu-citron, de M. Schock ; 22 h 5, Cinéma : Meurtre dans un jardin anglais, de P. Greenaway ; 23 h 45, SLAM ; 0 h 30, Cinéma : Vivre vite, de C. Saura ; 2 h 10, Rock concert.

FRANCE-CULTURE

1 h, Les nuits de France-Culture ; 7 h, Le goût du jour ; 8 h 15, Les enjeux internationaux ; 8 h 30, Les chemins de la connaissance : Les humanistes rhénans (et à 10.50 : le vinaigre c'est le langage) ; 9 h 5, Les Matinées : une vie, une œuvre : Bachelard, ou une enfance parmi les eaux ; 10 h 30, Musique : Miroirs ; 11 h 10, Répétez, dit le maître : L'informatique à l'école ; 11 h 30, Feuilleton : « Tristan et Iseut » ; 12 h, Panorama ; 13 h 40, Peintres et ateliers : M. Milshtein ; 14 h, Un livre, des voix : La passion indonésienne ; 14 h 30, Roman Jakobson ; 15 h, Dérives : La Jérusalem céleste et la Jérusalem terrestre ; 15 h 30, Musique : Balzac et Massimilla Doni ; 17 h, Texte ; 17 h 10, Le pays d'ici ; 18 h, Subjectif : Agora ; à 18 h 35, Tire ta langue ; à 19 h 15, Rétro ; à 19 h 25, Jazz à l'ancienne ; 19 h 30, 19 h 30, Les progrès de la biologie et de la médecine, par les professeurs Jean Bernard et J.-Louis Binnet ; 20 h, Musique, Ch. Ivaldi.
20 h 30 Maisons, de Jürgen Becker.
21 h 30 Musique : Libre parcours, voix.
22 h 30 Nuits magnétiques : Plastique.
0 h *Le rendez-vous de minuit.*

FRANCE-MUSIQUE

2 h, Les nuits de France-Musique ; 7 h 10, L'imprévu : magazine d'actualité musicale ; 9 h 8, L'oreille en colimaçon ; 9 h 20, Le matin des musiciens : Miroirs de Stravinsky ; 12 h 5, Le temps du jazz : le jazz en France (1942) ; 12 h 30, Concert : (donné le 5 mai en l'église Saint-Matthieu) : œuvres de Mendelssohn, Brahms, Nicolai, Thomas, Martin par le Kölner Kantorei ; 14 h 2, Repères contemporains : œuvres d'Almuro, Ferreya, Khaladji ; 15 h, Les après-midi de France-Musique : l'art de la méthode, œuvres de Rossini, Liszt, Brahms, Reger ; 18 h 2, Côté jardin ; 18 h 30, Jazz d'aujourd'hui : le bloc-notes.
19 h Concert (en direct du Grand Théâtre de Genève) : *Tristan et Isolde*, de Richard Wagner, par l'Orchestre de la Suisse romande, dir. H. Stein, sol. J. Blinkhof, Tristan, H. Tschammer, le roi Marke, J. Martin, Isolde, H. Becht, Kurwenal, J. Remenyi, Melot, H. Schwarz, Brangane.
0 h Les soirées de France-Musique : Nocturnes, œuvres de Mozart.





société

LA FIN DU VOYAGE DE JEAN-PAUL II EN AMÉRIQUE LATINE

Le pape a rappelé à Trinité et Tobago les principes de la doctrine sociale de l'Eglise

Port-d'Espagne. – C'est à Trinité-et-Tobago, une mosaïque de races, de cultures et de religions, que Jean-Paul II a achevé, mardi 5 février, son voyage en Amérique latine. Il était attendu à Rome, ce mercredi 6 en début d'après-midi.

Trinité-et-Tobago est l'un des rares Etats d'Amérique latine qui se porte bien (régime démocratique, économie prospère, respect des droits de l'homme). *« Je veux tout d'abord vous dire mon admiration pour la manière dont des peuples de différentes races, religions et traditions ont su vivre en harmonie. (...) Vous êtes un signe d'espoir »*, a déclaré Jean-Paul II dans son discours d'arrivée.

La population est en effet composée de personnes d'origine africaine, mais il y a aussi une importante communauté indienne, des métis et des Chinois.

Dans ce pays, où l'évangélisation commença au début du seizième siècle, règne un esprit œcuménique authentique, dû à une tolérance qui différencie Trinité-et-Tobago des autres Antilles. Dans son homélie, Jean-Paul II a surtout mis l'accent sur les risques de *« pertes des valeurs de la famille »* et sur les problèmes de la société de consommation.

Cette courte visite dans un pays qui se porte bien a marqué d'autant plus qu'elle succédait à un séjour au Pérou, qui offre un exemple des problèmes les plus graves du continent latino-américain. La dernière étape de Jean-Paul II au Pérou a été Iquitos, au cœur de la forêt amazonienne.

Port fluvial le plus éloigné de la mer (3 000 kilomètres le séparent de l'Atlantique), Iquitos est une enclave dans la forêt tropicale. C'est de là que partirent les premiers évangélisateurs de l'Amazonie. Aujourd'hui encore, c'est une terre de mission, peuplée de deux cent cinquante mille Indiens, répartis en une soixantaine de groupes ethniques.

Une foule colorée attendait Jean-Paul II à l'aéroport dans une chaleur

De notre envoyé spécial

moite. Jean-Paul II a évoqué le problème des Indiens chassés de leurs terres par la colonisation : *« Etant des propriétaires pacifiques de ces forêts depuis des temps immémoriaux, vous êtes souvent victimes de la cupidité des derniers arrivants, qui menacent vos réserves, sachant que la plupart d'entre vous sont privés de titre de propriété. (...) Aussi, fais-je mienne*, a dit le pape, *la demande de vos évêques pour que vous soient concédés, sans frais ni retard injustifié, les titres de propriété qui vous reviennent. »*

Les Indiens de la région amazonienne ont été victimes au dix-neuvième siècle de la « fièvre du caoutchouc » sous d'autres formes. *« L'exploitation s'est poursuivie de nos jours dans une continuelle rupture de l'équilibre entre la nature, la dignité de l'homme et ses droits »*, estime un prêtre.

Jean-Paul II a aussi exhorté les populations locales à *« entrer en contact avec d'autres cultures afin de vous enrichir réciproquement sans perdre votre légitime identité »*. S'adressant aux colons, le pape a salué leur courage, mais il les a aussi appelés à respecter le *« droit des autres »* et en particulier des Indiens.

Un millier de bidonvilles à Lima

C'est un autre univers, lui aussi marqué par l'exploitation et la misère, que Jean-Paul II a visité dans la matinée avant de quitter Lima : le bidonville de Villa-El-Salvador. C'est le plus peuplé. Mais on compte à Lima plus d'un millier de bidonvilles où vivent au moins deux millions de personnes.

Le service d'ordre était particulièrement vigilant : deux rangées de soldats au coude à coude, tournés vers la foule, séparait celle-ci de l'estrade d'où Jean-Paul II s'est adressé à près de trois cent mille personnes, dont une bonne partie étaient venues des autres bidonvilles de la capitale.

Soulignant le caractère avant tout spirituel de la mission de l'Eglise, Jean-Paul II a déclaré que celle-ci *« n'en oublie pas pour autant son devoir envers l'homme concret »*. Le pape a mis une nouvelle fois en garde contre les idéologies et les solutions violentes : *« L'Eglise pour sa part a choisi la voie des réformes efficaces, qui correspondent aux principes de son enseignement social »*, a-t-il déclaré.

Appelant de ses vœux une moralisation de la vie sociale et dénonçant en particulier *« l'alcoolisme, la prostitution, la mentalité machiste qui exploite la femme, la promiscuité et le concubinage »*, Jean-Paul II a insisté sur le *« ferment »* que peut constituer la doctrine sociale de l'Eglise, et il a lancé un appel aux dirigeants et aux possédants pour qu'ils contribuent à améliorer les conditions de vie des plus démunis. Avant de quitter Villa-El-Salvador, le pape a annoncé que l'Eglise offrait 50 000 dollars à ses habitants. Le même geste a été fait pour les veuves et les orphelins d'Ayacucho, la ville la plus frappée par l'action terroriste des guérilleros de Sentier lumineux.

PHILIPPE PONS.

CANCER ET THÉRAPEUTIQUES PARALLÈLES

Trois inculpations dans l'affaire Solomidès

M. Gérard Peirotte, juge d'instruction au tribunal de grande instance de Nanterre (Hauts-de-Seine), a inculpé, mardi 5 février, d'« exercice *illégal de la médecine et de la pharmacie* » trois responsables de la société Oléa-Centre de Sceaux spécialisée dans la fabrication des produits du docteur Jean Solomidès. Mme Michèle Solomidès, M. Jean-Michel Solomidès (la veuve et le fils de l'inventeur des « *physiatrons synthétiques* » décédé en 1979), et M. Pierre Landry, pharmacien de la société Oléa-Centre. La famille Solomidès, défendue par Me Thierry Lévy, a l'intention de porter plainte pour diffamation contre le secrétariat d'Etat à la santé, ce dernier ayant qualifié de « *toxiques* » les produits fabriqués par Oléa-Centre. Néanmoins, une série d'analyses effectuées par le Laboratoire national de la santé démontre l'existence d'une réelle toxicité de ces produits, vendus comme médicaments.

L'affaire Solomidès vient de prendre une nouvelle dimension. Et, avec elle, le débat sur les thérapeutiques parallèles du cancer, à peine amorcé, risque fort de s'achever plus tôt que prévu. Longtemps, la question soulevée par le docteur Solomidès et par ses adeptes a été celle de l'efficacité des « physiatrons synthétiques », présentés par leur inventeur comme des produits actifs contre – entre autres maladies graves – les affections cancéreuses. Etant entendu que efficaces ou non, les physiatrons étaient de toute façon des produits sans danger.

Plusieurs études, menées à Montpellier par le département de contrôle du médicament du Laboratoire national de la santé, prouvent le contraire. Ces études ont porté sur des lots de produits prélevés en août 1983 au siège de la société Oléa-Centre. Il s'agissait de diverses présentations injectables ou buvables, notamment le 50 T, 41 O, et 90 A. Les conclusions des experts du Laboratoire national de la santé sont sans ambiguïté : *« La toxicité des trois solutés injectables*, écrivent-ils, *n'est pas négligeable. »* L'utilisation du 90 A *« entraîne un arrêt cardiaque brutal chez l'animal »* et les présentations injectables analysées n'étaient pas stériles, mais *« contaminées micro-biologiquement »*. De plus, l'analyse des différents éléments entrant dans leur fabrication révèle la présence de composés pour le moins étonnants, comme une forme de testostérone (hormone sexuelle mâle) dans le 50 T, de quinine dans le 90 A, ou encore d'uréthane (produit fabriqué par Sceaux-Pharma, société liée à l'institut Solomidès), *« préparation dermatologique »* qui ne bénéficie plus de l'autorisation de mise sur le marché depuis décembre 1984.

Pour sa part, la famille Solomidès fait état de travaux *« probants »* menés dans des centres de l'Institut national de la recherche agronomique et à l'Ecole nationale vétérinaire de Lyon. Tous ces éléments ne sont pas suffisants.

En l'état actuel du dossier, après les inculpations prononcées le 5 février (1) et compte tenu de l'émotion qu'ont soulevée chez les fidèles du docteur Solomidès les récentes perquisitions et saisies ordonnées par le juge d'instruction de Nanterre, la principale question est aujourd'hui de savoir si le secrétariat d'Etat à la santé estime que la preuve de l'efficacité d'un produit présenté comme un médicament doit toujours être apportée par son fabricant ou si, au contraire, il faut entreprendre de nouvelles études toxicologiques en toute indépendance, quitte à ruiner les espoirs de ceux qui trouvent là une ultime raison d'espérer.

JEAN-YVES NAU.

(1) Ces inculpations ont été prononcées dans le cadre de l'instruction judiciaire ouverte le 30 juillet dernier par le parquet du tribunal de grande instance de Nanterre après plainte, le 28 juillet 1983, de la direction régionale des affaires sanitaires et sociales d'Ile-de-France contre la société Oléa-Centre pour exercice illégal de la pharmacie. D'autre part, Mme Georgina Dufoix, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, a écrit le 15 janvier dernier au commissaire de la République des Hauts-de-Seine, l'invitant à faire procéder à la fermeture administrative de cet établissement.

ÉDUCATION

LA GRÈVE DES ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRÉ

Les enseignants du second degré, qui étaient appelés à la grève, mardi 5 février, pour protester contre l'« *austérité de la rentrée 85* » ont assez peu suivi ce mot d'ordre des Syndicats nationaux des enseignements de second degré (SNES-FEN) et de l'éducation physique (SNEP-FEN). Selon le ministère de l'éducation nationale, 26,6 % des enseignants et 24,4 % des surveillants ont cessé le travail. Le SNES relève « *60 à 65 % de grévistes dans la majorité des collèges et lycées* » et vingt-cinq mille manifestants dans différentes villes. Des lycéens s'étaient joints parfois aux cortèges.

● A PARIS

De maigres troupes contre l'austérité

Les professeurs des lycées et collèges n'ont pas manifesté en masse, mardi 5 février, à Paris, contre les suppressions de postes prévues pour la rentrée 1985 (cinquante dans l'académie de Paris). Mille cinq cents personnes à peine ont participé au défilé organisé à l'appel des syndicats des enseignements de second degré (SNES-FEN) et de l'éducation physique (SNEP-FEN), tous deux animés principalement par des communistes, du SGEN-CFDT de la région parisienne et de quelques sections départementales du SNI-PEGC (FEN). Des militants du SNES assuraient que leurs collègues avaient préféré *« d'autres modalités d'action »* et insistaient sur le caractère parisien de la manifestation. Pour eux, la décision de faire grève en plein congrès de la FEN ne résulte que d'une *« simple coïncidence »*, les négociations pour la répartition des postes ayant lieu ces jours-ci. Des enseignants du SGEN, en revanche, voyaient dans le petit nombre de marcheurs le *« reflet de la division interne de la FEN »*.

Les manifestants ont protesté contre *« l'austérité dans l'éducation nationale »* qui, expliquait un professeur de collège situé en zone prioritaire, *« met notre projet pédagogique par terre »*. M. Chevènement, pour la première fois en tant que ministre de l'éducation nationale, a été la cible de slogans hostiles. *« Rentrée Chevènement, un mauvais coup pour l'enseignement »*, scandaient les professeurs.

Ph. Be.

● A LILLE

« Pommatau avec nous ! »

De notre envoyé spécial

Lille. – M. Jacques Pommatau n'avait pas évoqué la veille la grève organisée par le SNES lors de sa longue intervention à la tribune du congrès de Lille (*le Monde* du 6 février). Le lendemain, en privé, le secrétaire général de la FEN avouait qu'il n'était pas question pour lui de critiquer un syndicat engagé dans l'action. Alors la grève du 5 février organisée par le SNES allait-elle passer inaperçue au milieu du congrès fédéral ? C'était compter sans les interventions des délégués du SNES, qui, de la tribune, rappelaient que, *« dans de nombreux collèges et dans les lycées les personnels sont dans l'action »*. C'était surtout oublier qu'à Lille aussi des professeurs faisaient grève.

Mardi après-midi, ils étaient environ cinq cents, accompagnés de lycéens, à manifester dans les rues de la ville. Hasard du parcours ou volonté des responsables, le cortège est passé à quelques centaines de mètres du Palais de la musique, où a lieu le congrès de la FEN. *« Pommatau avec nous ! »*, criaient les manifestants. *« Krasucki, des sous ! »*, leur lançaient quelques militants de la FEN chargés d'assurer la protection du congrès. Rapidement, le cortège s'est éloigné pour se diriger vers le rectorat. Dans la salle du Palais, les interventions sur la nécessité d'agir ou non contre les décisions du gouvernement ont continué... sans incident.

SERGE BOLLOCH.

L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES

M. Chevènement veut lutter contre le « monopole de l'anglo-américain »

Enseigner deux langues vivantes à tous les élèves du secondaire et échapper au monopole de « *l'anglo-américain* » : se sont les deux orientations définies par le ministre de l'éducation nationale, M. Jean-Pierre Chevènement, qui installait, mardi 5 février, l'Observatoire des langues vivantes étrangères et clôturait le Salon Expolangues à Paris.

L'Observatoire, créé par M. Savary voici un an mais mis en place par son successeur, est un organe consultatif chargé d'éclairer les choix du ministre et de proposer des orientations sur l'enseignement des langues (*le Monde* du 1er février). Il est composé d'une trentaine de membres, représentant les administrations, l'enseignement supérieur, l'inspection générale de l'éducation nationale et les associations de spécialistes de langues vivantes, ainsi que diverses personnalités. Son président, M. René-Pierre Girard, professeur à l'Université de Lyon-II, est l'auteur d'un rapport remis en 1983 à M. Savary, prônant *« une diversification de l'apprentissage des langues vivantes étrangères »*.

Reprenant les conclusions de cette étude, M. Chevènement a demandé à l'Observatoire d'étudier *« la possibilité de rendre obligatoire dans toutes les sections (y compris professionnelles) l'apprentissage de deux langues vivantes au moins »*. Il a aussi suggéré l'idée d'une *« épreuve d'évaluation différenciée selon les langues »*, subie à la fin du collège (classe de troisième) et destinée à vérifier que les *« apprentissages fondamentaux »* sont terminés.

Plus généralement, le ministre a plaidé en faveur du plurilinguisme et donc du renforcement des enseignements des langues allemande, espagnole, portugaise, italienne, arabe, russe et orientales. Car, a-t-il dit, *« accepter le monopole linguistique de l'anglo-américain constitue un appauvrissement culturel sans précédent »*. *« Nous ne luttons pas contre la langue et la littérature anglaises*, a-t-il précisé, *mais contre un monopole linguistique qui fait de l'anglais « basique » l'équivalent culturel de la puissance du billet vert. »* M. Chevènement voudrait maintenir les *« langues en voie de disparition »* et impulser une politique diversifiée des langues vivantes, *« composante essentielle de notre force de frappe économique »*.

Avec onze langues offertes au choix de ses élèves, la France présente déjà l'une des palettes linguistiques les plus larges du monde. Des considérations culturelles et professionnelles ainsi que des phénomènes de mode relèguent cependant certaines d'entre elles à des places symboliques (26 122 élèves de russe en 1983-1984) et consacrent la prééminence de l'anglais (4,3 millions d'élèves). De plus, les langues dites rares sont parfois mal considérées par les chefs d'établissement car elles « dévorent » des postes d'enseignants pour peu d'heures de cours. A ce sujet, M. Chevènement a annoncé qu'il étudiait la possibilité de permettre aux diplômés de ces langues minoritaires, d'enseigner parallèlement une autre matière (le français par exemple) afin de pouvoir assurer un service entier dans un même établissement.

PHILIPPE BERNARD.

ENVIRONNEMENT

Les entreprises supporteront le coût des risques industriels

(Suite de la première page.)

Quant à l'élimination elle-même, le gouvernement retient la proposition des industriels qui se disent prêts à constituer un fonds volontaire pour gérer les déchets toxiques. Ils préfèrent en effet verser leur quote-part à une caisse commune contrôlée par eux-mêmes, plutôt que de payer une nouvelle taxe. Le gouvernement donnerait six mois aux industriels pour constituer ce fonds, en liaison avec l'Agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets (ANRED), dont le nouveau directeur est M. Christian Mettelet, ingénieur en chef des villes de plus de 400 000 habitants, et dont le nouveau président du conseil d'administration est M. Jean Servant (*Journal officiel* du 5 février).

Enfin, Mme Bouchardeau a fait le bilan de la politique de résorption des anciens dépôts de déchets industriels. Sur quatre-vingt-dix-neuf cas de dépôts « à problèmes » inventoriés depuis 1978, quatre-vingt-deux ont été réglés à ce jour, soit par *« neutralisation sur le site »*, soit par *« stabilisation mécanique »*, soit encore par l'évacuation vers une décharge contrôlée ou par l'élimination par un centre de traitement spécialisé. Depuis 1983, le ministère public tous les deux mois l'état d'avancement de ces travaux.

Périmètres sensibles

Le dossier présenté par M. Haroun Tazieff n'est, pour sa part, qu'un projet, fondé en partie sur le rapport du général Charles Férauge, ancien chef de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris, remis au gouvernement le 29 janvier. Ce rapport soulignait les carences de l'industrie chimique par rapport au nucléaire et même à la pétrochimie. Il s'agit, pour le transport des matières dangereuses, de mettre sur pied un groupe interministériel, qui, pendant six mois, fera un véritable « audit » de la réglementation en vigueur – réglementation jugée trop touffue et disparate. Pendant six autres mois environ, le groupe procédera à un « toilettage » des textes et préparera une loi. On veut éviter une nouvelle catastrophe du genre Los Alfaques (un camion de gaz qui explose près d'un camping) ou un accident comme celui du *Mont-Louis* (un cargo qui coule avec des conteneurs de combustible nucléaire).

M. Tazieff veut aussi préparer une loi sur les « zones de sécurité autour des établissements à risques », autrement dit les périmètres sensibles. Actuellement, aucun texte ne réglemente la constuction autour d'une usine dangereuse comme, par exemple, La Littorale de Béziers où l'on fabrique le même pesticide qu'à Bhopal. Ce sont les maires qui, s'appuyant sur leur plan d'occupation des sols, peuvent autoriser ou non la construction dans un périmètre sensible. Pour remédier à cette carence, on songe à demander aux industriels d'indemniser eux-mêmes les propriétaires de terrains rendus inconstructibles.

ROGER CANS.

هكذا من الاصل

JUSTICE

Cinquante-huit députés réclament le rétablissement de la peine de mort

LES SIGNATAIRES

Voici la liste des députés qui ont signé la proposition de loi :

● RPR ET APPARENTÉS : Vincent Ansquer, Pierre Bachelet, Jacques Baumel, Pierre de Bénouville, Gérard Chasseguet, Roger Corrèze, Pierre-Bernard Cousté, Xavier Deniau, André Durr, Jean Falala, Roger Fossé, Jean Foyer, Edouard Frédéric-Dupont, Henri de Gastines, Jean-Louis Goasduff, Pierre Godefroy, Daniel Goulet, François Grussenmeyer, Olivier Guichard, Gabriel Kaspereit, Pierre-Charles Krieg, René La Combe, Yves Lancien, Marc Lauriol, Jean de Lipkowski, Claude-Gérard Marcus, Jacques Médecin, Roland Nungesser, Charles Paccou, Régis Perbet, Michel Péricard, Camille Petit, Bernard Rocher, Hyacinthe Santoni, Georges Tranchant, Robert Wagner.

● UDF ET APPARENTÉS : Henri Baudoin, Marcel Bigeard, Claude Birraux, Jean Brocard, Albert Brochard, Jacques Fouchier, Francis Geng, René Haby, François d'Harcourt, Maurice Ligot, Raymond Marcellin, Joseph-Henri Maujoüan du Gasset, Alain Mayoud, Gilbert Mathieu, Georges Mesmin, Pierre Micaux, Charles Millon, Louise Moreau, Paul Pernin, Jean Proriol, Adrien Zeller.

● NON INSCRIT : Maurice Sergheraert.

M. Roland Nungesser, député (RPR) du Val-de-Marne, a commenté, mardi 5 février, à l'Assemblée nationale, au cours d'une conférence de presse, la proposition de loi en faveur de la peine de mort dont il devait annoncer le dépôt, après les assassinats de vieilles dames dans le dix-huitième arrondissement de Paris (*le Monde* du 5 novembre 1984). Cette proposition, qui a recueilli la signature de cinquante-huit députés de l'opposition, prévoit le rétablissement de la peine capitale en cas *« de rapt d'enfant ou prise d'otage quand la victime n'est pas rendue vivante ; meurtre ou assassinat d'un agent de la force publique ou de l'administration pénitentiaire dans l'exercice de ses fonctions ; assassinat précédé de sévices ou de tortures ; récidive de crime de sang »*.

Parmi les signataires figurent deux anciens gardes des sceaux, MM. Jean Foyer et Olivier Guichard, et, en plus de M. Nungesser, treize autres anciens ministres ou secrétaires d'Etat.

M. Nungesser a fait remarquer que deux de ses collègues qui, en 1981, avaient voté l'abolition de la peine de mort étaient, aujourd'hui, signataires de sa proposition. Il s'agit de MM. Camille Petit (Martinique, RPR) et Adrien Zeller (Bas-Rhin, apparenté UDF). M. Nungesser estime que les partisans de la peine de mort dans les groupes UDF et RPR, sont plus nombreux que les signatures qu'il a recueillies le laissent penser, car certains de ses collègues favorisent la discipline de groupe.

Or, ces derniers ne se sont pas prononcés. M. Nungesser affirme en particulier qu'au RPR une *« très grande majorité »* de ses collègues sont favorables au rétablissement de la peine capitale. Cela résulterait d'un pointage réalisé par M. Claude Labbé, président du groupe, après les assassinats de vieilles dames dans le dix-huitième arrondissement de Paris.

M. Nungesser justifie son initiative par *« l'absence de toute proposition gouvernementale définissant une peine de substitution »*. Il estime que les trois quarts des Français l'approuveraient s'ils étaient consultés. Il pense en outre que, *« si la peine de mort n'est pas dissuasive dans les crimes passionnels, elle l'est incontestablement vis-à-vis du grand banditisme »*. Le député du Val-de-Marne est partisan du remplacement de la guillotine *« par un mode d'exécution moins anachronique et moins sanguinaire »* qu'il n'a pas précisé et s'est déclaré *« contre la peine de mort à titre personnel »*, même s'il juge de son *« devoir de législateur d'en proposer le rétablissement »*.

B. L. G.

LA CONVENTION DES NATIONS UNIES CONTRE LA TORTURE

L'identification du mal

(Suite de la première page.)

Pour autant, il ne faut pas méconnaître la portée d'une telle convention. Ne serait-ce que par sa seule existence, alors que tant d'Etats, dont les plus authentiquement démocratiques, y compris la France, ne retiennent pas la torture comme un délit spécifique, mais n'y voient au mieux que la circonstance aggravante d'une autre infraction. Il est vrai que ce vide juridique est, en France, comblé dans l'avant-projet de code pénal. Mais sa promulgation n'est pas pour demain.

L'aveu et l'image

Le principe est pourtant satisfaisant, puisque est compétent tout Etat sur le territoire duquel un tortionnaire est arrêté, quels que soient sa nationalité, celle de sa victime ou bien le lieu de perpétration de la torture.

Ainsi devraient pouvoir être mises en échec les manœuvres par lesquelles les Etats, spécialistes avérés de l'évasion juridique, tenteraient d'échapper aux rigueurs d'une Convention qu'ils ont ratifiée.

Il sera en particulier périlleux pour un pays de torture de ratifier la Convention pour se donner une image respectable. Mais l'absence de ratification sera une forme d'aveu, obtenu sans violence au profit de la communauté internationale. De même, si un pays démocratique l'a ratifiée puis est victime d'un coup d'Etat, les putschistes auront peine à dénoncer la Convention, à moins de reconnaître *ipso facto* que la torture va être élevée au rang d'une méthode de gouvernement.

Or la Convention contient nombre de dispositions favorisant, sinon le repentir des Etats, du moins la démonstration publique qu'ils ont mal agi. Certains innovent en fait de droit international, notamment pour ce qui concerne la procédure applicable devant le Comité contre la torture qui sera le juge naturel des pays accusés.

La Convention européenne des droits de l'homme exige du plaignant qu'il ait agi devant toutes les juridictions compétentes du pays fautif avant de recourir contre lui devant les juges de Strasbourg. La Convention des Nations unies reprend ce principe. Mais elle le modère notablement en admettant qu'il peut y être dérogé s'il est clair que les juridictions du pays ne feront pas loyalement leur office.

Cette philosophie fait de la Convention autant un code moral qu'une loi au sens étroit du terme. Elle rappelle des normes plus qu'elle n'en crée ; mais selon une forme solennelle, qui ravive et étend d'autres textes animés du même souci : la Déclaration universelle et la Convention européenne des droits de l'homme ou le Pacte international sur les droits civils et politiques

C'est en vertu de cela que ni l'état de guerre ni aucun autre état d'exception ne peuvent justifier l'emploi de la torture, ni même constituer une circonstance « atténuante ». Le tortionnaire lui-même ne peut s'abriter derrière l'ordre reçu (le droit français prévoit la désobéissance légitime à l'ordre manifestement illégal).

C'est aussi pourquoi les Etats s'interdisent de remettre qui que ce soit, délinquant politique ou de droit commun, à un pays où cette personne *« risque d'être soumise à la torture »*. Un argument utile pour ceux qui s'étaient opposés à l'extradition de trois Basques vers l'Espagne, où l'on sait que subsistent des îlots de torture.

Le bon vouloir des Etats

Pour nécessaires qu'elles soient, les dispositions de la Convention seront soumises au bon vouloir des Etats, dont on sait ce qu'il faut espérer. Aussi le texte a-t-il prévu, après d'autres, un comité de contrôle dont les dix membres, élus par les Etats ayant ratifié le traité, seront choisis parmi des personnalités dont la compétence est reconnue dans le domaine des droits de l'homme.

Ce comité aura le pouvoir d'enquêter sur le terrain. Avec l'importante restriction que l'Etat en soit d'accord. Mais il sera surtout fort de sa relative liberté d'expression. Certes, les pays de l'Est ont obtenu *in extremis* qu'il n'ait pas le pouvoir de « condamner » un Etat. Plus encore, ils ont fait inscrire que la compétence du comité serait facultative. Mais les commentaires de portée générale ou le rapport annuel auxquels le comité est autorisé permettent bien des choses si ces textes reçoivent la diffusion appropriée.

Au regard d'une telle convention, deux attitudes sont possibles. La vision pessimiste revient à faire peu de cas d'un traité qui sera plus souvent bafoué qu'on ne cherchera à le respecter.

La version optimiste participe de la première et reconnaît que la torture bénéficie d'une prospérité qui n'eut jamais pareille expansion géographique. Mais, précisément aujourd'hui, la torture est identifiée comme un fléau spécifique et non pas comme une ignominie parmi d'autres. De la part de la communauté des Etats, le mal reçoit son nom. Le chasseur peut sonner la vue et chacun espérer que, un jour, la bête sera prise.

PHILIPPE BOUCHER.

LA DÉFINITION

ARTICLE PREMIER. – *« Le terme torture désigne tout acte par lequel une douleur ou des souffrances aiguës, physiques ou morales, sont intentionnellement infligées à une personne aux fins notamment d'obtenir d'elle ou d'une tierce personne des renseignements ou des aveux, de la punir d'un acte qu'elle ou une tierce personne a commis ou est soupçonnée d'avoir commis, de l'intimider ou de faire pression sur elle ou d'intimider ou de faire pression sur une tierce personne, ou pour tout autre motif fondé sur une forme de discrimination quelle qu'elle soit, lorsque de telles douleur ou souffrances sont infligées par un agent de la fonction publique ou toute autre personne agissant à titre officiel ou à son instigation ou avec son consentement exprès ou tacite. Ce terme ne s'étend pas à la douleur ou aux souffrances résultant uniquement de sanctions légitimes, inhérentes à ces sanctions ou occasionnées par elles. »*

LA COUR EUROPÉENNE ANNULE LA RÉVOCATION DE M. FERRANDI

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). – La Cour de justice européenne vient d'annuler la révocation de M. Jean-François Ferrandi, fonctionnaire à la Commission européenne, décidée par cette dernière en avril 1983 (*le Monde* du 13 avril 1983). M. Ferrandi, alors détaché par la Commission dans un cabinet ministériel français, avait été élu à l'assemblée régionale corse sur la liste UPC (Union pour le peuple corse) de M. Edmond Simeoni. Il lui était reproché d'avoir frappé le directeur général de l'administration de la Commission, à la suite d'une discussion difficile sur son statut.

Le conseil de discipline de l'institution bruxelloise avait préconisé une sanction qui s'apparentait à bien des égards à une solution de conciliation. La Commission avait cependant opté pour la sévérité, bien qu'au dire même de son service juridique, il n'apparaissait pas impossible qu'un fonctionnaire détaché puisse exercer un mandat électif dans une assemblée régionale. Elle n'avait voulu retenir que l'incident fâcheux auquel la controverse avait abouti.

La Cour de justice considère aujourd'hui que la révocation de M. Ferrandi était insuffisamment motivée. Celui-ci retrouve donc ses droits. La Commission, qui devra une seconde fois se pencher sur le dossier, peut, à condition de mieux étayer son argumentation, décider à nouveau la révocation. On peut penser cependant qu'elle interprétera l'arrêt de la Cour comme signifiant, au-delà de la forme et de la procédure, qu'il y avait une disproportion certaine entre les griefs reprochés à M. Ferrandi et la sanction prononcée.

Ph. L.

SPORTS

● PATINAGE ARTISTIQUE. *Championnats du monde à Göteborg.* – Les Soviétiques Elena Valova et Oleg Vasiliev ont remporté, mardi 5 février, à Göteborg (Suède) le titre de champion d'Europe de patinage artistique par couples. D'autre part, le Français Fernand Fedronic occupe la première place de l'épreuve masculine des championnats d'Europe après les figures imposées ; il devance le Tchécoslovaque Josef Sabovcik, favori de la compétition en l'absence du Soviétique Alexandre Fadeev, blessé.

● SKI ALPIN. – Vainqueur de la descente et du slalom des championnats du monde qui ont lieu à Bormio (Italie), le Suisse Pirmin Zurbriggen a remporté le titre du combiné en assurant une cinquième place dans le « spécial », gagné, mardi 5 février, par le Suisse Thomas Buergler devant les Autrichiens Ernst Riedelsperger et le Français Michel Vion. Ce dernier, vainqueur à Schladming (Autriche) en 1982 lorsque le combiné avait été boudé par les meilleurs, a terminé, cette année, à la cinquième place devant son camarade Franck Piccard.

EN BREF

Fausses factures de Marseille

Le parquet et la ville font appel

Le parquet de Marseille a interjeté appel *a minima* du jugement rendu le 21 janvier par la sixième chambre correctionnelle du tribunal de Marseille contre une vingtaine de personnes condamnées dans l'affaire « des fausses factures » (*le Monde* du 23 janvier). Après plus de deux mois de débats, le tribunal avait infligé des peines que le ministère public a jugé insuffisantes. M. Zemour, ancien inspecteur central des impôts à Nice, a été condamné à neuf ans de prison dont trois avec sursis et 300 000 francs d'amende, alors que dix ans fermes de prison avaient été requis contre lui.

Pour sa part, le conseil municipal de Marseille a autorisé, lundi 4 février, le maire, M. Gaston Defferre, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire, à interjeter appel du même jugement. La ville avait obtenu le versement d'une somme de 1 557 300 francs pour son préjudice matériel, mais le tribunal l'avait déboutée de son action en réparation du préjudice moral, en estimant que *« le défaut de surveillance de ses organes supérieurs excluait qu'une indemnité symbolique puisse lui être allouée »*. Le rapport présenté par M. Defferre soulignait que cette décision *« ne correspondait pas aux circonstances de l'affaire »*. Dans la discussion, M. Jean-Claude Gaudin, député (PR), et M. Hyacinthe Santoni, député (RPR), ont l'un et l'autre vivement reproché sa *« mauvaise gestion »* au maire de Marseille. *« C'est mon honneur de demander que le jugement tienne compte de tous les éléments du dossier et que toute la lumière soit faite »*, a souligné M. Defferre.

● *La commission de Strasbourg juge recevable une plainte contre la Suisse.* – La Commission européenne des droits de l'homme vient de déclarer recevable une plainte déposée contre les autorités helvétiques par un ressortissant italien, M. Lorenzano Bozano, expulsé de France vers la Suisse puis de Suisse vers son pays. La cour de Limoges avait refusé en 1979 l'extradition de M. Bozano condamné par contumace en Italie pour le meurtre d'une adolescente, mais le ministère de l'intérieur français l'avait fait expulser, malgré les protestations de son avocat Me Robert Badinter. Une plainte de M. Bozano contre la France avait déjà été déclarée recevable par la Commission de Strasbourg au mois de mai (*le Monde* du 17 mai 1984).

Manifestation contre Jean-Luc Godard à Paris

Une centaine de catholiques se sont rassemblés devant le cinéma Gaumont des Champs-Elysées, le mardi 5 février de 19 h 45 à 22 heures, afin de protester contre la projection du film *Je vous salue Marie* de Jean-Luc Godard. Regroupés autour d'un autel portatif sur lequel étaient disposés des cierges, une statue de la Vierge et des fleurs blanches, ils ont, sous la conduite d'un ecclésiastique revêtu des habits liturgiques, récité des *Pater* et des *Ave* durant le temps de la séance. Parmi les fidèles réunis en ce *« rosaire de réparation »* figurait une bonne proportion de jeunes.

A sa troisième semaine de diffusion, le film de Jean-Luc Godard, que les magistrats ont refusé de censurer, continue de susciter ici et là des manifestations, notamment à Versailles, Nancy et Nantes.

Aux Pays-Bas

Le clergé de Bois-le-Duc proteste contre la nomination d'un évêque conservateur

(De notre correspondant.)

Amsterdam. – Trois mois avant la visite que Jean-Paul II doit faire aux Pays-Bas, les doyens de l'évêché de Bois-le-Duc se sont élevés contre la nomination de leur nouvel évêque, Mgr Jan Ter Schure.

Dans une lettre adressée à Jean-Paul II, et publiée dans la presse, trente des trente et un doyens ont fait part de leur *« inquiétude et désapprobation »* à propos de cette nomination, soulignant notamment qu'ils ne partagent pas l'avis de Mgr Jan Ter Schure, selon lequel les homosexuels et ceux qui vivent en concubinage doivent être exclus de l'Eucharistie.

Le prédécesseur de Mgr Ter Schure, Mgr Johannes Bluyssen, s'est dit *« déçu »* par la décision du Saint-Siège. Celle-ci s'inscrit dans la reprise en main par Rome de l'Eglise catholique aux Pays-Bas, jugée coupable de progressisme dans les années 60.

Mgr Ter Schure est l'ancien auxiliaire du très conservateur évêque de Roermond, Mgr Joannes Gijsen. La reprise en main de l'Eglise néerlandaise, qui a fait l'objet en 1980 d'un synode extraordinaire, est ainsi complétée. Des sept évêques néerlandais, seuls ceux de Groningue et de Breda sont encore considérés comme proches des thèses progressistes qui avaient tant mécontenté la curie romaine.

R. T. S.

Organisés par « Droit et Démocratie »

Les débats du colloque « Progrès des Libertés » seront ouverts au public

Le quarante-troisième colloque organisé par « Droit et Démocratie », consacré, cette année, au « Progrès des libertés », aura lieu les vendredi 8 et samedi 9 février à l'Assemblée nationale (1).

Pour la première fois, le public sera invité à participer aux débats animés par les personnalités suivantes : MM. Robert Badinter, ministre de la justice, Jacques Ribs, conseiller d'Etat, président de « Droit et Démocratie », Roger Errera, conseiller d'Etat, Yves Jouffa, président de la Ligue des droits de l'homme, Jacques Léauté, directeur de l'Institut de criminologie de Paris, François Luchaire, professeur à l'université de Paris I, Louis Pettiti, président de l'Institut des droits de l'homme au barreau de Paris et Roger Pinto, professeur à l'université de Paris I.

(1) 101, rue de l'Université, 75007 Paris.

● *L'amélioration du fonctionnement des tribunaux.* – M. Robert Badinter, ministre de la justice, a installé, lundi 28 janvier, le Comité d'études pour l'amélioration du fonctionnement des juridictions, dont la création avait été annoncée par le garde des sceaux le 10 décembre dernier.

« Composé exclusivement de praticiens de la magistrature et du barreau, le comité formulera des avis et des suggestions et effectuera des études sur l'organisation et le fonctionnement des tribunaux », indique le ministère.

La présidence du comité a été confiée à M. Pinot, ancien premier président de la cour d'appel de Versailles. Il comprend : Mme Sabatier, président du tribunal de grande instance (TGI) de Fontainebleau ; M. Foulon, président du TGI de Blois ; M. Brun, procureur de la République près le TGI de Rennes ; Mme Salvat, premier substitut au parquet de Versailles ; Mlle Bouxin, greffier en chef au TGI d'Orléans ; M. Moreau, greffier en chef au TGI de Béthune ; Me du Granrut, ancien bâtonnier du barreau de Paris ; Me Favreau, bâtonnier du barreau de Bordeaux ; et M. Charpenel, magistrat à la direction de l'administration générale et de l'équipement au ministère de la justice.

PRÉCISION. – C'est Mme Marie-Thérèse de Givry, substitut du procureur de la République à Nanterre – et non Mme Edith du Breuil, comme nous l'avions écrit dans *le Monde* daté 3-4 février, – qui, en tant qu'avocat général, a requis une peine de quatorze années de prison contre Bernard Depitout, meurtrier d'un jeune Marocain. D'autre part, dans *le Monde* du 6 février, le nom de Mme Marie-Thérèse de Givry avait été mal orthographié.

Une usine de retraitement nucléaire sera construite en Bavière

Les autorités ouest-allemandes viennent de donner le feu vert à la construction d'une usine de retraitement des combustibles irradiés dans les centrales nucléaires. Ainsi, la République fédérale d'Allemagne rejoint dans ce domaine d'activité les Français, qui disposent à la Hague (Manche) d'un atelier de retraitement et achèvent la construction d'une unité de grande taille, et les Britanniques, qui font de même à Windscale.

Cette usine de retraitement allemande, d'une capacité de 350 t/an – contre 800 t/an à la Hague, – devrait être implantée à Wackersdorf, à une soixantaine de kilomètres à l'est de Nuremberg (Bavière), si l'on en croit la Société ouest-allemande de retraitement (DWK). Pour la construction de cette usine, qui coûtera 10 milliards de marks – soit un peu plus de 30 milliards de francs – et sera opérationnelle en 1994, DWK devrait faire appel aux compétences françaises en s'associant pour certaines parties des installations aux firmes françaises Cogema et SGN (*le Monde* du 28 juin 1984).

● *Nouvelle plainte en diffamation contre le professeur Mériel.* – Le docteur Archambeau, l'un des deux médecins inculpés d'assassinat après le décès d'une malade, Mme Nicole Berneron, à l'hôpital de Poitiers, a déposé, mardi 5 février, une plainte en diffamation contre le professeur Pierre Mériel. L'autre médecin inculpé, le docteur Diallo, avait déposé une plainte similaire le 29 janvier dernier.

ANNONCES CLASSEES

	La ligne*	La ligne TTC
OFFRES D'EMPLOI	60,00	106,74
DEMANDES D'EMPLOI	27,00	32,02
IMMOBILIER	60,00	71,16
AUTOMOBILES	60,00	71,16
AGENDA	60,00	71,16
PROP. COMM. CAPITAUX	177,00	209,92

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col*	Le mm/col. TTC
OFFRES D'EMPLOI	51,00	60,48
DEMANDES D'EMPLOI	15,00	17,79
IMMOBILIER	39,00	46,25
AUTOMOBILES	39,00	46,25
AGENDA	39,00	46,25

* Dégressifs selon surface ou nombre de parutions.

OFFRES D'EMPLOIS

CONTESSE TELEMATIQUE : UTILISEZ VOTRE MINITEL (1) 296.10.85

crédit foncier de france

organisera à PARIS, le JEUDI 14 MARS 1985

un concours ***d'agent administratif*** *pour le recrutement*

d'EMPLOYES(EES) de BUREAU

Ce cancours, auvert paur **20 postes**, est accessible aux candidats(es) remplissant les canditians suivantes :

- passéder la natianalité française au celle d'un autre Etat membre de la Cammunauté Ecanamique Eurapéenne,
- être âgés(ées) de plus de 18 ans et de mains de 30 ans au 1er janvier 1985,
- être titulaires du B.E.P.C. au Brevet des Collèges ou d'un diplâme au moins équivalent (C.A.P. à caractère administratif par exemple).

Les inscriptions serant prises du 11 au 22 février 1985 inclus (aucun dassier ne sera envoyé par vaie pastale aprés le 19 février 1985 par le Service du Persannel).

Renseignements complémentaires et documentation peuvent être obtenus de préférence en écrivant ou en se présentant, ou CREDIT FONCIER de FRANCE - Service du Personnel et des Relations du Travail - Bureau «Information-Concours», 19, rue des Capucines, B.P. 65, 75050 Paris cedex 01.





Formateur Qualité

banlieue Ouest

Le Groupe SOCOTEC (2400 personnes en France et dans le monde) s'est acquis par la compétence de ses collaborateurs et le sérieux de ses prestations, une très grande notoriété dans les milieux de la Construction et de l'Industrie.

Dans le cadre du développement des activités et des produits de notre Direction SOCOTEC QUALITE, nous recherchons aujourd'hui un FORMATEUR. Agé de plus de 30 ans, de formation supérieure, vous avez acquis par plus de cinq années d'expérience professionnelle la maîtrise des problèmes d'organisation industrielle «sur le terrain». Vous êtes déjà familiarisé avec les techniques de formation et de commercialisation.

Dans une jeune équipe de spécialistes, vous serez appelé à assurer pour notre clientèle l'animation de stages de formation (en inter et en intra entreprise) dans le domaine de la gestion de la qualité. Vous participerez également à l'élaboration de nouveaux stages.

Votre poste sera basé à SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES (20 minutes de Paris).

Si cette offre vous intéresse, adressez votre candidature sous réf.85.01 à P. CANDES - SOCOTEC - Direction des Ressources Humaines - 3 avenue du Centre - 78182 SAINT QUENTIN EN YVELINES.

A plus France

MICHEL MILLE

est heureux de vous annoncer qu'il vient de prendre la direction du département Recherche de Cadres Dirigeants et Cadres spécialisés en informatique et électronique.

Il rejoint dans l'équipe dirigeante de A PLUS FRANCE : Yves CORCELLE, Jacques PINAULDT et Olivier de ROHAN CHABOT.

A PLUS FRANCE - Tour Maine Montparnasse BP 112 - 33, avenue du Maine 75755 PARIS Cédex 15 Tél. : (1) 335.36.13.

SATEM ETT 951-08-72

(1) RÉDACTEURS TECHNIQUES BTS ÉLECTRONIQUES

(2) INGÉNIEURS débutants ÉLECTRONIQUE.

PROFESSEURS MATHÉMATIQUES PHYSIQUE, FRANÇAIS qualifiés et expérimentés Libres du 24/03 au 05/04/85 ou du 29/03 au 13/04/85 pour COURS DE VACANCES Ecr. ss nº 72.673 Publicité ZEMOR, 3, rue St-Fiacre 75002 PARIS, qui transm.

INFORMATIS INGÉNIEURS OPS 8 Importants projets de messageries électroniques. **INGÉNIEURS VAX 780** Responsabilité systèmes et centre de traitement. **ING. CONCEPT.** Projets IBM/CICS 26, rue Daubenton, 5e. Tél. : 337-99-22.

Sté informatique leader dans la distribution de micro - ordinateurs «clés en main» rech.

ASSISTANTS-TECHNICO-CCIAUX

Ambitieux et motivés pour installer des micro-ordinateurs en entreprise. Déplacements en province. Formation supérieure gestion. Connaiss. micro - informatique appréciée.

Ecrire avec C.V. à CEGI, 16, impasse Compoint, 75017 PARIS.

CENTRE DE RECHERCHES (Nogent-sur-Marne) recherche : **AIDE-COMPTABLE** 2e DEGRÉ TITULAIRE du B.E.P. Adr. C.V. détaillé et prét. s/réf. 6.612 à Pierre LICHAU S.A., B.P. 220, 75063 Paris Cedex 02, qui transmettra.

COMPAGNIE THEATRALE 30' PARIS (N.O.) RECH.

ADMINISTRATRICE(EUR)
- Mini 28 ans, expér. confirmé(e), gestion, relations pouvoir publ. (ministères, collect. locales) ;
- Bonne culture théâtrale ;
- Rémunération à débattre.

Env. C.V. détail. + lettre sous le nº 301.128 M RÉGIE-PRESSE 7, rue de Monttessuy, Paris-7e.

Entreprise de marbrerie bâtiment recherche **POSEURS QUALIFIÉS** DE TOUTE URGENCE. Tél. à part. de 18 h au 832-81-84.

ON DEMANDE **PERSONNE** Ayant TRÈS BONNE ORTHOGRAPHE pour faire correction. Ecrire sous le nº T 301.130 M RÉGIE-PRESSE 7, rue de Monttessuy, Paris-7e.

emplois internationaux

DNIVERSITAIRE

Personne ayant très bonne formation universitaire, polyglotte ; esprit de synthèse et rédaction aisée. Travail de recherches et secrétariat à MARBELLA (Espagne). Bon salaire en contrat minimum 1 à 2 ans. Logement assuré. Possibilité fréquents déplacements. Ecrire avec c.v. sous nº 6 18-115043 à PUBLICITAS, CH 1211 GENÈVE 3.

LYCÉE FRANÇAIS DE LOS ANGELES recherche **PROFESSEURS :** français, philosophie, maths, histoire-géographie, sciences naturelles, physique-chimie et instituteurs/institutrices. Envoyer c.v. et photo 3261 Overland Avenue Los Angeles California 90034.

Bureau d'études spécialisé recherche un ingénieur **CIRCULATION et TRANSPORTS** pour mission longue durée (2 ans minimum) en Afrique noire francophone. Expérience 5 à 10 ans indispensable dans le domaine des études urbaines de transports et de circulation : analyses de projets de transports ou d'infrastructures, enquêtes, traitements informatiques, économie des transports, etc.

Avant. liés à l'expatriement. Envoyer c.v. en précisant dernière rémunération annuelle sous réf. 8227 au Cabinet BOUCHÉ, 16, rue Thiers, 13100 Aix-en-Provence, qui transmettra.

emplois régionaux

STRATÉGIES recherche pour lancer son édition marseillaise **RÉDACTEUR EN CHEF**
- Journaliste expérimenté(e)
- Connaissance approfondie de la publicité et des médias
- Lieu de résidence : Marseille.

Envoyer C.V., photo et prétent. à Catherine Chenié, Stratégies, 15, square de Vergennes, 75015 Paris.

VILLE DE MARTIGUES (Bouches-du-Rhône), 43.000 habitants, recherche un **DIRECTEUR DE CABINET** (grade Secrétaire général des villes de 40.000 à 80.000 habitants).

PROFIL SOUHAITÉ :
- Etre titulaire d'une maîtrise de droit public ou de sciences économiques ;
- Etre un bon organisateur et avoir une solide expérience en matière d'organisation des services ;
- Etre dynamique et motivé ;
- Aptitude à l'encadrement et à la communication.

Adresser candidatures et c.v. détaillé à M. le Maire, B.P. 101 13694 Martigues Cedex avant le 28 FÉVRIER 1985.

automobiles

ventes

de 5 à 7 C.V.

A vendre RENAULT 5 GTL, modèle 84, 26.500 km. Excellent état général, 36.000 F. Contactez tél. 660-25-47, après 20 heures, 664-16-16 (poste 3266) bureau.

propositions diverses

L'État offre des emplois stables, bien rémunérés à toutes et à tous avec ou sans diplôme. Demandez une documentation sur notre revue spécialisée FRANCE-CARRIÈRES (C 12) B.P. 402 - 09 PARIS.

Les possibilités d'emplois à l'ÉTRANGER sont nombreuses et variées. Demandez une documentation sur la revue spécialisée MIGRATIONS (LM) B.P. 291 - 09 PARIS.

DEMANDES D'EMPLOIS

CHEFS D'ENTREPRISE

L'Agence Nationale Pour l'Emploi vous propose une sélection de collaborateurs :
- INGENIEURS toutes spécialisations
- CADRES administratifs, commerciaux
- JOURNALISTES (presse écrite et parlée)

CADRE FINANCIER - 50 ans, créateur et dirigeant d'entreprises, trilingue français, anglais, allemand - spécialiste de la recherche de la négociation et de la gestion de contrats à l'exportation et de financements internationaux - mettrait son expérience à la disposition de groupes industriels ou financiers en France ou à l'étranger (section BCO/JCB 613).

ASSISTANTE DE DIRECTION - 45 ans, formation littéraire - diplôme de technicien organisation et gestion d'entreprises - 20 ans d'expérience - secrétariat haut niveae - négociations commerciales - relations avec presse - Recherche poste avec responsabilité et contacts de préférence dans société édition ou de services - Paris et région parisienne - libre immédiatement. BCO/GR 614.

CADRE COMMERCIAL INTERNATIONAL - Britannique - 46 ans - pilote privé certificat Schiller MBA//SB Management - anglais, français, espagnol, allemand courants. 20 ans d'expérience - vente directe produits industriels - supervision des réseaux en Europe + Scandinavie - Offre services à entreprise désirant développer marchés USA - Canada - Australie - NZ - RU. Disponible immédiatement. BCO/JCB 615.

ERGOTHÉRAPEUTE - 24 ans - Diplômée d'État - Expérience médicale. 1 an 1/2 - Anglais courant.
RECHERCHE un poste au sein d'une entreprise informatique désirant associer ces formations pour développer un nouveau secteur de travail. BCO/JCB 616.

ANPE

ECRIRE OU TÉLÉPHONER : 12, rue Blanche, 75436 PARIS CEDEX 09. Tél. : 285-44-40, poste 33 ou 26.

Cadre bancaire classe VII CHERCHE PLACE **EXPLOITANT CONFIRMÉ** SPÉCIALISTE PME/PMI ET VOCATION INTERNATIONALE Téléphone : 708-22-49.

Commis métreur, libre rapidement recherche emploi entreprises B.E. ou technico-commercial, toutes régions. Ecr. s/nº 6.846 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

ING. maintenance et formation rech. activité F. ou Hme, même tps partiel. Tél. (90) 86-65-52.

J.F. 32 ans **SECRÉTAIRE DE RÉDACTION** formation CPJ + Ecole Estienne (fabrication). Expérience mensuels, hebdos + édition. Etudie toutes propositions, notamment presse spécialisée professionnelle ou associative. Ecr. s/nº 6.725 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

JURISTE 41 ans, maîtrise en droit privé, mention droit des affaires internat., ancien traduct. interprète reconverti, licence angl., licence all., maît. espagn., goût des contacts et libre de voyager, cherche poste vivant orienté vers l'international. Tél. : 326-33-90.

36 ans avec diplômes en journalisme, hautes études sociales et internationales, exp. en presse écrite, parlée et de l'étranger travaillant actuell. pour une revue prof., cherche stage de perfectionnement ou emploi stable dans une radio ou presse locale. Tél. : 363-73-48.

JODRNALISTE 38 ans, rédaction, rewriting, spécialisé questions internationales et sociales (12 ans de collaboration avec UNESCO), recherche poste ou piges. Ecrire sous le nº 14.331 M RÉGIE-PRESSE 7, rue de Monttessuy, Paris-7e.

HEC 40 ANS Expérience formation, tiers-monde, urbanisme et collectivités locales, 5 ans collaborateur parlementaire socialiste, ancien gestionnaire d'association, développement personnel, bonnes connaissances juridiques et comptables, anglais courant. Intérêt plus particulier pour secteur associatif, presse, relations publiques, mais également droit des sociétés, gestion, compt. Tps pl. ou part. Localisation Paris ou Sud-Est. Sauret, 129, rue de Rennes, 75006 Paris.

J.F., 3 ans expérience **DACTYLO** recherche poste travaux secrétariat divers. PRÉFÉRENCE SECTEURS ÉCONOMIQUE OU JURID. Sal. act. 5.500 F × 13. Libre de suite. Tél. : 541-17-77.

L'immobilier

appartements ventes

1er arrdt PALAIS-ROYAL, IMM. XVIIe 4/5 Pièces, parfait état 3e étage. LITTRÉ 544-44-45.

4e arrdt **CŒUR MARAIS** Dans HOTEL PARTICULIER NOMBREUSES SURFACES A RÉNOVER. 236-63-62.

5e arrdt SAINT-MÉDARD, BEAU 2 P. PARF. ÉTAT DE RÉNOV. DE QUALITÉ. 630.000 F. Vis. jeudi, 13-19 h : 125, r. MOUFFETARD.

11e arrdt Parmentier, tt. cft., 703-32-31 **LOFT 8 P. 950.000 F.**

BD VOLTAIRE Près NATION, dans imm. ancien, 2 p., cuis., bains, libre de suite. GÉRANT, 233-04-30.

12e arrdt **PL. DAUMESNIL** (près). Pptaire vd ds imm. rénové, 2/3 pces, cuis., bns terrasse ref. nf. 634-13-16.

13e arrdt **LOFT** Téléphone : 329-58-65.

Petit imm. récent tt confort **PRIX INTÉRESSANT** Séj., 1 gde chbre, entrée cuis., bains, w.-c., parking 16, rue Albert, bâtiment C Mo PORTE-D'IVRY samedi, dimanche, 14 h à 17 h.

14e arrdt RUE BEAUNIER 63 m² Séj. dble + chbre, cuis., bains. ÉTAT IMPECCABLE. GARBI - 567-22-88.

15e arrdt 15e 42 m² + cave, 2 p. cuisine, entrée, w.-c., débarras. Sur place samedi 16, dimanche 17 février de 11 h à 13 h, 23, rue Cambronne, 2e étage, sur cour, à droite.

CAMBRONNE BEAU LOFT EN DUPLEX 100 m² A RÉNOVER. GARBI - 567-22-88.

18e arrdt SACRÉ-CŒUR, près pl. du Tertre, 3 P., cuis., bains, stand., tt cft. 1.000.000 - 380-19-55.

R. CAULAINCOURT Magnif. 5 p., tt cft, 150 m², plein soleil. Tél. : 264-71-93.

78-Yvelines **MAISONS-LAFFITTE** PR. GARE, sup. 5 P., parf. 1.100.000. VERNEL, 528-01-60.

92 Hauts-de-Seine ST-CLOUD 5' GARE. Beau 4 p. cft + 95 m² jdin, dble expos. 1.000.000 577-96-95.

MONTROUGE, belle résidence en pierre de taille et marbre rose, beau séjour double + 2 chbres, plein soleil, vue sur très beau parc à la française, 520.000 F. **NOTAIRE 501-54-30** LE MATIN.

BOULOGNE, près du bois, bel imm. récent. Studio tt cft 40 m², jardin privé 20 m². **NOTAIRE 501-54-30** LE MATIN.

94 Val-de-Marne PRÈS BOIS VINCENNES Mo Charenton-Ecoles, 116 m², gd séj. 58 m², 2 ch., pièce en mezz. duplex original, ptres dans ptt hôt. part. 1.095.000. MAS IMMOBILIER, 345-88-53.

appartements achats

AGENCE DE L'ÉTOILE rech. appts de BON STDG POUR CLIENTÈLE FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE. Mme DE DIESBACH 380-26-08.

GROUPE DORESSAY rech. APPTS HOTEL PARTIC. à Paris 7e, 8e, 16e, Neuilly et Boulogne, résidentiel. Tél. : 624-93-33.

Recherche 1 à 2 P. PARIS préf. 5e, 6e, 7e, 12e, 14e, 15e, 16e avec ou sans travaux. PAIE CPT chez notaire. 873-20-67 même le soir.

PROPRIÉTAIRES VOUS DÉSIREZ VENORE un logement avec ou sans cft. Adressez-vous à un spécialiste : **IMMO MARCADET** 88, r. Marcadet, 75018 Paris. Estimation gratuite, publicité à nos frais, réalisation rapide. **TÉL. : 252-01-82.**

locations non meublées offres

Paris BUTTES-CHAUMONT, 3 pces, park. récent. 3.900 + 1.000 F. charges. Tél. : 205-85-32, matin.

A LOUER NOMBREUSES LOCATIONS DISPONIBLES **HESTIA - 296-58-46** 61, rue de Richelieu (2e).

POUR LOUER Beaux appts de qualité de 2 à 5 P., VILLAS. Tél. : 504-20-00.

LOCATION DISPONIBLE entre particuliers Paris-banlieue **707-22-05** CENTRALE DES PROPRIÉTAIRES ET LOCATAIRES 43, r. Claude-Bernard, PARIS-5e. Métro CENSIER.

locations non meublées demandes

Paris J.F. cherche 1 chambre avec eau. Loyer maximum 700 F Tél. 340-84-99, matin.

J.F. cherche petit 2 pces - Loyer maximum 2.000 F. Tél. 340-84-99, matin.

Pour cadre supérieur et personnel IMPORTANTE STÉ FRANÇAISE PÉTROLE rech. en permanence Appts, toutes catégories, studios, villas. LOYER ÉLEVÉ ACCEPTÉ PARIS BANLIEUE. 503-37-00.

Région parisienne Pour Stés européennes cherche villas, pavillons pour CADRES. (1) 889-89-66. 283-57-02.

Cherchons Paris ou environs appartement meublé agréable 2 ou 3 pièces. Disponible 1er juillet. MINIMUM 6 mois. Tél. : 887-84-77.

locations meublées offres

Paris «Location temporaire» MONTMARTRE grand séjour, cheminée, chbre, tt cft, équip. et entretenu, verdure, calme, part. à part. 4.900 F/mois + charges. Tél. : 606-28-72.

locations meublées demandes

Paris OFFICE INTERNATIONAL rech. pour sa direction Beaux appts de standing 4 pièces et plus. 285-11-08.

EMBASSY-SERVICE 8, av. Messine, 75008 PARIS. APPARTS STANDING UNIQUEMENT. **562-78-99**

bureaux

Locations

GARE DE LYON, dans imm. indépend., petits burx meublés entièrem. installés et décorés. Direct pptaire. 329-58-65.

Siège Social Rue St-Honoré. Constitution Stés, tous serv. PARIS, ILE-DE-FRANCE. INITIATIVES, 260-61-63.

VOTRE ANTENNE A PARIS Bureau ou domiciliation. Business Buro, (1) 346-00-55.

VOTRE SIÈGE SOCIAL **DOMICILIATIONS** SARL - RC - RM Constitution de Sociétés. Démarches et tous services. Permanences téléphoniques. **355-17-50**

VOTRE SIÈGE SOCIAL Constitutions de sociétés et tous services, 355-17-50.

boutiques

Ventes

Pr. pl. DAUMESNIL, pptaire vd de imm. rénové bout. libre tte ppté, excellent placement. Tél. : 634-13-16.

pavillons

PAVILLONS JUSQU'A 120 KM DE PARIS SÉLECTION GRATUITE PAR ORDINATEUR Appeler ou écrire : Centre d'information FNAIM de Paris-Ile-de-France LA MAISON DE L'IMMOBILIER 27 bis, avenue de Villiers. 75017 PARIS. 227-44-44.

villas

1.500.000 F LONGPONT (61), 20 mn Paris, Sud, résidence Kaufman-Broad, 1980, calme avec tennis, jardin 1.100 m² paysagé, fruitiers, 190 m² habitables, 6 chambres, living, cuisine, cellier, 2 salles de bains, 3 cabinets de toilette, garage 2 voitures, terrasses 50 m² sud, commerce, école, R.E.R. Tél : bur. : 668-21-75 ; soir et W.-E. : 449-04-34.

propriétés

SUD DEUX-SÈVRES Part. achète maison campagne. M. AUBIN, 61, rue De Chézy, 92200 Neuilly. (1) 723-54-05.

En Agenais, beau manoir entretenu, 12 pces, dépendances, parc clos, 2 ha. Libre cause succession. 1.000.000 F Cabinet Jargeau, 47500 Libos Téléphone : (53) 71-01-28.

terrains

Recherche TERRAIN A BATIR Banlieue SUD Paris, même avec petite maison. Tél. 938-87-27.

châteaux

10 *km* AGEN (accès autoroute) CHATEAU de «BEAUJARDIN» (XIXe siècle) : 500 m² à restaur. BEAUCOUP DE CHARME, 3 HA de parc ombragé + Maison de gardiens. URGENT. 550.000 F. J.-P. DIVOUX, 7, av. Tassigny (57000) METZ. Tél. : (16-8) 766-28-15.

viagers

Libre Fontenay/Vincennes, R.E.R., imm. stand., gd studio 40 m², calme, park., homme 76 a. Px 240.000 + 1.600 F/m. Viagers F. Cruz. 266-19-00.

F. CRUZ 266-19-00 8, RUE LA BOETIE-8e Conseil 47 ans d'expérience Px rentes indexées garanties Etude gratuite discrète.

immobilier information

ANCIENS NEUFS DU STUDIO AU 6 PIÈCES SÉLECTION GRATUITE PAR ORDINATEUR Appeler ou écrire : FNAIM de Paris-Ile-de-France LA MAISON DE L'IMMOBILIER 27 bis, avenue de Villiers. 75017 PARIS. 227-44-44.

هكذا من الاصل

LE CARNET DU Monde

Naissances

– Marie-Christine SIMON

et Jonathan BREEN

ont la joie de faire part de la naissance de leur enfant,

David, Yaska, Samuel
BREEN-SIMON,

le 7 janvier 1985,
aux Lilas (93).

– M. Olivier TOUSSAINT
et Mme, née Béatrice Narcy, et Jean
ont la joie d'annoncer la naissance de

Laurent et Louis,

à Paris, le 6 février 1985.

49, rue de Châtenay, 92160 Antony.

– Jean-Pierre WACKER
et son épouse Catherine CHAUVIN
ont la très grande joie d'annoncer la naissance de

Lucie, Marie, Prudence,

le 3 février 1985.

14, rue Gounod,
67000 Strasbourg.

Décès

– Mme André Bureau,
Marie-Véronique et Marie-Christine Bureau,
Pierre-Yves Bureau,
ont le chagrin de faire connaître que leur époux, père et grand-père,

André BUREAU,
secrétaire général honoraire du Sénat,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,
médaille de Verdun,
médaille des évadés,

est décédé pieusement le 28 janvier 1985, à Neuilly-sur-Seine.

La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu, selon la volonté du défunt, dans l'intimité familiale à Marcilly-en-Gault (41210), le 31 janvier 1985.

Le présent avis tient lieu de faire-part.
229, rue Saint-Honoré,
75001 Paris.

– M. Belajouza
Et ses enfants
ont la douleur de faire part du décès de leur tante et grand-tante,

Mme Louise COULON,

survenu à Carthage le 1er février 1985, dans sa centième année.
La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu à Carthage le 2 février 1985.

5, impasse Tac-Farinas,
Carthage (Tunisie).

– Les familles Esmenard, Day, Fourmy, Goodman et Gousseff
ont la douleur de faire part de rappel à Dieu de

M. Emile ESMENARD,

survenu le 4 février 1985, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

La cérémonie religieuse aura lieu en l'église Saint-Louis de Garches, le jeudi 7 février, à 14 h 15.

2, avenue Foch, 92 Garches.

– Le colonel Fernand de FRANCE,

commandeur de la Légion d'honneur,
croix de guerre TOE et 39-45,
officier de la Legion of Merit,

s'est endormi dans la Paix du Seigneur à l'Institution nationale des Invalides, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

De la part de

Mme Claude de France,
Vicomte et vicomtesse de France,
M. et Mme Philippe de France,
Vicomtesse Bernard de Truchis de Lays,
M. et Mme Patrick de France,
ses enfants,
Valérie, Aimery, Nathalie, Charles-Henri, Fernand, Arnaud, Philippe, Laurence, Emmanuel, Mathieu, Pierre et Etienne,
ses petits-enfants.

La cérémonie religieuse aura lieu en l'église Saint-Louis des Invalides le jeudi 7 février, à 10 h 30.

Ni fleurs ni couronnes, messes à son intention ou dons à l'Institution nationale des Invalides.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Thiais, dans l'intimité familiale.

– Le général Glavany, président de l'Association Les Ailes brisées,
Le conseil d'administration
et les membres des Ailes brisées,

ont le regret de faire part du décès du

colonel de FRANCE
(armée de l'air),
commandeur de la Légion d'honneur,
croix de guerre TOE et 39-45,
officier de la Legion of Merit,
administrateur des Ailes brisées
depuis 1948.

La cérémonie religieuse aura lieu en l'église Saint-Louis des Invalides, le jeudi 7 février, à 10 h 30.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

– M. Henri Giraud,
Olivier et Marie-Mathilde,
Mme Henri Jover,
Mme Lucien Giraud,
M. et Mme Louis Jover,
Jean-Philippe, Sylvie et Nicolas,
M. et Mme Gérard Aubier,
Clara et Marie,
Et toute la famille,

ont la douleur de faire part du décès de leur chère et regrettée

Mme Henri GIRAUD,
née Josiane Jover,

survenu accidentellement le vendredi 1er février 1985.

Le service religieux aura lieu le jeudi 7 février, à 10 h 30, en l'église Saint-Léonard de L'Haÿ-les-Roses (Val-de-Marne), suivi de l'inhumation au cimetière de L'Haÿ-les-Roses.

5, chemin des Cossons,
54770 Agincourt.

– Mme Pierre GRIMM,
née Alexandra Buschousky,

est décédée à Paris le 29 janvier 1985.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

De la part de sa fille,
Tania Mathon.

– Mme Raymonde Letort,
L'Association des sommeliers de Paris (ASP),
L'Union de la sommellerie française (UDSF),

ont la douleur de faire part du décès de

Gilbert LETORT,

président de l'UDSF,
ancien président de l'ASP,

survenu le 26 janvier 1985.

L'inhumation a eu lieu à Brion (Ain).

– Mme Simone Philoche,
M. et Mme Georges Barsky,
Anne Barsky,
Mme veuve Luc Louveaux,
Et tous ceux qui l'ont aimée,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme veuve Félix PHILOCHE,
née Magdeleine Philoche,

ingénieur des arts et manufactures,

leur mère, grand-mère, arrière-grand-mère et amie,

survenu le 31 janvier 1985, en sa quatre-vingt-septième année, en son domicile parisien.

Les obsèques religieuses seront célébrées le 7 février, dans la plus stricte intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Nîmes, N'Djamena,

Mme Acin Palfrey,
sa fille,
John-Herbert Palfrey,
Philippe-Edouard Palfrey,
ses petits-fils,

ont la tristesse de faire part du décès serein de

Victorino ACIN ROMEO,

le 21 janvier 1985, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

Commandant de l'armée républicaine espagnole, réfugié politique, la France était devenue sa seconde patrie.

– Lyon.
M. et Mme Jean Sibille,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme René Fournaud,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Nino Mrsaelone,
M. et Mme Marc Sibille
et leurs enfants,
M. et Mme Alain Isaac-Sibille
et leurs enfants,
M. et Mme Léon Sibille
et leurs enfants,
M. et Mme Guy Bouchenhomme,
M. et Mme Yves Boyer
et leurs enfants,
Mme René Garin
et ses enfants,
M. et Mme Laurent Gonnet
et leur fille,
Mme Henri Martin-Teillard,
M. et Mme André Martin-Mouchovet,
M. François Martin,
M. et Mme Robert Camuset,
Mme René Sibille,
Mme Raymond Sibille,
Mme Camille Rerolle,
M. et Mme Léon-Albert Sibille,
M. Bernard Kergall,
M. et Mme Georges Sibille,
ont le chagrin de faire part du retour à Dieu de

Mme Albert SIBILLE,
née Lucille Martin-Mouchovet,

décédée le 1er février 1985, dans sa quatre-vingt-sixième année.
La messe des obsèques a eu lieu le lundi 4 février, à 14 h 45, en la basilique Saint-Martin d'Ainay.
Inhumation cimetière de Loyasse ancien.

– Mme Maurice Siégel,
son épouse,
François et Jean-Dominique Siégel,
ses fils,
M. et Mme Fabiani,
ses beaux-parents,

ont la tristesse de faire part du décès de

M. Maurice SIÉGEL,

survenu le 4 février 1985, à l'âge de soixante-cinq ans.

Les obsèques auront lieu le jeudi 7 février, à 14 h 30, au cimetière du Montparnasse, 3, boulevard Edgar-Quinet, Paris-14e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

VSD, 6, rue Paul-Baudry,
75008 Paris.

– Mlle Hélène Toutée,
M. et Mme Jean-Claude Toutée,
Le docteur et Mme François Toutée,
M. et Mme Jean-Pierre Deffarges,
M. et Mme Bernard Lemaistre,
M. et Mme Jean-Claude Poline,
M. et Mme Philippe Toutée,
ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Jean TOUTÉE,
née Marie-Thérèse Touche,

survenu le 5 février 1985, en sa quatre-vingt-cinquième année.

Les obsèques auront lieu en l'église Saint-Jean-Baptiste de Sceaux, le vendredi 8 février, à 9 heures.
12, rue de l'Abbé-Grégoire,
75006 Paris.

Communications diverses

– Le Cercle républicain recevra demain jeudi 7 février, à 18 h 30, M. Bernard Tapie, au cours d'un cocktail-débat dont le thème sera : « SOS, entreprises en détresse ». Inscription au Cercle républicain, 5, avenue de l'Opéra. Tél. : 260-60-95. (Participation : 100 F.)

– Le Collège international de philosophie « les Lumières aujourd'hui » organise le mardi 12 février, à 18 h 30, 1, rue Descartes à Paris, un débat public sur le thème : « Les Lumières – Du bon sens à la raison », ouvert par François Châtel et animé par Yvon Belaval.

– NANE STERN
est heureuse de présenter les peintures de

KALLOS,
du 5 février au 2 mars 1985,
du mardi au vendredi : 15 h-20 h,
le samedi : 10 h-12 h et 15 h-20 h.
25, avenue de Tourville, 75007 Paris.
Tél. : 705-08-46.

Soutenances de thèses

DOCTORATS D'ETAT

– Université Paris-II, mercredi 6 février, à 9 h 30, salle des Commissions, M. Serge Vieux : « Le plaçage, droit coutumier et famille en Haïti. »

– Université Paris-II, vendredi 8 février, à 14 h 30, salle des Commissions, M. Alain Bernard : « L'autorisation administrative et le contrat ».

– Ecole des hautes études en sciences sociales, lundi 11 février, à 15 heures, salle Charles-Gide, M. Dominique Gentil : « Les mouvements coopératifs dans l'Afrique de l'Ouest « francophone » – Interventions de l'Etat ou organisations paysannes ».

ASSOCIATIONS

Les impatiences de « Pénélope »

Nous avons signalé à diverses reprises dans notre « Sommaire des revues » *Pénélope*, revue « pour l'histoire des femmes », qui est aussi le nom de l'association dont *Pénélope* est précisément l'organe. Or le dernier numéro est consacré aux associations de femmes et aux rapports des femmes – dans l'histoire et aujourd'hui – avec l'idée d'association, puis à leur entrée légale dans la vie associative. Cette étude est d'autant plus remarquable et se révèle d'autant plus utile que l'Association, en tant que telle, n'a jamais préoccupé beaucoup les historiens, et moins encore quand elle est féminine.

Pourtant, aux premières lignes de son introduction, Sylvie Fayet-Scribe, qui a organisé ce cahier, souligne à juste titre que l'association, manifeste, clandestine, voire secrète, a toujours été le creuset où se sont élaborées l'innovation sociale, la défense de l'individu, la revendication de ses droits, pour ne pas parler d'actions plus violentes et de projets plus radicaux.

Or ce fut pour les femmes le seul moyen d'expression, voire le seul refuge, pendant la très longue période, à peine close et incomplètement ouverte, où elles n'avaient aucune voix au chapitre de leur destin social, ou tout simplement humain, et même de leur travail quotidien, n'ayant non plus aucun accès aux appareils où tout se conçoit et se décide : de l'Etat à l'entreprise. Ce fut d'ailleurs une raison pour quoi l'histoire du travail négligea la part considérable et parfois dominante des femmes dans la production, qu'il s'agisse du textile, de l'artisanat, du commerce et, en masse, de l'agriculture.

La seule association consistait alors, au sein du ménage, dans celle d'un homme qui possédait et commandait et d'une femme qui exécutait durement, tout en concevant, aux deux sens du terme !

Ce qui fait que les premières associations ou sociétés de femmes furent, dans les plus lointaines origines médiévales, celles des religieuses. Certains diront que c'était une autre forme de servitude. Peut-être. Mais, à ne retenir que cet aspect-là, c'était la seule qui permettait d'échapper à une autre servitude pire, et peu spirituelle : le mariage. Ajoutons, pour mémoire, la prostitution, contre laquelle ce type d'association, certes particulière, a toujours été une protection et un refuge.

Leur histoire est traitée dès la seconde partie : formes associatives qui peuvent ne pas être juridiquement des associations – encore qu'aucun statut juridique n'existât alors pour aucune d'elles – et qui le deviendront soudain avec les Filles de la charité, plus connues sous le nom de leur patron, saint Vincent de Paul, lorsqu'elles furent déclarées, conformément à la loi de 1901.

Toutes moniales qu'elles soient, elles sont aussi des travailleuses salariées, et cela depuis le dix-septième siècle, et au point d'inquiéter le pouvoir et une partie de l'opinion quand, dès 1861, elles sont quatre-vingt-dix mille. Elles furent, au fond, les précurseurs des prêtres-ouvriers. Souvent vive, la réaction est beaucoup moins dure que pour ceux-ci au niveau de la hiérarchie : elles ne sont que des femmes, et déjà interdites de sacerdoce. Leur histoire, et celle des associations d'inspiration religieuse mais laïques de femmes font retrouver les distinctions liminaires entre la sociabilité féminine, à la fois spontanée et organisée, mais qu'on dira « formelle », pour la distinguer, avec l'intention d'en réduire la portée, de l'association proprement dite.

« Trente-trois collaboratrices »

Passons à 1968, avec les évolutions du MLF et son éclatement. Sur les conditions de celui-ci, les deux auteurs qui s'y arrêtent sont sévères : comment une majorité de femmes libres et quelque peu libertaires ne se sentaient pas tenues de prendre forme légale ; et comment elles furent flouées par la tendance minoritaire dure, qui s'attribue l'exclusivité avec le sigle, en se déclarant selon la loi. Des révolutionnaires qui avaient un sens aigu de la légalité bourgeoise, de la propriété, et même de l'appropriation forcée.

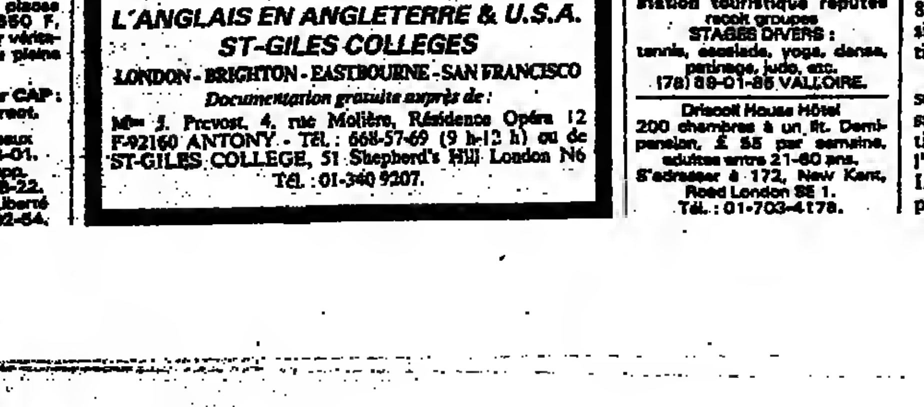
Mais l'actualité, nous y sommes en plein avec le chapitre qui traite des associations féminines en 1984. On y trouvera leur fiche descriptive, avec leur adresse. Il faut y ajouter deux « nouveaux espaces associatifs » : Parfum de la terre, interculturelle des femmes immigrées et des Françaises. Et l'Association pour la défense des enfants enlevés et de leurs mères. Toutes se fondent sur le droit et les droits de la femme : de l'égalité totale à la défense contre la violence, sexuelle et autre ; et pour la formation, l'information, les études, l'expression. Le MLF, on l'a vu, est traité à part ; et aussi les associations pacifistes, déjà anciennes.

Quant à toutes les formes de violence, du viol à la pratique régulière et en quelque sorte institutionnelle des coups, elles sont mises en évidence avec une insistance légitime par les associations et dans ce cahier. Pourtant, on n'aperçoit pas trace de la pire, en ce qu'elle vise presque toujours des enfants, et par dizaines de millions : les mutilations sexuelles. Ce sujet tabou a fini par émerger vivement, non sans peine, longtemps ignoré des grandes instances internationales ; et qui continue de l'être, sur certains points au moins, par celui des ministères français qui devrait être le plus vigilant à cet égard.

Pour une analyse nécessairement sommaire de cet ouvrage collectif, ne pouvant les citer toutes, on a pris le parti de ne nommer aucune de ses trente-trois « collaboratrices ». Dont deux hommes peut-on dire, car leur pluriel limité ne nous paraît pas suffisant pour que, même grammaticalement, « le masculin l'emporte ».

YVES FLORENNE.

★ No 11, 35 F, 54, boulevard Raspail, 75270 Paris, CEDEX 06.





INFORMATIONS « SERVICES »

CONCOURS

Perles d'akoya

Au Japon, dans les criques, on pratique l'élevage de l'akoya. C'est le nom de l'huître perlière en japonais. Parvenue à maturité, l'akoya subit l'implantation d'un corps étranger (noyau) autour duquel la matière perlière secrétée par l'huître se déposera en couches concentriques et, au bout de quelques années, solidifiée, formera la perle de culture.

Héritières d'une longue tradition et plongeuses expérimentées, les amas (« filles de la mer ») surveillent l'opération. 30 % des huîtres seulement fourniront des perles parfaites dans leur forme, leur éclat et leur pureté ; le diamètre varie de 3 à 9 millimètres et peut, parfois, atteindre 12 millimètres. Après le *tri*, le perçage et la constitution de lots uniformes, elles seront assemblées en colliers, aboutissement d'années d'effort et de soins minutieux.

Pour promouvoir la perle de culture, le Centre japonais du commerce extérieur organise, jusqu'au 16 février, à Paris, un concours, « la perle Saint-Valentin », ouvert aux bijoutiers détaillants et à leur clientèle. Il suffit de répondre aux six questions figurant dans la carte-jeu disponible chez les bijoutiers-détaillants inscrits au concours (on les reconnaît à l'affichette collée dans leur vitrine). Aucune obligation d'achat.

Ce concours est doté de deux cents prix pour chaque catégorie. Le premier prix pour les clients est, bien sûr, un collier de perles de culture. Les détaillants peuvent se voir offrir une chaîne hi-fi avec platine disque compact ou un magnétophone de salon.

★ Centre japonais du commerce extérieur, 7, rue Cochin, 75005 Paris. Tél. : (1) 325-67-68.

BREF

LOISIRS

L'AVENTURE EST DANS LA VILLE. – Le groupe Action terrain d'aventure (ACTA) organise, le vendredi 8 février à partir de 14 heures, au Centre des expositions de Montreuil une journée régionale sur le thème « S'aventurer dans la ville ». Des documents : livres, photos, revues, diaporama, etc., seront exposés ; des associations présenteront leurs expériences ; enfin, des « tables rondes » réuniront participants et invités sur le thème : « L'enfant en milieu urbain ».

★ ACTA, 8, rue des Orteaux, 75020 Paris. Tél. : (1) 356-08-85.

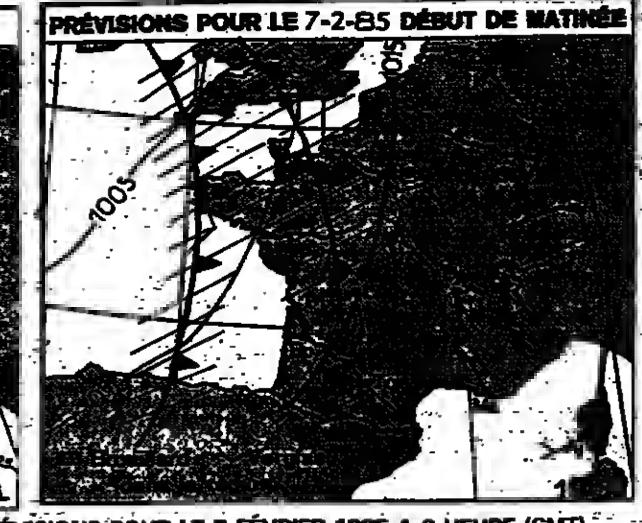
COURS PAR CORRESPONDANCE

DE FIL EN AIGUILLE. – Le Centre d'enseignement de la dentelle au fuseau a mis au point une série de cours par correspondance de tous niveaux. Adaptés au temps libre de chacun, ils permettent, renouant ainsi avec une tradition séculaire, d'apprendre à orner un service de table ou un napperon, mais aussi à créer des œuvres contemporaines.

★ Centre d'enseignement de la dentelle au fuseau, 2, rue Duguesclin, 43000 Le Puy-en-Velay. Tél. : (71) 09-74-41.

MÉTÉOROLOGIE





Évolution probable du temps prévue en France entre le mercredi 6 février à 0 heure et le jeudi 7 février à 24 heures.

Le système dépressionnaire régnant sur l'Atlantique s'étendra vers l'Europe occidentale et dirigera vers le pays des perturbations successives.

Jeudi, le temps sera le plus souvent très nuageux avec des précipitations modérées.

Le matin, le quart sud-est sera épargné et profitera encore du beau temps. Dans le Nord-Est, on observera seulement des nuages élevés. Puis toutes les régions seront affectées par le temps perturbé.

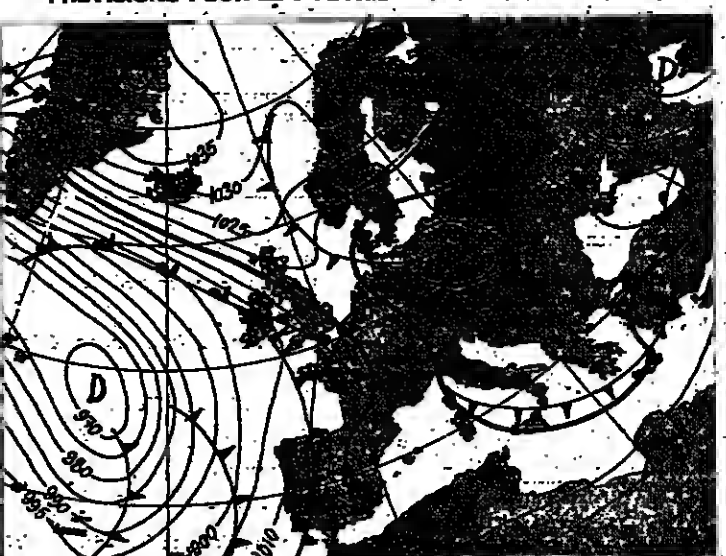
Au passage d'un front froid, les précipitations pourront être assez fortes localement en versants sud du Massif Central, puis des Alpes. La neige ne tombera qu'au-dessus de 2 500 m. Le vent de secteur sud se renforcera un peu.

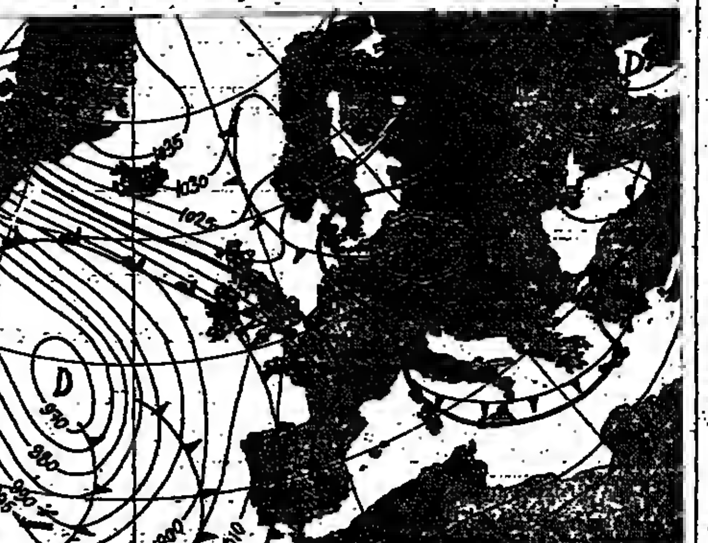
Un nouveau front *froid* arrivant le soir près de la Bretagne et des Landes ne permettra le développement d'éclaircies que dans le sud-ouest l'après-midi car il apportera de nouveaux nuages dans le nord-ouest.

Les températures minimales seront de l'ordre de 0 degré dans le Nord-Est, 7 degrés dans les régions méridionales, 5 à 5 degrés de l'Artois à la Bretagne, -2 à 4 degrés ailleurs. Les maxima seront de 15 à 16 degrés du Sud-Ouest aux régions méditerranéennes, 7 degrés du Nord à l'Alsace, 10 à 12 degrés ailleurs.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer, à Paris, le 6 *février*, à 7 heures, était de 1 018,6 millibars, soit 764 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 5 *février* ; le second, le minimum de la nuit du 5 au 6 *février*) :





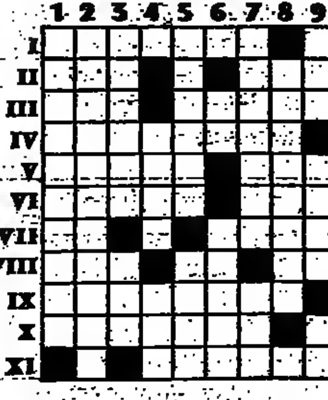
Ajaccio, 15 et 6 degrés; Biarritz, 19 et 9; Bordeaux, 16 et 4; Bourges, 14 et 4; Brest, 12 et 9; Caen, 15 et 5; Cherbourg, 13 et 6; Clermont-Ferrand, 15 et 2; Dijon, 10 et 3; Grenoble-St-M.-H., 9 et 1; Grenoble-St-Geoirs, 10 et 3; Lille, 6 et 3; Lyon, 12 et 4; Marseille-Marignane, 14 et 6; Nancy, 11 et 4; Nantes, 16 et 9; Nice-Côte d'Azur, 14 et 7; Paris-Montsouris, 10 et 6; Paris-Orly, 9 et 3; Pau, 20 et 6; Perpignan, 15 et 6; Rennes, 14 et 7; Strasbourg, 7 et 0; Tours, 15 et 7; Toulouse, 16 et 2; Pointe-à-Pitre, 28 et 21.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 20 et 9; Amsterdam, 8 et – 2; Athènes, 9 et 4; Berlin, 5 et 2; Bonn, 9 et – 3; Bruxelles, 8 et 1; Le Caire, 15 et 8; îles Canaries, 27 et 12; Copenhague, 1 et – 2; Dakar, 36 et 18; Djerba, 18 et 6; Genève, 8 et 4; Istanbul, 2 et 2; Jérusalem, 7 et 2; Lisbonne, 18 et 12 ; Londres, 9 et 5; Luxembourg, 5 et 1; Madrid, 15 et 5; Montréal, – 12 et – 15; Moscou, – 13 et – 17; Nairobi, 28 et 15; New-York, – 3 et – 6; Palma-de-Majorque, 15 et 3 ; Rio-de-Janeiro, 30 et 24; Rome, 14 et 10; Stockholm, – 4 et – 5; Tozeur, 20 et 7; Tunis, 19 et 9.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3897



HORIZONTALEMENT

I. Ce qu'on risque de perdre en voulant trop gagner. – II. Représentation d'illusionnistes. Permettait de se protéger ou de se libérer. – III. Base d'envol aérienne. Ire ou désir. – IV. Un peu fou ou complètement frappé. – V. Faire le coup de feu sur un animal déjà refroidi. Personne ne lui reproche d'être gros. – VI. Douloureuse. Denys le Petit a fixé la nôtre. – VII. Dans le cirage. Dieu aveuglant. – VIII. Partie de dominos. Partie du mètre. Abréviation. – IX. Reçue en même temps que la Légion d'honneur. – X. La preuve qu'un Grec émigré n'avait pas séché dans son bain. – XI. Met en boule.

VERTICALEMENT

1. Sa côte est plus élevée en obligations qu'en actions. – 2. Fait la lumière sur des scènes nocturnes. – 3. Présentation d'un modèle au style très dépouillé. Préfixe numéral. – 4. Beau corps de troupe qui aurait du succès dans un corps de garde. Il en faut plus d'un pour prétendre à la couronne. – 5. Saint ou Céleste. Manifestation sportive. – 6. Préposition. Ses marches sont essoufflantes. – 7. Inviter à repasser. Un peu dérisoire au début. – 8. Donne des couleurs automnales. – 9. Ses filles sont plus remarquables que son homme. Détecteur de force. Personnel.

Solution du problème n° 3896

Horizontalement

I. Lapalisse. – II. Ogive. Ion. – III. Capital. – IV. Et. Solo. – V. Tatais. Il. – VI. Intimité. – VII. Elme. Us. – VIII. N. L. Lettre. – IX. Averti. – X. Emarger. – XI. Ter. Sur.

Verticalement

1. Location. Et. – 2. Aga. An. Lame. – 3. Pipette. Var. – 4. Avitailler. – 5. Let. Immergé. – 6. Assiette. – 7. Silo. Tirs. – 8. SO. Lieur. – 9. Envol. Sévir. (« Qui aime bien... »).

GUY BROUTY.

LOGEMENT

WELCOME HOME

Le code civil, dans son article 1792-6 (loi du 4 janvier 1978, article 19), fait obligation à l'acquéreur d'un appartement ou d'une maison (ou à celui qui l'a fait construire : le « maître d'ouvrage ») de s'assurer, lors de l'achèvement des travaux, qu'ils sont conformes aux plans, devis descriptifs, et avenants éventuels. C'est ce que l'on appelle la « réception des travaux ». Cet acte, très important, marque le point de départ des délais des différentes garanties et responsabilités.

Pour aider les nouveaux propriétaires dans les diverses démarches, souvent complexes, l'Association nationale pour l'information sur le logement (ANIL) vient de publier un *Guide de la réception des travaux*. De présentation élégante, avec sa couverture rouge et dorée, clair et illustré avec humour, ce petit ouvrage de 104 pages comporte, outre un examen détaillé des différents problèmes qui peuvent se poser, des fiches de contrôle pour chaque pièce, un lexique des termes techniques les plus fréquemment utilisés, un glossaire administratif et juridique et une liste des adresses utiles. Il est *diffusé* gratuitement dans les cinquante-trois centres d'information sur l'habitat agréés par l'ANIL. Pour les connaître, téléphoner à l'ANIL, (1) 202-65-95.

CIRCULATION

LE MÉMORIAL DES VICTIMES DE LA ROUTE SERA INAUGURÉ LE 31 JUILLET

L'Association nationale du mémorial des victimes de la route, que préside la comédienne Nicole Courcel, a sélectionné un projet d'édifice présenté par M. Jacques Valentin, architecte, et Mme Françoise Jolivet, sculpteur. Le monument sera édifié sur l'aire de Curney, près de Beaune (Côte-d'Or), dans le sens Beaune-Lyon de l'autoroute A 6, non loin de l'endroit où, le 31 juillet 1982, cinquante-trois personnes dont quarante-six enfants périssaient carbonisés.

Ce *« monument pour l'avenir »* sera inauguré le 31 juillet prochain. Il est destiné à sensibiliser les usagers de la route aux drames de la circulation qui tuent, chaque année, 12 000 personnes et en blessent 300 000 autres. C'est pourquoi l'association a préféré ouvrir une souscription publique plutôt que se tourner vers quelques mécènes pour financer la dépense, estimée à 1 million de francs.

Mme Courcel a déclaré, à propos du futur mémorial de Beaune : *« Il doit être le point de départ d'un changement général des mentalités et des comportements pour éliminer de la circulation la violence et l'intolérance. »*

★ Dons à adresser à la Fondation de France, Mémorial national des victimes de la route, compte n° 050212, 40, avenue Hoche 75008 Paris. CCP Paris 369 G.

PARIS EN VISITES

VENDREDI 8 FÉVRIER

« Le Marais », 14 h 30, métro Rambuteau, sortie Centre Georges-Pompidou (G. Botteau).

« Degas », 14 h 30, Centre culturel du Marais, 28, rue des Francs-Bourgeois.

« L'Opéra, centre de la vie mondaine de la fin du dix-neuvième siècle », 15 heures, devant l'entrée (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Les ordres de chevalerie à travers les âges », 15 heures, 2, rue de Bellechasse (I. Hauller).

« La Seine et ses ponts », 15 heures, place du Châtelet, devant la fontaine (Paris autrefois).

TAUROMACHIE

PACO OJEDA QUITTE LES ARÈNES POUR UN AN

Le célèbre torero andalou, Paco Ojeda, a décidé de ne pas toréer cette année, vient d'annoncer à Bogota (Colombie), son fondé de pouvoir José Luis Maca. Tous les contrats signés par le matador pour combattre en Espagne et en France sont donc annulés. Selon les milieux taurins, il apparaît que l'actuel numéro un de la tauromachie a été fortement affecté par la mort de Paquirri au mois de septembre dernier dans les arènes de Pozoblanco (Andalousie). A Madrid et à Séville, on estime, aussi, que le prochain mariage du torero et l'achat d'un grand domaine du côté de Badajoz (Extrémadure) ont également pesé sur la décision de Paco Ojeda.

J. P.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du mercredi 6 février 1985 :

UN DÉCRET

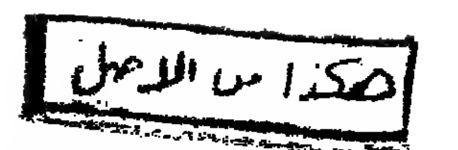
- Portant création d'un tribunal pour enfants à Senlis (Oise).

DES ARRÊTÉS

- Modifiant l'arrêté du 25 avril 1979 relatif aux sociétés d'investissement à capital variable.
- Relatif aux prix et tarifs des transports scolaires



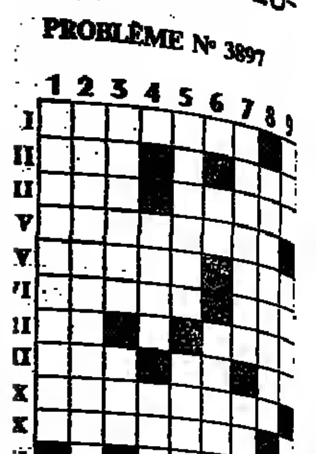




économie

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3897



HORIZONTALEMENT

VERTICALEMENT

GUY BROUTY.

REPÈRES

Dollar : nouveau record à 9,84 F

Porté par une importante vague d'achats, le dollar a poursuivi son ascension, mercredi 6 février, sur les grands marchés internationaux. Il a frôlé les 9,84 F à Paris (contre 9,8290 F la veille) et dépassé 3,22 DM à Francfort (3,2210, contre 3,2166 DM).

Fusion de sociétés : près de 3 000 en 1984 aux Etats-Unis

2 930 fusions et rachats de sociétés – dont les plus importantes dans le secteur pétrolier – ont été enregistrés en 1984, selon une compilation publiée par la revue spécialisée *Mergers and Acquisitions Magazine.* Il s'agit du nombre annuel le plus élevé depuis 1970. Les 1 385 transactions, dont le montant a été révélé, portent sur 123,7 milliards de dollars, dont 13,3 milliards pour le rachat de Gulf par Standard Oil, et 10,1 milliards pour celui de Getty Oil par Texaco.

Pétrole : baisse de la production soviétique

Pour la première fois depuis la guerre, la production pétrolière de l'URSS a baissé, en 1984, de 0,5 % : soit 12,26 millions de barils par jour (613 millions de tonnes pour l'année), contre 12,32 millions de barils quotidiens en 1984 et 12,48 millions dans les prévisions du plan, selon les statistiques publiées par l'agence Tass. Quant à l'extraction de charbon, elle a baissé de 0,6 %, avec 712 millions de tonnes, contre 716 millions. En revanche, la production de gaz naturel a augmenté de 9.5 %, avec 587 milliards de mètres cubes, contre 535 en 1983.

Ports : Marseille détrôné par Anvers

Après deux années consécutives de baisse, le trafic du port autonome de Marseille a légèrement progressé en 1984, avec 88,01 millions de tonnes (+ 1,41 %). En dépit de ce retournement positif de tendance, le port a perdu, au profit d'Anvers (90 millions de tonnes), son rang de deuxième port européen derrière Rotterdam, qu'il occupait depuis très longtemps. Les résultats de 1984 font apparaître une stagnation du trafic pétrolier. Marseille fonde, désormais, de grands espoirs sur le démarrage d'un nouveau service de porte-conteneurs dit « autour du monde », créé par l'armement américain United States Lines. La situation financière de l'établissement s'est, d'autre part, redressée avec un chiffre d'affaires d'environ 750 millions de francs, en augmentation de 7 % sur l'exercice précédent. – *(Corresp.)*

Prêts internationaux : la contribution du FMI a baissé

Les prêts accordés par le Fonds monétaire international (FMI) aux pays en difficultés financières ont diminué notablement en 1984, en raison d'un durcissement des conditions de leur octroi. Les prêts, en 1984, ont atteint la valeur d'environ 7,1 milliards de dollars, contre 13,35 milliards en 1983. L'an dernier, 88,8 % des fonds prêtés n'ont été accordés que *« sous des conditions économiques relativement strictes ».* Ce pourcentage n'était que de 73 % en 1983 et de 60 % en 1982, indique le rapport du FMI, publié dimanche 3 février.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	9,8450	9,8465	+ 140	+ 150	+ 270	+ 295	+ 650	+ 750
$ can.	7,3787	7,3734	+ 28	+ 46	+ 48	+ 83	+ 105	+ 196
Yen (100)	3,7893	3,7906	+ 121	+ 131	+ 242	+ 259	+ 748	+ 795
DM	3,0525	3,0537	+ 97	+ 104	+ 209	+ 221	+ 585	+ 627
Florin	2,6969	2,6980	+ 79	+ 85	+ 168	+ 179	+ 486	+ 522
F.B. (100)	15,2517	15,2576	– 25	+ 20	– 78	+ 8	– 290	– 98
F.S.	3,5918	3,5936	+ 131	+ 143	+ 285	+ 302	+ 841	+ 892
L (1 000)	4,9672	4,9785	– 160	– 143	– 355	– 325	–1 040	– 956
£	10,9457	10,9572	– 296	– 257	– 560	– 501	–1 230	–1 050

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	8 1/4	8 1/2	8 1/2	8 5/8	8 11/16	8 13/16	9	9 1/8
DM	6	6 1/4	6 1/8	6 1/4	6 1/8	6 1/4	6 5/16	6 7/16
Florin	6 1/4	6 1/2	6 1/2	6 5/8	6 1/2	6 5/8	6 5/8	6 3/4
F.B. (100)	10 1/8	10 5/8	10 5/8	10 15/16	10 3/4	11 1/16	10 13/16	11 1/8
F.S.	2 3/4	3 1/4	5 9/16	5 11/16	5 9/16	5 11/16	5 9/16	5 11/16
L (1 000)	14	15	14 1/4	14 7/8	14 1/4	14 7/8	14 3/4	15
£	14	14 1/4	13 3/4	13 7/8	13 1/2	13 5/8	12 5/8	12 3/4
F. franç.	10 1/4	10 1/2	10 3/8	10 5/8	10 9/16	10 13/16	11 3/16	11 7/16

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

SOCIAL

LE PROJET D'ACCORD SALARIAL DANS LA FONCTION PUBLIQUE

FO dit non, la CFTC dit oui

L'union interfédérale des agents de la fonction publique FO a décidé, le 5 février, de ne pas signer le projet d'accord salarial dans la fonction publique. Cette décision, prise à une très forte majorité, ne constitue pas une surprise puisque, dès le 31 janvier au soir, M. André Giauque, secrétaire général de cette union, pourtant personnellement favorable, comme M. Bergeron, à la recherche d'un compromis, ne dissimulait pas ses sérieuses réserves (*le Monde* du 2 février). La CGT, dans une déclaration conjointe de son bureau confédéral et de son union de fonctionnaires s'est immédiatement félicitée de cette décision, estimant qu'elle est due au fait que, *« dans leur masse, les fonctionnaires refusent de faire les frais d'une politique d'austérité »...* Au même moment, la CFTC décidait de signer.

C'est sur la clause de sauvegarde, permettant théoriquement, en cas d'éventuelle dérive des prix en 1985, de maintenir le pouvoir d'achat, que s'est focalisée l'opposition de FO. Ce n'est pas *« un parachute fiable »*, a déclaré M. Giauque. Le projet d'accord indique que les parties examineront, pour faire jouer ou non la clause de sauvegarde, *« l'évolution des prix à la consommation en moyenne »*, ce qui renvoie d'abord à un calcul en masse, même si une remise à niveau est également prévue. Or, si l'évolution attendue pour la masse salariale est de 5,2 % en 1985 (comme la moyenne des prix), cette masse intègre bel et bien, malgré les silences sur ce point de M. Le Garrec et de la FEN, 0,5 % de glissement vieillesse technicité, ce fameux GVT qui prend en compte carrière, promotions et ancienneté. FO se flatte d'avoir refusé cette intégration du temps de M. Barre et ne veut pas la cautionner aujourd'hui, un tel « précédent » lui paraissant dangereux pour l'avenir. Après 1986...

« Deux maladresses »

FO n'a pas davantage apprécié, toujours pour la clause de sauvegarde, l'allusion à un examen de la situation salariale générale. *« Si les patrons bloquent dans un secteur du privé,* demande M. Giauque, *est-ce que les fonctionnaires doivent en subir les frais ? C'est la politique des revenus ! »* FO se montre ainsi sensible à un aspect de l'argumentation de la CGT, développé par Mme Thérèse Hirszberg, secrétaire générale de l'Union générale des fédérations de fonctionnaires CGT, dans un article publié le 4 février par *l'Humanité* sous le titre « Signer, c'est capituler. » M. Gattaz se voyait alors promu *« cosecrétaire d'Etat à la fonction publique »...*

Cependant, FO n'entend pas pour autant répondre aux sirènes de la CGT. *« Nous n'entrerons pas dans la gymnastique politicienne et électoraliste de la CGT »*, a souligné M. Giauque qui ne veut pas *« entrer en guerre »* avec le gouvernement en se lançant dans des actions. Mais le fait est que, pour la première fois depuis 1969, un accord salarial va être signé dans la fonction publique sans FO. En 1971, en 1977 et en 1984, elle s'était opposée, ainsi que la FEN, aux dispositifs salariaux proposés, mais il n'y avait purement et simplement pas eu d'accord. Tout en reconnaissant les *« gros efforts »* de M. Le Garrec pour les catégories C et D, FO reproche au gouvernement *« deux maladresses »* : le versement différé des traitements et la levée de l'anonymat.

La décision de FO, connue pour son attachement à la politique contractuelle, ne peut pas laisser indifférentes les autres organisations syndicales. Mais la CFTC, qui contrairement à FO n'avait pas signé le précédent « relevé de conclusions » du 22 novembre 1982, a décidé de signer, à une majorité de près de 70 %, à l'issue d'une réunion, le 5 février, de son comité fédéral. Le paradoxe est que ce qui motive le refus de FO – la clause de sauvegard – alimente l'acceptation de la CFTC. Pour M. Faki, le secrétaire général des fonctionnaires chrétiens, cette clause marque *« un progrès sensible »* puisque toute prime uniforme de rattrapage, ne bénéficiant pas aux retraités, est écartée.

Au congrès de la FEN, le refus de FO va donner des arguments à la minorité Unité et action, proche du PC, mais, là encore, la majorité socialiste ne sera pas mécontente de se démarquer de FO en signant, la concurrence étant désormais très vive entre les deux organisations dans l'enseignement. Si la CFDT décidait, le 13 février, de signer, une nouvelle alliance FEN-CFDT succéderait – temporairement ? – à l'ancien axe FEN-FO...

MICHEL NOBLECOURT.

JEUMONT-SCHNEIDER VA SUPPRIMER 1 190 EMPLOIS DANS LE NORD

Le comité d'entreprise de Jeumont-Schneider, qui doit se réunir le 7 février, se verra présenter un projet de plan social qui prévoit une réduction progressive des effectifs de l'usine de Jeumont dans le Nord (spécialisée dans le nucléaire). 1 190 emplois sur 3 045 seraient supprimés dans un délai de trois ans.

Des départs FNE, des aides au retour, des mutations, des plans de formation, permettront de limiter le nombre de licenciements secs. La réduction du programme nucléaire français est à l'origine des difficultés de l'usine de Jeumont.

Les dépenses d'assurance-maladie supérieures aux prévisions en 1984

Les dépenses d'assurance-maladie ont augmenté un peu plus vite en 1984 qu'en 1983 et ont été un peu supérieures aux prévisions de la commission des comptes de la Sécurité sociales : c'est ce qui ressort des chiffres publiées par la Caisse nationale des travailleurs salariés (CNAMTS). L'augmentation a été de 12,2 % en valeur contre 11,8 % en 1983, ce qui correspond à une augmentation en volume de 4,6 % alors que la commission des comptes avait *prévu* 3,4 %.

Cette augmentation provient essentiellement des hôpitaux ; les remboursements ont augmenté de 13 % contre 10,8 % en 1983, année marquée par une baisse exceptionnelle d'activité. Cette accélération est due à un ensemble de facteurs : une reprise de l'activité, visible dans le cas des établissements privés (+ 11 % contre 5,4 %), le passage au budget global des centres hospitaliers régionaux, l'accélération des facturations des autres établissements publics avant leur passage au budget global au 1er janvier 1985, et une régularisation de la taxe sur les salaires due par l'Assistance publique de Paris.

Les remboursements d'honoraires médicaux, d'autre part, progressent moins vite qu'en 1983 : + 9,6 % contre + 17,7 %. Ce ralentissement est dû pour une bonne part à une moindre revalorisation des actes médicaux.

La croissance du nombre d'actes, globalement à peu près semblable à celle de 1983, recouvre en fait deux évolutions très différentes. D'un côté, on constate une stagnation, voire une baisse, de l'activité des généralistes : le nombre des visites à domicile – pratiquées essentiellement par cette catégorie de praticiens – a diminué de 6 % ; le nombre de consultations n'a augmenté que de 2,8 %, ce qui doit correspondre *grosso modo* à l'augmentation du nombre des praticiens en 1984.

En revanche, le nombre d'actes en K (actes chirurgicaux et surtout explorations techniques), pratiqués surtout par les spécialistes (chirurgiens, cardiologues, gynécologues, radiologues, oto-rhino-laryngologistes, ophtalmologues, neurologues, etc.), a augmenté de 13 % (10,1 % en 1983), celui des actes en Z (radiologie) de 5,8 % (contre 0,8 % en 1983). Cette augmentation supérieure à celles des années antérieures, déjà importantes (8,6 % en moyenne annuelle), justifie *a posteriori* la modification de la nomenclature des actes médicaux décidée en octobre dernier par le ministère des affaires sociales.

G. H.

M. Bérégovoy accepte le principe d'un emprunt pour la retraite complémentaire à soixante ans

Attendue longtemps, la décision « de *principe* » du lancement d'un emprunt pour rééquilibrer la trésorerie de l'ASF (Association pour la structure financière), chargée de financer le surcoût de la retraite à soixante ans, a été annoncée le 5 février par M. Bérégovoy, ministre de l'économie et des finances, à une délégation représentant cet organisme.

Les modalités techniques de l'emprunt, son taux et son niveau seront prochainement définis par un groupe de travail où figureront des responsables du ministère, de l'ASF et des caisses de retraite complémentaire. Il aura à choisir entre le lancement d'un ou de deux emprunts ; le ministère souhaite un montant global qui n'excéderait pas 6 à 8 milliards de francs tandis que le président de l'ASF estime que *« plus de 8 milliards de francs sont nécessaires pour couvrir les besoins jusqu'à la fin de 1986 ».* Selon certaines études, les exigences financières de l'ASF pourraient atteindre 11 milliards de francs (*le Monde* du 12 décembre 1984).

Créée en mars 1983, pour une durée de sept ans, l'ASF est un organisme paritaire où siègent des représentants des organisations patronales et syndicales. Par convention conclue avec l'Etat, qui s'était engagé à lui permettre deux emprunts, l'ASF a pour objet de faire face aux dépenses occasionnées par les garanties de ressources accordées aux préretraités et, surtout, par la mise en œuvre de la retraite à soixante ans.

En sept années le budget de cet organisme devait être équilibré grâce à son financement par une subvention d'Etat (10 milliards par an actuellement) et par le produit des cotisations versées à ce titre à l'UNEDIC et qui représentent 2 % de la masse salariale. Dans un premier temps, toutefois, l'ASF devait connaître des difficultés de trésorerie que les caisses de retraite complémentaire, l'ARRCO et l'AGIRC, compensaient par des avances – évaluées à 6 milliards de francs au 31 décembre 1984 – dont elles demandent instamment la restitution depuis des mois.

L'emprunt de l'ASF permettra donc le remboursement des sommes prêtées par les caisses de retraite, étant entendu que son montant sera souscrit par lesdites caisses et par des investisseurs institutionnels, comme la Caisse des dépôts, conformément à ce qui avait été prévu dès l'origine en mars 1983.

A. Le.



AFFAIRES

LES DOTATIONS BUDGÉTAIRES A LA FILIÈRE ÉLECTRONIQUE

Vous avez dit « priorité » ?

En annonçant que, dans le cadre des dotations budgétaires aux firmes nationalisées, 2,75 milliards de francs seront distribués en 1985 aux groupes de la filière électronique (*le Monde* du 6 février) alors qu'il n'a pas rendu son arbitrage sur le reste de l'enveloppe disponible, M. Fabius accorde effectivement *« une priorité »* à ce secteur de pointe. Au sens du Larousse : l'électronique est servie en premier. Mais elle n'a pas pour autant la plus grosse part, comme voudrait le faire croire le premier ministre.

Les groupes du secteur électronique n'ont reçu que 7 % des dotations en capital en 1982, 19,7 % en 1983, 20 % en 1984, et le même pourcentage est prévu pour 1985 (2,75 milliards de francs sur l'enveloppe de 13,56 milliards de francs). Les dotations plafonnent donc en valeur relative et diminuent même en volume puisqu'elles avaient été de 3 milliards de francs en 1984.

Ce n'est certes pas la seule source d'aides publiques à ce secteur. Mais, en globalisant, et pour autant que l'on puisse se fier aux statistiques officielles – dont les détails, étrangement, ne sont pas publiés, – le résultat n'est pas plus encourageant. Le *« plan d'action de la filière électronique »* arrêté en conseil des ministres à l'été 1982 prévoyait dans le cadre d'une *« stratégie de redressement »* un total d'aides publiques de 80 milliards de francs (valeur 1982) sur la période 1983-1987 (1), soit 12 milliards de francs par an. Or les réalisations ont toujours été inférieures à ces prévisions alors même que tous les pays concurrents, Etats-Unis et Japon en tête, passaient à la vitesse supérieure. Le total distribué n'a atteint que 10 milliards en 1983, 11 en 1984 (*le Monde* du 22 novembre 1984) et ne serait, compte tenu des hypothèses budgétaires actuelles, que de 10 milliards cette année. Autrement dit, le taux de réalisation du Plan ne cesse de décroître : 82 % en 1983, 80 % l'an passé, 68 % cette année. Les crédits dégagés ont permis des avancées significatives et à 80-90 % conformes au Plan pour les circuits intégrés, le téléphonie, les matériels professionnels, mais d'autres secteurs ont été complètement laissés dans l'ombre, comme l'électronique grand public ou l'instrumentation. La « contrainte » budgétaire, selon le vocable des économistes, a pesé lourd malgré la *« priorité ».*

E. L. B.

(1) Le Plan couvrait, au départ, la période 1982-1986, mais la lenteur de mise en œuvre l'a fait reculer d'un an.

ERRATUM. – Polygram passe sous le contrôle de Philips. Dans l'information parue sous ce titre (*le Monde* du 8 février), il fallait lire à propos des pertes de Polygram : *« Au cours de ces sept dernières années, les pertes de Polygram se chiffrent à 2,6 milliards de francs, dont 145 millions (et non milliards) en 1984. »*

● **Ceraver crée une filiale en Inde.** – La direction de la société Ceraver, premier constructeur mondial d'isolateurs en verre pour lignes électriques, dont l'usine principale se trouve à Saint-Yorre (Allier), a annoncé la création d'une filiale en Inde. Appartenant au groupe CGE, la société Ceraver, dont le chiffre d'affaires est de 400 millions de francs et qui emploie 650 ouvriers à Saint-Yorre, s'est orientée vers une politique de création de filiales à l'étranger pour lutter contre la concurrence des isolateurs en porcelaine de fabrication japonaise. L'usine indienne sera la troisième création de filiale après le Brésil et les Etats-Unis.

ÉNERGIE

La remise en ordre des marchés pétroliers

Après le Mexique et l'Egypte, le Nigéria vient d'adapter ses tarifs à la nouvelle grille de prix officiels adoptée par l'OPEP le 30 janvier. Ce pays africain a proposé à ses clients un système de prix double : l'un réservé aux acheteurs contractuels prévoit une hausse des prix des bruts légers et un maintien des prix des pétroles lourds, l'autre réservé aux clients qui s'engageraient à acheter au moins 22000 barils de brut par jour prévoit des ventes groupées de qualités différentes à des tarifs plus avantageux. Grâce à ce double système, le Nigéria espère maintenir le niveau de ses ventes, bien que ses prix soient désormais moins attractifs par rapport aux bruts concurrents de la mer du Nord.

Une baisse en trompe-l'œil

« On ne peut guère parler d'une baisse des prix du pétrole, tout au plus d'un ajustement. Si l'OPEP réduit à nouveau ses prix d'ici à l'été, ce sera différent... » Cette *réflexion* d'un haut *fonctionnaire* français traduit l'opinion générale des milieux pétroliers au lendemain de la conférence de l'OPEP. La décision de l'Organisation de baisser, mercredi 30 janvier, pour la seconde fois de son histoire, les prix officiels du brut a eu relativement peu d'écho. La seule question vraiment posée reste : *« A quand la prochaine ? »*

D'ampleur modeste — moins d'un demi-dollar par baril en moyenne pondérée — cette baisse officielle, contrairement à celle de mars 1983, ne devrait avoir que peu d'impact concret. Les tarifs réels pratiqués auparavant par la plupart des pays étaient déjà, grâce aux rabais déguisés, largement inférieurs aux prix officiels. Cette baisse ne fait donc qu'officialiser un mouvement déjà constaté. On peut même affirmer qu'elle devrait, à court terme, renchérir les prix réels d'achat du pétrole.

Sa principale conséquence est en effet d'avoir, quasi instantanément, débloqué le marché qui, dans l'attente de cette décision, s'était presque totalement gelé depuis quelques semaines. Résultat : une reprise des transactions et une vive hausse des cours sur le marché libre. Cette réaction prouve *a posteriori* le caractère *largement artificiel des* pressions à la baisse qui s'exerçaient avant la conférence. La production de l'OPEP étant tombée, en janvier, à un niveau très bas (15,5 millions de barils par jour) (1), largement inférieur aux besoins réels du marché, la faiblesse persistante des cours ne pouvait s'expliquer que par un déstockage massif des compagnies — estimé par l'OPEP à plusieurs millions de barils par jour — dans l'attente d'une baisse prochaine des prix. En adaptant ses tarifs officiels, de façon plus réaliste par rapport au marché, l'OPEP a *donc* assaini la situation.

Cet assainissement sera-t-il durable ? Fondamentalement la situation n'a pas changé. Comme le montrent les dernières statistiques publiées par l'Agence internationale de l'énergie (AIE), l'OPEP reste confrontée, pour tenter d'éviter une nouvelle baisse des prix, aux mêmes problèmes que depuis deux ans : une consommation faible bien qu'en légère reprise, une concurrence de plus en plus vive des pays producteurs non membres, une part de marché réduite et une surcapacité latente qui, jointe à la baisse des revenus pétroliers, avive ses dissensions internes et accroît les risques de «dérapage».

Stagnation

L'an passé, selon l'AIE, les pays producteurs non membres de l'OPEP ont absorbé la totalité du surplus de demande lié à la reprise économique. Alors que la consommation mondiale augmentait de 2,7 % pour atteindre 46,2 millions de barils par jour, la production des producteurs non OPEP est passée de 26,1 à 27,6 millions de barils par jour, du fait de la hausse de la production de la mer du Nord (Grande-Bretagne, Norvège), de divers pays en voie de développement (Brésil, Inde, etc.) et des exportations des pays de l'Europe de l'Est. L'OPEP a vu sa production stagner à 17,2 millions de barils par jour et sa part du marché tomber de 38,5 % à 37,4 %.

Cette tendance devrait se poursuivre. Selon l'AIE *la consommation* mondiale en 1985 ne devrait pas augmenter de plus de 1 %, passant de 46,2 millions de barils par jour à 46,7 millions de barils par jour. De surcroît, la production des pays non OPEP devrait continuer à progresser pour atteindre 28,3 millions de barils par jour (+ 2,9 %). Pour maintenir l'équilibre du marché — et donc les prix — l'OPEP, selon ces prévisions, devrait réduire encore sa production. Selon la plupart des analystes, le maintien d'un niveau voisin du plafond décidé par l'Organisation en octobre 1984 (16 millions de barils par jour) au moins pendant le premier semestre devrait lui permettre de « tenir » les prix.

Le pourra-t-elle ? Le voudra-t-elle ? *La baisse de la production* observée en janvier était moins le résultat d'une restriction délibérée et volontaire que de l'absence de demande. Selon l'AIE, elle était due pour l'essentiel à la diminution du rythme d'extraction de l'Iran, en lutte avec ses clients japonais sur les prix. Les pays de l'OPEP, pressés par des besoins financiers de plus en plus forts du fait de la baisse des prix, résisteront-ils à la tentation d'accroître leurs ventes si la demande se raffermit ? Cela n'a, jusqu'ici, jamais été le cas.

Le nouveau dispositif de contrôle supranational instauré depuis décembre, et qui commence à se mettre en place (2), devrait permettre de mieux maîtriser la situation. Mais, outre qu'on voit encore mal certains pays comme l'Iran ou le Nigéria entre autres accepter un réel contrôle, l'absence de sanctions et la lenteur de la mise en place de ce système risquent de ne pas changer grand-chose à court terme aux pratiques des pays de l'OPEP.

Or tous les experts sont formels : si l'OPEP ne respecte pas la discipline qu'elle s'est imposée sur la production, elle n'évitera pas une nouvelle crise au printemps. On s'acheminerait alors vers une baisse par palliers des prix du pétrole étalée sur plusieurs trimestres, la limite inférieure se situant, selon l'administration américaine, aux environs de 25 dollars par baril (contre 28 dollars actuellement).

L'Organisation acceptera-t-elle encore longtemps de faire seule les frais de la défense des prix et de voir sa part de marché se réduire au profit de ses concurrents ? Tout dépend de la conduite qu'adopteront ceux-ci, au premier rang desquels la Grande-Bretagne et la Norvège mises une fois de plus sur la sellette. Le Nigéria, maillon faible de l'OPEP, a répété à maintes reprises qu'il suivra toute nouvelle baisse des prix de la mer du Nord. La plupart des pays de l'OPEP ont également menacé, si le Royaume-Uni et la Norvège abandonnaient leurs prix officiels, de déclencher une guerre des prix. Si ces pays cèdent, comme en octobre dernier, aux pressions du *marché*, le danger est grand d'une chute plus brutale des prix, nul ne sachant, en cas de « guerre des tarifs », où la baisse pourrait s'arrêter.

VÉRONIQUE MAURUS.

(1) Un million de barils par jour équivalent à 50 millions de tonnes par an.

(2) La société néerlandaise Klijnweld Kraaienhof and Co (KKC) a été choisie pour aider l'OPEP à vérifier sur place la production, les ventes et les prix de chaque pays membre.

NOUVELLE OPA SUR LA COMPAGNIE AMERICAINE PHILLIPS PETROLEUM

New-York *(AFP)*. — Le groupe pétrolier américain Phillips Petroleum a annoncé le 5 février qu'il avait reçu une offre d'achat du financier new-yorkais Carl Icahn à 55 dollars par action, soit un total de 8,09 milliards de dollars (80 milliards de francs).

Dans une lettre adressée la veille à la direction de Phillips Petroleum, M. Icahn insiquait que, si la direction ne soutenait pas son offre ou n'en proposait pas une autre plus élevée, il lancerait directement aux actionnaires une offre publique d'achat. M. Icahn a donné à la direction de Phillips jusqu'à mercredi soir 6 février pour faire connaître sa réponse.

M. William Douce, président de Phillips Petroleum, a fait savoir que, pour pouvoir évaluer cette offre, il avait demandé à M. Icahn de lui fournir davantage d'informations, notamment sur les emprunts (4,05 milliards de dollars) envisagés par l'homme d'affaires de New-York pour financer l'opération.

M. Icahn a indiqué qu'il possédait actuellement 4,85 % du capital de Phillips Petroleum. Comme plusieurs investisseurs, il a acquis récemment des actions Phillips après que M. Boone Pickens, président d'une petite société pétrolière texane, eut abandonné en décembre dernier son OPA sur le groupe.

TRANSPORTS

La France construira la troisième ligne de métro de Santiago-du-Chili

De notre correspondant

Santiago. — Après neuf mois de négociations, la société française Sofretu, filiale de la RATP, et le gouvernement chilien ont signé, mardi 5 février, un contrat d'ingénierie de 12,6 millions de dollars en vue de la construction d'une troisième ligne de métro à Santiago. Sa longueur sera de 12,3 kilomètres et son coût total de 472,6 millions de dollars. Les travaux dureront quatre ans.

La veille, le gouvernement chilien et un pool bancaire, auquel participent Paribas, la BNP, le Crédit lyonnais, la Société générale, Indosuez, la BUE, la BFCE, le CIC et le CCF s'étaient mis d'accord sur le financement de la première tranche de la ligne 3 d'une longueur de 5,3 kilomètres. Son coût s'élève à 190,5 millions de dollars hors impôts et taxes. L'Etat chilien apportera 52,8 millions de dollars. Le reste, c'est-à-dire 137,7 millions de dollars (72 % du total), est constitué de trois crédits privés sur dix ans après la mise en service, garantis par la Coface pour un montant de 108,7 millions de dollars, et d'un crédit financier d'accompagnement de 29 millions de dollars.

Selon le conseiller commercial de l'ambassade de France cet accord *« constitue une grande victoire stratégique. Nous avions construit les deux premières lignes, mais nous aurions tout perdu si la technologie française avait été écartée pour la construction d'une troisième ligne. Nous avons dû affronter une dure concurrence du Canada et du Japon. »* Le représentant de l'une des banques qui participe au financement affirme de son côté : *« C'est un véritable tour de force si l'on tient compte des difficultés financières que connaît le Chili. »*

Les obstacles n'ont cependant pas été que financiers. Ce projet s'est heurté dès le départ à l'opposition des libéraux, hostiles à l'idée même de service public et dont le porte-parole est le principal quotidien de la capitale, *El Mercurio*. L'arrivée, en avril 1984, à la tête du ministère de l'économie, d'un « keynesien » M. Modesto Collados, a permis de sauver la troisième ligne de métro. Ce dernier a réussi à convaincre le général Pinochet des retombées sociales d'un tel investissement. 1 800 personnes travailleront sur le chantier pendant quatre ans et l'on estime qu'au total 5 000 emplois nouveaux seront créés. Ce n'est pas négligeable dans un pays où le chômage touche le quart de la population. Cette nouvelle ligne permettra, par ailleurs, de desservir les quartiers populeux de la partie nord de la capitale et ceux de la zone sud-est.

JACQUES DESPRES.

AGRICULTURE

FACE A L'OFFENSIVE COMMERCIALE AMÉRICAINE

La CEE cherche une alliance australienne

Le commissaire européen à l'agriculture a tenté de rassurer, mardi 5 février, le ministre australien de l'agriculture, M. John Kerin, en visite à Bruxelles sur les intentions de la Communauté en matière de commerce international. Comme les autres pays exportateurs de produits agricoles, l'Australie, dont les ventes de ces produits à l'étranger représentent environ 40 % des ventes totales, critique régulièrement la politique agricole commune, accusant les Européens de subventionner leurs exportations.

Le commissaire, M. Franz Andriessen, a indiqué que la CEE n'avait pas l'intention *« dans l'immédiat »* de subventionner l'exportation de viande bovine vers l'Extrême-Orient, marché traditionnel de l'Australie. Il s'est engagé à *ne pas renouveler l'opération* de vente de *« vieux »* beurre à prix réduit, opération qui avait été fort critiquée par Canberra. En revanche, aucun espoir n'a été laissé aux Australiens sur un éventuel accroissement de leurs exportations de moutons — grande spécialité australienne — vers la CEE. L'autosuffisance de l'Europe n'est assurée qu'à 70 %, et c'est un des rares secteurs où les paysans des Dix peuvent espérer accroître leur production.

Dans le même temps, M. Michel Rocard, ministre français de l'agriculture, rendait visite, du 23 janvier au 4 février, à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande. Plus encore que ses partenaires européens, la France est concernée par les accords d'autolimitation sur les exportations de viande, de produits laitiers, voire de vin. *M. Rocard n'attendait pas de* ce voyage une compréhension immédiate des difficultés de l'Europe en butte à la surproduction. L'objectif était plus vaste. L'Australie, pour des raisons climatiques notamment, a perdu des parts de marché pour ses exportations céréalières. Aussi le ministre français a-t-il surtout tenté de convaincre ses interlocuteurs qu'ils devaient avoir avec la CEE une approche commune, face à l'offensive commerciale des Etats-Unis. Ceux-ci vont tenter de reconvertir les crédits de soutien des prix en crédits à l'exportation — c'est un des enjeux du projet de loi agricole de l'administration Reagan.

Dans les négociations qui se déroulent actuellement dans le cadre du GATT (Accord général sur le commerce et les tarifs douaniers), la CEE et la France, par la voix de M. Rocard, veulent persuader les producteurs de l'hémisphère sud de la nécessité d'une entente face à la suprématie américaine.

J.G.

CONJONCTURE

Aux Etats-Unis

M. VOLCKER APPELLE LE CONGRÈS A RÉDUIRE DE MANIÈRE « DÉCISIVE » LE DÉFICIT BUDGÉTAIRE

Le président de la Réserve fédérale, M. Paul Volcker, a demandé à nouveau au Congrès de réduire de manière « décisive » le déficit du budget américain. Déposant, le 5 février, devant la commission économique conjointe du Congrès, M. Volcker a estimé que trop compter sur l'épargne étrangère risque de *« miner la confiance »* des prêteurs et éventuellement d'entraîner une « crise ».

« Nous en sommes encore fort loin. Du moins je l'espère », a-t-il ajouté, en faisant valoir qu'il y a toutefois lieu de s'inquiéter des *« sonneries d'alarme »* que la situation commence à susciter. Pour M. Volcker, les Etats-Unis, *« pays grand et fort, peuvent continuer d'attirer les capitaux étrangers pour un temps, particulièrement si la confiance en* [leur] *économie demeure »*. Il convient cependant, a-t-il ajouté, de ne pas perdre de vue que ce *« facteur psychologique favorable »* pourrait disparaître si le déficit budgétaire n'était pas réduit sérieusement.

Le président de la Réserve fédérale réclame depuis un an une réduction initiale de 50 milliards de dollars du déficit budgétaire, soit à peu près ce que prévoit le projet de budget 1986 présenté le 4 février par M. Reagan (*le Monde* du 5 février).

CITICORP ET LA COMPAGNIE CIGNA METTENT FIN A LEUR CONTRAT D'ASSURANCE SUR LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

La Citicorp, première banque américaine, et la compagnie d'assurance Cigna Corp., de même nationalité, ont annoncé qu'elles avaient mis fin à un accord selon lequel Cigna assurait les pertes éventuelles provenant de 900 millions de dollars de crédits consentis par Citicorp à des pays en voie de développement (PVD).

Cet accord, qui avait été annoncé en mai dernier par la Citicorp, devait permettre à celle-ci de se protéger contre les risques de retard des paiements sur les crédits accordés à plusieurs de ces pays. Un tel accord, intervenant à une époque d'inquiétudes concernant les créances des banques américaines sur plusieurs pays d'Amérique latine, avait surpris les milieux financiers, car c'était la première fois qu'une banque recourait à une compagnie d'assurance pour se protéger des pertes occasionnées sur des crédits de cette nature.

Le communiqué publié par la Citicorp et Cigna se borne à indiquer que *« les conditions du marché ont changé, et les deux parties ont accepté de mettre fin à l'accord sur une base mutuellement acceptable »*. Les détails de l'accord d'assurance n'avaient jamais été connus, et, selon certaines rumeurs, les deux sociétés n'avaient jamais pu s'entendre sur une mise en application de l'accord. — *(AFP.)*

● **Le montant de l'emprunt d'Etat porté de 15 à 20 milliards.** — Le montant du premier emprunt de l'année lancé par l'Etat vient d'être porté de 15 à 20 milliards de francs, a indiqué le 5 février la Société générale, chef de file de l'opération. La décision de majorer le montant de l'emprunt a été prise par le Trésor en raison *« du succès remporté auprès des investisseurs par l'emprunt dans la période de préplacement»*, ajoute la banque.

COMMERCE

Un accord de stabilisation des prix est en vue avec les grands magasins

Un accord de stabilisation des prix est *sur le point* d'être conclu entre la Fédération des grands magasins et des magasins populaires et la direction générale de la concurrence et de la consommation (DGCC) du ministère de l'économie, des finances et du budget. Les représentants des grands magasins et des magasins populaires s'engagent à «geler» le prix de certains articles au cours de l'année 1985. Lorsque l'activité d'un magasin est essentiellement non alimentaire (un quart seulement du chiffre d'affaires étant réalisé grâce aux produits *alimentaires*), les articles à prix stables devront représenter 4,5% du chiffre d'affaires annuel. C'est le cas des grands magasins proprement dits, du type Samaritaine ou Nouvelles Galeries. Lorsque la part de l'alimentaire excède 25% du chiffre annuel du magasin, la «stabilité» devra toucher seulement 4% du chiffre d'affaires : c'est le cas des magasins populaires, qui comprennent souvent un supermarché alimentaire, comme Monoprix (du groupe Galeries Lafayette) ou Prisunic (du groupe Printemps). Le *système pourra être appliqué tout* au long de l'année ou à l'occasion d'opérations «choc», selon la formule des professionnels.

Déjà, à la fin de 1984, une convention similaire, mais portant sur des articles représentant 6% du chiffre d'affaires, avait été signée entre la DGCC et les représentants des entreprises de vente par correspondance.

Ces conventions permettent aux différentes branches du commerce d'échapper au régime du «pincement» de 2% des marges bénéficiaires, qui était obligatoire en 1984, et n'est plus qu'optionnel en 1985.

Dès que l'accord touchant les grands magasins et magasins populaires, qui réalisent ensemble de 5 à 6% du chiffre d'affaires du commerce de détail, aura reçu l'agrément formel des pouvoirs publics après communication au comité des prix, il sera publié au *Bulletin officiel de la concurrence et de la consommation*.

● **Parapharmacie et vente exclusive en pharmacie.** — La commission de la concurrence s'est saisie des difficultés que pose la vente exclusive en pharmacie de produits qui ne sont pas des médicaments : produits de beauté, bonbons, brosses à dents, dentifrices, etc. Les centres Leclerc ont déjà entrepris la vente, dans deux de leurs magasins, de ces produits qui ne sont pas des médicaments.

FAITS ET CHIFFRES

Affaires

● **Electroménager : Electrolux va racheter Zanker.** — Le groupe suédois Electrolux a conclu un accord de principe pour le rachat de *l'entreprise ouest-allemande Zanker* qui, avec un chiffre d'affaires de 126 millions de DM (385 millions de francs) détient environ 5 % du marché des lave-linge en RFA. Zanker est une ancienne filiale d'AEG et emploie six cent employés.

● **Un nouveau président chez Technip.** — M. Jacques Célérier, président de Technip, premier groupe français d'ingénierie, pourrait être prochainement remplacé par M. Pierre-Marie Valentin, quarante-huit ans, *directeur financier* de la branche chimie d'ELF-Aquitaine, et représentant du groupe pétrolier au conseil d'administration de Technip. M. Célérier, cinquante-sept ans, était président de Technip depuis 1972. Il a participé depuis sa création au développement du groupe. Les difficultés grandissantes de Technip, qui a perdu 224 millions de francs en 1983 et tenté, non sans difficultés, de se restructurer, rendaient son départ presque inévitable, les critiques s'étant multipliées, tant au sein *de l'entreprise que parmi* les actionnaires, vis-à-vis de sa gestion.

● **A Cannes, l'hôtel Montfleury racheté par un investisseur du Proche-Orient.** — La chaîne Lucien Barrière (palaces et casinos) vient de céder l'un de ses établissements, l'hôtel Montfleury (quatre étoiles luxe) à Cannes, à une société d'Oman, la Oman Holding Investment (OHI) qui en a confié la gestion au groupe ACCOR (Sofitel, Novotel, Mercure, Ibis). D'une capacité de 235 chambres, le Montfleury avait été ouvert en 1976. Il avait été financé par le biais d'un contrat de crédit-bail d'une durée de vingt ans dont OHI poursuivra l'exécution. Le groupe Barrière qui exploite huit hôtels et sept casinos à Cannes, Deauville, La Baule et Antibes-Juan-les-Pins, a indiqué qu'il réaliserait prochainement des travaux d'agrandissement dans son autre palace cannois, le Majestic.

Social

● **Hausse du chômage en Belgique.** — Le nombre des chômeurs complets indemnisés en Belgique a atteint le chiffre record de 530 044 à la fin du mois de janvier, soit 12,6 % de la population active. Selon le ministère belge de l'emploi et du travail, le nombre des chômeurs a augmenté de 24 539 (+ 4,9 %) entre le mois de décembre et le mois de janvier. Le nombre des jeunes chômeurs de moins de vingt-cinq ans s'est accru de 11 439 (+ 8,1 %), pour atteindre 152 945, soit 28,9 % du nombre total des chômeurs.

● **Progression de la CGT à Renault-Flins.** — Les résultats des élections au comité d'entreprise de l'usine Renault de Flins qui ont eu lien le 5 février font apparaître une progression de 9 points de la CGT par rapport aux précédentes élections de 1983. La centrale syndicale obtient 49 % des suffrages exprimés contre 40 % en 1983, la CFDT (35 % contre 47 % en 1983) perd 12 points, FO (15 % contre 12 %) gagne 3 points.

Transports

● **Sécurité record pour les compagnies aériennes.** — Selon la revue britannique *Flight International*, les transports aériens internationaux ont connu, en 1984, une année faste au point de vue de la sécurité. 448 personnes seulement ont trouvé la mort dans un accident d'avion, dont 275 sur les lignes occidentales et 150 dans les pays de l'Est. En 1983, on avait dénombré 1 202 tués. La moyenne des victimes des vingt dernières années s'élève à 750 selon les statistiques de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). Les compagnies aériennes les plus sûres sont australiennes, et les plus concernées par les accidents, colombiennes et turques.

● **Le gouvernement suisse maintient la taxe sur les poids lourds.** — Le conseil fédéral helvétique a déclaré, le 5 février, qu'il était impossible d'exonérer les poids lourds étrangers de la taxe créée le 1er janvier. Celle-ci a été adoptée par référendum et a valeur constitutionnelle. Il condamne le blocage des frontières nationales mis en place, le 4 février, par les transporteurs suisses qui demandent la suppression de la taxe routière pour leurs confrères étrangers afin de ne pas subir les mesures de rétorsion edictées par les pays voisins. Le comité d'action des camionneurs s'est déclaré prêt à reprendre le blocus sur une plus grande échelle si le gouvernement suisse ne les écoutait pas. — *(AFP.)*

MARCHÉS

PARIS

Amélioration

LA VIE DE

هكذا من الأصل

CONJONCTURE

Aux Etats-Unis

M. VOLCKER APPELLE LE CONGRÈS A RÉDUIRE DE MANIÈRE « DÉCISIVE » LE DÉFICIT BUDGÉTAIRE

Le président de la Réserve fédérale, M. Paul Volcker, a demandé à nouveau au Congrès de réduire de manière « décisive » le déficit du budget américain. Déposant, le 5 février, devant la commission économique conjointe du Congrès, M. Volcker a estimé que trop compter sur l'épargne étrangère risquait de « miner la confiance » des [...] et éventuellement d'entraîner une « crise ».

« Nous en sommes encore loin. Du moins je l'espère », a-t-il ajouté, en faisant valoir qu'il y a toutefois lieu de s'inquiéter des « [...]ries d'alarme » que la situation commence à susciter. Pour M. V[olcker], les Etats-Unis, « pays grand[s] [...] peuvent continuer d'attirer les [capi]taux étrangers pour un temps, [par]ticulièrement si la confiance [dans] [leur] économie demeure ». Il convient cependant, a-t-il ajouté, de ne pas perdre de vue que ce facteur psychologique favorable pourrait disparaître si le déficit budgétaire n'était pas réduit [rapide]ment.

Le président de la Réserve fédérale réclame depuis un [an] une réduction initiale de 50 milliards de dollars du déficit budgétaire, [à] peu près ce que prévoit le projet de budget 1986 présenté le 4 [février] par M. Reagan (le Monde du 5 février).

CITICORP ET LA COMPAGNIE CIGNA METTENT EN [...] LEUR CONTRAT D'ASSURANCE SUR LES PAYS [EN] VOIE DE DÉVELOPPEMENT

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

AMERICAN BRANDS, INC.

VOLVO

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

5 février

Amélioration

D'humeur chagrine en début de semaine, la Bourse de Paris a esquissé mardi un léger sourire. Un mouvement de reprise sélective s'y est en effet dessiné, qui a concerné de belles valeurs telles que Sanofi, Presses de la Cité, des actions d'entreprises en voie de redressement (Peugeot, C.S.F., Télémécanique), également quelques titres appartenant à la distribution (Printemps, Redoute). Le marché a non seulement réussi à conserver intacte son avance initiale mais il l'a améliorée. A la clôture, l'indicateur instantané s'établissait en clôture à 0,7 % au-dessus de son niveau précédent.

Ni timide, ni trop forte, cette amélioration a fait généralement très bonne impression autour de la corbeille où l'on n'apprécie guère les emballements. Quelques-uns craignaient que l'irrésistible ascension du dollar ne détourne l'attention des opérateurs. Certains faisaient au contraire remarquer que la force de la devise américaine jouait en faveur des valeurs françaises les rendant moins onéreuses pour les détenteurs de dollars. Beaucoup dissertaient sur le sujet. Un fait est certain : l'élan, un fois de plus, a été donné par Wall Street. Le résultat aurait certes pu être meilleur, assurait un gérant de portefeuilles, qui mettait en avant le butoir constitué, quand même, par les niveaux de cours souvent élevés.

La devise-titre s'est raffermie dans le sillage du dollar et s'est échangée entre 10,60 F et 90,65 F (contre 10,45 F-10,55 F).

Statu-quo sur l'or à Londres où l'once de métal précieux a coté 301,75 dollars l'once (+ 0,50 dollar). A Paris, le lingot a gagné 550 F à 94 800 F du seul fait de la hausse du dollar.

Le napoléon est revenu à 575 F, son niveau le plus bas depuis le 26 décembre 1979, avant de remonter à 577 F (contre 580 F).

NEW-YORK

Repli des « Blue Chips »

Encore une fois, Wall Street n'a pas manqué de tonus mardi. Toutefois, si la tendance de fond est restée ferme, les « Blue Chips » se sont repliées en fin de séance. A la clôture, l'indice des industrielles s'établissait à 1 285,22 (– 4,86 points), après avoir, pour la seconde fois de l'histoire, franchi la barre psychologique des 1 300 (1 301,13).

Le bilan de la journée illustre la distorsion qui s'est encore produite entre actions vedettes et actions de second plan. Sur 2 021 valeurs traitées, 1 000 ont progressé, 651 ont baissé et 400 n'ont pas varié.

D'une façon générale, l'ambiance était sereine autour du « Big Board ». Les professionnels assuraient que ce tassement des cours était essentiellement le résultat d'ajustements de portefeuilles. « *Les opérateurs*, disait-on, *s'efforcent de trouver les meilleurs rendements.* » Beaucoup n'hésitaient pas à affirmer que le marché n'allait pas tarder à crever le fameux plafond des 1 300, qui constitue encore un butoir. Les plus optimistes n'hésitaient pas à prédire que d'ici à la fin de l'année le « Dow » s'élèverait à 1 500.

Une forte activité a régné, et 143,90 millions d'actions ont changé de mains, contre 113,72 millions.

VALEURS	Cours du 4 fév.	Cours du 5 fév.
Alcoa	38	38 1/4
A.T.T.	20 7/8	20 3/4
Boeing	63 1/8	63 3/8
Chase Manhattan Bank	52 1/4	53
Du Pont de Nemours	63	63 1/2
Eastman Kodak	72 5/8	72 3/4
Exxon	47 7/8	47 1/4
Ford	48	48 3/4
General Electric	64	63 1/2
General Foods	55 2/8	55 1/4
General Motors	82 5/8	81
Goodyear	28 1/2	28
I.B.M.	137 5/8	126 3/8
I.T.T.	30 3/4	30 7/8
Mobil Oil	28 1/2	28 1/8
Pfizer	40 1/8	40 1/2
Schlumberger	40	40
Texaco	34 7/8	34 3/8
U.A.L. Inc.	46 1/8	48
Union Carbide	38	57 3/4
U.S. Steel	27 1/8	27 1/8
Westinghouse	31 1/4	32 1/8
Xerox Corp.	43	44 1/2

LA VIE DES SOCIÉTÉS

GROUPE DROUOT-MUTUELLES UNIES. – Le premier groupe privé d'assurances françaises, AXA, qui englobe le groupe Drouot, les Mutuelles unies et la Mutuelle parisienne de garantie, présidée par M. Claude Bébéar, a signé un protocole de rapprochement entre ses filiales belges (Caisse patronale SA, Patrimoine SA et Caisse professionnelle du commerce et de l'industrie) et la société d'assurance belge, la Belgique industrielle.

Le nouvel ensemble issu de ce rapprochement se placera au septième rang des groupes d'assurances en Belgique, avec un chiffre d'affaires de 975 millions de francs environ en 1984, les effectifs étant de sept cents salariés. La Belgique industrielle, qui avait été créée par des sociétés sidérurgiques et de métaux non ferreux, était, à l'origine, spécialisée dans la couverture des accidents du travail. Au sein du nouveau groupe, ce secteur garderait le nom de Belgique industrielle, tandis que celui de l'assurance classique (Vie-IARD) prendrait celui de Drouot Belgique. AXA International, qui a notamment étendu, en 1984, ses participations au Canada et en Espagne, a réalisé un chiffre d'affaires de 4 milliards de francs à l'étranger en 1984.

ELECTRONIQUE SERGE DASSAULT. – Les actions de cette société, spécialisée dans l'équipement des missiles, des avions et dans les automatismes, seront introduites, dans le courant du mois de mai, sur le second marché de la Bourse de Paris.

Le capital de la société Electronique Serge Dassault (ESD) s'élève à 271 millions de francs. En 1984, ESD a réalisé un bénéfice de l'ordre de 100 millions de francs pour un chiffre d'affaires de 3 milliards de francs, dont 45 % à l'étranger.

INCO. – Pour la première fois depuis plus de trois ans, ce groupe, principal producteur de nickel du monde occidental, commence à refaire des bénéfices. L'événement s'est produit au cours du quatrième trimestre de 1984, avec un résultat positif de 4,5 millions de dollars (contre une perte de 54,6 millions).

Les comptes du groupe pour 1984 resteront, néanmoins, dans le rouge, avec une perte de 77,3 millions de dollars, réduite, il est vrai, par rapport à la précédente (234,9 millions de dollars).

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 28 déc. 1984)

	4 fév.
Valeurs françaises	105,1
Valeurs étrangères	107,6

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 31 déc. 1981)

	4 fév.	5 fév.
Indice général	195,1	196

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE
Effets privés du 6 février .... 10 1/5 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	5 fév.	8 fév.
1 dollar (en yens)	259,85	259,75

BOURSE DE PARIS — Comptant — 5 FEVRIER

VALEURS	% du nom.	% du coupon
5 %	28 95	1 082
5 %	....	0 068
3 % amort. 45-54	71	1 583
Emp. 7 % 1973	7410	..
Emp. 8,80 % 77	116 05	6 244
9,80 % 78/93	98 80	5 615
8,80 % 78/86	97 40	1 350
10,80 % 79/94	98 65	4 586
13,25 % 80/90	104 30	9 002
13,80 % 80/87	108 75	4 272
13,80 % 81/88	109 50	0 632
16,75 % 81/87	112 70	8 538
16,20 % 82/90	117 81	1 065
16 % juin 82	117 60	10 608
E.D.F. 7,8 % 61	143 50	0 510
E.D.F. 14,5 % 80-82	104	8 045
Ch. France 3 %	139 60	..
CNB Bques janv. 82	102 35	1 183
CNB Paribas	102 80	1 183
CNB Suez	102 95	1 183
CNI janv. 82	102 30	1 183

Actions au comptant

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Aciers Peugeot	84 20	87 50 d
A.G.F. (St Cent.)	1585	1475 e
A.G.P. Vie	8490	8410
Agr. Inc. Madag.	77	78
Amrep	63	63 80
André Roudière	321	321

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Epargne de France	210	....
Escaut-Meuse	700	700
Eurocom	820	827
Europ. Accumul.	33 60	30
Eternit	580	580
Exor	1560	1565
Ferm. Vichy (Ly)	105	106
Finalens	139 20	140
FIPP	106	107
Fonc.	445	449
Focep (Chât. eau)	1006	....
Foncière (Cie)	330	317 e
Fonc. Agache-W.	271	....
Fonc. Lyonnaise	1820	....
Foraine	285	287
Forges Strasbourg	219	225
Fournier	1280	1300
Fougerolle	88 80	88
France I.A.R.D.	186	....
France (La)	1177	1170
Frankel	195 60	199 80
Fromageries Bel	1144	1120
From. Paul Renard	520	541 d
GAN	5444	2460
Gaumont	585	588
Gaz et Eaux	1530	1540
Gerty S.A.	410	480
Gér. Arm. Hold.	64 80	66
Gerland (Ly)	560	546
Gévelot	225 60	241 50 d
Gr. Fin. Constr.	279	281
Gds Moul. Corbeil	85	....
Gds Moul. Paris	368 60	379
Groupe Victoire	1462	1462
G. Transp. Ind.	178 70	180 10
Hutchinson	249 60	267 40

Règlement mensuel

Dans la quatrième colonne, figurent les variations en pourcentages, des cours de la séance du jour par rapport à ceux de la veille.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
....	4,5 % 1973	....	....	....	....
4100	C.N.E. 3 %	4090	4081	4081	– 0 22
1480	Electricité T.P.	1469	1480	1480	+ 0 08
1059	Renault T.P.	1025	1023	1023	– 0 18
1500	Rhône-Poul. T.P.	1834	1880	1880	+ 3 42
1235	St-Gobain T.P.	1242	1237	1237	– 0 40
1235	Thomson T.P.	1234	1230	1230	– 0 32

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
818	Esso S.A.F.	507	506	506	– 0 1[illegible]
1280	Eurafrance	1322	1300	1319	– 0 2[illegible]
820	Euromarché	828	820	820	– 0 [illegible]
925	Europe n° 1	1050	1057	1067	+ 0 [illegible]
1040	Facom	1085	1080	1098	+ 1 [illegible]
845	Fichet-Bauche	868	868	868	....
187	Finextel	181	181	181	....

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1380	IBM	1420	1458	1455	+ 5 40
181	Zambia Corp.	2 17	5 11	2 13	– 1 84

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 5/2	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	8 765	0 629	8 520	10 020
ECU	6 791	6 793	....	....
Allemagne (100 DM)	305 260	305 300	294	314
Belgique (100 F)	18 266	18 262	14 600	15 700
Pays-Bas (100 fl.)	269 840	269 730	260	280
Danemark (100 krd)	88 550	85 520	80	88
Norvège (100 k)	106 760	105 920	102	109
Grande-Bretagne (£ 1)	10 910	10 930	10 450	11 350
Grèce (100 drachmes)	7 490	7 482	6 200	7 700
Italie (1 000 lires)	4 988	4 970	4 750	5 250
Suisse (100 fr.)	357 700	358 920	355	376
Suède (100 krs)	107 200	107 270	103	110
Autriche (100 sch)	43 490	43 480	428	44 800
Espagne (100 pes.)	5 527	5 529	5 200	5 800
Portugal (100 esc.)	5 485	5 500	8	6 200
Canada ($ can 1)	7 342	7 378	7 150	7 500
Japon (100 yens)	3 774	3 791	3 690	3 850

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 5/2
Or fin (kilo en barre)	94400	95000
Or fin (en lingot)	94250	94950
Pièce française (20 fr)	580	577
Pièce française (10 fr)	418	......
Pièce suisse (20 fr)	548	560
Pièce latine (20 fr)	549	560
Souverain	689	663
Pièce de 20 dollars	3820	3860
Pièce de 10 dollars	2002 50	2030
Pièce de 5 dollars	1255	......
Pièce de 50 pesos	3575	3575
Pièce de 10 florins	578	578

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 6 février 1985 a été tiré à 439 254 exemplaires



LE DÉBAT SUR LES TÉLÉVISIONS PRIVÉES

M. Fabius : cinéma et programmes d'abord

Dans une lettre adressée le 4 février au ministre de la culture et au secrétaire d'Etat chargé des techniques de la cummunicatiun, M. Laurent Fabius, premier ministre, affirme que *« l'expansion du cinéma et la production accrue de programmes audiovisuels français sont deux impératifs qui doivent commander l'action présente et future du gouvernement »*. Le premier ministre considère que le cinéma français est le *« fondement de toute véritable industrie audiovisuelle »* : et il ajoute : *« Pour les télévisions nouvelles qui vont apparaître, les obligations en matière de diffusion de films cinématographiques ne pourront en aucun cas être inférieures à celles qui sunt aujourd'hui en vigueur pour le service public. »*

Cette prise de position du gouvernement a été évoquée par M. Jérôme Clément, directeur du Centre national de la cinématographie, lors des négociations entre Canal Plus et les professionnels du cinéma. Ces derniers craignent en effet que des concessions faites à la chaîne payante soient exploitées par les futures télévisions privées. Rassurés par l'cugagement de M. Fabius, les représentants du cinéma pourraient signer rapidement un accord de principe autorisant Canal Plus à diffuser des films le samedi, le vendredi et le mercredi, pour tenter de relancer ses abonnements.

La lettre du premier ministre précise en outre la position du gouvernement sur le problème de la télévision privée. M. Fubius y condamne un nouvelle fois l'*« anarchie, le développement incunsidéré des moyens de communication, avec comme conséquence l'encombrement des fréquences, la guerre économique, et l'affaiblissement de la production nationale d'images »*.

M. ROBERT BROUSSARD EST NOMMÉ ADJOINT OPÉRATIONNEL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA POLICE

Il sera remplacé en Corse par M. Georges Bastelica

M. Robert Broussard devait être nommé préfet hors cadre au conseil des ministres du mercredi 6 février. L'ancien « patron » de la brigade antigang du quai des Orfèvres, commissaire de la République délégué pour la police en Corse depuis le mois de janvier 1983, devient désormais « adjoint opérationnel » du directeur général de la police nationale (DGPN), M. Pierre Verbrugghe. Il sera remplacé en Corse par M. Georges Bastelica, contrôleur général de la police nutiunale, jusqu'à aujourd'hui conseiller technique du DGPN, et qui sera donc nommé commissaire de la République délégué pour la police uprès du préfet de région et du commissaire de la République de Haute-Corse.

Cette promotion de M. Broussard n'est pas sans rapport avec la nouvelle vague de terrorisme qui frappe simultanément plusieurs pays européens *(lire page 3)*.

Au ministère de l'intérieur, on laisse entendre que M. Broussard sera chargé de l'action policière sur des *« coups ponctuels »* qui, cependant, ne se limiteraient pas à la lutte antiterroriste. Dans ce domaine particulier, il travaillera en collaboration avec M. François Le Mouël, chef de l'unité de coordination de la lutte antiterroriste, dont la mission vise plus la concertation, la réflexion et la circulation de l'information entre les divers services. M. Le Mouël fut, jusqu'en 1982, le supérieur de M. Broussard, en tant que directeur de la police judiciaire parisienne.

En Corée du Sud

BAGARRES A SÉOUL ENTRE POLICIERS ET MANIFESTANTS

Séoul *(AFP)*. – Des affrontements violents ont eu lieu, le mardi 5 février, entre des centaines de policiers et des milliers de jeunes dissidents qui voulaient manifester dans le centre de Séoul pour réclamer la *« démocratisation »* du régime.

La police a interpellé environ deux cents jeunes gens qui refusaient de se disperser, ont indiqué des témoins. La manifestation était organisée à l'appel du Mouvement national de lutte pour la démocratie qu'anime un groupe de pasteurs, de prêtres, d'écrivains et de journalistes.

Le gouvernement a d'autre part dénoncé mercredi l'arraisonnement, la veille, de deux bateaux de pêche sud-coréens par un patrouilleur nord-coréen comme une *« provocation »* destinée à *« créer un sentiment d'insécurité »* parmi la population de Corée du Sud et à *« perturber ainsi les élections générales »* prévues pour mardi prochain.

L'affaire d'espionnage en Inde

UN DIPLOMATE SOVIÉTIQUE A ÉTÉ EXPULSÉ

New-Delhi (*Reuter*, *UPI*, *AP*). – Le gouvernement indien a expulsé un diplomate soviétique accusé d'être impliqué dans l'affaire d'espionnage révélée le mois dernier, a rapporté, mercredi 6 février, l'*Indian express* (droite), le quotidien à plus fort tirage du pays. Le journal précise que le Soviétique ainsi qu'un diplomate polonais et un Allemand de l'Est ont quitté New-Delhi durant le dernier week-end (uus dernières éditiuns du 6 février). L'expulsion du diplomate soviétique fait suite à l'interrogatoire d'un homme d'affaires indien, Ashok Jaitka, spécialisé dans le commerce avec les pays de l'Est, et actuellement arrêté.

Le porte-parole du ministère indien des affaires extérieures a déclaré, mercredi, que la visite officielle de cinq jours que le premier ministre polonais, le général Jaruzelski, doit commencer à New-Delhi, le 11 février, ne serait pas compromise par l'implication de diplomates des pays de l'Est dans cette affaire d'espionnage.

A Varsovie, un porte-parole du gouvernement polonais a indiqué que la préparation de ce voyage se poursuivait normalement.

Sur le vif

Nom de nom !

Dur, dur, les dîners en ville. Rien de tel pour vous remettre à votre place. Votre vraie place. Celle que vous désigne la société, impitoyable baromètre de la réussite, de la fortune, de l'influence et de la notoriété. Moi, à tous les coups je me ramasse, ça ne rate pas, je sors de là lessivée pour six mois, l'ego en compote, le moral à zéro. Tiens, hier encore, j'ai remis ça. C'était un truc assez rupin. Par petites tables. L'une présidée par le maître de maison, l'autre par son épouse et la troisième par une cousine de sa belle-sœur.

C'est à celle-ci que je me suis retrouvée, pour ne pas changer, à la table dite des enfants, devant un carton qui me désignait par le nom et le prénom de mon mari, mettons M[me] Jean-René Dupont, entourée de personnes qui n'étaient personne, simples pièces rapportées, apportées par les invités de première main. Et de quoi a-t-on parlé ? De quoi a-t-on discuté pendant tout le repas par-dessus ma tête baissée sur des œufs en meurette et du filet en croûte ? D'un grand quotidien du soir. Vous voyez lequel... Comme si je n'étais pas là. Normal, je n'y étais pas. Je n'avais pas d'existence propre.

J'y ai droit pourtant. Depuis la Révolution, ce droit, la loi l'accorde aux femmes mariées. Seul l'usage les incite à changer d'identité chaque fois qu'elles changent de partenaire devant M. le maire. Mieux : même s'il vous a passé la bague au doigt, un homme peut parfaitement refuser de vous donner son nom. Alors, un bon conseil, les filles. Si un jour vous vous avisiez, au risque de paraître tristement rétro, de basculer dans le conjungo, votre nom, insistez pour le garder. Exigez qu'il figure en bonne et due place sur tous vos papiers. Quitte à le faire suivre de la mention : épouse Untel.

Et ne venez pas me dire : Quelle importance ?

De toute façon, c'est pas vraiment mon nom, c'est celui de mon père. Je vous demande bien pardon. Mon père s'appelle Raymond. Pas moi. Moi je m'appelle Claude. C'est quand même pas tout à fait pareil.

CLAUDE SARRAUTE.

En Iran

Deux morts dans un attentat à Téhéran

Téhéran *(AFP)*. – Un attentat à la grenade contre un bureau de la Fondation des déshérités, le mercredi matin 6 février, à Téhéran, a provoqué la mort de deux personnes, et trois autres ont été grièvement blessées, ont indiqué sur place à l'AFP les forces de l'ordre. Cette fondation, qui se trouve dans un quartier de l'est de Téhéran, gère les biens saisis durant la révolution islamique de 1979.

L'un des auteurs de l'attentat a été tué par balles par les forces de sécurité, l'autre a été arrêté.

D'autre part, la persécution des bahaïs en raison de leurs convictions religieuses se poursuit. On vient d'apprendre l'exécution, fin janvier, à Yazd, de M. Ruhollah Hasuri, trente-cinq ans, ce qui porte à seize le nombre de ses coreligionnaires exécutés ou morts en prison depuis le 3 septembre 1984.

Selon le Bureau d'information bahaï de France (1), le nombre des bahaïs actuellement détenus et officiellement répertoriés s'élève à sept cent sept personnes. Beaucoup d'entre eux sont d'anciens fonctionnaires démis de leurs fonctions en raison de leur refus de renier leur foi, ou des retraités qui u'ont pas été en mesure de rembourser les traitements et les pensions qui leurs uvaient été versés depuis des années avant ou après la révolution islamique. Les autorités de Téhéran ont, en effet, décidé à l'automne dernier que les bahaïs devaient restituer les salaires perçus, faute de quoi ils seraient traduits devant les tribunaux. Ainsi cent une personnes incapables de répondre à cette injonction ont-elles été incarcérées en septembre dernier. Plus de dix mille bahaïs, licenciés des postes qu'ils occupaient dans le secteur public ou privé, sont menacés du même sort.

(1) 45, rue Pergolèse, 75016 Paris, tél. 500-90-26.

● *Manifestation à Bayunne après un attentat.* – Près de trois cents personnes ont manifesté, mardi soir 5 février à Bayonne, pour protester contre l'attentat à la voiture piégée dont a été victime un jeune Basque, M. Christian Casteigts, vingt ans, le matin même (*le Monde* du 6 février), et qui u dû être amputé dans l'après-midi au centre hospitalier régional de Bordeaux où il avait été transporté par hélicoptère.

Le championnat du monde d'échecs

TROISIÈME REPORT DE LA 48e PARTIE

La quarante-huitième partie du championnat du monde d'échecs a été reportée au vendredi 8 février, à la demande de Karpov. C'est le troisième report de cette partie qui devait initialement être disputée le 1er février, puis ce mercredi. Les deux premiers reports avaient été décidés par les organisateurs pour leur permettre de prendre les dispositions nécessaires au transfert du match à l'Hôtel Sport (*le Monde* daté 5 février).

Une fois, deux fois, trois fois et pourquoi pas quatre ? Si Kasparov veut rendre la monnaie de sa pièce au champion du monde qui cherche visiblement à briser l'élan pris par son challenger après sa victoire dans la quarante-septième partie, il peut, lui aussi, demander un time-out, vendredi prochain, et faire reporter cette partie fantôme au luudi 11 février (1). On sera alors entré dans le cinquième mois du match qui se transforme de plus en plus en une guerre psychologique. Rappelons que Karpov est à un point de la victoire depuis la vingt-septième partie, Kasparov ayant, depuis, marqué deux points.

(1) Chaque joueur a le droit, toutes les huit parties, à prendre un time-out sans donner aucune justification. Aucun des deux joueurs u'en n'avait pris depuis la quarantième partie.

● *Visite officielle du président Chadli aux Etats-Unis en avril.* – Le président algérien effectuera une visite officielle à Washington en avril prochain, a-t-on appris, mardi 5 février, de bonne source. Il s'agit de la première visite d'Etat jamais effectué aux Etats-Unis par un président algérien. Le dernier passage d'uu président algérieu à Washington remonte à 1974, quand Houari Boumedièue était veuu s'entretenir brièvement avec le président Richard Nixon en profitant de sa participation à la session spéciale de l'ONU sur les matières premières. M. Ahmed Ben Bella était venu, pour sa part, en 1962, mais il ne s'agissait pas d'une visite d'Etat. – *(AFP.)*

هكذا من الاصل



La « promesse dorée » de M. Reagan